

Rapport - Évaluation finale des contrats de ville du département de Mayotte

2015 - 2022





**GIP MAORE
OUVOIMOJA**

CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE ET
COHÉSION SOCIALE DE MAYOTTE





Sommaire

| | | |
|---|--|-----------|
|  | Préambule | 1 |
|  | 1 - Politique de la ville à Mayotte | 5 |
|  | 2 - Démarche participative d'évaluation des contrats de ville 2015 - 2022 | 15 |
|  | 3 - Évaluation des contrats de ville 2015 - 2022 | 21 |
| | 3.1 - Évaluation des contrats de ville : CAGNM | 22 |
| | 3.1.1 - Profils des quartiers prioritaires | 23 |
| | 3.1.2 - Restitution des comités d'évaluation | 47 |
| | 3.2 - Évaluation des contrats de ville : 3CO | 72 |
| | 3.2.1 - Profils des quartiers prioritaires | 73 |
| | 3.2.2 - Restitution des comités d'évaluation | 102 |
| | 3.3 - Évaluation des contrats de ville : CCPT | 124 |
| | 3.3.1 - Profils des quartiers prioritaires | 125 |
| | 3.3.2 - Restitution des comités d'évaluation | 131 |
| | 3.4 - Évaluation des contrats de ville : CC Sud | 156 |
| | 3.4.1 - Profils des quartiers prioritaires | 157 |
| | 3.4.2 - Restitution des comités d'évaluation | 181 |
| | 3.5 - Évaluation des contrats de ville : CADEMA | 203 |
| | 3.5.1 - Profils des quartiers prioritaires | 204 |
| | 3.5.2 - Restitution des comités d'évaluation | 218 |

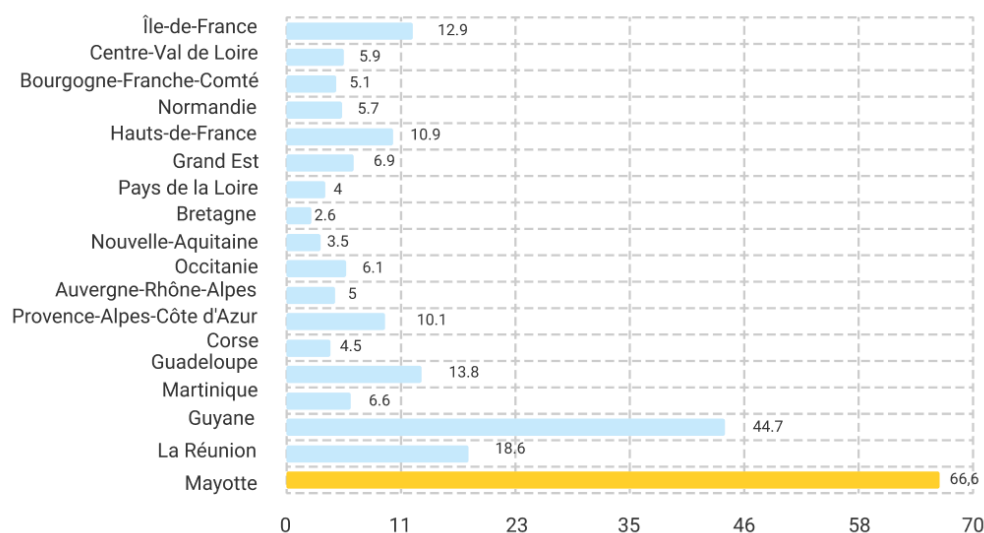
⚡ Préambule

Mayotte est un territoire unique au regard d'une référence commune - la France. En devenant collectivité départementale en 2001, puis 101e département français en 2011, le territoire a dû s'approprier trois actes de décentralisation en moins de quinze ans, parachevés en 2014 par son intégration dans l'Union européenne en tant que région ultra-périphérique. Une région européenne comme les autres, mais située entre le continent africain et Madagascar.

Depuis 40 ans, Mayotte progresse sur le chemin du développement et de la convergence vers le droit commun de la République. Pour autant, nombre de défis socio-économiques restent à relever; l'île aux parfums est aujourd'hui encore caractérisée par une situation de sous-développement.

Pour donner une idée de la situation de Mayotte sur le plan national, 70% de la population de Mayotte vit en QPV en 2018, 45 % en Guyane, 19% à la Réunion, contre un peu moins de 3 % en Bretagne.

Part de la population vivant en QPV par région (en%)



Dans ce contexte de grande pauvreté, de chômage de masse et d'inégalités sociales croissantes, la Politique de la Ville est un outil indispensable au développement socio-économique du territoire. Politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a porté une ambition forte pour les quartiers prioritaires. Elle a contribué à renouveler les principes et les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville sont le cadre d'action de la politique de la ville. Initialement conclus sur la période 2015-2020, les 16 contrats de ville ont été prorogés de 2 ans par la loi de finances pour 2019 (sous forme de protocoles d'engagements renforcés et réciproques) afin d'offrir un cadre de déclinaison stabilisé à l'ensemble des leviers d'action mobilisés pour les quartiers.

L'étape de l'évaluation est une étape indispensable dans la conduite de l'amélioration de l'action publique en faveur des 36 quartiers prioritaires pour apporter une réponse toujours plus proche des besoins des territoires et des citoyens. L'évaluation est un enjeu pour pouvoir faire évoluer les objectifs, les actions et les dispositifs en fonction du nouveau contexte, quitte à resserrer les priorités d'intervention et à renforcer l'adaptation aux situations locales. Il s'agit aussi de réussir à apprécier l'efficacité de l'action publique conduite et pour cela la mesure de la mobilisation de droit commun est un défi majeur. Cette évaluation finale à l'échelle locale est essentielle et stratégique pour dresser un constat partenarial qui permet de préfigurer la prochaine génération des contrats de ville du Département de Mayotte.

Contexte d'intervention territorial

Mayotte, données chiffrées

- **256 518** habitants
- **374** km²
- **17** communes, qui comprend 1 à 3 QPV
- **5** intercommunalités
- **36** quartiers prioritaires de la politique de la ville dans lesquels résident **179 140** habitants soit 70 % de la population
- **16** Contrats de ville – dont 1 contrat de ville inter-communal

Mayotte, données statistiques

🌱 Une forte croissance démographique

De 2012 à 2017, la croissance démographique atteint **+ 3,8 % par an en moyenne**, soit **8 800** habitants supplémentaires chaque année.

77 % de la population de Mayotte vit sous le seuil de pauvreté national, soit plus de **200 000** personnes. À titre de comparaison, le taux de pauvreté s'élève à 53 % en Guyane, le département d'Outre-mer le plus pauvre après Mayotte. En métropole, il est nettement plus faible (14%)

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte - 2018

1/3 des familles sont monoparentales

Source : Insee, recensement de la population

Plus de 5 000 enfants vivent sans leurs parents – la moitié d'entre eux ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire alors que 61% ont entre 6 et 16 ans. Près de la moitié (44% est de nationalité française)

Mayotte est le Département d'outre-mer **le plus touché par le chômage : seulement 30%** de la population est active.

Source : Insee, recensement de la population 2017 - exploitation principale

🌱 Mayotte, le département le moins diplômé

En 2018 sur les **122 000 personnes de 15 ans** ou plus sorties du système scolaire, seules 27 % détiennent un diplôme qualifiant - métropole (72 %) et Guyane

(47 %), département qui compte comme Mayotte une forte proportion d'adultes nés à l'étranger.

Ce faible niveau de qualification freine l'accès à l'emploi : seules 30 % des personnes en âge de travailler ont un emploi à Mayotte, soit deux fois moins qu'au niveau national

Source : Insee Enquête emploi Mayotte 2018 (situation au 2ème semestre) enquête emploi en continu en métropole et en Guyane

39% des jeunes (25 000) âgés de 15 à 29 ans **ne sont ni en emploi ni en formation en 2018**, soit

5 000 de plus qu'en 2009 (38% en Guyanne)

Source : Insee Enquête emploi Mayotte 2018

58 % des habitants en âge de travailler ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française

Source : Insee, enquête IVQ 2012

45 % des habitants ont déjà dû renoncer à des soins médicaux ou les reporter. C'est plus que dans les autres DROM et la métropole (29 %).

La question financière est la principale cause de ce renoncement à Mayotte : 34 % des habitants ont déjà renoncé à des soins en raison d'un manque de revenus.

Sources : Drees-Irdes-Insee, Enquête santé DOM, EHIS, 2019



1

Politique de la ville à Mayotte



⚡ La politique de la ville à Mayotte

Définition

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV), caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

À Mayotte, la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine a défini 36 quartiers prioritaires selon un critère d'identification qui lui est propre, précisé par le décret du 22 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville particulières aux départements d'Outre-mer. Les QPV de Mayotte sont ainsi déterminés à l'aide d'un indicateur synthétique construit à partir des indicateurs statistiques suivants :

- ▶ La proportion de personnes sans emploi dans la population des 15-64 ans ;
- ▶ La proportion des non-diplômés dans la population de plus de 15 ans ;
- ▶ La proportion des logements à l'intérieur desquels il n'y a pas d'accès à l'eau courante ;
- ▶ La proportion des logements non équipés en électricité ;
- ▶ La proportion des logements classés dans la catégorie des habitations de fortune, lors du recensement de la population.

Source : Observatoire régionale de l'ESS - CRESS de Mayotte 2019

Les temps forts de la politique de la ville à Mayotte

- ▶ **Dans les années 1990** : Mise en place du premier dispositif de la Politique de la Ville. L'accent fut mis sur l'amélioration du cadre de vie urbain. Trois communes ont été retenues comme prioritaires : Sada, Chiconi et Mamoudzou.
- ▶ **Entre 2000 et 2005** : 6 nouvelles communes intègrent la géographie prioritaire. Il s'agit des communes de Koungou, M'Tsambo, Acoua, Bandraboua, Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi.
- ▶ **2006-2010** : Mise en place des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) dans les communes prioritaires en remplacement des contrats de ville.
- ▶ **22 août 2012** : Conseil des ministres instituant la «feuille de route du gouvernement pour les habitants des quartiers»
- ▶ **11 octobre 2013** : Lancement de la concertation nationale par François Lamy, ministre délégué chargé de la ville
- ▶ **4 avril 2013** : Signature de la première convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires.
- ▶ **19 février 2013** : Organisation du comité interministériel des villes.
- ▶ **21 février 2014** : Promulgation de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- ▶ **3 juillet 2014** : Publication de la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ses modalités particulières de détermination des questions dans les départements métropolitains.
- ▶ **21 février 2014** : Promulgation de la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, introduisant les indicateurs synthétiques permettant la détermination des 36 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sur le territoire.
- ▶ **15 décembre 2014** : Adoption de la liste des quartiers NPNRU en France métropolitaine et en Outre-mer.
- ▶ **30 décembre 2014** : Publication de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française.
- ▶ **2015** : signature des 16 contrats de ville 2015-2020
 - 15 contrats de ville communaux
 - 1 contrat de ville intercommunal
- ▶ **28 décembre 2018** : loi de finances pour 2019, prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022 sous forme de protocoles d'engagements renforcés et réciproques
- ▶ **29 novembre 2021** : début des travaux de la commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville
- ▶ **14 décembre 2021** : instruction relative à

l'évaluation finale des contrats de ville à l'échelle locale

▶ **31 décembre 2021** : loi de finances pour 2022, prolongation des contrats de ville jusqu'en 2023

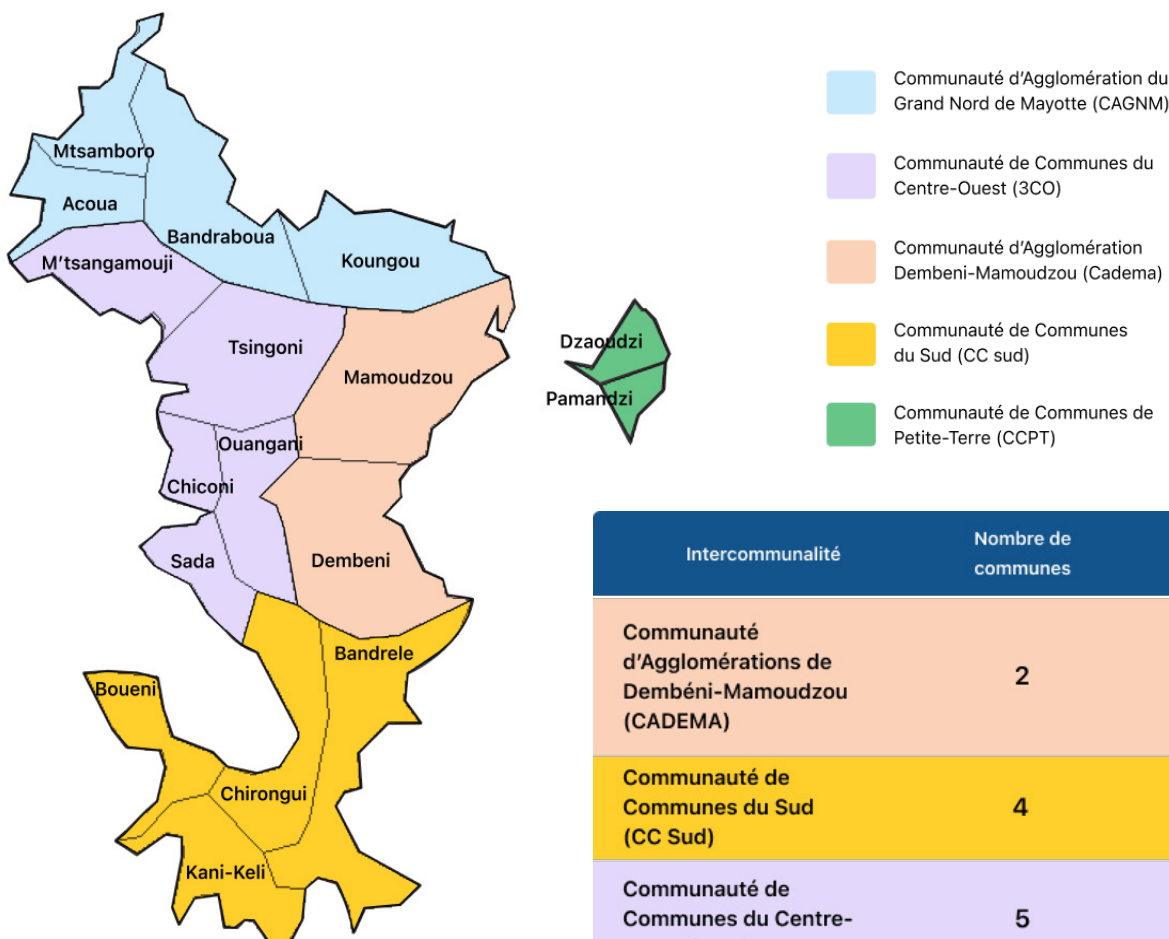
▶ **10 février 2022** : **audition de Mayotte par**

la Commission de réflexion nationale

▶ **Mars – juin 2022** : démarche d'évaluation à l'échelle locale des 16 contrats de ville des collectivités par intercommunalité

Source : des cucs aux contrats de ville - CDR Mayotte

📍 Carte des intercommunalités de Mayotte



| Intercommunalité | Nombre de communes | Nombre de QPV |
|---|--------------------|---------------|
| Communauté d'Agglomérations de Dembeni-Mamoudzou (CADEMA) | 2 | 6 |
| Communauté de Communes du Sud (CC Sud) | 4 | 8 |
| Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) | 5 | 10 |
| Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) | 4 | 10 |
| Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT) | 2 | 2 |
| Total général | 17 | 36 |

Quatre profils de QPV identifiés à Mayotte

Selon une étude réalisée par l'Insee de Mayotte, quatre types de profils de QPV (quartiers prioritaires politique de la ville) se distinguent selon les caractéristiques de leurs habitants (le niveau de formation, la catégorie socioprofessionnelle) et leurs conditions de confort (type de bâti, accès à l'eau et à l'électricité, sanitaires intégrés au logement, etc.) :

- ▶ Profil 1 : Les quartiers moins fragilisés que la moyenne des QPV;
- ▶ Profil 2 : Les quartiers aux habitations les plus précaires;
- ▶ Profil 3 : Les quartiers aux habitants à l'écart du marché du travail ;
- ▶ Profil 4 : Les quartiers cumulant toutes les difficultés.

Sur les 36 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

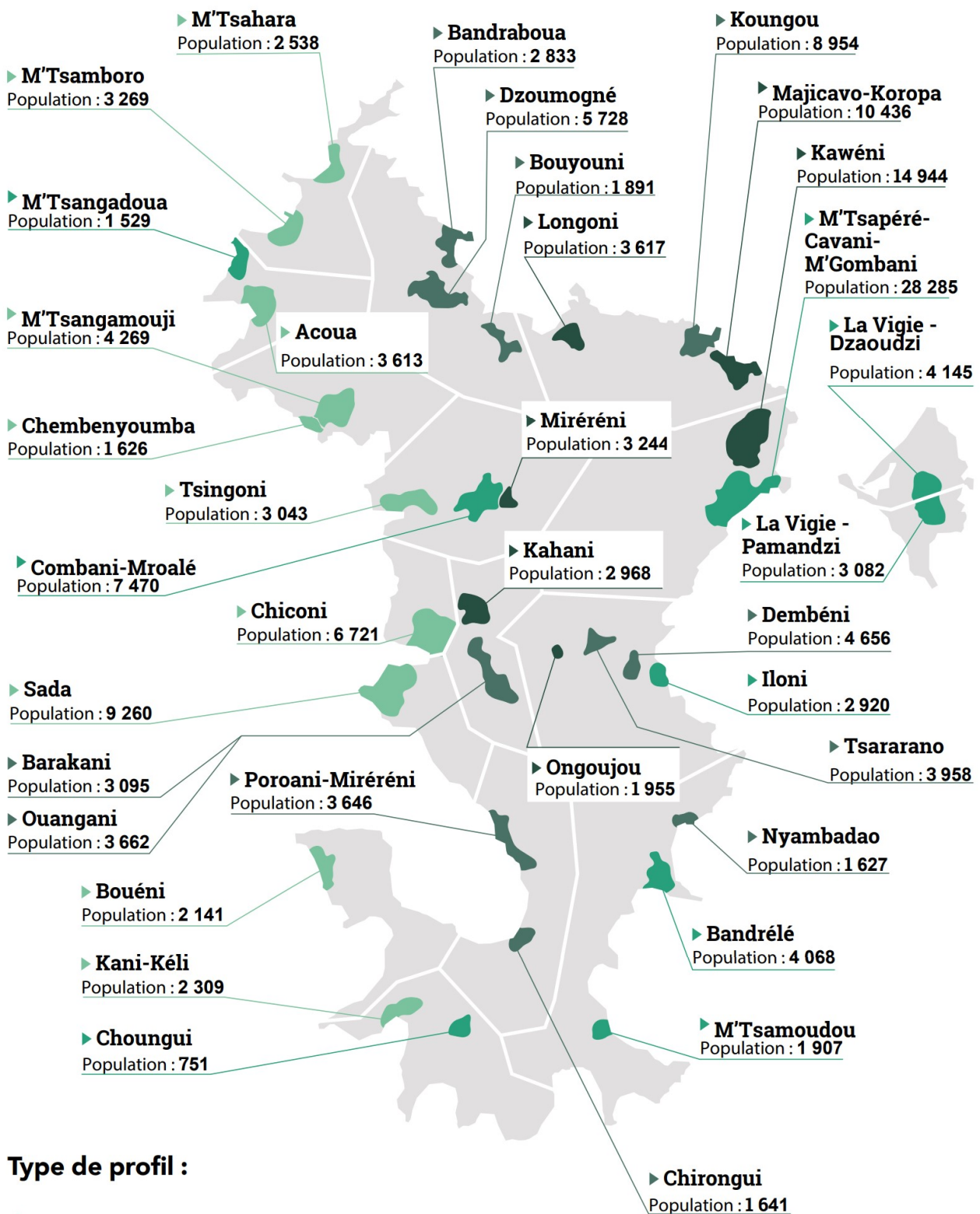
- ▶ 10 sont catégorisés dans le profil 1;
- ▶ 9 sont catégorisés dans le profil 2;
- ▶ 11 sont catégorisés dans le profil 3;
- ▶ 6 sont catégorisés dans le profil 4.

Les enjeux dans ces quartiers sont multiples : chômage de masse notamment chez les jeunes et les femmes, difficultés d'insertion sur le marché du travail, d'accès à l'éducation, pauvreté accrue, santé, logements insalubres, etc.

Pour mieux répondre aux enjeux identifiés dans ces territoires fragiles, la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine introduit un nouvel outil d'intervention de la Politique de la Ville. Dans chacune des communes concernées, un contrat de ville est signé entre l'État et les collectivités pour mobiliser l'ensemble des politiques publiques et des actions en faveur des habitants des QPV. Les contrats de ville se déclinent autour de trois piliers que sont la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, et le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Source : Observatoire régionale de l'ESS - CRESS de Mayotte 2019

Localisation des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville



Géographie et moyens des quartiers prioritaires de la ville (QPV)

36 QPV, dans lesquels résident **179 140** habitants soit 70 % de la population.

16 contrats de ville :

Acoua, Bandraboua, Bandrélé, Bouéni, Chiconi, Chirongui, Dembéni, Dzaoudzi, Kani Kéli, Kougou, Mamoudzou, M'tsambo, Ouangani, CCPT, Sada et Tsingoni

2 963 750 euros⁽¹⁾: l'enveloppe de crédits du P147 dont bénéficie la Mayotte en 2021.

86 postes d'adultes relais en 2022.

(pour 179 140 habitants en QPV)⁽²⁾

12 postes FONJEP⁽³⁾.

Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique (2021)

3⁽⁴⁾ sites retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : le quartier de Kawéni à Mamoudzou, le

quartier de Majicavo Koropa à Kougou et le quartier de La Vigie à Dzaoudzi et Pamandzi

1 commune identifiée pour les bataillons de la prévention : Mamoudzou

Éducation et petite enfance

22 collèges dans lesquels sont scolarisés les

enfants résidant dans le QPV sont classés en REP ou REP+ et sont donc concernés par le dispositif

de dédoublement des classes.

7 PRE⁽⁵⁾ (Programmes de réussite éducative) : 2 à Mamoudzou, Bandrélé, Sada, Petite Terre, Chirongui, Kougou

3⁽⁶⁾ QPV labellisés « Cités éducatives » : Kawéni à Mamoudzou, Dzoumogné à Bandraboua et La Vigie à Petite Terre (données 2022)

Emploi, formation et développement économique (2021)

Les QPV du département bénéficient du dispositif « emplois francs » depuis le 28 mars 2019.

À ce jour, on dénombre **249** contrats signés au profit de demandeurs d'emploi résidant dans les QPV du département, dont 73 % en CDI. 47 % des bénéficiaires sont des femmes et 36 % ont moins de 26 ans.

Soutien à la vie associative et médiation sociale (2021)

1 centre de ressources politique de la ville, Maore Ouvoimoja, couvre Mayotte.

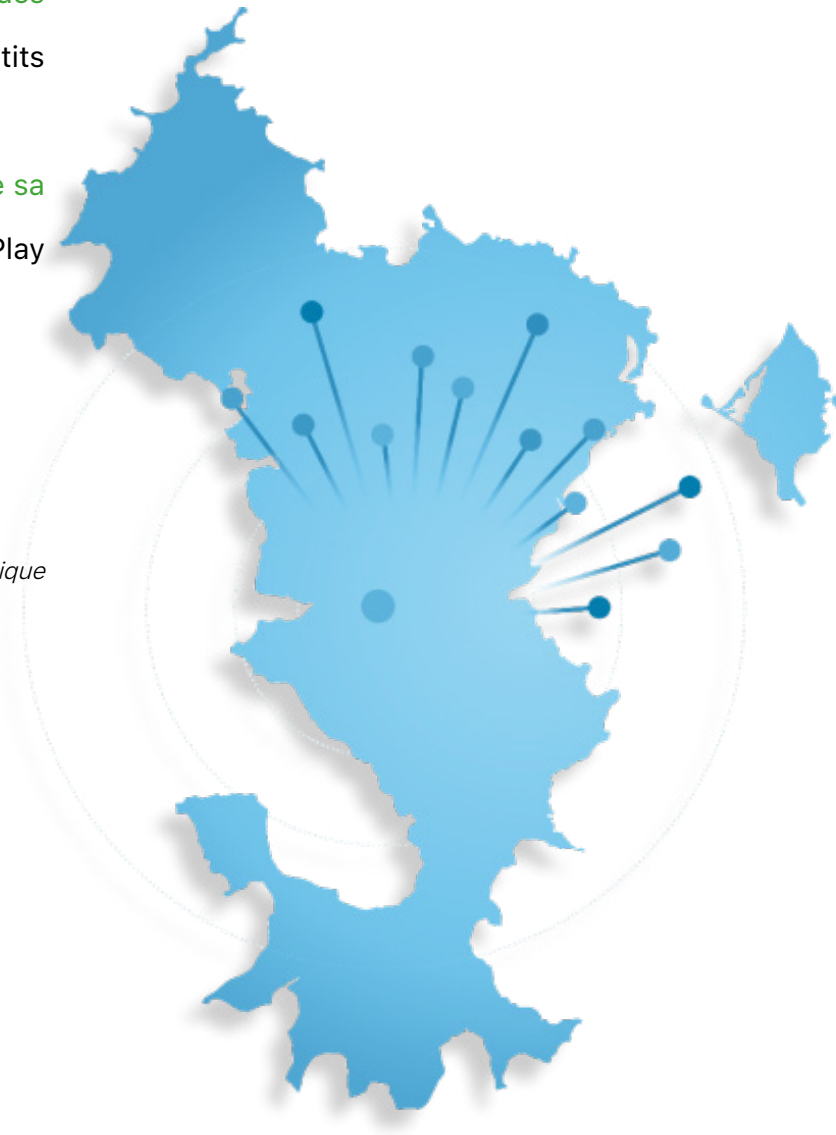
Subvention 2021 : 123 500 euros.

4⁽⁷⁾ projets retenus dans le cadre du programme

« Tremplin Asso » :

- ▶ Droits culturels scientifiques et techniques par l'Association Française des Petits Débrouillards,
- ▶ Le jeu, le sport et le débat pour construire sa citoyenneté et mieux vivre ensemble par Play International,
- ▶ «À mon rythme» par l'UFOLEP,
- ▶ Déploiement du projet ZEP.

Source : agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique
de la ville fiche Mayotte 1er juillet 2021



⁽¹⁾Gip Maoré Ouvoimoja : Soit environ 17€/habitant en QPV à Mayotte; 41€ (montant fixe) /habitant en QPV en métropole; environ 27€/habitant en QPV en Guyane; 32€/habitant en QPV à la Réunion et environ 54€/habitant en QPV en Martinique - au regard de leurs enveloppes crédits P147.

⁽²⁾102 postes pour 27 316 habitants en QPV en Martinique; 127 postes pour 104 000 habitants en QPV en Guyane; 229 postes pour 138 578 habitants en QPV à la Réunion; 196 postes pour 159 000 habitants en QPV en Guadeloupe.

⁽³⁾ 5 postes en Martinique; 5 postes en Guyane; 10 postes à la Réunion; 7 postes en Guadeloupe.

⁽⁴⁾ 6 QPV retenus à la Réunion ; 3 communes en Guyane - Cayenne (8 QPV), Matoury (1 QPV) et Saint Laurent (5 QPV) ; 3 QPV retenus en Martinique ; 5 QPV retenus en Guadeloupe.

⁽⁵⁾ 6 PRE en Guyane (104 000 habitants en QPV) ; 11 PRE à la Réunion (138 578 habitants en QPV)

⁽⁶⁾ 2022 : 3 QPV cités éducatives en Guyane ; 5 QPV cités éducatives à la Réunion ; 4 QPV cités éducatives en Guadeloupe ; 1 QPV cité éducative.

⁽⁷⁾ 7 projets retenus dans le cadre du programme « Tremplin Asso » à la Réunion; 5 projets retenus en Guyane; 6 projets retenus en Martinique; 8 projets retenus en Guadeloupe.

Source : agence-cohesion-territoires.gouv.fr/politique de la ville fiche Mayotte 1er juillet 2021

2

**Démarche
participative
d'évaluation des
contrats de ville
2015 - 2022**



LE CADRE NATIONAL DE L'ÉVALUATION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit que la Politique de la ville est mise en œuvre par le biais de contrats de ville qui doivent faire l'objet d'une évaluation menée par l'instance de pilotage, avec l'appui méthodologique de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV).



Le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a adressé le 14 décembre dernier aux préfets de région et de département une **instruction concernant l'évaluation locale des contrats de ville**. Celle-ci repose le cadre et les attentes de l'évaluation :

OBJECTIFS :

- Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions au regard des moyens engagés
- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil
- Alimenter la réflexion menée au niveau national sur la prochaine génération de contrats de ville
- Engager une démarche locale d'évaluation qui mobilise et associe l'ensemble des partenaires du contrat et des habitants

source : <https://pqn-a.fr>

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION A L'ÉCHELLE LOCALE

Comme le rappelle l'instruction, l'un des enjeux de l'évaluation est l'impulsion d'une dynamique locale pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre des contrats de ville :

- Les instances de pilotage du contrat (comité de pilotage, comités techniques)
- Les élus référents et les autres élus
- Les partenaires signataires du contrat
- Les conseils citoyens
- Les habitants
- Les acteurs divers des quartiers (associations, commerçants, etc.)



LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION

FAIRE LE BILAN

- Evaluer une politique publique
- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur
- Aider à la décision
- Engager une réflexion collective



SE PROJETER SUR L'AVENIR DES TERRITOIRES

- Redynamiser le partenariat
- Permettre une contribution active
- Contribuer à la nouvelle contractualisation



LE COMITÉ TERRITORIAL



est un lieu d'échange et de dialogue entre les services de l'État et les élus sur la mise en œuvre des actions annoncées lors du Comité Interministériel des Villes (CIV).

- 1er comité territorial, le 3 mars 2022 au lycée des Lumières : lancement de la démarche
- 2ème comité territorial, le 28 juin 2022 au collège de Kwalé : présentation de la synthèse et du contenu du rapport de l'évaluation finale des contrats de ville



LE COMITÉ TECHNIQUE ÉLARGI

est l'instance qui pilote, construit et formalise l'évaluation. Ses membres sont :

- les chargé(e)s de mission politique de la ville des communes
- les délégués du préfet, la DEETS
- les représentants techniciens des intercommunalités,
- le centre de ressources politique de la ville





LE COMITÉ D'ÉVALUATION



est l'instance participative d'évaluation des contrats de ville. Composé des élus référents, d'acteurs institutionnels, associatifs et des habitants, il contribue à l'évaluation par la remontée d'informations qualitatives.

- 1er comité d'évaluation, le 10 mars 2022 au collège Kwalé : présentation des étapes de la démarche
- Le 2ème comité d'évaluation, le 20 juillet 2022 : présentation de la synthèse et du contenu du rapport de l'évaluation finale des contrats de ville

LE COMITÉ D'ÉVALUATION : LES ACTEURS MOBILISÉS PAR INTERCOMMUNALITÉ

| Collectivités territoriales | Monde institutionnel | Monde économique | Monde associatif | Habitants |
|--|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Agents des communes (Services Politique de la Ville, CCAS, services jeunesse, rénovation urbaine, aménagement, social, médiateurs en dispositif Politique de la Ville, PRE CLSPD, centre sociaux etc...) • Agents et référents EPCI CD976 • Maires et élus référents à la politique de la ville • Association des maires de Mayotte | <ul style="list-style-type: none"> • Services de l'Etat (SGA, Délégués du Préfet, SGAR, DEAL, DAAF, DEETS, DRAJES...) • Banque des territoires • ARS • CSSM • PJJ, Procureur • AFD • CEREMA (Etablissement public de l'aménagement du territoire) • Gendarmerie, police municipale • SDIS • SIM, Action logement • Education nationale • PLIA • Pôle emploi • Mission locale | <ul style="list-style-type: none"> • CCI • CRESS de Mayotte | <ul style="list-style-type: none"> • Structures associatives par territoire • Associations intervenants à l'échelle départementale • CROS de Mayotte | <ul style="list-style-type: none"> • Habitants Résidents en Quartiers Prioritaires Politique de la Ville • Comités citoyens, jeunes, conseils des sages par territoire |

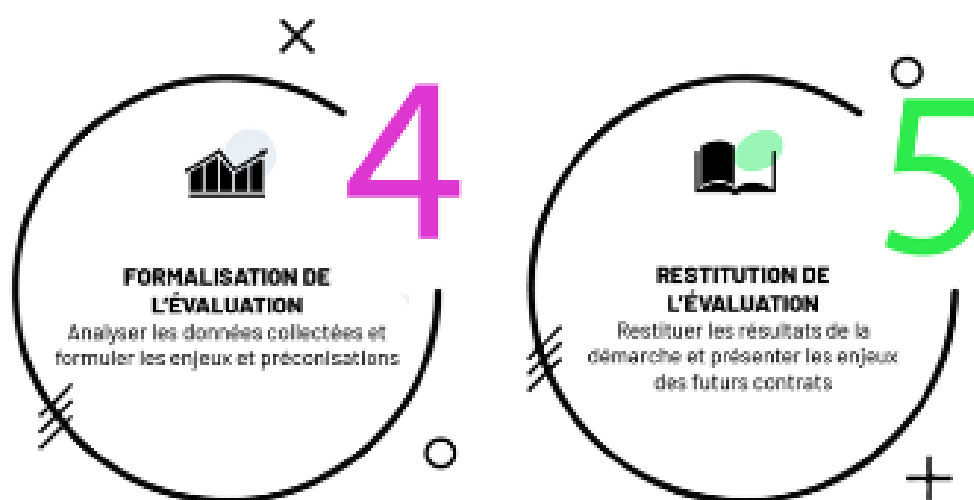
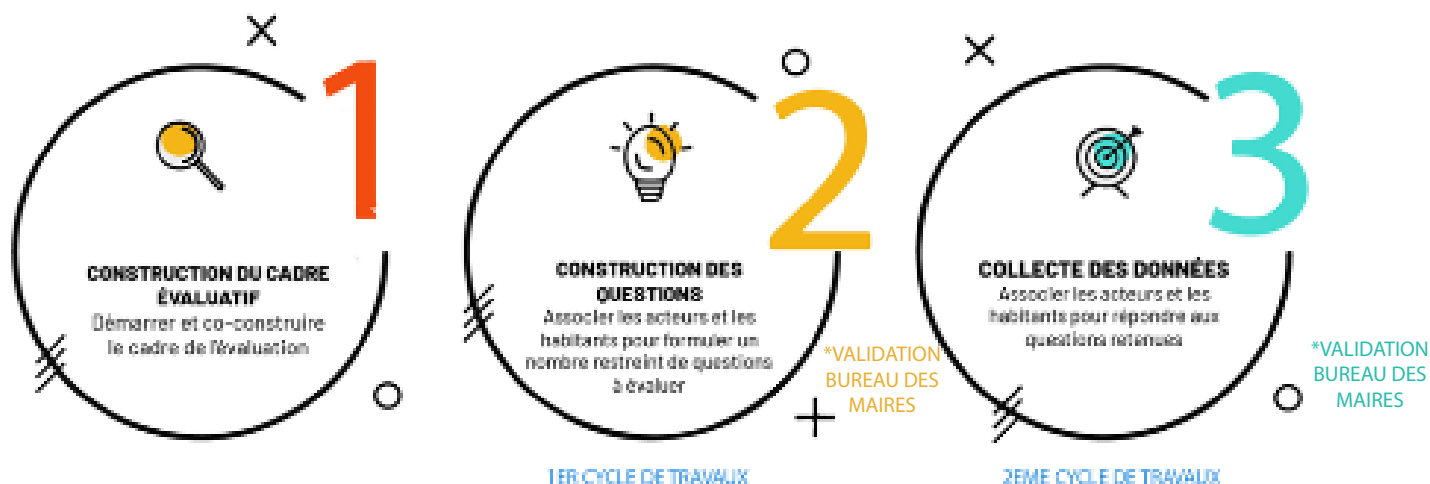


LE BUREAU DES MAIRES PAR INTERCOMMUNALITÉ

Restitution pour validation des questions évaluatives retenues, de l'analyse des réponses obtenues sous forme d'enjeux et de préconisations et du contenu du rapport de l'évaluation finale des contrats de ville, au **bureau des maires par intercommunalité.**



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

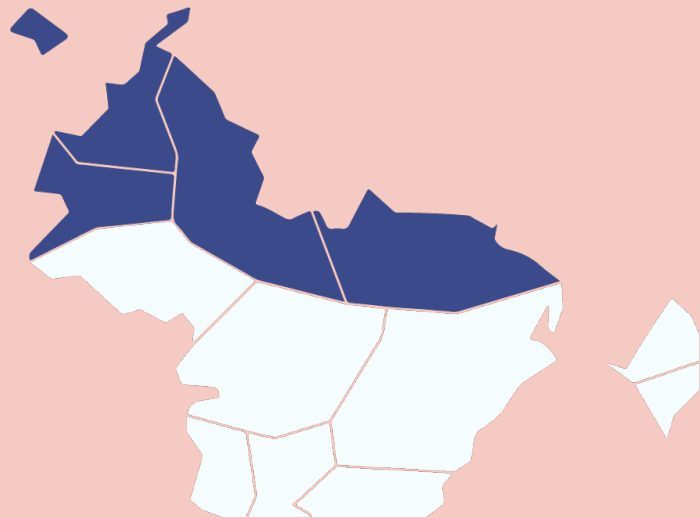


3

Évaluation des contrats de ville 2015 - 2022



3.1

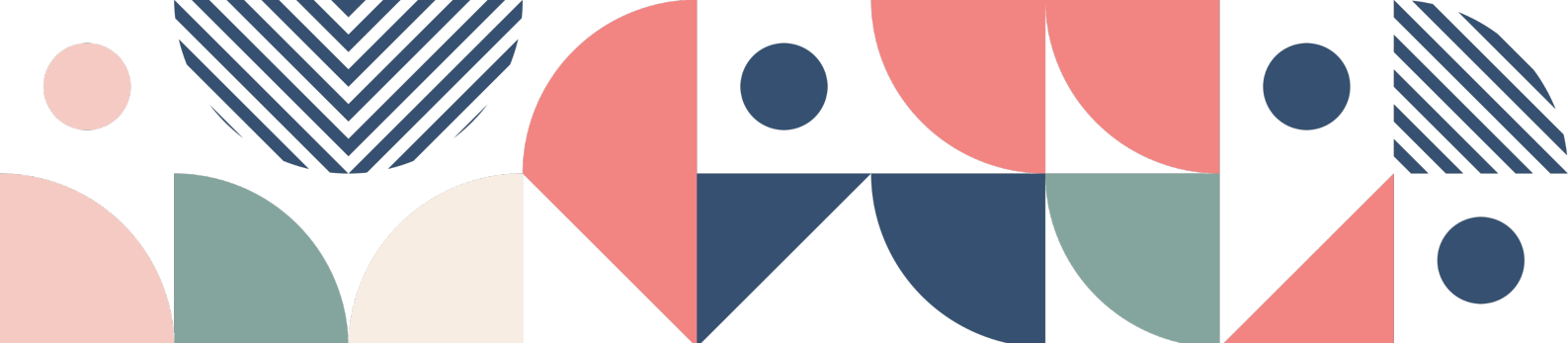


Évaluation des contrats de ville

Des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte :

- Acoua
- Bandraboua
- Koungou
- Mtsamboro

| Intercommunalité | Nombre de communes | Nombre de QPV | Pop Totale (2017) | Pop QPV (2017) | Part Pop QPV / Pop totale (2017) |
|---|--------------------|---------------|-------------------|----------------|----------------------------------|
| Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) | 4 | 10 | 59 042 | 46 299 | 78 % |



3.1.1

Profils des quartiers prioritaires

! Important

Les données mises à disposition (dans le cadre de l'évaluation finale des contrats) sur **la plateforme SIG Ville** pour procéder à un diagnostic fin à l'échelle du quartier et du contrat de ville sont disponibles pour pratiquement **tous les territoires sauf le Département de Mayotte** :

- données trimestrielles annuelles sur les demandeurs d'emploi,
- des fiches quartiers mises à jour une fois par an sur les thèmes suivants :
 - démographie,
 - éducation,
 - insertion professionnelle,
 - revenu,
 - tissu économique

Il en va de même pour l'atlas régional et départemental des quartiers prioritaires et la plateforme de géoréférencement en quartier prioritaire.

Par conséquent, **il est impossible pour le Département de Mayotte d'effectuer un diagnostic** fin de l'évolution du diagnostic territorial entre 2015 et 2022. Les dernières données spécifiques aux QPV datent de 2012 **alors qu'elles sont indispensables** pour garantir la pertinence des politiques publiques dont le cadre d'action de la politique de la ville (seul le nombre d'habitants en QPV a été actualisé en 2018).

COMMUNE D'ACOUA

La commune d'Acoua, située au nord de Grande-Terre, est composée de deux villages : Acoua et M'Tsangadoua. Avec une superficie de 13km², elle regroupe 5 192 habitants en 2017, soit 2 % de la population de l'île.

La commune compte en son sein deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, correspondant aux deux villages : le quartier prioritaire du village d'Acoua et le quartier prioritaire de M'Tsangadoua. Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune d'Acoua se caractérise ainsi :

- ▶ Village d'Acoua : Quartier moins défavorisé que la moyenne de la géographie prioritaire (profil 1);
- ▶ M'Tsangadoua : Un habitat plus précaire (profil 2)

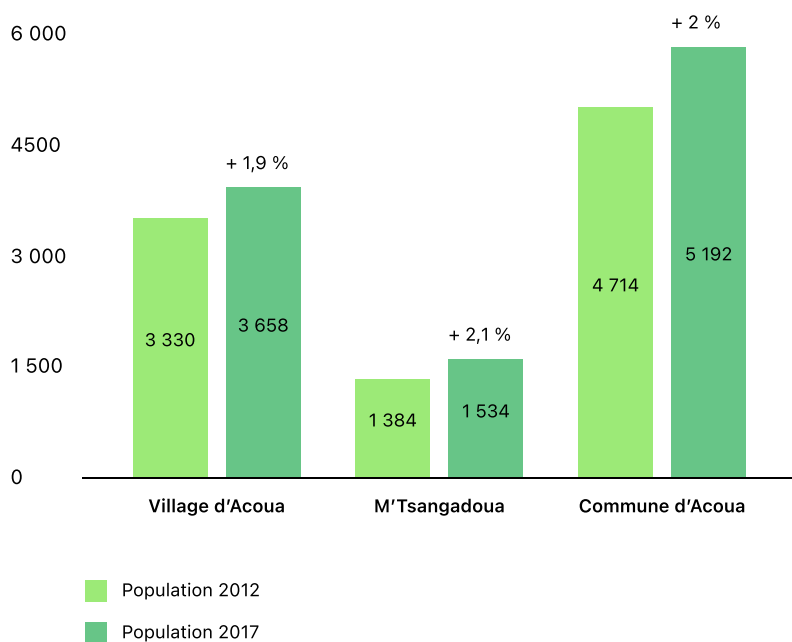
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Les deux quartiers qui forment la géographie prioritaire d'Acoua concentrent, en 2012, 4 698 habitants, soit 3,3 % de la population des QPV de Mayotte. Dans les deux quartiers prioritaires de la commune d'Acoua, l'ensemble des habitants réside dans le périmètre prioritaire de la Politique de la Ville - 3 319 personnes dans le village d'Acoua et 1 379 personnes à M'Tsangadoua.

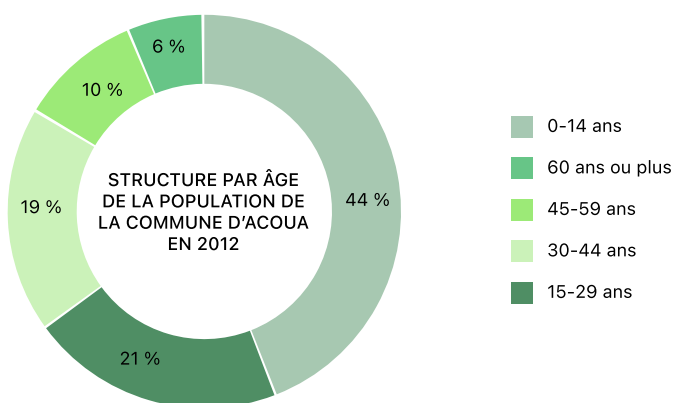
L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant des QPV montre que le village d'Acoua concentre le plus de personnes (3 330 en 2012 et 3 658 en 2017). Le rythme de croissance de la population dans les villages d'Acoua entre 2012 et 2017 oscille entre 1,9 % et 2,1 %.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

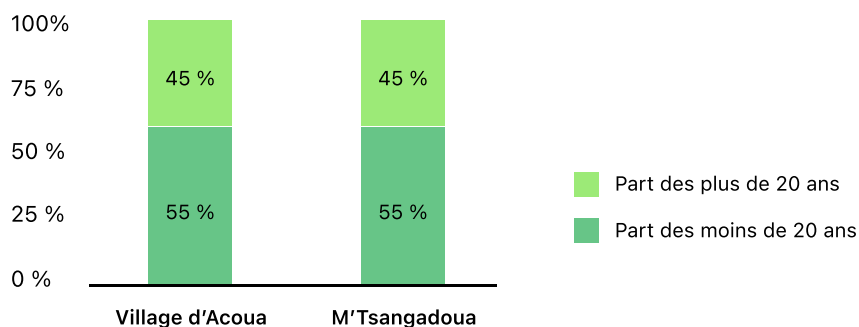


La structure par âge de la commune d'Acoua reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (44 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (6 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève une majorité de jeunes de moins de 20 ans. Ces derniers sont représentés à 55 % dans les deux quartiers prioritaires.



Structure par âge de la population en QPV (2012)

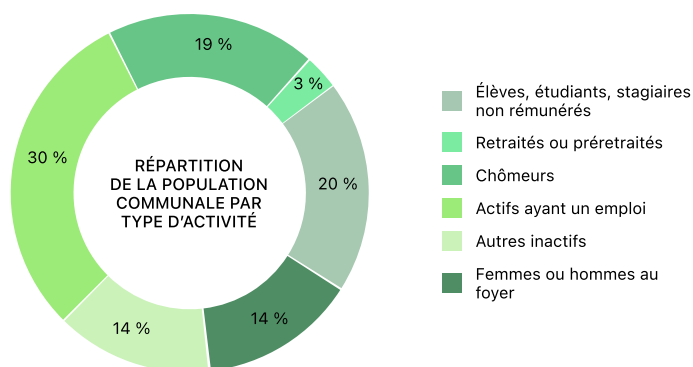


Emploi et formation

Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune d'Acoua compte 1 304 actifs et 1 356 inactifs.

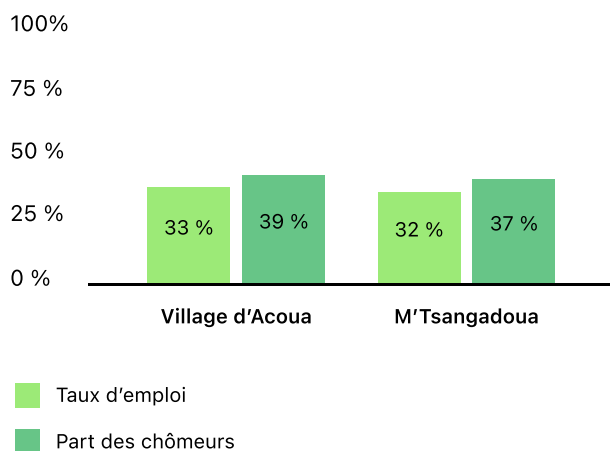
L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 30 % occupent un emploi et 19 % sont au chômage. Les inactifs représentent 51 % de la population.

Au sein de la géographie prioritaire, on relève une majorité de jeunes de moins de 20 ans. Ces derniers sont représentés à 55 % dans les deux quartiers prioritaires.

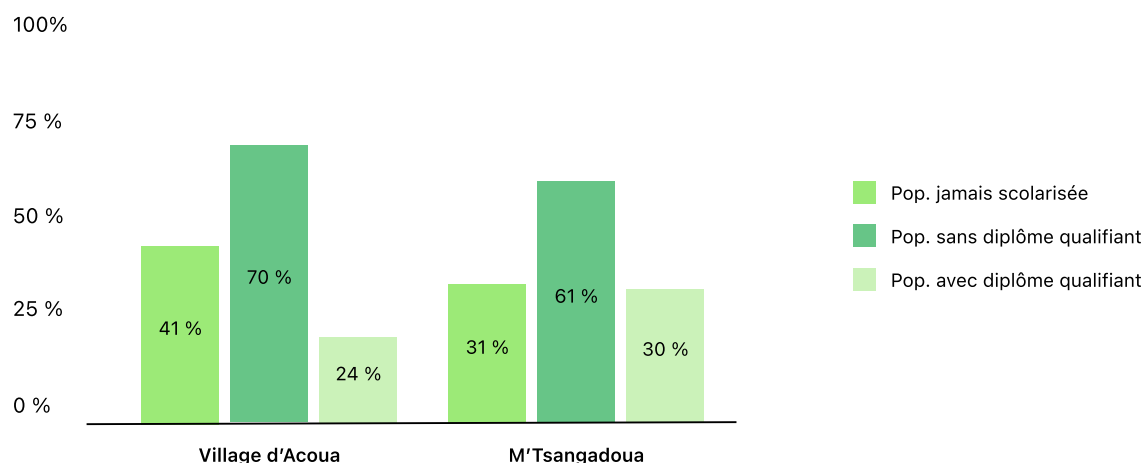


On note une homogénéité dans les caractéristiques d'emploi des habitants des deux QPV de la commune d'Acoua. Les conditions d'insertion sur le marché du travail y sont plus favorables que dans la moyenne des QPV mahorais, avec un taux d'emploi qui s'élève à 33 % dans le quartier prioritaire du village d'Acoua et à 32 % dans le quartier prioritaire de M'Tsangadoua, contre 27 % en moyenne. Toutefois, la part des personnes déclarées au chômage reste à un niveau élevé au sein des deux quartiers : 39 % dans le quartier prioritaire du village d'Acoua et 37 % dans le quartier prioritaire de M'Tsangadoua.

Emploi



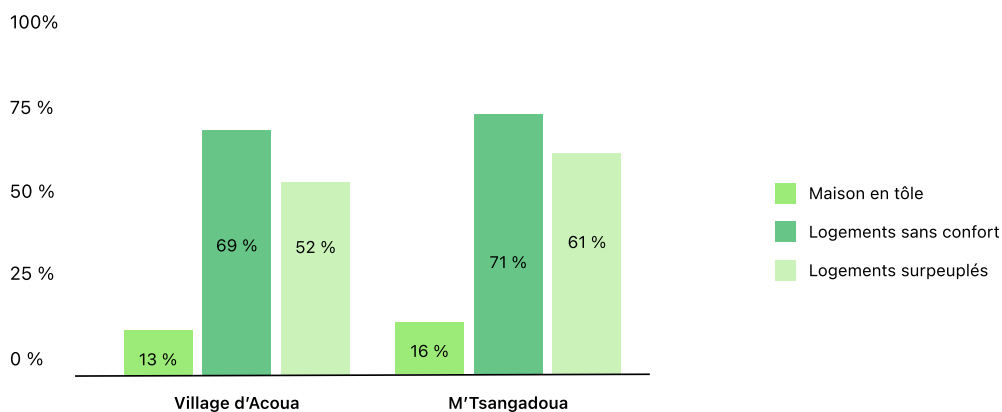
Formation



Habitat et confort

Les habitants des deux QPV de la commune d'Acoua vivent dans de meilleures conditions que dans l'ensemble des QPV : seulement 13 % des maisons sont construites en tôle dans le quartier prioritaire du village d'Acoua, et 16 % dans le quartier de M'Tsangadoua, contre 35 % en moyenne.

Les conditions de logement sont toutefois plus précaires à M'Tsangadoua, expliquant sa classification dans le profil 2.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le quartier | <ul style="list-style-type: none"> • Agir en faveur de la réussite éducative, en matière de petite enfance, enfance et jeunesse • Favoriser la vie associative et la vie du quartier • Prendre en compte la santé, assurer l'accès aux soins, développer le travail de prévention • Renforcer le pilotage partenarial des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance • Veiller à l'intégration des personnes immigrées nouvellement arrivées sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une analyse fine et de qualité concernant la situation de l'emploi |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les actions concourant à l'amélioration du cadre de vie | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions socio-culturelles et éducatives • Participer à la montée en compétences des acteurs locaux • Améliorer l'accès aux droits sociaux • Renforcer la coordination des politiques publiques de sécurité et de tranquillité publique | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les initiatives de développement de l'économie sociale et solidaire |
| <h2>Gouvernance / Animation territoriale</h2> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et pérenniser le service politique de la ville et le recentrer sur les missions qui lui sont propres • Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance : accompagner et soutenir les associations locales, assurer le suivi de chaque dispositif, animer le réseau des partenaires locaux, programmer et animer les instances du dispositif • Apport et appui du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Politique de la Ville Maoré Ouvoimoja | | |

COMMUNE DE BANDRABOUA

Située au nord-ouest de Grande-Terre, la commune de Bandraboua est constituée de cinq villages : le village de Bandraboua, Dzoumogné, Handréma, Bouyouni et M'Tsangamboua. Avec une superficie de 32 km², elle compte 13 989 habitants en 2017, soit environ 6 % de la population de l'île.

Bandraboua compte en son sein trois Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : le village de Bandraboua, Dzoumogné et Bouyouni.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Bandraboua, rassemblant les 3 QPV, se caractérise par une population à l'écart du marché du travail (profil 3).

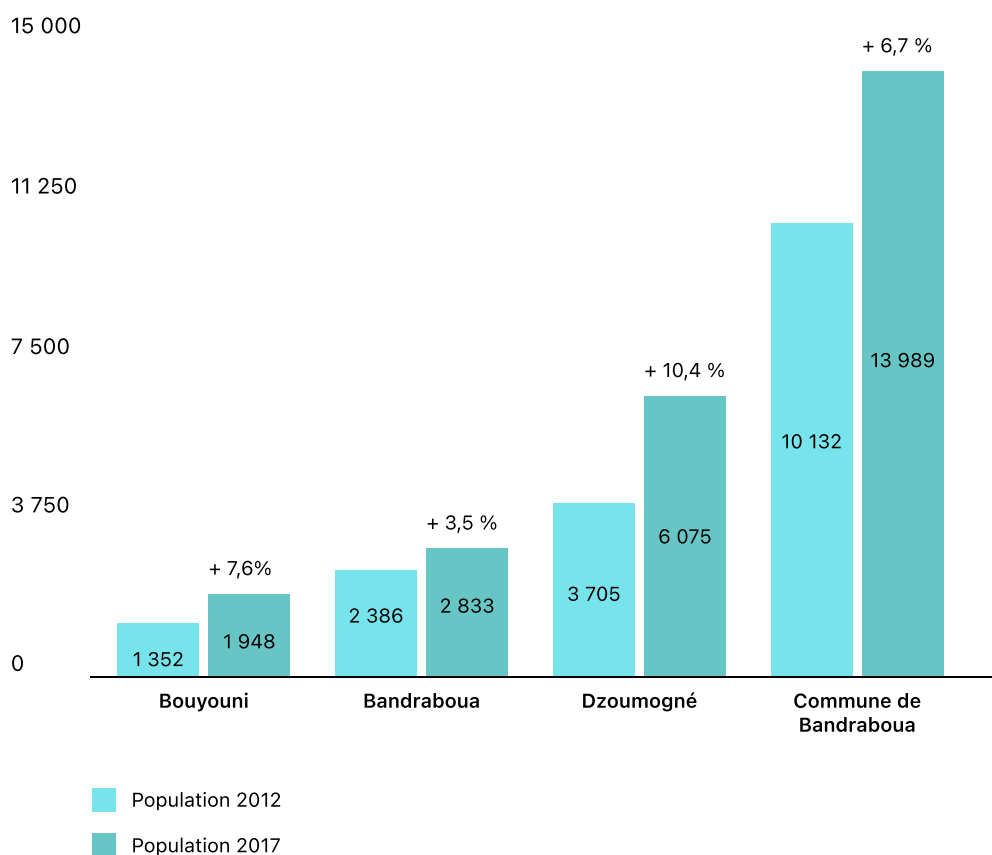
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Sur le territoire communal, 7 357 personnes résident dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, soit 5 % de la population des QPV de Mayotte en 2012, et 73 % de la population de Bandraboua. L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant des QPV montre que Dzoumogné est le village rassemblant le plus d'habitants : 3 705 habitants en 2012 et 6 075 en 2017.

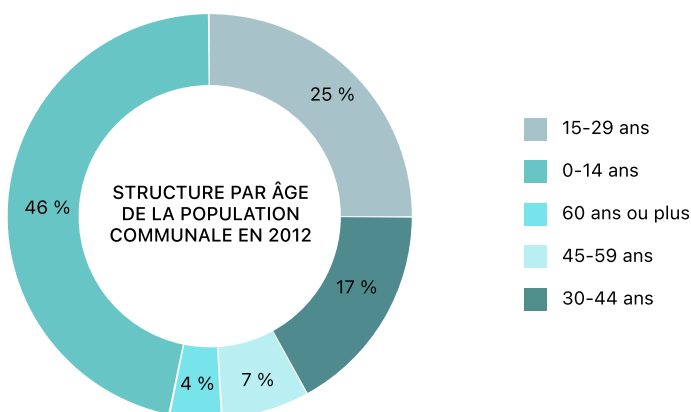
Le taux de croissance de la population en QPV entre 2012 et 2017 dans la commune oscille entre 3,5 % et 10,4 %.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

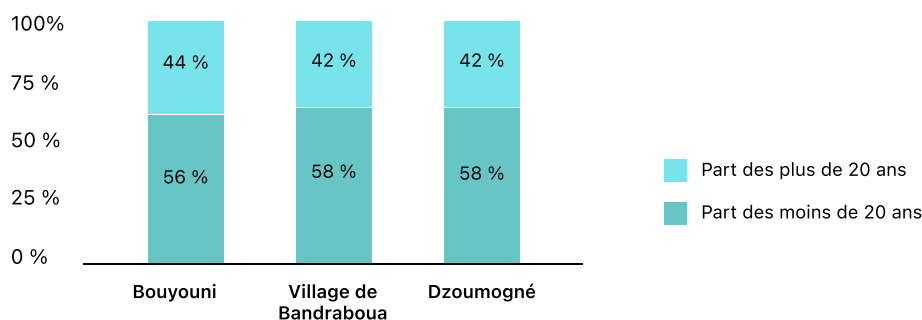


La structure par âge reste fidèle à la tendance observée dans le reste du département. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (46 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (4 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève que plus de la moitié de la population à moins de 20 ans : 56 % à Bouyouni et 58 % dans les villages de Bandraboua et Dzoumogné



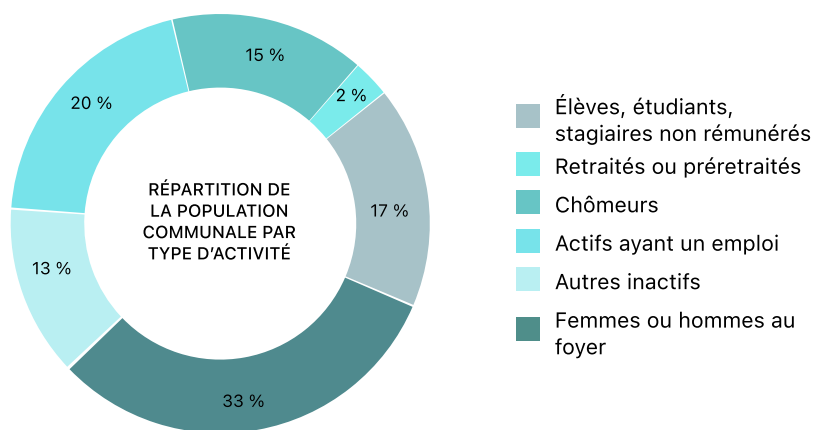
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

Parmi la population de 15 ans ou plus, on dénombre 1 898 actifs et 3 545 inactifs à Bandraboua.

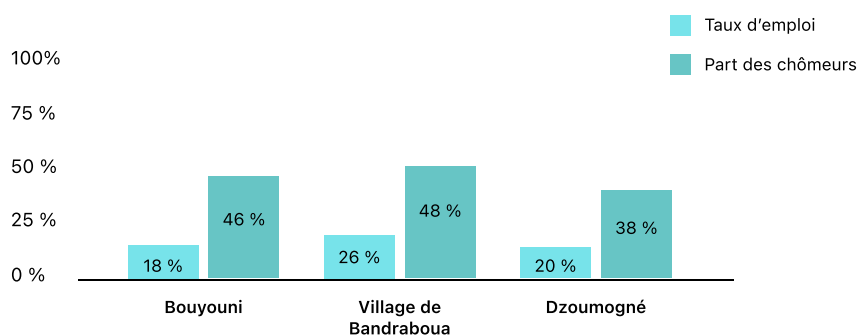
L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 20 % des résidents occupent un emploi et 15 % sont au chômage. Les inactifs représentent 65 % de la population.



Dans les quartiers prioritaires de la commune de Bandraboua, la population est en marge du marché du travail : le taux d'emploi est de 18 % à Bouyouni, 20 % à Dzoumogné et 26 % dans le village de Bandraboua.

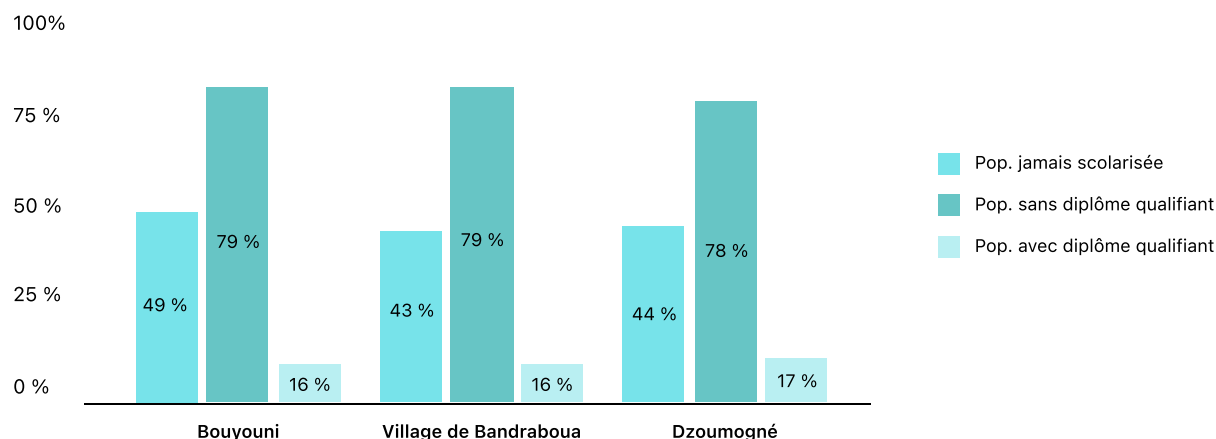
La part des personnes déclarées au chômage est élevée : 48 % dans le village de Bandraboua, 46 % à Bouyouni et 38 % à Dzoumogné.

Emploi



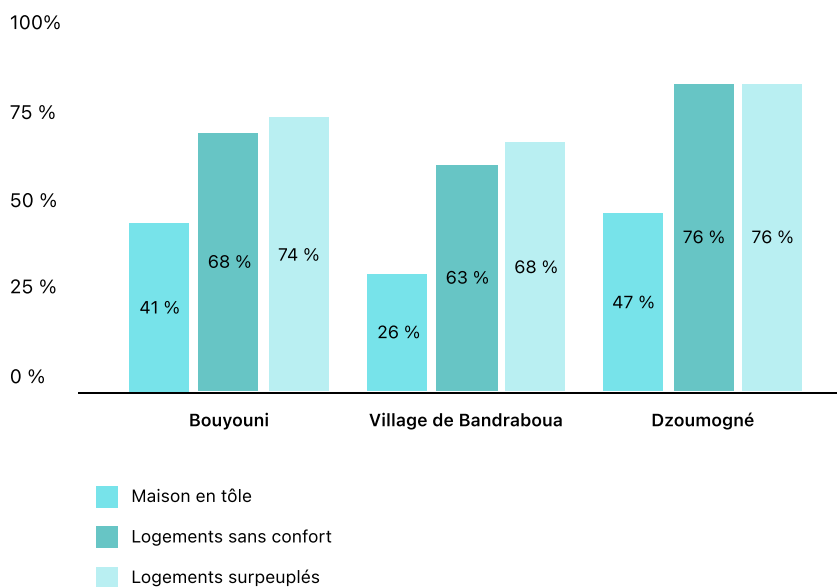
En lien avec cette difficile insertion sur le marché du travail, les quartiers prioritaires de Bandraboua comptent en leur sein une part élevée de personnes jamais scolarisées (près de la moitié des 15 ans ou plus résidant à Bouyouni, Dzoumogné et dans le village de Bandraboua). Ces localités comptent également peu d'habitants qui détiennent un diplôme qualifiant au regard de la moyenne des QPV (22 %).

Formation



Habitat et confort

La géographie prioritaire de Bandraboua est marquée par des habitats précaires : la part des logements qui sont construits en tôle est supérieure à la moyenne des QPV (35 %) à Dzoumogné (47 %) et à Bouyouni (41 %). De plus, dans ces deux quartiers on recense majoritairement des habitations ne disposant pas du confort de base : 76 % à Dzoumogné, 68 % à Bouyouni et 63 % à Bandraboua. Près de trois logements sur quatre sont surpeuplés à Dzoumogné et Bouyouni : respectivement 76 % et 74 %.



Les orientations pour la période 2015 - 2022 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 7 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Bandraboua, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Offrir à tous les habitants un cadre de vie agréable | <ul style="list-style-type: none"> • Déployer une politique de réussite éducative adaptée • Repenser l'organisation de l'administration communale • Revitaliser les villages et favoriser la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire communal en s'appuyant sur les associations | <ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser et relancer l'économie locale |

COMMUNE DE KOUNGOU

La commune de Kougou, située au nord-est de Grande-Terre, rassemble 6 villages : Majicavo Lamir, Majicavo Koropa, Kougou, Trévani, Kangani et Longoni.

La commune de Kougou est la deuxième plus importante de Mayotte en terme de population : 26 488 habitants en 2012, soit 12 % de la population mahoraise (32 156 en 2017). Sa superficie est de 28 km².

Kougou compte en son sein trois Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Majicavo Koropa, Longoni et le village de Kougou.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Kougou se caractérise ainsi :

- ▶ Village de Kougou : une population à l'écart du marché du travail (profil 3);
- ▶ Majicavo Koropa et Longoni : des quartiers qui cumulent toutes les difficultés (profil 4)

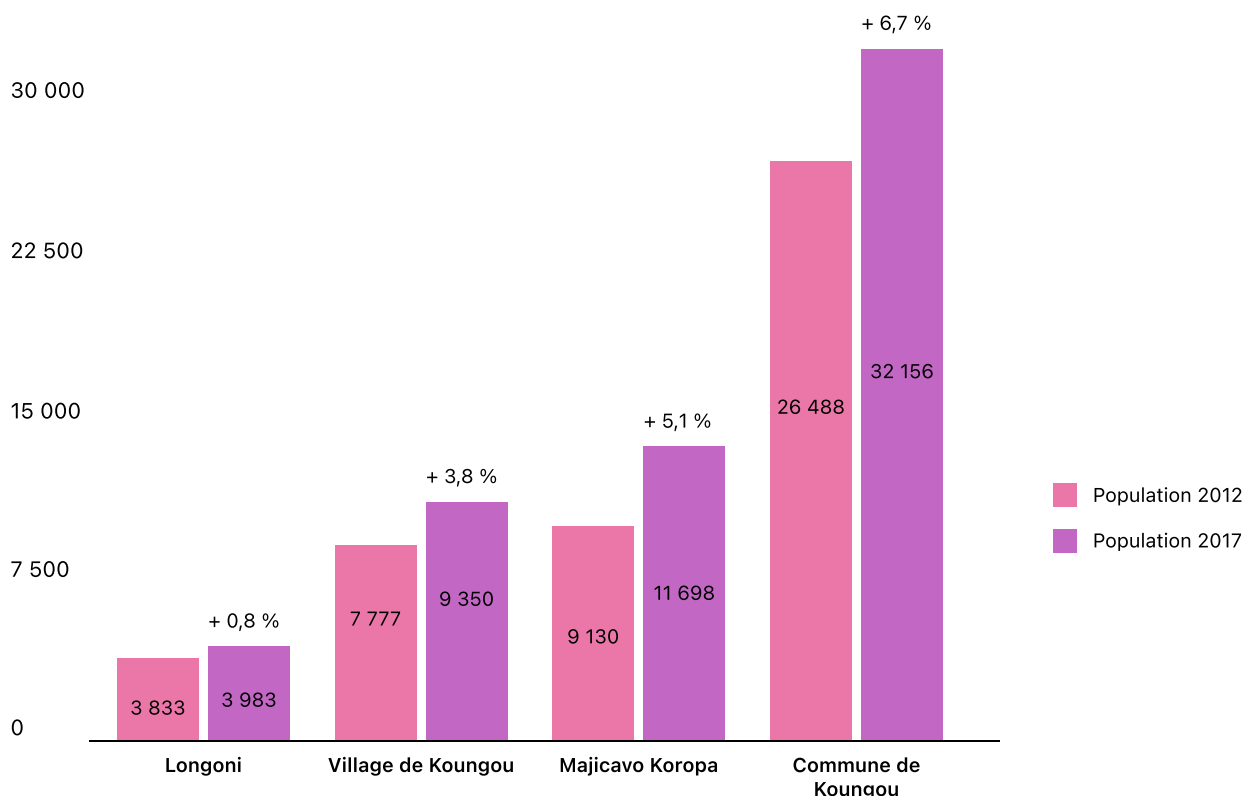
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

La géographie prioritaire de la commune de Kougou concentre 20 740 habitants, soit 14 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 78 % des habitants de la commune de Kougou.

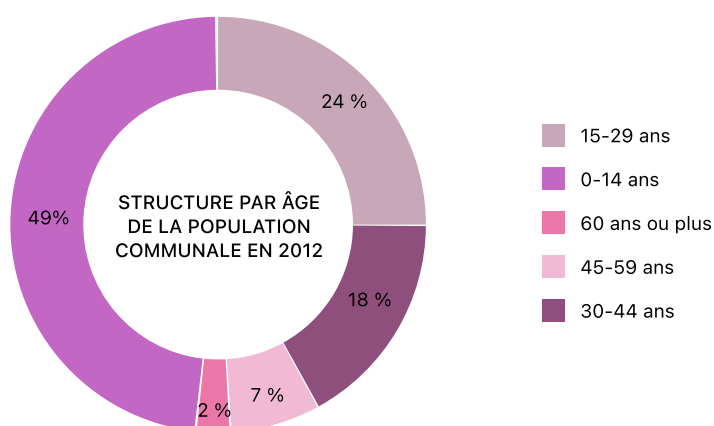
L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant un QPV montre que les villages de Majicavo Koropa et de Kougou sont les plus peuplés, respectivement 9 130 et 7 777 personnes en 2012 (11 698 et 9 350 personnes en 2017). Le rythme de croissance de la population entre 2012 et 2017 varie de 0,8 % par an dans le village de Longoni à plus de 5 % par an dans le village de Majicavo Koropa.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

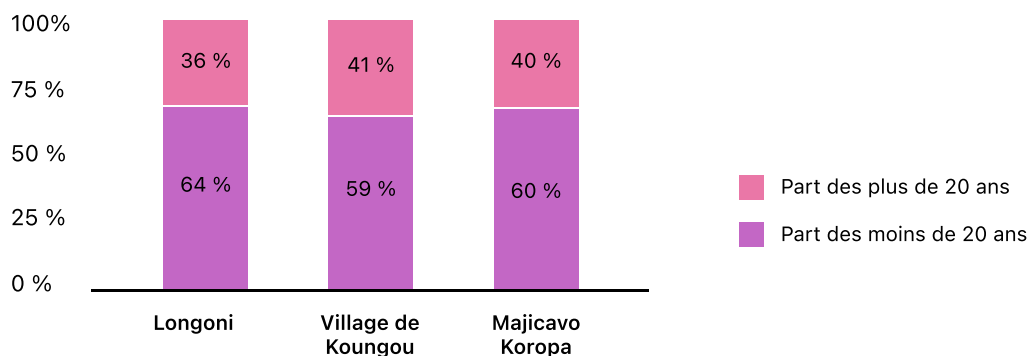


La structure par âge dans la commune de Koungou reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (49 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (2 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une présence marquée des jeunes. Ces derniers sont représentés à 64 % dans le quartier prioritaire de Longoni, 59 % dans le village de Koungou et 60 % dans le village de Majicavo Koropa.



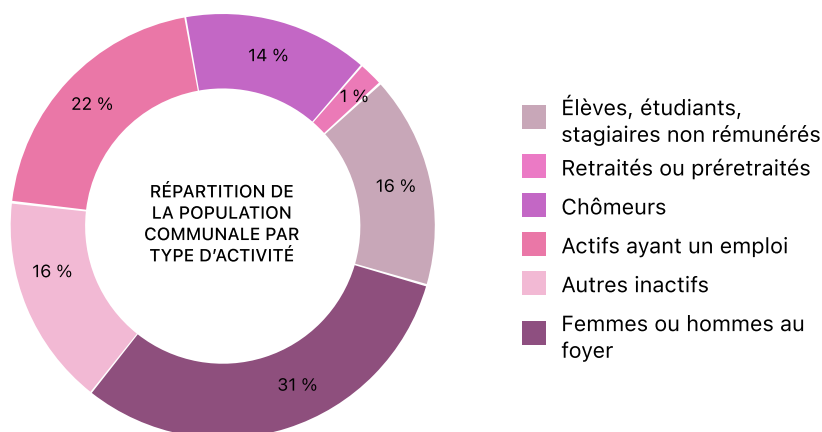
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

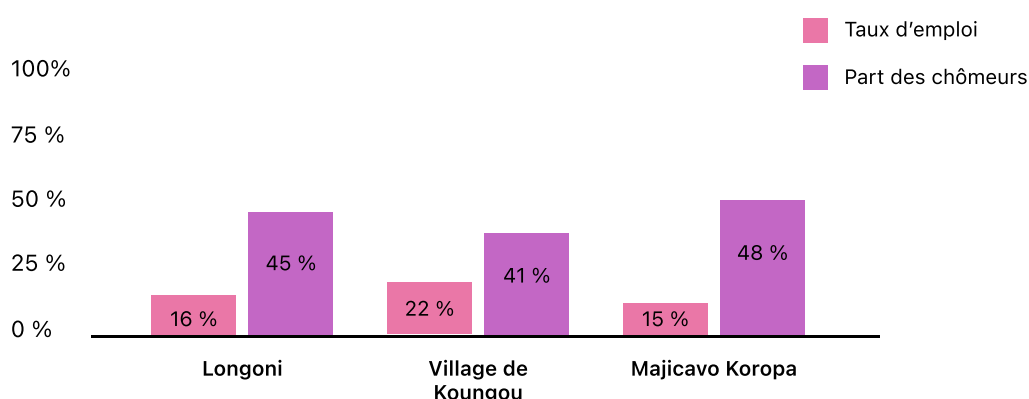
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Koungou compte 4 806 actifs et 8 735 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 22 % des habitants occupent un emploi et 14 % sont au chômage. Les inactifs représentent 64 % de la population.



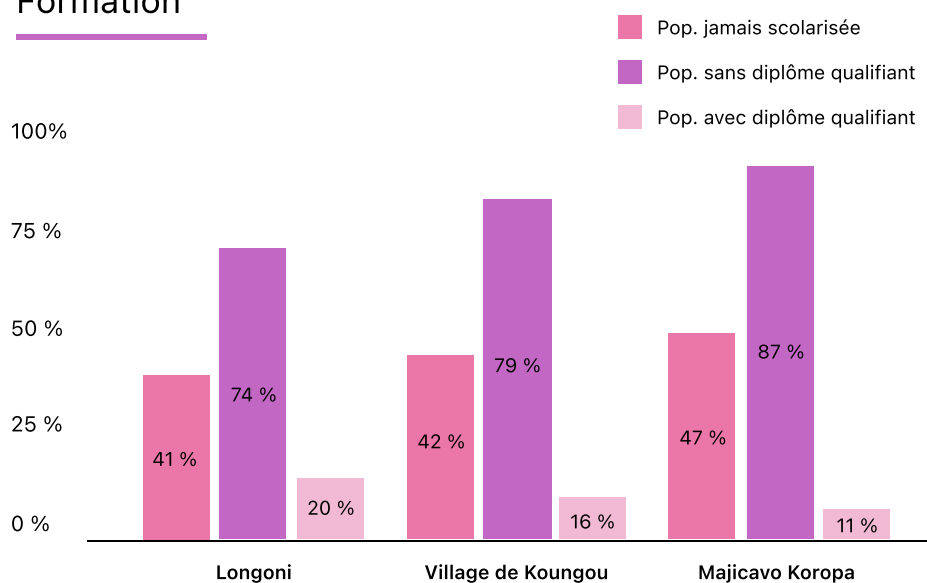
Au sein de la géographie prioritaire, la population est en marge du marché du travail. Le taux d'emploi y est bien en-deçà de la moyenne territoriale (27 %) : 15 % à Majicavo Koropa et Longoni et 22 % dans le village de Koungou. La part des personnes déclarées au chômage y est plus élevée que dans la moyenne des QPV : elle s'élève à 48 % à Majicavo Koropa, 45 % à Longoni et 41 % dans le village de Koungou, contre 38 % en moyenne.

Emploi



Cette difficile insertion sur le marché du travail peut s'expliquer par le niveau de formation et de qualification des résidents des QPV de la commune : la part de la population des 15 ans ou plus n'ayant jamais été scolarisés est plus importante dans la géographie prioritaire de la commune de Koungou que dans la moyenne des QPV (39 %). La part des habitants ne détenant aucun diplôme qualifiant y est également plus importante (73 % en moyenne).

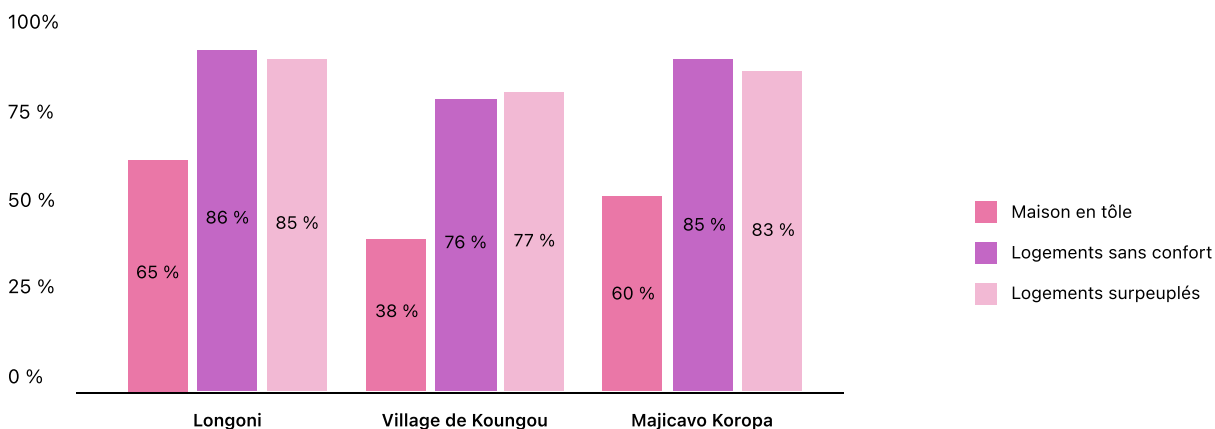
Formation



Habitat et confort

Au sein de la géographie prioritaire de la commune de Koungou, l'habitat est majoritairement précaire : 65 % des maisons sont construites en tôle à Longoni et 60 % à Majicavo Koropa. Dans le village de Koungou, la part des maisons construites en tôle est moins élevée (38 %) mais reste plus importante que dans la moyenne des QPV (34 %).

Dans les 3 quartiers prioritaires, la grande majorité des logements ne dispose pas du confort de base : 86 % à Longoni, 85 % à Majicavo koropa et 76 % dans le village de Koungou. Les habitations sont largement surpeuplées au regard de leur capacité d'accueil.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie des habitants issus des périmètres des quartiers relevant de la géographie prioritaire • Aménagement du territoire et résorption de l'habitat insalubre, optimisation de la ressource foncière • Préservation de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Education • Santé • Vie associative • Sport et jeunesse • Culture • Justice • Prévention de la délinquance | <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique orienté vers l'accès à l'emploi |
| Gouvernance / Animation territoriale | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Egalité Femme/ Homme • Lutte contre les discriminations, défenseur des droits • Jeunesse | | |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Lutte contre l'habitat indigne et équipement du territoire en réponse à la démographie galopante• Amélioration du cadre de vie des habitants notamment, ceux issus des quartiers prioritaires• Protection de l'environnement | <ul style="list-style-type: none">• Déploiement d'une politique de réussite éducative adaptée• Sécurité et prévention de la délinquance | <ul style="list-style-type: none">• Développement économique orienté vers l'accès à l'emploi |

COMMUNE DE M'TSAMBORO

La commune de M'Tsamboro, située au nord de Grande-Terre, entre la commune d'Acoua et la commune de Bandraboua, rassemble 3 villages : Hamjago, M'Tsahara et le village de M'Tsamboro. Elle compte 7 705 personnes en 2017.

Elle est composée de deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : M'Tsahara et le village de M'Tsamboro.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, les deux QPV formant la géographie prioritaire de la commune de M'Tsamboro font partie des dix quartiers moins défavorisés que la moyenne de la géographie prioritaire (profil 1).

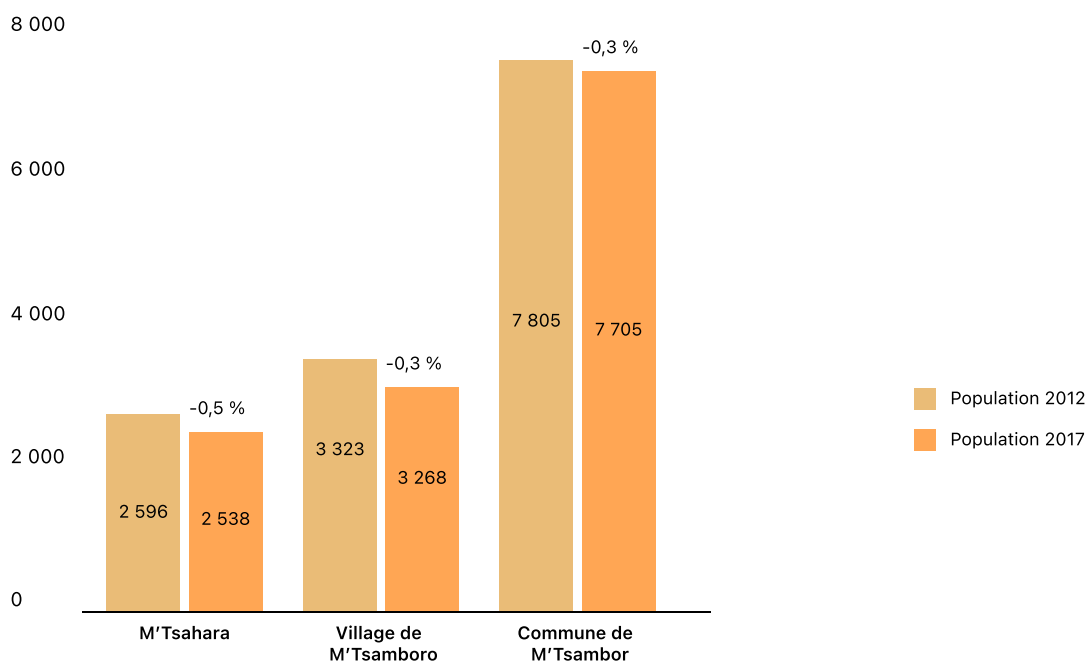
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Les deux quartiers concentrent 5 919 habitants, soit 4 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 76 % des habitants de la commune de M'Tsamboro.

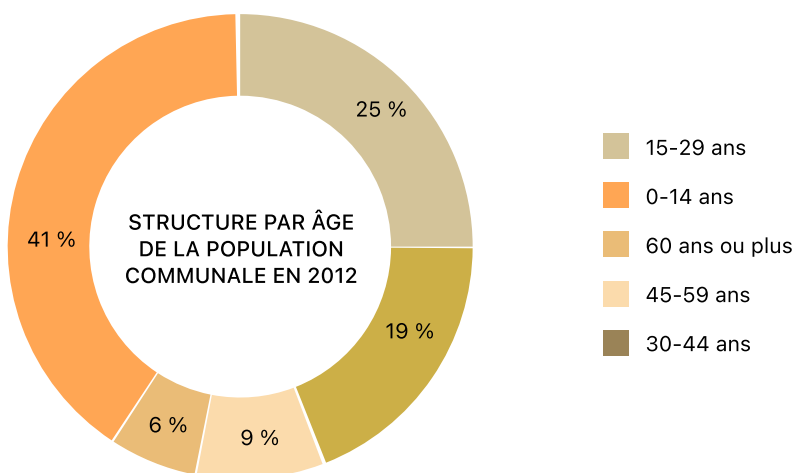
L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant un QPV montre que contrairement à la tendance départementale (une hausse de la population) observée entre les recensements 2012 et 2017, la population de M'Tsamboro a diminué. Elle est passée de 7 805 à 7 705 personnes. Le taux de variation annuel moyen de la commune est de -0,3 %.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

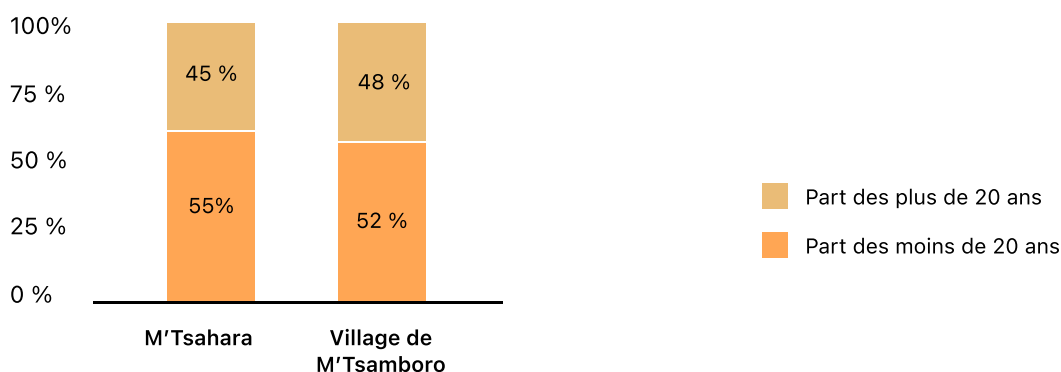


La structure par âge de M'Tsamboro reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (41 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (6 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une présence marquée des jeunes. Ces derniers sont représentés à 55 % dans le quartier prioritaire de M'Tsahara et présents à 52 % dans le quartier prioritaire du village de M'Tsamboro.



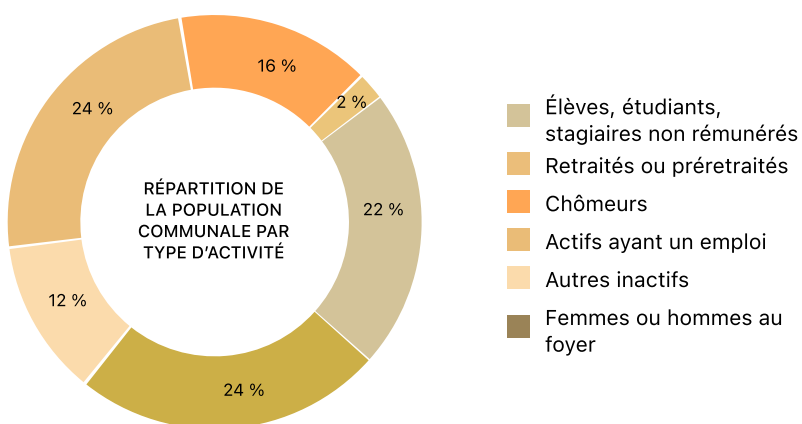
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

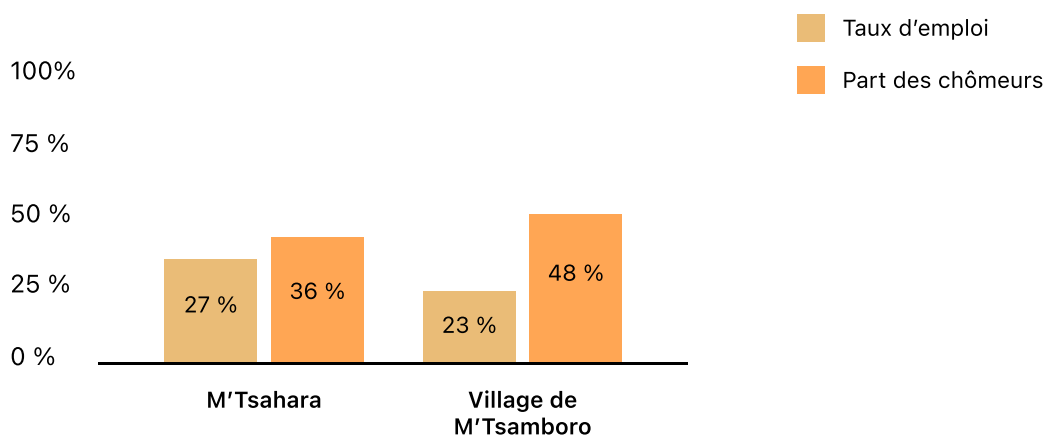
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de M'Tsamboro compte 1 850 actifs et 2 749 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 24 % des résidents occupent un emploi et 16 % sont au chômage. Les inactifs représentent 60 % de la population.



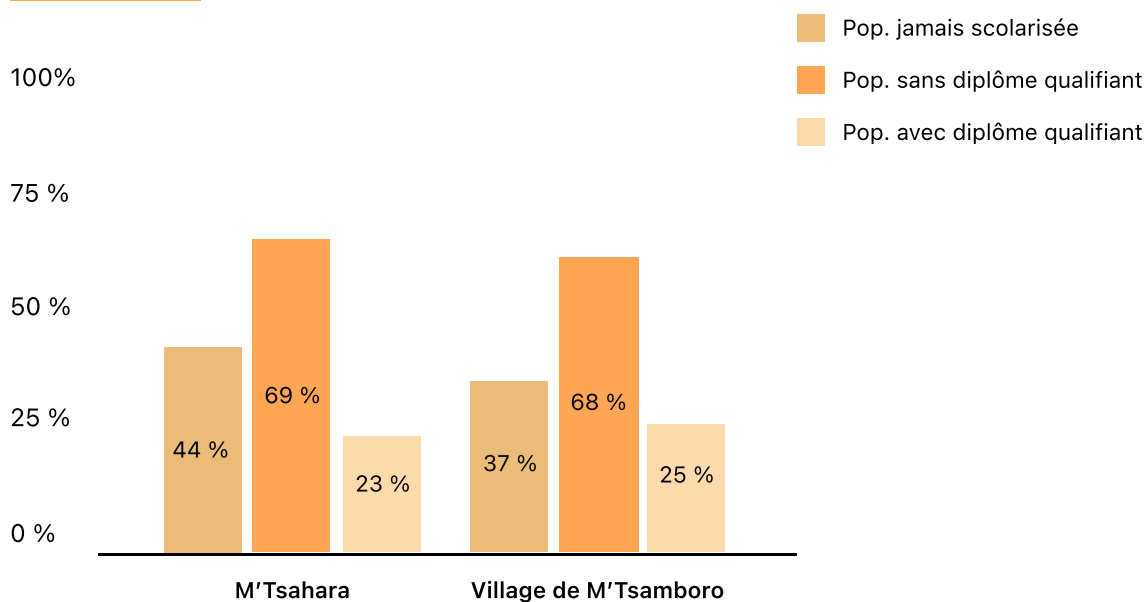
Les habitants de M'Tsahara sont mieux insérés sur le marché du travail que ceux du village de M'Tsamboro, avec un taux d'emploi de 27 % (équivalent à la moyenne des QPV) contre 23 %. La part des chômeurs est également moins importante à M'Tsahara (36 %, soit 2 points de moins que la moyenne) qu'à M'Tsamboro (48 %, soit 10 points de plus que la moyenne).

Emploi



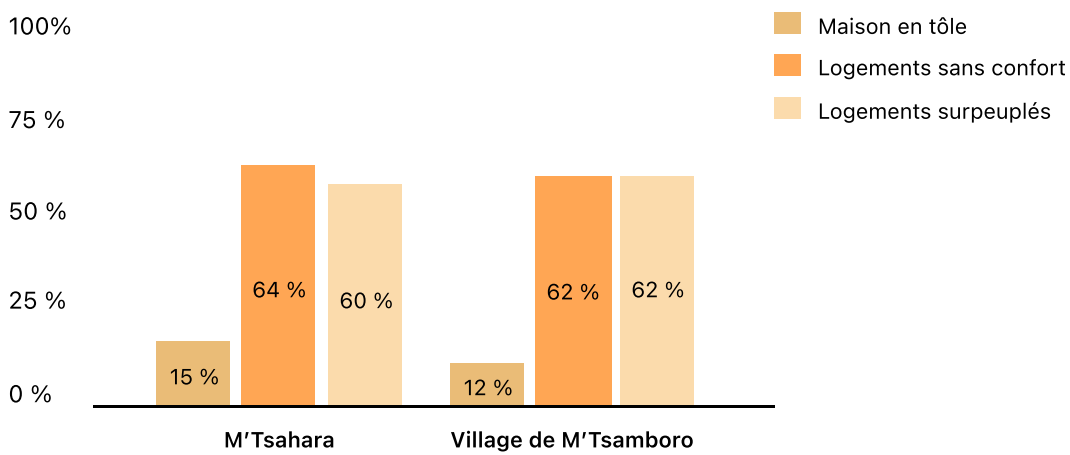
Toutefois, cette disparité s'inverse lorsque l'on analyse la part de la population de 15 ans ou plus n'ayant jamais été scolarisée : 44 % à M'Tsahara contre 31 % résidant dans le village de M'Tsamboro. La moyenne au sein des QPV du territoire se situe autour de 39 %. Si la grande majorité de la population des QPV de la commune de M'Tsamboro ne détient pas de diplôme qualifiant, les parts respectives des deux QPV se situent en-dessous de la moyenne (73 %).

Formation



Habitat et confort

Dans la géographie prioritaire de la commune de M'Tsamboro, les conditions de logement des habitants sont moins défavorables que dans la moyenne des QPV : seulement 12 % des maisons sont construites en tôle dans le village de M'Tsamboro et 15 % à M'Tsahara, contre 34 % en moyenne. La part des habitations sans confort et/ou surpeuplées, bien que majoritaire, est inférieure à la moyenne départementale.



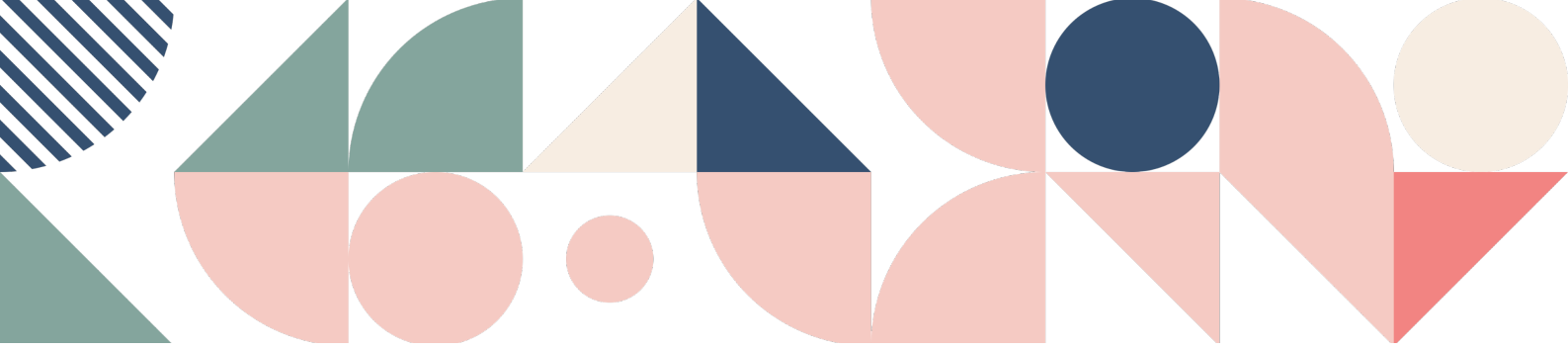
Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 3 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de M'Tsambo, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation urbaine et cadre de vie | <ul style="list-style-type: none"> • Éducation - Jeunesse - Sports - Vie associative - Culture - Social - Santé - Prévention de la délinquance | <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique - Emploi |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre et renforcer la sensibilisation des habitants des QPV au respect de la propreté urbaine, de la salubrité et de l'environnement.• Renforcer les actions d'embellissement et des petits aménagements des espaces publics.• Favoriser la coordination entre les services urbains de maintenance des espaces publics et les acteurs locaux• Favoriser l'information et l'accompagnement de la population concernée par des opérations d'aménagement (logement, relogement et équipement de proximité)• Programmer chaque année, coordonner, financer, et mettre en place et évaluer des actions de sensibilisation au respect du cadre de vie.• Mobiliser et optimiser de manière continue et pérenne l'ensemble des moyens dont chacun dispose au profit de l'entretien des espaces publics• Transmettre l'ensemble des informations auprès de la commune et faciliter la concertation avec les habitants | <ul style="list-style-type: none">• Actions en faveur de :• L'éducation : actions socio éducatives et sportives• la lutte contre la délinquance et de la sécurité publique• La culture• L'accès aux droits | <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les acteurs locaux et porteurs de projets dans la création et la formalisation de leurs activités économiques• Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers des dispositifs d'insertion et les offres de formation• Accompagner les agriculteurs, les pêcheurs et les artisans dans la structuration de leurs activités économiques• Développer l'outil des chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des QPV• Accompagner le développement de la présence des services d'accès à l'emploi à la MSAP et favoriser la mobilité des habitants |



3.1.2

Restitution des comités d'évaluation



COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD

Contrat de ville des communes de :

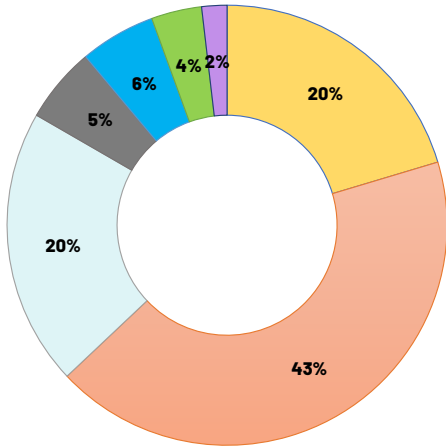
*Acoua,
Bandraboua,
Koungou
et Mtsamboro*

15 MARS





RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Comité technique élargi
- Associations
- Agents des collectivités
- Partenaires institutionnels (DPV, DEETS, DRAJES, SGAR)
- Elus
- Comités d'habitants
- Autres

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM |
| ● Communes | ● ARS |
| ● CD976 | ● Pôle emploi |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants |
| | ● Associations |

● présent ● absent

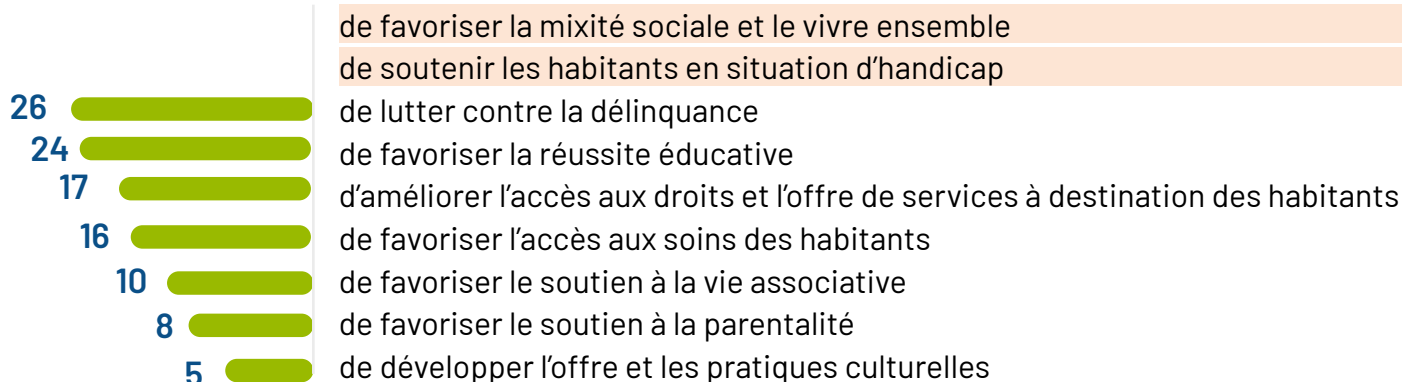


PROPOSITIONS FORMULÉES ET RÉSULTATS OBTENUS

*ajout du comité d'évaluation

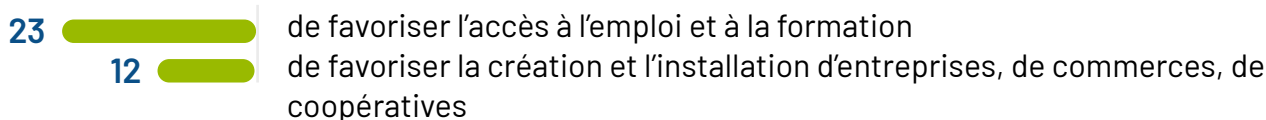
COHESION SOCIALE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



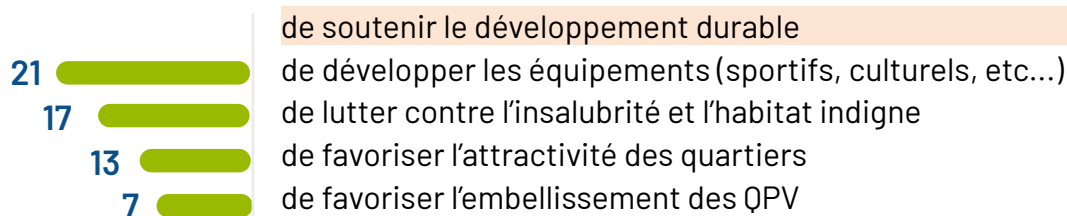
EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



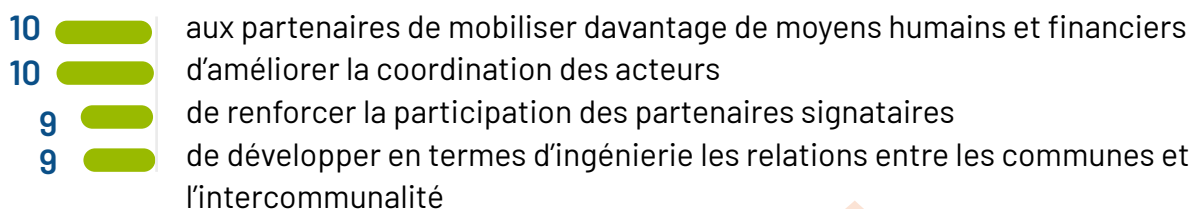
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



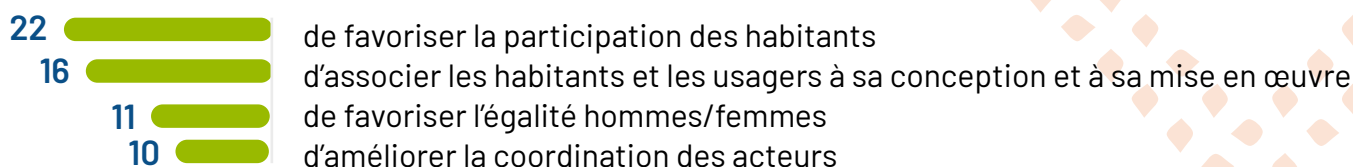
GOUVERNANCE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



ENJEUX TRANSVERSAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...





QUESTIONS RETENUES



DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble
- de soutenir les habitants en situation d'handicap
- de lutter contre la délinquance
- de favoriser la création et l'installation d'entreprises, de commerces, de coopératives...
- de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- de soutenir le développement durable
- de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne
- de développer les équipements (sportifs, culturels, etc...)
- de favoriser la participation des habitants
- d'associer les habitants et les usagers à sa conception et à sa mise en oeuvre



Gouvernance

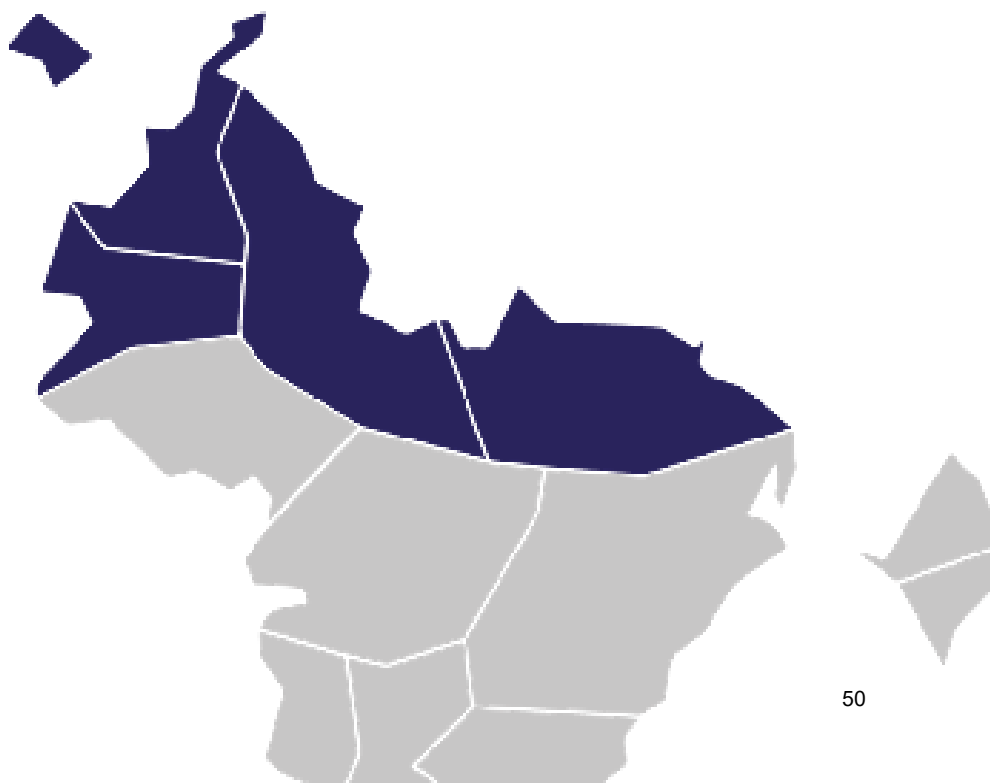
- aux partenaires de mobiliser davantage de moyens humains et financiers afin d'assurer son déploiement
- d'améliorer la coordination des acteurs

COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD

*Contrat de ville des communes
de :*

*Acoua,
Bandraboua,
Koungou
et Mtsamboro*

25 AVRIL



DÉROULÉ DE LA MATINÉE

1. Accueil des participants
2. Mot d'ouverture et rappel de la démarche
3. Atelier forum ouvert
4. Restitution et cloture

DÉROULÉ DE L'ATELIER

1. Sondage interactif : les participants sont interrogés sur leur aisance à répondre à chacune des questions évaluatives retenues lors du 1er cycle des travaux.

2. Forum ouvert – temps de production écrite :

- Les participants choisissent la question à traiter.
- Les groupes constitués accompagnés d'un animateur (chargé.e.s de mission politique de la ville et/ou leurs équipes, délégués du Préfet, DEETS, équipe du GIP, Cabinet Scop Accolades) sont invités à formuler les réussites – forces, les difficultés – faiblesses, les changements espérés à moyen, long terme sur la question évaluative choisie.
- Les participants choisissent une nouvelle question afin de compléter les éléments renseignés par celles et ceux qui les ont précédés.
- Le processus est effectué à 3 reprises

3. Temps de restitution par chacun des animateurs

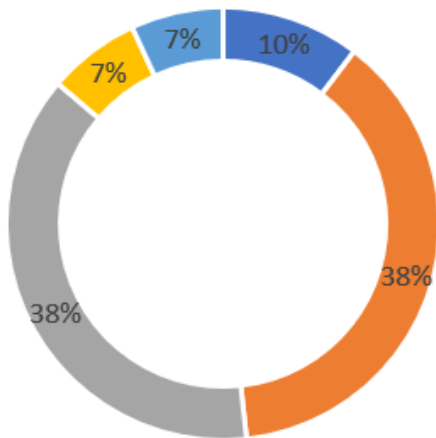




29
Participants



RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Partenaires signataires ■ Comité technique élargi ■ Associations
- Agent des collectivités ■ Autres

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM |
| ● Intercommunalité | ● ARS |
| ● CD976 | ● Pôle emploi |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants |
| | ● Associations |
| ● présent | ● absent |





QUESTIONS RETENUES 1ER CYCLE DE TRAVAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

Cohésion sociale

1. de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble
2. de soutenir les habitants en situation d'handicap
3. de lutter contre la délinquance

Emploi, développement économique

4. de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
5. de favoriser la création et l'installation d'entreprises, de commerces, de coopératives...

Cadre de vie, renouvellement urbain

6. de soutenir le développement durable
7. de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne
8. de développer les équipements (sportifs, culturels, etc...)

Enjeux transversaux

9. de favoriser la participation des habitants
10. d'associer les habitants et les usagers à sa conception et à sa mise en oeuvre

Gouvernance

11. aux partenaires de mobiliser davantage de moyens humains et financiers afin d'assurer son déploiement
12. d'améliorer la coordination des acteurs





ANALYSE DES RÉPONSES OBTENUES

A partir des résultats, définition des :

- enjeux du territoire sur la question
- préconisations pour la prochaine contractualisation

Les enjeux :

- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations :

- A partir des changements espérés

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| | 3 | 4 |
| 1 | Les réussites et les ressources disponibles | Difficultés et faiblesses |
| 2 | Les changements espérés jusqu'à 2 ans | Les changements espérés jusqu'à 7 ans |





COHÉSION SOCIALE

1. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| La prise en compte de la parole des habitants reste difficile en raison d'un manque de coordination des différentes instances de concertation qui co-existent sur le territoire : conseil de jeunes, conseil citoyen, comités de quartier... | ● | |
| Le manque de mobilité des habitants entre les villages est un facteur limitant pour le développement des dynamiques intercommunales. | | ● |
| Les activités ciblées par tranche d'âge ne facilitent pas le développement d'actions inter-générationnelles qui pourraient favoriser le vivre ensemble. | ● | |
| La mobilisation des habitants sur le temps long est un défi à relever pour construire des dynamiques collectives et durables dans les quartiers. | ● | |
| La précarité de l'habitat est un facteur de démobilité à prendre en compte sur la question du vivre-ensemble. Habiter durablement, habiter autrement pour mieux vivre ensemble | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Renforcer la lutte contre l'habitat insalubre et spontané | | ● |
| Développer des logements sociaux mixtes avec des espaces communs (jardins solidaires, espaces de jeux) pour partager avec ses voisins des moments conviviaux. | | ● |
| Animer les réseaux d'acteurs qui encouragent la participation des habitants et le développement d'initiatives collectives contribuant à l'intérêt de tous et à une plus grande convivialité : <ul style="list-style-type: none"> » Les organiser en complémentarité et en cohérence. » Développer la coopération active entre les institutions (mairie) et la société civile (associations) pour une meilleure prise en compte des besoins et des attentes de la population. | ● | |
| Développer les démarches participatives (conseil des sages, comités des jeunes etc.) pour favoriser le bien vivre-ensemble | ● | |
| Sensibiliser les différentes instances de participation citoyenne pour qu'elles disposent d'une mission claire et comprise par ceux qui la font vivre. <ul style="list-style-type: none"> » Mobiliser les habitants sur des préoccupations concrètes » Proposer une évaluation dans les différentes instances de concertation permettant de mesurer leur impact auprès de la population » Construire au sein de chaque instance de concertation les mécanismes de décision qui permettent de donner de la lisibilité aux propositions formulées par les participants | ● | |

Développer le fond de participation des habitants qui permet de financer des micro-projets collectifs initiés et organisés par les habitants pour renforcer leurs échanges dans le cadre d'actions concrètes



2. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LES HABITANTS EN SITUATION D'HANDICAP ?

ENJEUX

| | | |
|---|--|---|
| Les principaux acteurs du handicap (MDPH, CCAS, ADSM...) doivent être mieux repérés par les usagers et les acteurs du territoire. | | ● |
| L'accessibilité et l'adaptation des locaux est à développer et à prioriser pour favoriser l'accès aux services publics | | ● |
| Le soutien à la mobilité des personnes en situation de handicap est le principal levier à activer pour leur permettre de gagner en autonomie. | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Développer une stratégie handicap sur la base d'un diagnostic territorial (place de formation, adaptation des locaux, mises aux normes, services à distance...) | | ● |
| Initier un réseau référents handicap (RRH) pour favoriser les rencontres et les échanges entre professionnels | | ● |
| Sensibiliser les porteurs de projets et les associations sur la question du handicap | ● | |
| Développer des actions très localement en allant au-devant des personnes en situation de handicap (CCAS, centres sociaux le cas échéant etc.) | ● | |
| Nommer un référent handicap sur chaque commune | ● | |
| Organiser un forum sur la question du handicap | | ● |

3. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Une meilleure visibilité du rôle de toutes les parties prenantes pour concourir à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance permettrait une meilleure appropriation de leurs missions. | ● | |
| La réalisation d'un diagnostic territorial et la mise en place d'une stratégie territoriale de prévention de la délinquance incluant un programme d'actions dédié sont primordiales pour assurer les conditions de réussite de la politique locale de prévention (éviter une dispersion des énergies et des moyens). | ● | |
| Le rôle et la légitimité du CLSPD (Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance) sont à asseoir comme instance de pilotage et de concertation entre institutions et organismes publics et privés dont les objectifs sont la prévention et la lutte contre la délinquance. | ● | |
| La mise en place d'un CISP (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance) permettrait une vision et une approche à l'échelle intercommunale de la question de la sécurité et de la prévention de la délinquance | | ● |
| L'augmentation du soutien financier (moyens alloués - actions et humains) comme les personnels aux abords des établissements scolaires est fondamentale au regard de l'enjeu sur le territoire | | ● |
| Le recrutement de personnes qualifiées sur le secteur et la montée en compétences des personnels déjà en poste contribueraient à une meilleure appréhension et un meilleur traitement de cette question. | ● | |
| La lisibilité et la clarté des missions et des actions des différents acteurs faciliteraient la coordination des interventions pour un meilleur résultat sur le territoire | ● | |
| L'efficacité de la vidéo surveillance sur le taux de la délinquance et l'élucidation des infractions est à mesurer et à faire savoir | | ● |
| Le sentiment d'appartenance à une communauté qui dépasse le village devient un levier de prévention de la délinquance | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|--|---|---|
| Mettre en place un séminaire sur la sécurité et la prévention de la délinquance pour une meilleure visibilité du rôle et des moyens d'action de chacune des parties prenantes | | ● |
| Réaffirmer le rôle du CLSPD avec pour principales missions : <ul style="list-style-type: none"> » Elaboration un diagnostic territorial de prévention de la délinquance pour que la situation de départ soit connue afin d'évaluer l'impact dans le temps des actions menées » Définition d'une stratégie incluant des objectifs opérationnels que l'on souhaite atteindre avec un programme d'actions clair mis en œuvre par le coordonnateur CLSPD » Pérennisation de l'animation et de la coordination » Développement des instances ou des groupes de travail par quartier | ● | |
| Etudier la pertinence de la mise en place d'un CISPDP pour favoriser la coopération face aux risques de délinquance | | ● |
| Intensifier le soutien financier des moyens humains et des moyens d'actions de sécurité et de lutte contre la délinquance | | ● |
| Mettre en place un espace de dialogue (point d'information jeunesse) dédié aux jeunes pour les sensibiliser sur leurs droits et leurs devoirs, les informer sur les activités, culturelles, sportives artistiques, et les accompagner à développer un sentiment d'appartenance au territoire etc. | ● | |
| Proposer aux professionnels de la prévention de la délinquance, un plan de formation correspondant à leurs attentes et besoins pour favoriser leur montée en compétences | | ● |
| Favoriser la mise en cohérence et la complémentarité des actions des différents acteurs œuvrant sur le champ de la prévention de la délinquance : <ul style="list-style-type: none"> » Mieux définir les rôles et les compétences de chacun. » Informer sur les dispositifs existants » Communiquer sur les actions à venir » Définir les champs de coopération entre les acteurs | ● | ● |



EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| L'information circule peu entre les acteurs de l'emploi et la formation, ce qui génère parfois un manque de cohérence dans les interventions | | ● |
| L'efficacité et la cohérence des actions en direction de la formation et de l'emploi est questionnée par les acteurs de proximité : mairie, associations, centres sociaux | | ● |
| La mise en lien entre les professionnels de l'emploi et la formation, les acteurs de proximité et la population est décousue ce qui freine l'accessibilité aux services | ● | ● |
| L'illettrisme est un fléau qui diminue les chances d'accès à l'emploi et à la formation | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Favoriser les échanges entre les acteurs de l'emploi et de la formation, et les autres acteurs locaux pour donner plus de visibilité aux services proposés | ● | |
| Développer des espaces dédiés pour les personnes en recherche d'emploi et/ou de formation | ● | |
| Organiser des événements permettant aux personnes en recherche d'emploi et/ou de formation de trouver une issue favorable à leur situation : forum des métiers, job dating... | ● | ● |
| Développer des outils de détection précis et efficaces pour mieux repérer les personnes en situation d'illettrisme et d'alphabétisation | | ● |
| Favoriser le développement de liens durables entre les acteurs de l'emploi et de la formation avec le secteur économique, par le biais des entreprises | | ● |
| Créer autant que possible les conditions favorables permettant aux acteurs de l'emploi et de la formation de réaliser leurs actions | | ● |
| Soutenir et accompagner les structures associatives créatrices d'emplois | ● | ● |

5. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA CRÉATION ET L'INSTALLATION D'ENTREPRISES, DE COMMERCES, DE COOPÉRATIVES ...?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Le soutien à l'installation de nouvelles entreprises est majeur pour le développement des territoires | | ● |
| Les acteurs du développement économique (BGE, CRESS, ADIE etc.) semblent être peu connus par les acteurs et les habitants du territoire | | ● |
| Le développement de l'entrepreneuriat est un levier pour l'avenir de la jeunesse mais il est encore peu exploité | | ● |
| Les aides disponibles pour soutenir la création d'entreprise sont-elles en adéquation avec le potentiel de développement économique de Mayotte ? Et avec les capacités entrepreneuriales des habitants | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|--|---|
| Accompagner et soutenir l'implantation de nouvelles entreprises mais également celles existantes pour assurer leur pérennité | | ● |
| Mobiliser les acteurs du développement économique et de l'emploi afin de : <ul style="list-style-type: none"> » Définir une stratégie d'intervention commune ; et ainsi avoir plus d'impact, notamment chez les jeunes 18-25 ans. » Faciliter l'accès à l'entrepreneuriat » Créer un programme d'évaluation des capacités entrepreneuriales des personnes, basées sur les besoins économiques du territoire. | | ● |
| Plan d'actions : <ul style="list-style-type: none"> » Les matinales d'information sur l'agriculture et les circuits courts » Les marchés agricoles » Les colloques d'entreprises » Les concours pour mettre en lumière des projets innovants | | ● |



CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

6. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| La sensibilisation du public à la gestion des déchets ménagers est une réponse à la réduction de leur production. | ● | ● |
| La valorisation des actions est à développer pour la diffusion des bonnes pratiques | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Assurer l'information du public des effets préjudiciables des déchets pour l'environnement et la santé publique et plus particulièrement, sur la beauté de la nature et des paysages | ● | ● |
| Encourager concrètement les bonnes pratiques : communiquer sur l'importance de consommer moins et mieux pour moins jeter, organiser des vide-greniers pour donner une deuxième vie aux objets etc | ● | |
| Accompagner la création de recycleries, ressourceries et ateliers de réparation-bricolage | ● | ● |
| Soutenir les actions intégrées dans un plan de développement durable (valoriser les actions existantes et leurs réussites (Acoua)) <ul style="list-style-type: none"> » Le projet de médiation environnementale » Le plan guide de résilience » Le recrutement de 4 agents propreté des plages et 17 agents voirie » Le tri sélectif » La procédure d'enlèvement des voitures-épaves et des encombrants » Actions de sensibilisation et opérations de nettoyage » La mise en place de lampadaires solaires autonomes » La banque végétale | ● | ● |

7. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE LUTTER CONTRE L'INSALUBRITÉ ET L'HABITAT INDIGNE ?

ENJEUX

| | | |
|--|--|---|
| La collecte des déchets est à optimiser pour garantir les conditions d'hygiène et de salubrité | | ● |
| La lutte contre l'habitat indigne et spontané est à renforcer car elle engendre des risques pour la santé et la sécurité des occupants | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|--|---|---|
| Améliorer le ramassage et la collecte : développer les filières de valorisation sur le territoire ou en déchetterie ; mettre en place des collectes suffisamment régulières pour couvrir les apports. | | ● |
| Assurer la continuité du geste de tri dans l'espace public grâce à l'installation de corbeilles répartis stratégiquement et permettant le tri des recyclables pour la consommation nomade dans les lieux publics ; encourager les formes et solutions de tri ludiques et incitatives | | ● |
| Agir pour la propreté des rues et contre les déchets sauvages : procéder au ramassage des déchets au plus vite après dépôt sauvage (car le déchet appelle le déchet) | | ● |
| Contrôler et sanctionner les incivilités | ● | ● |
| Renforcer les opérations de résorption de l'habitat Indigne (RHI) | | ● |
| Développer les dispositifs de logements adaptés | | ● |
| Développer les solutions de réhabilitation des quartiers précaires | | ● |

8. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS (SPORTIFS, CULTURELS, ETC ...)?

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| Les équipements existants sont utilisés par les populations ciblées des quartiers prioritaires politique de la ville | ● | |
| L'entretien technique des bâtiments doit être amélioré pour assurer leur bon fonctionnement et leur usage | ● | ● |
| Le développement et la diversité des équipements types socio-culturels, numériques etc. (tel que le numérique) reste un enjeu majeur pour améliorer les conditions de vie des habitants | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|--|---|---|
| Renforcer les actions de rénovation des équipements existants permettant ainsi une meilleure appropriation par la population <ul style="list-style-type: none"> » La salle de la MJC » L'éclairage du plateau polyvalent de Mtsangadoua et de Majicavo Koropa » Le projet de rénovation du foyer de jeunes » La rénovation de l'espace scène de Majicavo | ● | ● |
| Développer les équipements permettant l'accès aux nouvelles technologies <ul style="list-style-type: none"> » L'espace numérique (Acoua et Koungou) | ● | ● |
| Favoriser la création des petits équipements sportifs, utilisables de manière autonome (city stade) pour favoriser l'épanouissement personnel et la cohésion sociale | ● | ● |



GOUVERNANCE

9. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS AUX PARTENAIRES DE MOBILISER DAVANTAGE DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| La vie associative est à soutenir en encourageant les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) qui ont pour objet la mise en place de coopérations associatives | ● | ● |
| Une meilleure visibilité des engagements réalisés par les partenaires signataires dans les politiques de droit commun et la politique de la ville sont nécessaires afin d'apprécier les actions mises en œuvre | | ● |
| Une mobilisation et l'assiduité des partenaires signataires au sein des instances de la politique de la ville est primordiale pour garantir la mobilisation des moyens | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs pour soutenir les actions associatives | ● | ● |
| Nommer un référent politique de la ville pour chacun des partenaires signataires pour suivre la mise en œuvre des moyens mobilisés | | ● |
| Renforcer les liens entre les services politique de la ville et les partenaires signataires <ul style="list-style-type: none"> » Rendre plus visible l'action du droit commun dans le cadre du contrat de ville » Proposer des projets concrets et valorisants, démontrant la plus-value des coopérations entre les acteurs » Renforcer les interactions entre les dispositifs pour mieux mutualiser les moyens disponibles et faciliter le travail en transversalité | ● | ● |
| Améliorer la visibilité des dispositifs mis en place (GMC, Adulte-Relais, PRE, CLSPD, Cité éducative, PEDT, PVD, Action cœur de ville, NPNRU,...) | ● | ● |
| Ancrer et légitimer le rôle du service politique de la ville dans le fonctionnement de la collectivité avec un rattachement direct aux DGS pour faciliter la mise en œuvre des contrats de ville | ● | |
| Renforcer les actions permettant de venir au soutien des populations dans leur quotidien (Acoua) et mesurer l'effort économique engagé <ul style="list-style-type: none"> » Plateforme numérique du CCAS » Aides d'urgence alimentaire » Prévention santé | ● | |

Long terme

Développer les projets favorisant l'aménagement du territoire et les rendre lisibles

- » L'adressage
- » Travaux d'aménagement des voiries
- » Etc.



10. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS D'AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS ?

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| <p>La stabilité des équipes sur les territoires est un facteur déterminant pour le développement de la coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> » Limiter le turnover des acteurs pour assurer une continuité des projets. » Sortir des cloisonnements des services pour créer plus de transversalité » Développer la coordination des acteurs sur les territoires » Mobiliser les personnes ressources disponibles | ● | ● |
| <p>L'enjeu de transversalité est de taille puisque les quartiers font partie d'une commune et d'une intercommunalité. Cela nécessite une collaboration et une articulation entre plusieurs délégations d'élus et à plusieurs échelles</p> | | ● |
| <p>Le portage politique des élus et autres décideurs est une priorité pour légitimer l'action de la politique de la ville et favoriser la coordination des acteurs sur les territoires</p> | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| <p>S'appuyer sur les actions existantes, qui favorisent la coopération entre les acteurs pour développer et améliorer la coordination sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> » Identifier les plus-values de cette coopération (résultat, économie, ...) » Mesurer en quoi elle sécurise les acteurs et leur permet de travailler ensemble | ● | |
| <p>Sensibiliser les élus et les accompagner à identifier et s'approprier les plus-values de la politique de la ville</p> | ● | ● |
| <p>Développer la formation des acteurs sur les enjeux de coopération et de la co-construction</p> | ● | ● |
| <p>Favoriser le financement des actions qui mettent en avant les initiatives collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> » La coopération entre les acteurs » La mutualisation des ressources » La visibilité des interventions du droit commun au côté de la politique de la ville » La mobilisation des habitants. | ● | ● |



ENJEUX TRANSVERSAUX

11. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS D'ASSOCIER LES HABITANTS ET LES USAGERS À SA CONCEPTION ET À SA MISE EN ŒUVRE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|--|
| Les habitants sont à remobiliser afin de bénéficier de leur expertise d'usage en dépassant le constat de la difficulté de traduire l'idéal de participation en actes (en référence au cadre réglementaire - Conseil citoyen) | ● | |
| Mieux associer les habitants pour qu'ils s'approprient la politique de la ville et leur pouvoir d'agir. | ● | |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Redonner confiance dans les institutions et assurer leur légitimité en allant au-delà de la communication verticale | ● | |
| Remettre les habitants au cœur de la politique de la ville, les associer aux instances et aux actions mises en œuvre | ● | ● |
| Donner les règles du jeu de la participation des habitants (l'étendue du domaine que recouvre la politique de la ville, le processus de décision et d'arbitrage retenu etc.) | ● | |
| Inventer des nouveaux modes de "faire-ensemble" beaucoup plus participatifs : sortir du cadre technico-administratif et mélanger le point de vue des citoyens et des institutions | ● | |
| Valoriser la plus-value qu'apporte les habitants sur les projets. | ● | ● |

12. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS ?

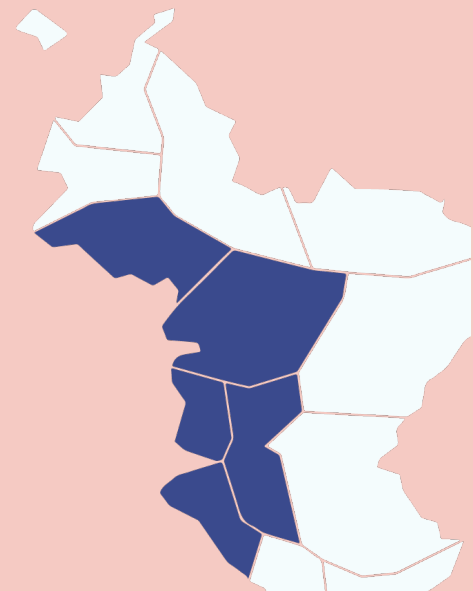
ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| L'instance statutaire prévue par la loi (conseil citoyen) est à rendre plus agile pour permettre un meilleur engagement des habitants. | ● | |
| Les instances de participation citoyenne plus adaptées et ancrées sur la proximité (comités de quartier, comités des jeunes etc.) sont à accompagner et à développer | ● | |
| Le lien de confiance entre les élus et les habitants sur les démarches participatives est à renforcer | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|--|---|---|
| Replacer les habitants et les associations au cœur du système, en retravaillant les rapports entre associations, habitants, collectivités et État. | ● | |
| Accompagner, outiller, former les habitants aux démarches participatives | ● | |
| Repenser l'animation et l'accompagnement des habitants dans les instances en développant des méthodes appliquées au champ de la politique de la ville | ● | |
| Diversifier les publics de la participation | ● | ● |
| Mobiliser les habitants prioritairement sur des projets précis avec des résultats mesurables | | ● |
| Développer «le fond de participation des habitants, les fonds d'appui aux initiatives citoyennes en plaçant les habitants en situation de codécision dans la politique de la ville : » <ul style="list-style-type: none"> » Assouplir les procédures » Mieux accompagner les projets » Valoriser les projets d'utilité collective | ● | |
| Accompagner les professionnels de la politique de la ville susceptibles de faire émerger des revendications, propositions et actions collectives d'habitants. | ● | ● |

3.2

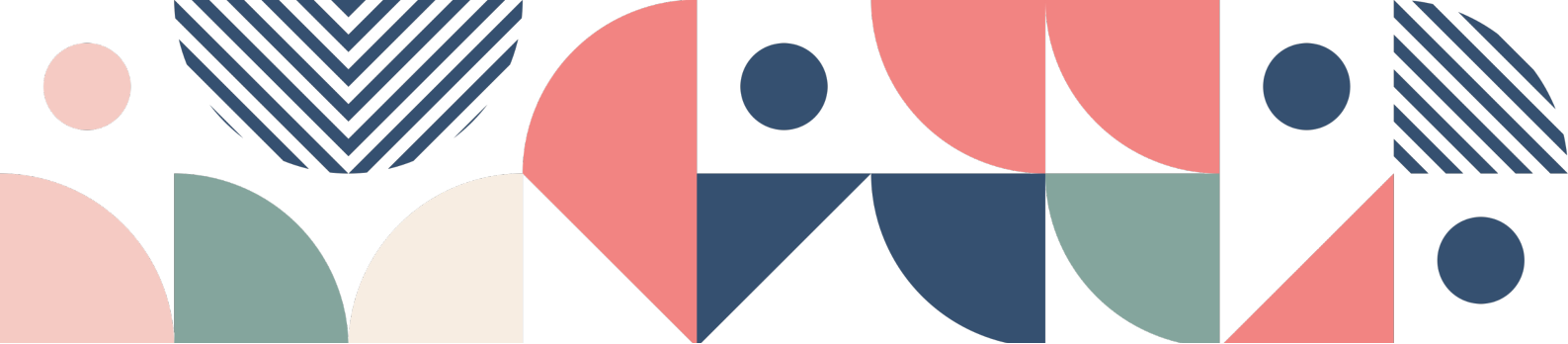


Évaluation des contrats de ville

Communauté de Communes du Centre-Ouest :

- Chiconi,
- Ouangani,
- Mtsangamouji,
- Sada
- et Tsingoni

| Intercommunalité | Nombre de communes | Nombre de QPV | Pop Totale (2017) | Pop QPV (2017) | Part Pop QPV / Pop totale (2017) |
|--|--------------------|---------------|-------------------|----------------|----------------------------------|
| Communauté de Communes du Centre-Ouest 3CO | 5 | 10 | 50 020 | 45 358 | 91 % |



3.2.1

Profils des quartiers prioritaires

! Important

Les données mises à disposition (dans le cadre de l'évaluation finale des contrats) sur **la plateforme SIG Ville** pour procéder à un diagnostic fin à l'échelle du quartier et du contrat de ville sont disponibles pour pratiquement **tous les territoires sauf le Département de Mayotte** :

- données trimestrielles annuelles sur les demandeurs d'emploi,
- des fiches quartiers mises à jour une fois par an sur les thèmes suivants :
 - démographie,
 - éducation,
 - insertion professionnelle,
 - revenu,
 - tissu économique

Il en va de même pour l'atlas régional et départemental des quartiers prioritaires et la plateforme de géoréférencement en quartier prioritaire.

Par conséquent, **il est impossible pour le Département de Mayotte d'effectuer un diagnostic** fin de l'évolution du diagnostic territorial entre 2015 et 2022. Les dernières données spécifiques aux QPV datent de 2012 **alors qu'elles sont indispensables** pour garantir la pertinence des politiques publiques dont le cadre d'action de la politique de la ville (seul le nombre d'habitants en QPV à été actualisé en 2018).

COMMUNE DE CHICONI

La commune de Chiconi est composée de deux villages : Sohoa et Chiconi. Elle est peuplée de 8 295 habitants en 2017, soit près de 3 % de la population de l'île.

Elle compte un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : le village de Chiconi.

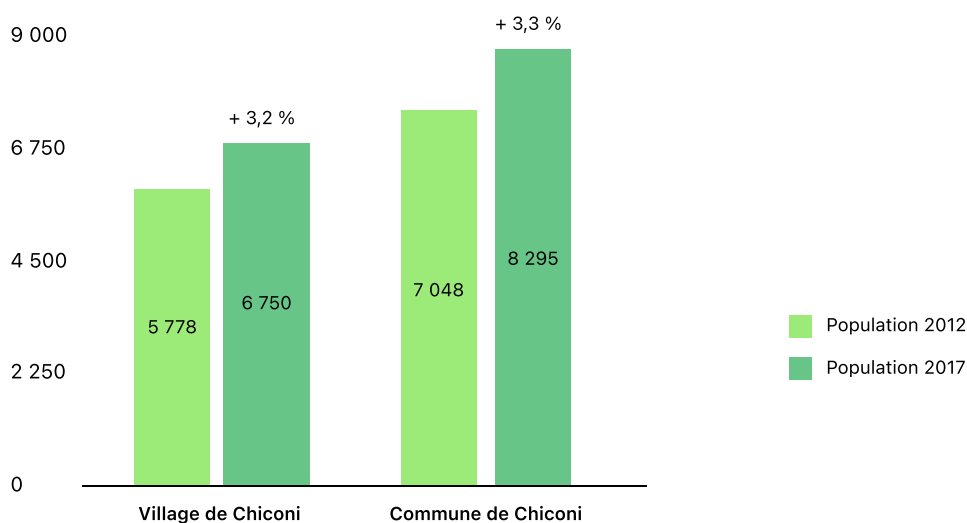
Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune Chiconi est classée parmi les quartiers moins défavorisés que la moyenne (profil 1).

Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

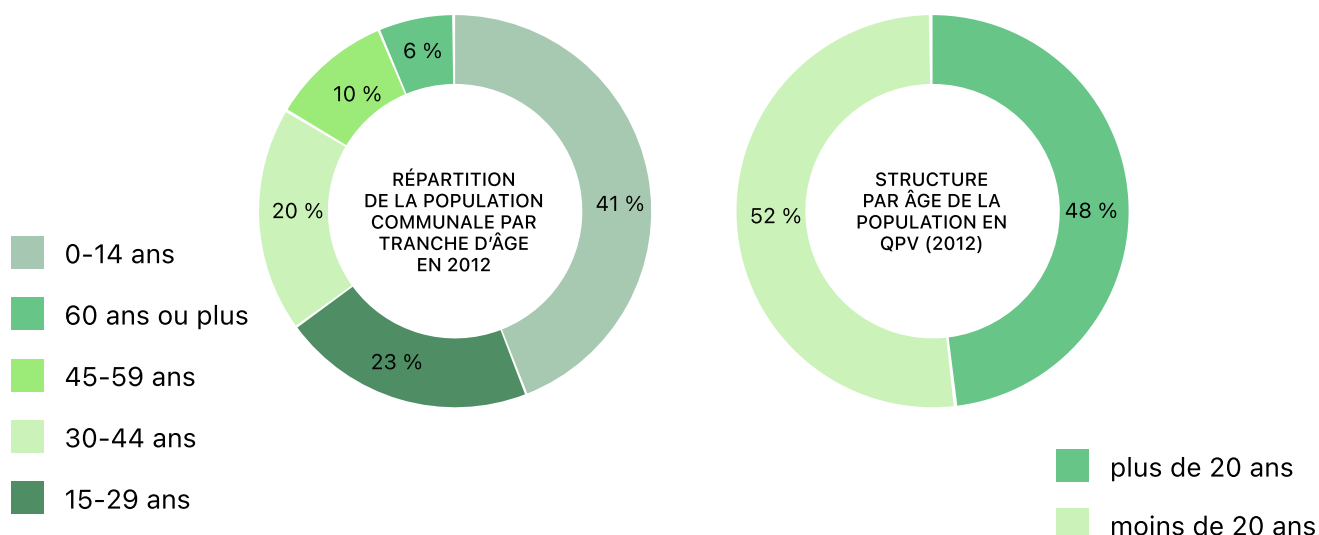
La géographie prioritaire de Chiconi, composée uniquement du village de Chiconi, concentre 5 775 habitants, soit 4 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 82 % des habitants de la commune de Chiconi.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV



La structure par âge de la commune de Chiconi reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (41 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (6 %). Au sein de la géographie prioritaire, on relève également que la population est jeune : plus d'une personne sur deux a moins de 20 ans.

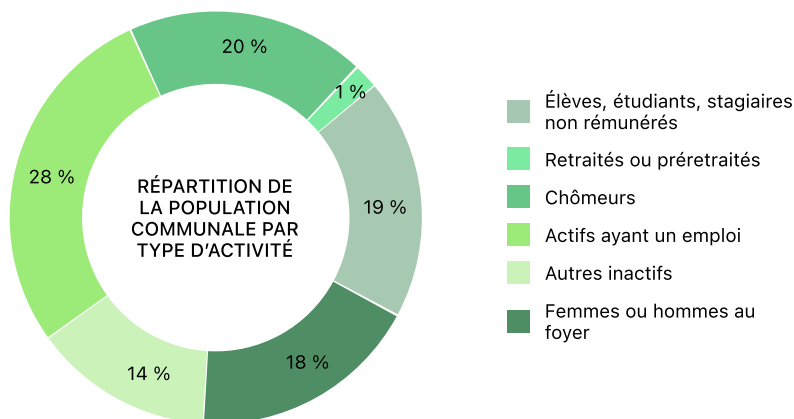
Au sein de la géographie prioritaire, on relève une majorité de jeunes de moins de 20 ans. Ces derniers sont représentés à 55 % dans les deux quartiers prioritaires.



Emploi et formation

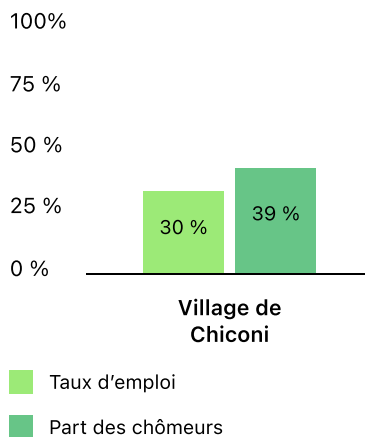
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Chiconi compte 1971 actifs et 2 198 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 28 % des résidents occupent un emploi et 20 % sont au chômage. Les inactifs représentent 52 % de la population.

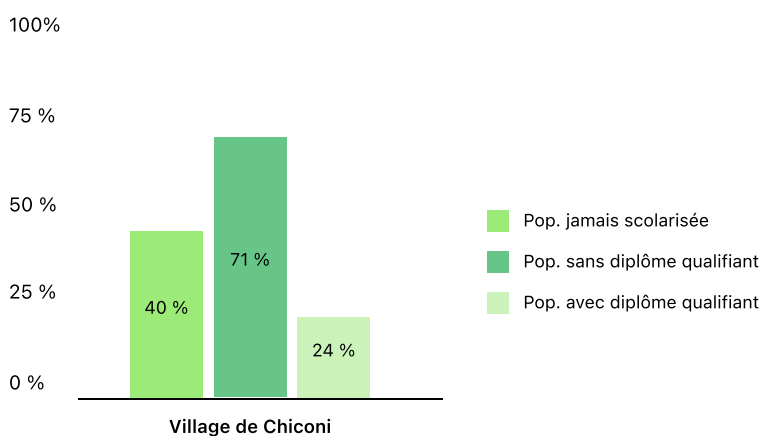


Au sein de la géographie prioritaire, les conditions d'insertion sur le marché du travail ne sont pas optimales, mais relativement plus favorables que dans la moyenne des QPV mahorais : le taux d'emploi y est de 30 % contre 27 % en moyenne. Toutefois, la part des personnes déclarées au chômage est de 39 % contre 38 % en moyenne.

Emploi

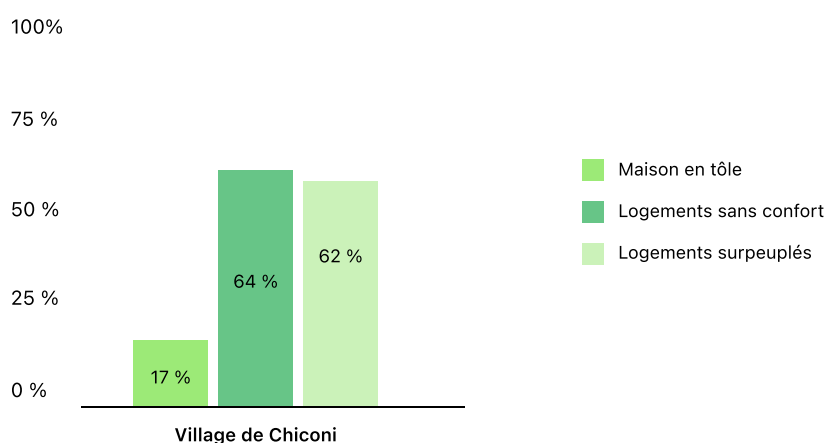


Formation



Habitat et confort

Les conditions de vie au sein du quartier prioritaire de Chiconi sont moins défavorables que dans la moyenne des QPV, expliquant sa classification dans le profil 1. Seulement 17 % des maisons y sont construites en tôle contre 35 % en moyenne. Toutefois, on recense 64 % de logements ne bénéficiant pas du confort de base (accès à l'eau, à l'électricité, sanitaires intégrés au logement, etc.) et 62 % sont surpeuplés au regard de leur capacité d'accueil.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 4 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Chiconi, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Rénovation urbaine et cadre de vie | <ul style="list-style-type: none">• Éducation - Jeunesse - Sports- Vie associative - Culture - Social - Santé - Prévention de la délinquance• Cohésion sociale | <ul style="list-style-type: none">• Développement économique - Emploi |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie (lutte contre l'habitat insalubre, lutte contre les dépôts sauvages sur le domaine public, sensibilisation à la propreté et protection de l'environnement) | <ul style="list-style-type: none">• Déploiement d'une politique en faveur de la jeunesse (réussite éducative, accès aux sports et aux loisirs et la vie associative) | <ul style="list-style-type: none">• Emploi, Développement économique et insertion (accès aux services d'accompagnement, soutien aux démarches entrepreneuriales) |

COMMUNE DE OUANGANI

La commune de Ouangani, enclavée au centre de l'île de Mayotte, rassemble 4 villages : Coconi, le village de Ouangani, Barakani et Kahani. Elle regroupe 10 203 personnes en 2017.

Sur les 36 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville que compte le département, Ouangani en regroupe 3 : le village de Ouangani, Barakani et Kahani.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Ouangani se caractérise ainsi :

- ▶ Le village de Ouangani et Barakani : Une population à l'écart du marché du travail (profil 3);
- ▶ Kahani : Un quartier qui cumule toutes les difficultés (profil 4).

Caractéristiques de la population résidant en QPV

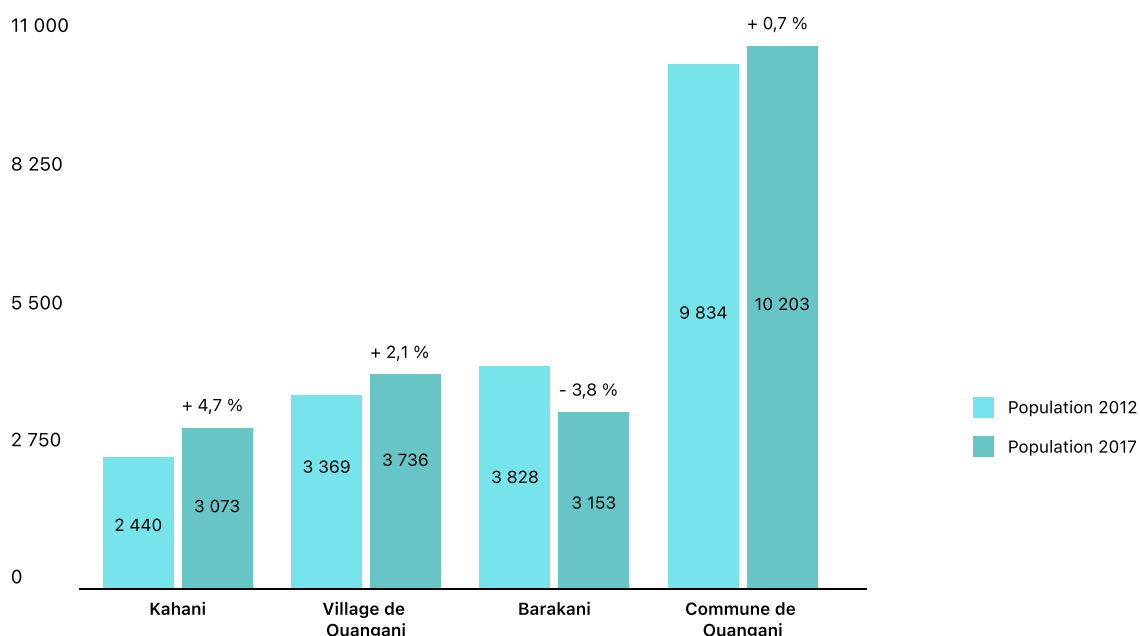
Démographie

La géographie prioritaire de la commune de Ouangani concentre 9 319 habitants, soit environ 7 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 95 % des habitants de la commune de Ouangani.

La population communale croît lentement (+0,7 %), résultant d'une augmentation rapide dans les villages de Kahani et Ouangani (respectivement +4,7 % et +2,1 %)

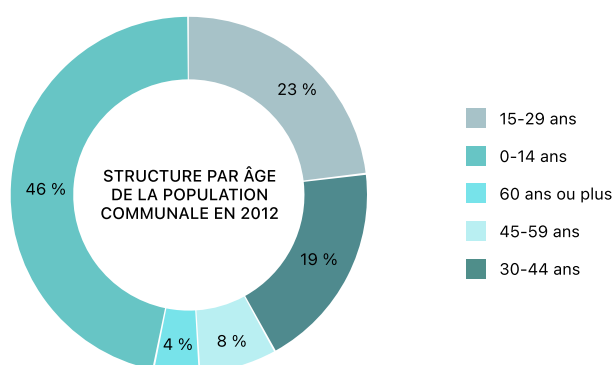
contre-balancée par la décroissance de la population résidant à Barakani (-3,8 %), qui figure parmi les rares villages du territoire qui ont vu leur nombre d'habitant diminuer entre 2012 et 2017.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

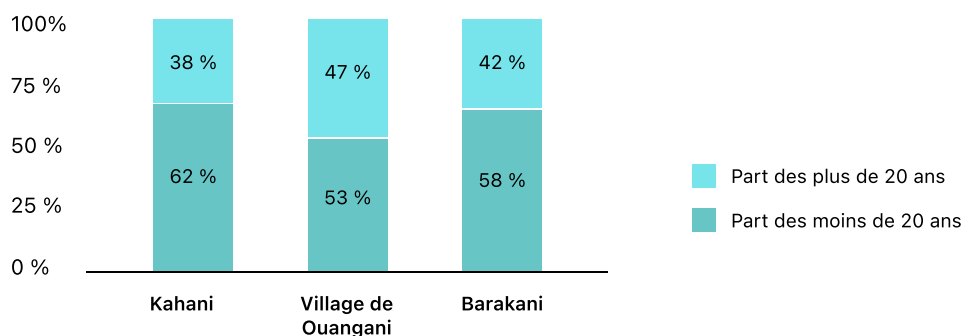


La structure par âge de la commune de Ouangani reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (46 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (4 %).

Au sein de la géographie prioritaire, les jeunes sont majoritaires : 62 % ont moins de 20 ans à Kahani, 58 % à Barakani et 53 % dans le village de Ouangani.



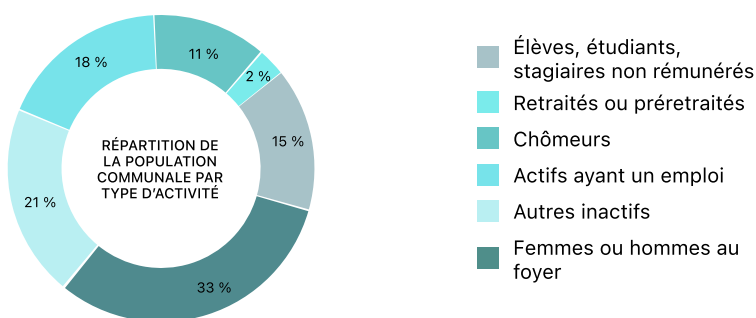
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

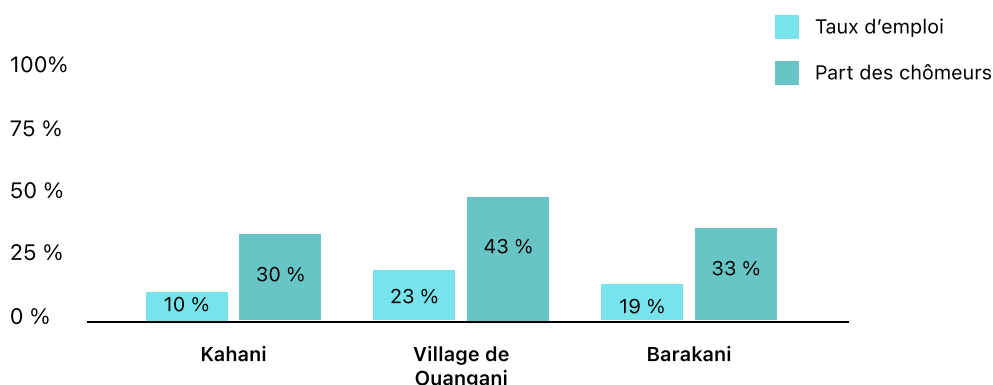
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Ouangani compte 1 534 actifs et 3 735 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que seulement 18 % des résidents occupent un emploi et 11 % sont au chômage. Les inactifs représentent 71 % de la population.



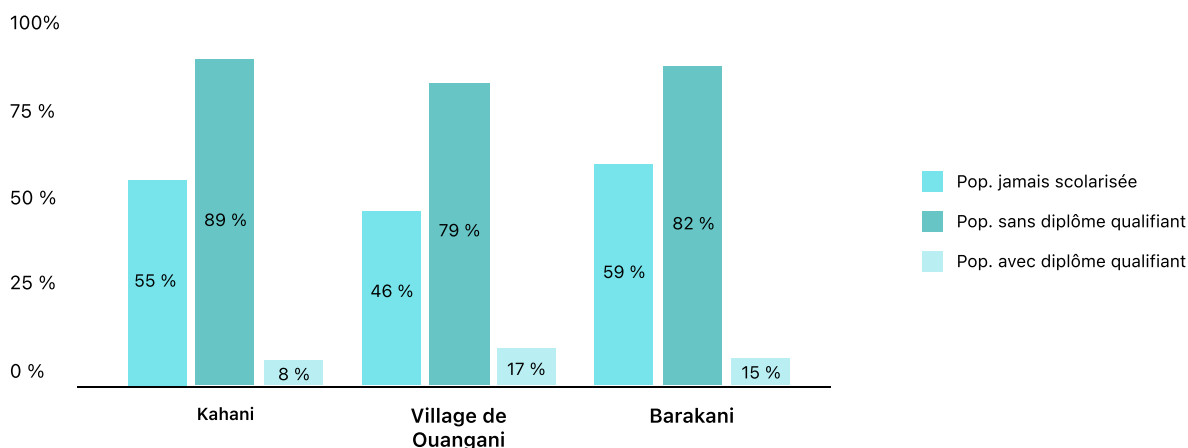
Au sein de la géographie prioritaire, on note des difficultés pour les habitants à s'insérer sur le marché du travail. Le taux d'emploi atteint seulement 10 % à Kahani, 19 % à Barakani et 23 % dans le village de Ouangani – ces trois quartiers se situant en dessous de la moyenne des QPV (27 %). Toutefois, si la part des personnes déclarées au chômage est élevée au sein de ces quartiers, on compte moins de personnes au chômage à Kahani (30 %) et à Barakani (33 %) que dans la moyenne des QPV (38 %).

Emploi



Cette difficulté pour les résidents des QPV de la commune de Ouangani à s'insérer sur le marché du travail est en corrélation avec le faible niveau de formation et de qualification au sein de ces quartiers : 59 % des 15 ans ou plus résidant à Barakani n'ont jamais été scolarisés, 55 % à Kahani et 46 % dans le village de Ouangani (contre 39 % dans la moyenne des QPV). De même la grande majorité de la population ne détient pas de diplôme qualifiant, bien au-dessus de la moyenne des QPV (73 %).

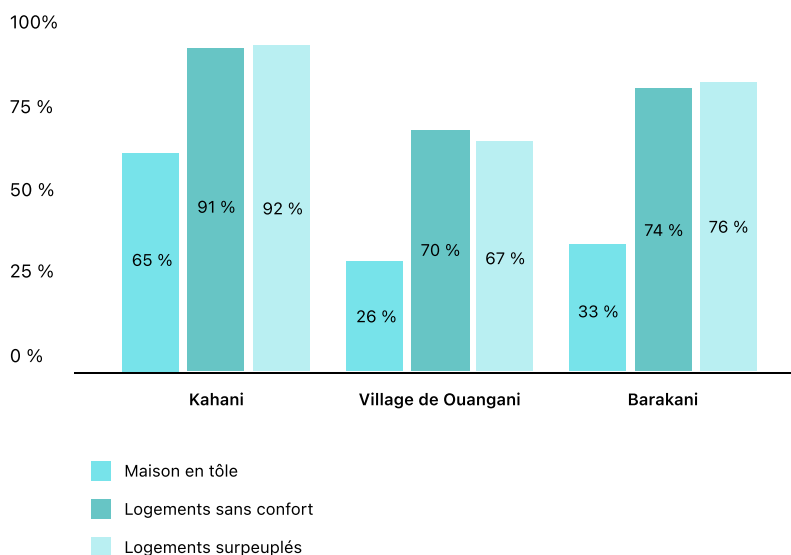
Formation



Habitat et confort

À Kahani, l'habitat est très précaire : 65 % des maisons sont construites en tôle (contre 34 % en moyenne dans les QPV mahorais) et 91 % des habitations ne disposent pas de confort de base.

Barakani se situe dans la moyenne des QPV en terme de cadre de vie, et la situation de l'habitat est plus favorable dans le village de Ouangani.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 13 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Ouangani, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux soins, aux droits et aux services publics des populations exclues Mener une politique de résorption de l'habitat insalubre | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un plan de déplacement à l'échelle intercommunale Mettre en place une politique éducative commune avec la municipalité de Chiconi Réaliser et mettre en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques Mettre aux normes ou rénover les infrastructures existantes | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le secteur agricole sur la commune en partenariat avec les organismes présents sur le territoire Construire une stratégie de développement touristique S'appuyer sur les filières porteuses d'emploi pour favoriser l'insertion des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification |

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|-------------------------|---|------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et coordonner les actions associatives et les dispositifs déployés à l'échelle communale • Améliorer la connaissance du territoire, de sa situation sociale et économique et de son évolution • Favoriser la participation des habitants pour mieux intervenir dans leur propre intérêt • Développer les partenariats avec les acteurs implantés sur le territoire ou qui interviennent sur le territoire | |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des perspectives pour le traitement des bidonvilles • Faciliter le déplacement à l'échelle intercommunale • Une remise à niveau des équipements culturels, sportifs et de l'habitat • Sensibiliser et dialoguer au plus près des habitants de la commune | <ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la délinquance • Education • Santé • Vie associative • Culture • Social | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification • Expérimenter un projet mobilité au sein de la 3CO • Développer des filières porteuses d'emploi |

COMMUNE DE M'TSANGAMOUI

La commune de M'Tsangamouji, située au nord-ouest de Grande-Terre, d'une superficie de 22 km², rassemble 3 villages : Mliha, Chembenyoumba et le village de M'Tsangamouji. Elle compte 6 432 habitants en 2017.

La commune compte en son sein deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Chembenyoumba et le village de M'Tsangamouji.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de M'Tsangamouji est classée parmi les quartiers les moins défavorisés que la moyenne (profil 1).

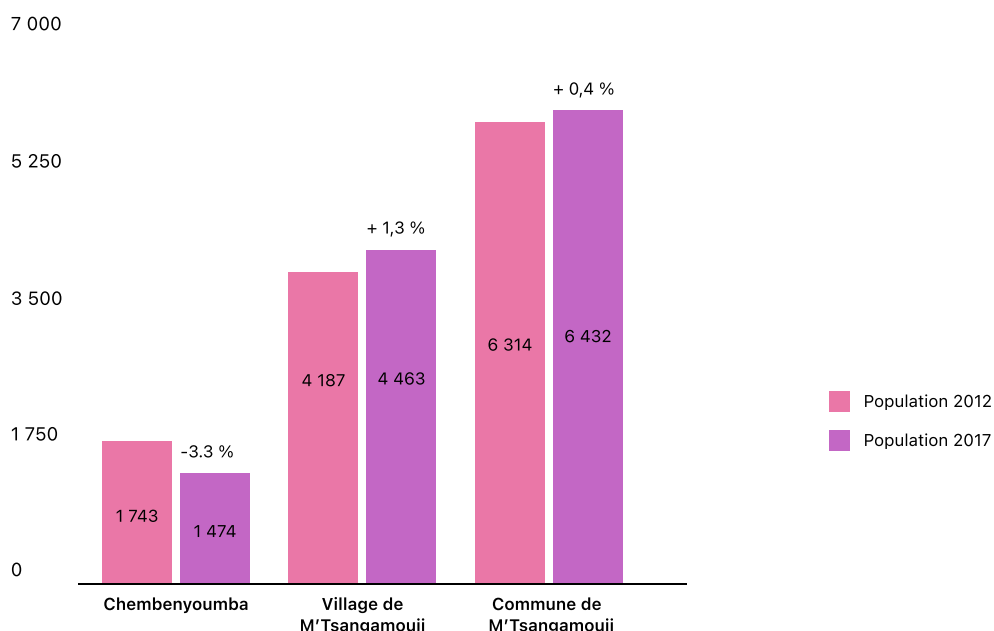
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

La géographie prioritaire de M'Tsangamouji concentre 5 930 habitants, soit 4 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 94 % des habitants de la commune de M'Tsangamouji.

L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant un QPV montre que la population croît lentement dans le village de M'Tsangamouji, et décroît à Chembenyoumba.

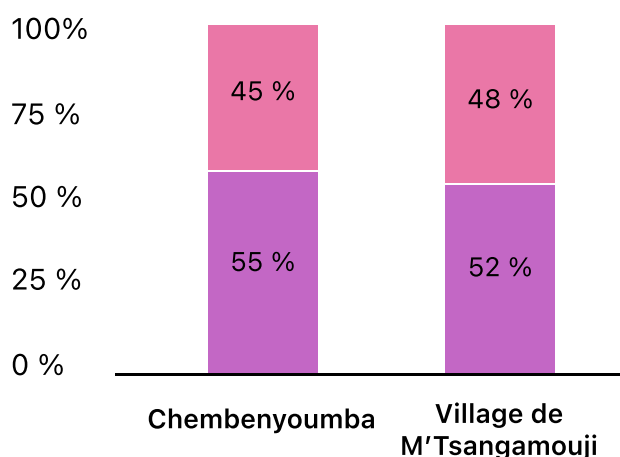
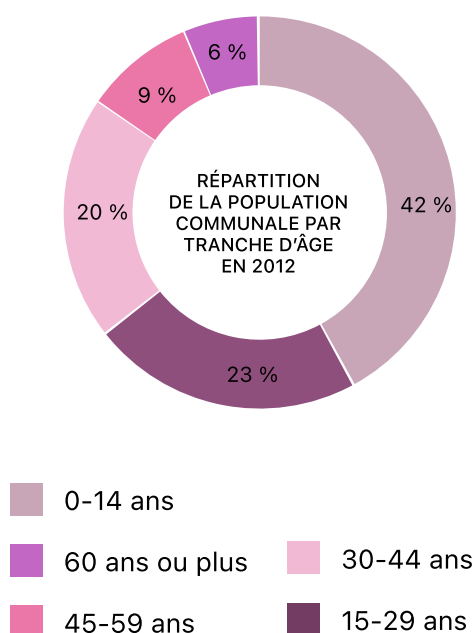
Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV



La structure par âge de la population reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (42 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (6 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une présence marquée des jeunes. Ces derniers sont représentés à 55 % dans le quartier prioritaire de Chembenyoumba et à 52 % dans le quartier prioritaire du village de M'Tsangamouji

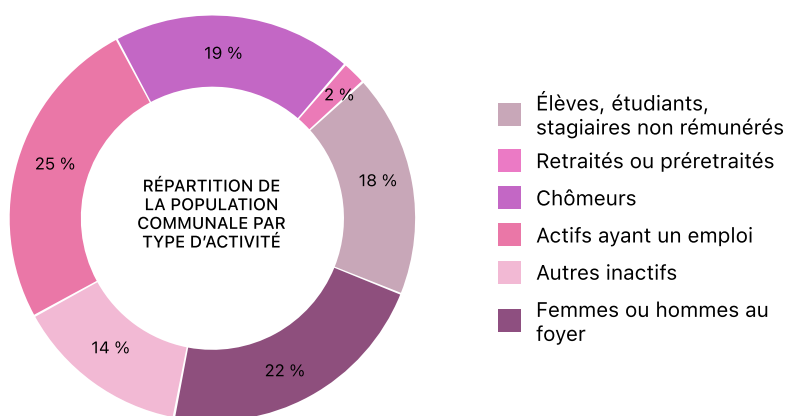
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

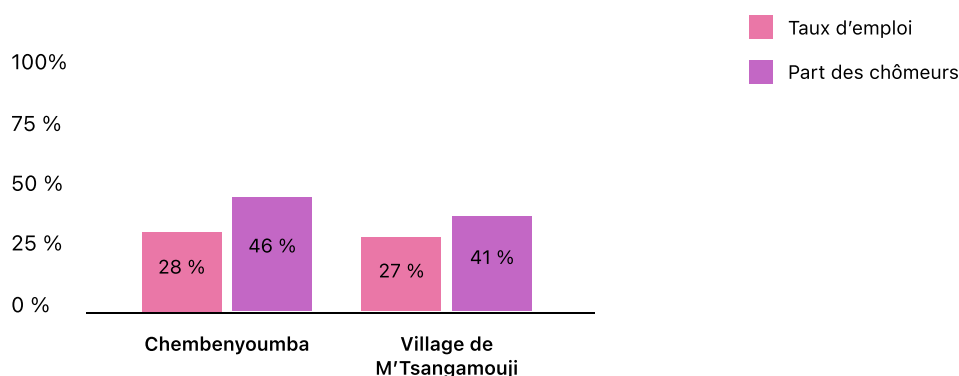
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune M'Tsangamouji compte 1 487 actifs et 1 943 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 25 % des résidents occupent un emploi et 19 % sont au chômage. Les inactifs représentent 56 % de la population communale.



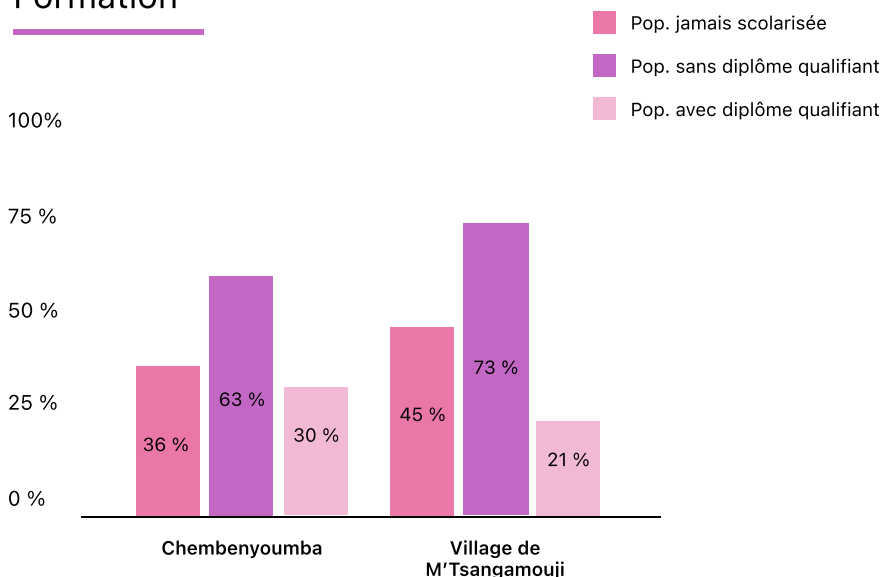
Le taux d'emploi au sein de la géographie prioritaire de la commune de M'Tsangamouji est équivalent à la moyenne des QPV (27 % dans le village M'Tsangamouji et 28 % à Chembenyoumba). Toutefois, la part des personnes déclarées au chômage est plus élevée au sein des deux quartiers (41 % à M'Tsangamouji et 46 % à Chembenyoumba, contre 38 % en moyenne).

Emploi



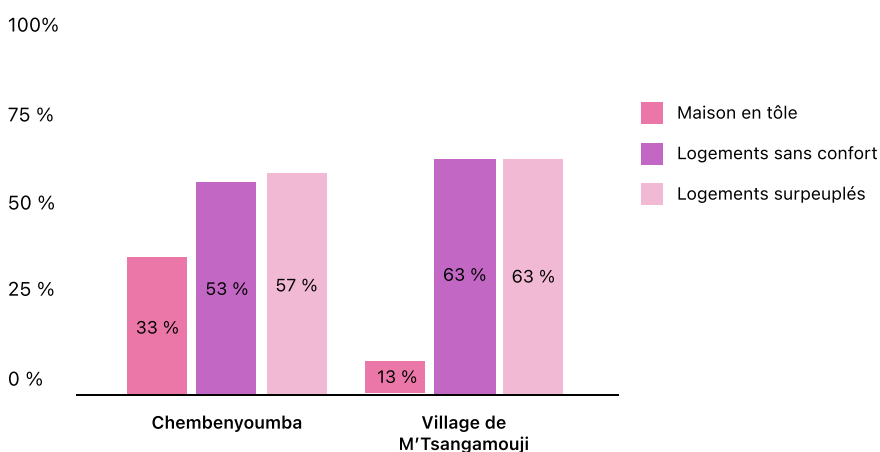
On note une disparité dans l'accès à la formation entre les deux QPV : 36 % des 15 ans ou plus résidant à Chembenyoumba n'ont jamais été scolarisés contre 45 % résidant dans le Village de M'Tsangamouji. La part de la population du village de M'Tsangamouji sans diplôme qualifiant est équivalente à la moyenne des QPV; les habitants de Chembenyoumba sont davantage diplômés.

Formation



Habitat et confort

À M'Tsangamouji, l'habitat est plus confortable qu'à Chembenyoumba et que dans la moyenne de la géographie prioritaire mahoraise : seulement 13 % des maisons sont construites en tôle à M'Tsangamouji et 33 % à Chembenyoumba, contre 34 % en moyenne. La part des logements sans confort et/ou surpeuplés, bien qu'importante, est également moins élevée que dans la moyenne.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 6 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de M'Tsangamouji, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le cadre de vie des habitants de la commune, en portant une attention particulière sur les zones d'habitat les plus reculées et peu accessibles | <ul style="list-style-type: none">• La réussite éducative des élèves et notamment ceux du 1er degré• La prévention de la délinquance• Le volet social | <ul style="list-style-type: none">• La structuration d'une économie locale et notamment des filières existantes• L'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et dialoguer au plus près des habitants de la commune.• Protéger et intégrer les paysages au développement urbain et touristique de la Commune• Remise à niveau des équipements culturels, sportifs et de l'habitat | <ul style="list-style-type: none">• Les associations sportives et culturelles, cœur de l'action éducative en direction de l'enfance-jeunesse.• Favoriser la réussite éducative des habitants de la commune• Prévention de la délinquance• Accompagner les publics vulnérables• Expérimenter un projet mobilité au sein de la 3CO• Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme | <ul style="list-style-type: none">• Accompagner au plus proche les habitants• Développer une nouvelle offre de services et la dynamique insertion emploi• Développer de manière spécifique l'artisanat |

COMMUNE DE SADA

Située au centre-ouest de Grande-Terre, la commune de Sada rassemble 2 villages : Mangajou et le village de Sada. Avec une superficie de 10 km², elle compte 11 156 personnes en 2017.

Sada compte un seul quartier prioritaire : le village de Sada. Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune Sada est classée parmi les dix quartiers moins défavorisés que la moyenne de la géographie prioritaire (profil 1).

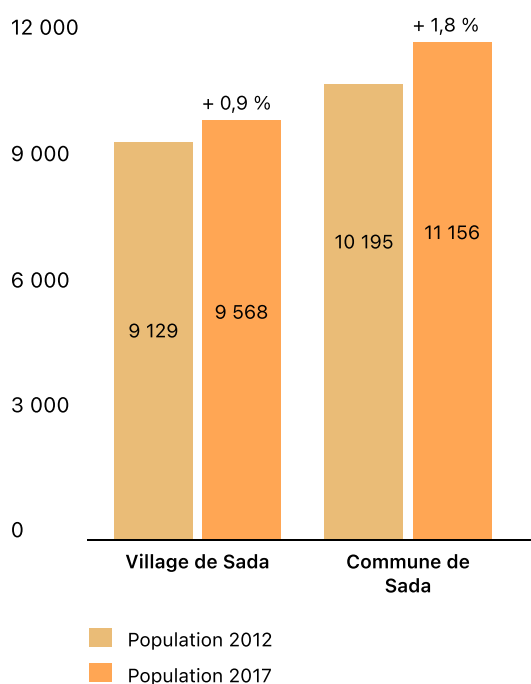
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

La géographie prioritaire de Sada concentre 8 798 habitants, soit 6 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 86 % des habitants de la commune de Sada.

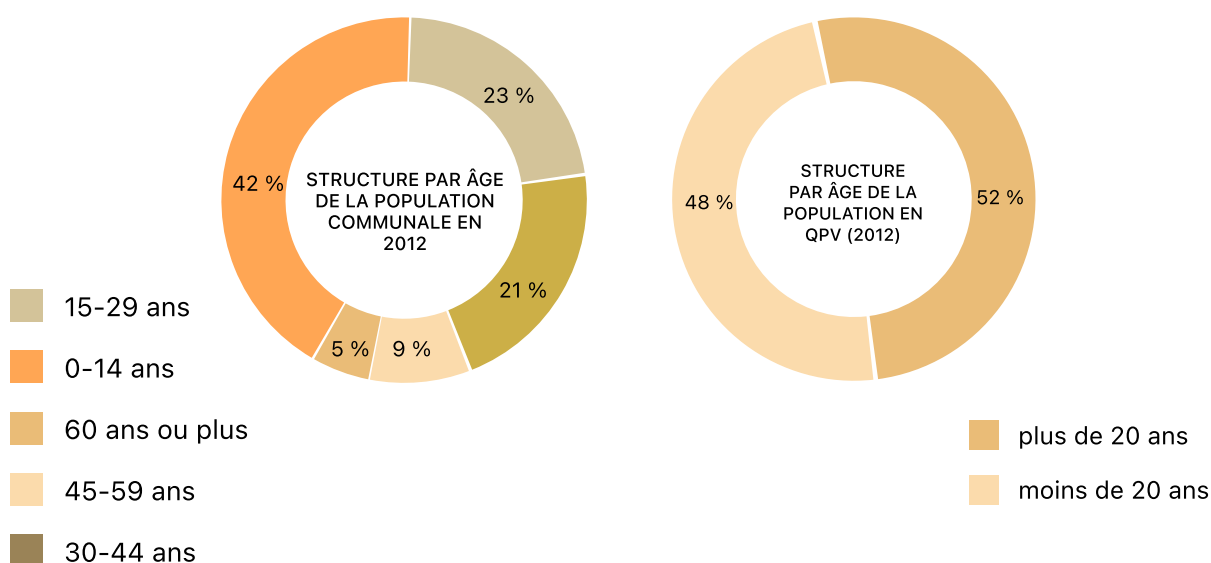
La population de la commune de Sada croît lentement : le taux de variation annuel moyen observé dans la commune (+1,8 %) est bien inférieur à la moyenne départementale (+ 3,8 %).

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV



La structure par âge de la ville de Sada reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (42 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (5 %).

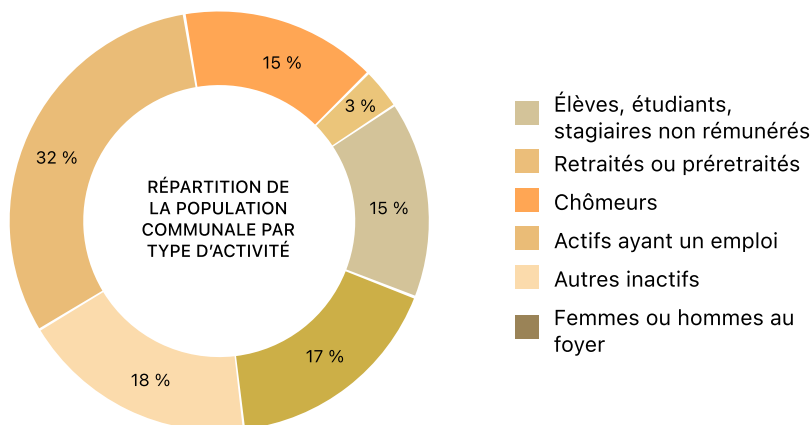
Au sein de la géographie prioritaire, on relève que la population est très jeune : 52 % de moins de 20 ans dans le village de Sada.



Emploi et formation

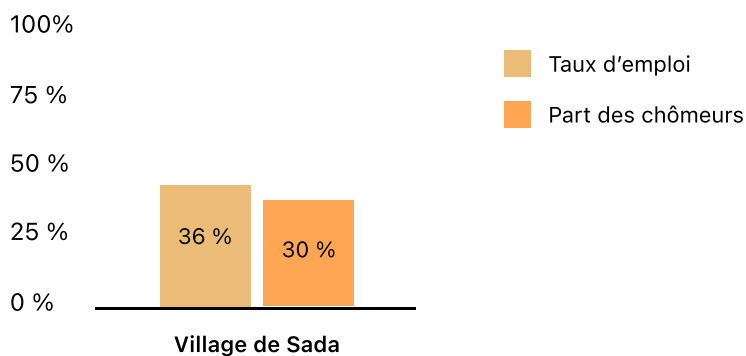
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Sada compte 2 821 actifs et 3 130 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 32 % des habitants occupent un emploi et 15 % sont au chômage. Les inactifs représentent 53 % de la population.



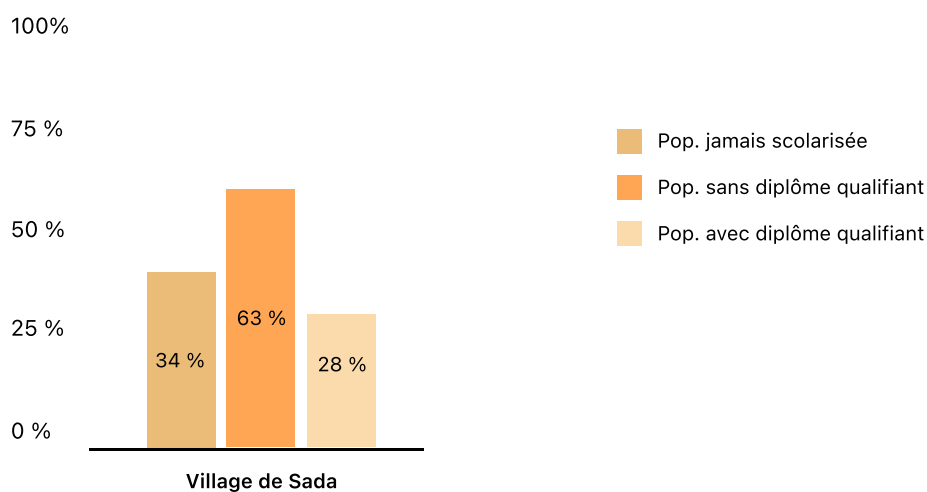
Au sein de la géographie prioritaire de Sada, les habitants ont moins de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail que dans la moyenne des QPV avec un taux d'emploi à 36 % contre 27 % en moyenne. La part des chômeurs est inférieure de 8 points à la moyenne territoriale.

Emploi



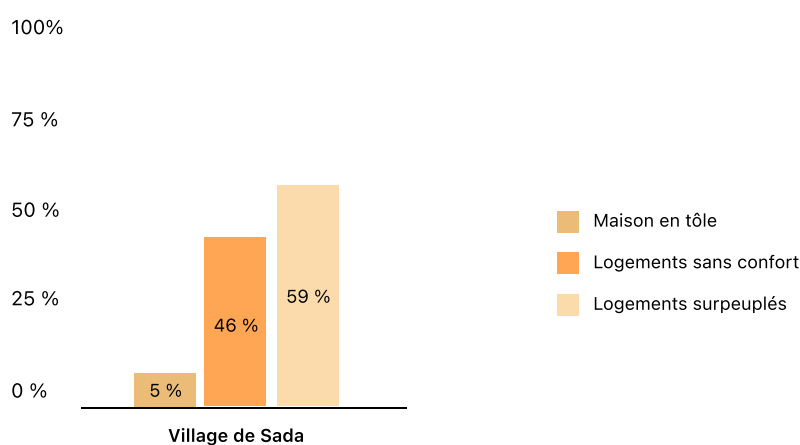
La grande majorité de la population de plus de 15 ans a été scolarisée. 28 % des habitants détiennent un diplôme, soit un point de plus que la moyenne.

Formation



Habitat et confort

La population résidant au sein de la géographie prioritaire de Sada loge dans des conditions plus favorables que la moyenne : seulement 5 % des maisons y sont construites en tôle (34 % en moyenne dans les QPV) et les logements bénéficient de conditions de confort moins défavorables (46 % des logements ne disposent pas du confort de base, contre 65 % en moyenne).



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 3 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de M'Tsamboro, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie des habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Créer les meilleures conditions de réussite éducative des enfants • Renforcer les services à la population • Renforcer les services et le personnel de l'administration communale | <ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'un développement économique source de richesse et d'emploi |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'amélioration du cadre de vie urbain • Accès à la mobilité quotidienne • Développement durable et gestion des déchets • Poursuite de la rénovation du cadre de vie urbain | <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une politique en faveur de la cohésion sociale • Education, formation, insertion, jeunesse et action sociale vers une autonomisation optimale des acteurs, • Prévention à la délinquance • Tranquillité publique et Sécurité : au cœur des préoccupations des acteurs locaux • Prévention à la santé | <ul style="list-style-type: none"> • Développement économique et accès à l'emploi • Favoriser la création d'entreprises locales et l'accès à l'emploi, artisanat et développement touristique |

COMMUNE DE TSINGONI

Située au centre-ouest de Mayotte, la commune de Tsingoni est composée de 4 villages : Mroalé, Combani, Miréréni et le village de Tsingoni. Avec une superficie de 34 km², Tsingoni regroupe 13 934 habitants en 2017.

Elle compte trois Quartiers prioritaires de la Politique de Ville : le village de Tsingoni, Miréréni et le village de Combani - Mroalé.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune Tsingoni se caractérise ainsi :

- ▶ Le village de Tsingoni : Un quartier moins défavorisé que la moyenne de la géographie prioritaire (profil 1);
- ▶ Village de Combani - Mroalé : Un habitat plus précaire (profil 2);
- ▶ Miréréni : Un quartier qui cumule toutes les difficultés (profil 4).

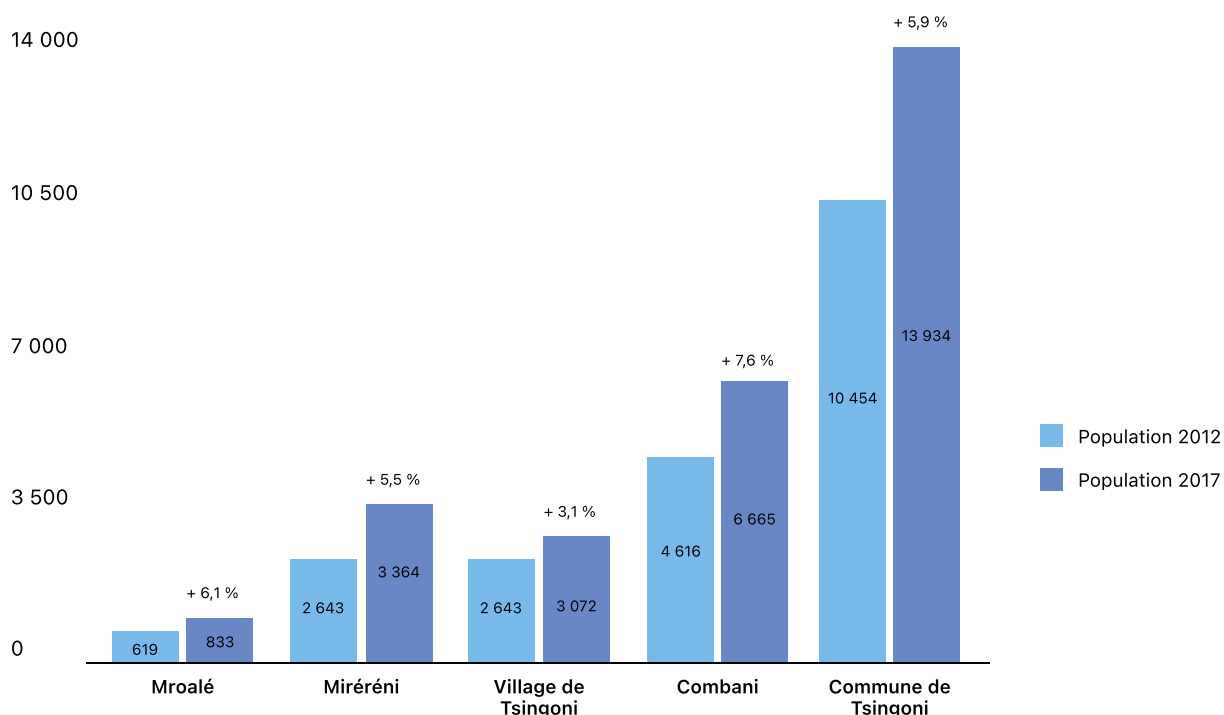
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Les trois quartiers qui forment la géographie prioritaire de Tsingoni concentrent 10 338 habitants, soit 7 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 99 % des habitants de la commune de Tsingoni.

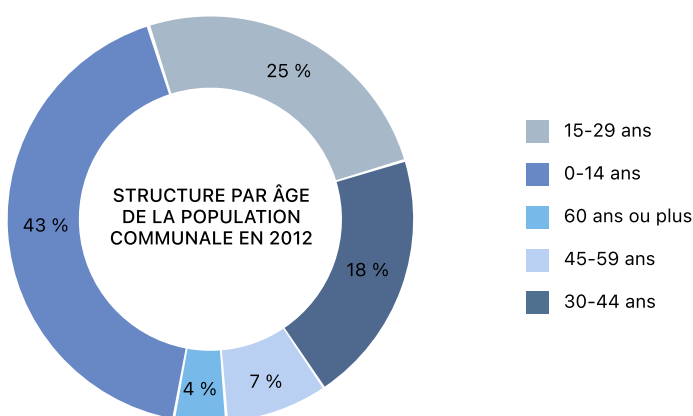
L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant des QPV montre que la population augmente rapidement entre 2012 à 2017 : de +3,1 % dans le village de Tsingoni à +7,6 % à Combani.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

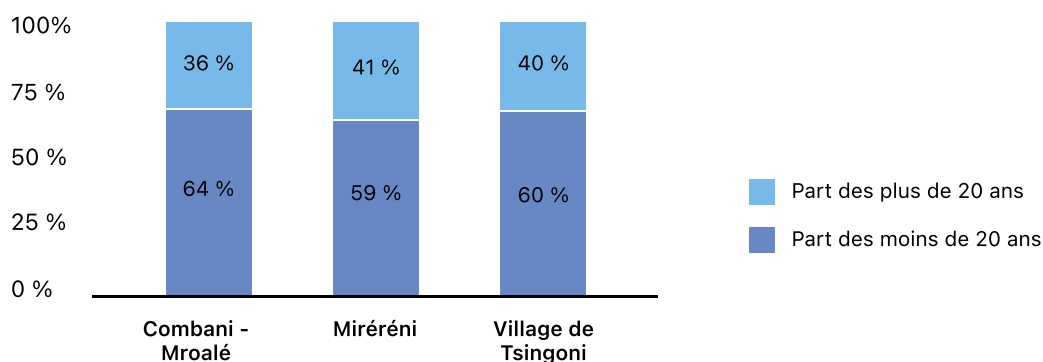


La structure par âge de la commune de Tsingoni reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (43 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (4 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une présence marquée des jeunes. Ces derniers sont représentés à 61 % à Miréréni, 53 % à Combani-Mroalé et 49 % dans le village de Tsingoni.



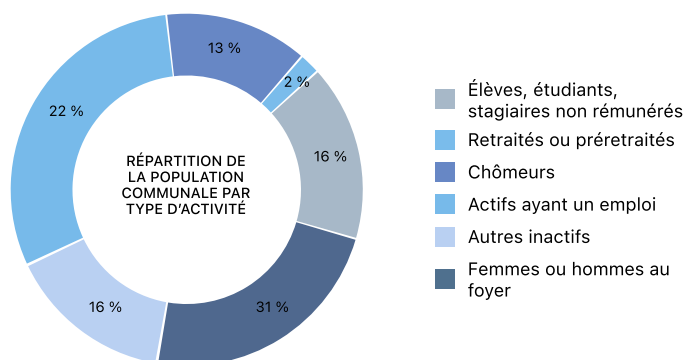
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

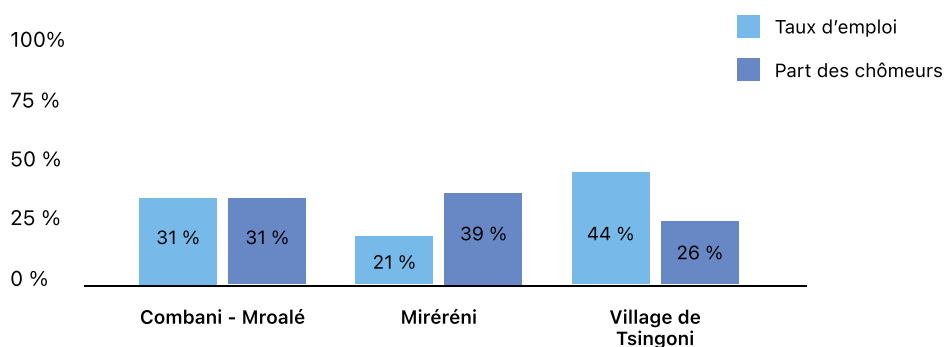
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Tsingoni compte 2 645 actifs et 3 282 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 32 % des résidents occupent un emploi et 13 % sont au chômage. Les inactifs représentent 55 % de la population.



Au sein de la géographie prioritaire de Tsingoni, on remarque des disparités entre les habitants selon le quartier de résidence : ils ont moins de difficultés à s'insérer sur le marché du travail dans le village de Tsingoni, avec un taux d'emploi à 44 %, et à Combani-Mroalé (31 %), que dans la moyenne des QPV (27 %), tandis qu'à Miréréni l'insertion professionnelle est plus difficile (21 %). De plus, la part des chômeurs est plus marquée à Miréréni que dans la géographie prioritaire de la commune de Tsingoni et que dans la moyenne des QPV du département (38 %).

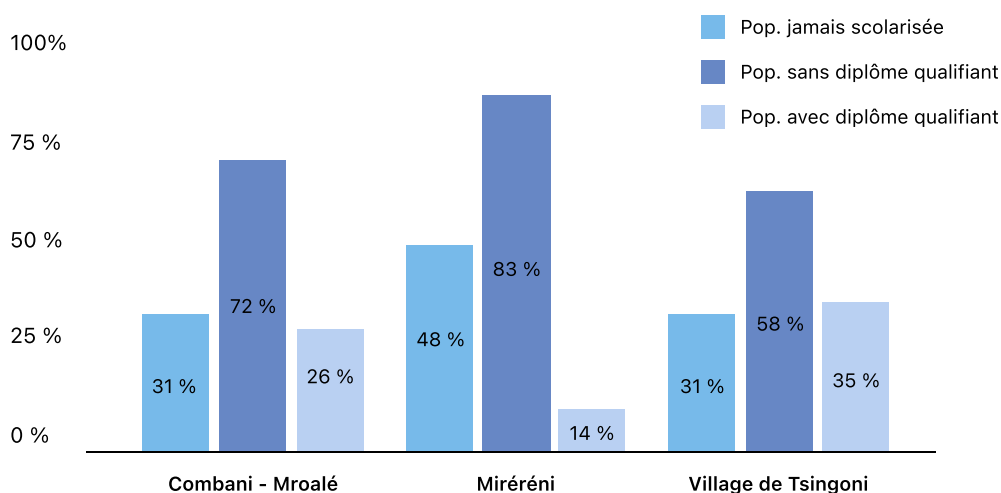
Emploi



Dans la géographie prioritaire de Tsingoni, on note une disparité de niveau de formation et de qualification en fonction du quartier de résidence : si, dans le village de Tsingoni et le quartier de Combani-Mroalé, la part de la population de plus de 15 ans n'ayant jamais été scolarisée est inférieure à la moyenne des QPV (31 % contre 39 %), elle est plus importante à Miréréni (48 %).

Les villages de Tsingoni et Combani-Mroalé comptent plus de personnes détenant un diplôme qualifiant que la moyenne des QPV (22 %) contrairement au quartier prioritaire de Miréréni très en-dessous de la moyenne avec 14 % de diplômés.

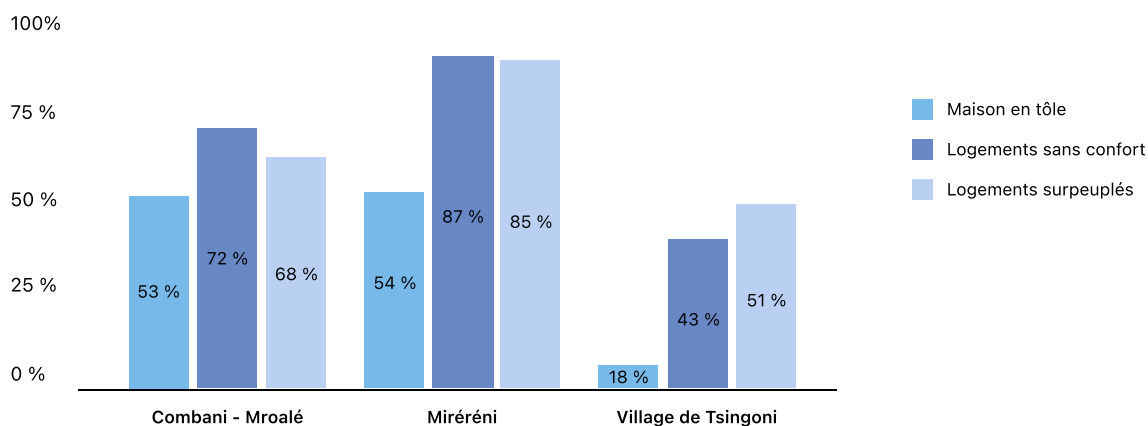
Formation



Habitat et confort

Au sein de la géographie prioritaire de la commune de Tsingoni, l'habitat est majoritairement précaire : 65 % des maisons sont construites en tôle à Longoni et 60 % à

Majicavo Koropa. Dans le village de Koungou, la part des maisons construites en tôle est moins élevée (38 %) mais reste plus importante que dans la moyenne des QPV (34 %). Dans les 3 quartiers prioritaires, la grande majorité des logements ne dispose pas du confort de base : 86 % à Longoni, 85 % à Majicavo koropa et 76 % dans le village de Koungou. Les habitations sont largement surpeuplées au regard de leur capacité d'accueil.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 3 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Tsingoni, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'habitat insalubre • Amélioration des conditions de vie des habitants | <ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la délinquance • Accompagnement du parcours scolaire des élèves en mettant en lien les différents acteurs éducatifs • Développement d'une politique en faveur de la jeunesse s'appuyant sur les équipements existants et les | <ul style="list-style-type: none"> • Préservation et structuration de la filière agricole • Soutien à l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi en s'appuyant sur les entreprises implantées dans la commune • Accueil des services d'accompagnement à |

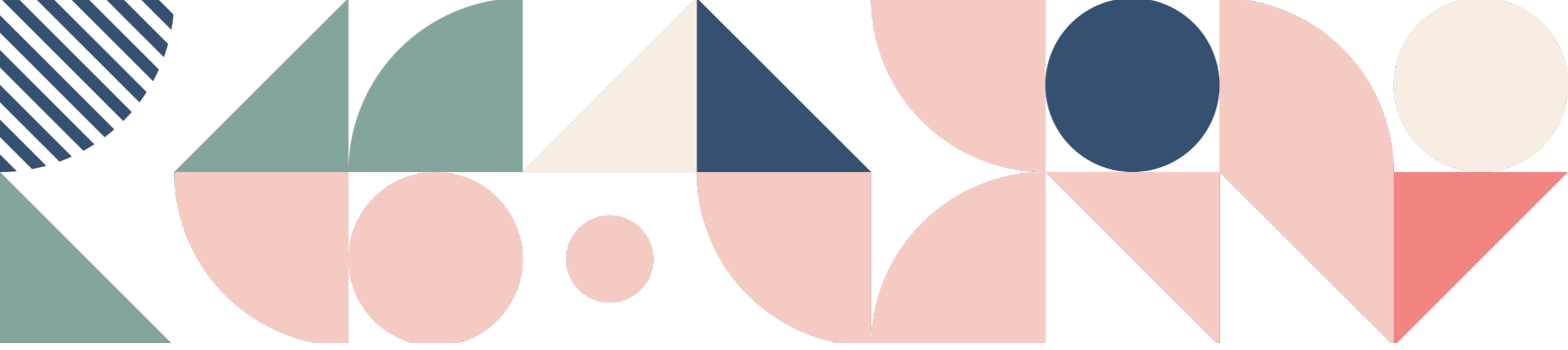
| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|-------------------------|--|--|
| | associations existantes <ul style="list-style-type: none"> • Entretien de la cohésion sociale par la valorisation des identités locales (agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale) ; • Accès au sport et à ses métiers • Développement, promotion et valorisation de l'identité culturelle locale • Prévention des risques sanitaires | <ul style="list-style-type: none"> • l'insertion et à l'emploi en faveur des quartiers prioritaires • Création de structures d'accueil pour le développement économique • Développement des métiers liés aux activités touristiques |

Gouvernance / Animation territoriale

- Lutte contre les discriminations
- Jeunesse
- Egalité femmes/hommes
- Valeurs de la République et de la Citoyenneté
- Renforcement de l'équipe projet en quantité et en qualité

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des petits espaces verts dans les quartiers | <ul style="list-style-type: none"> • Tranquillité publique • Réussite éducative • Valorisation de l'identité culturelle locale • Développement de la pratique féminine • Actions santé | <ul style="list-style-type: none"> • Emploi et insertion des habitants • Expérimenter un projet mobilité au sein de la 3CO |



3.2.2

Restitution des comités d'évaluation



COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Contrat de ville des communes de :

Chiconi,

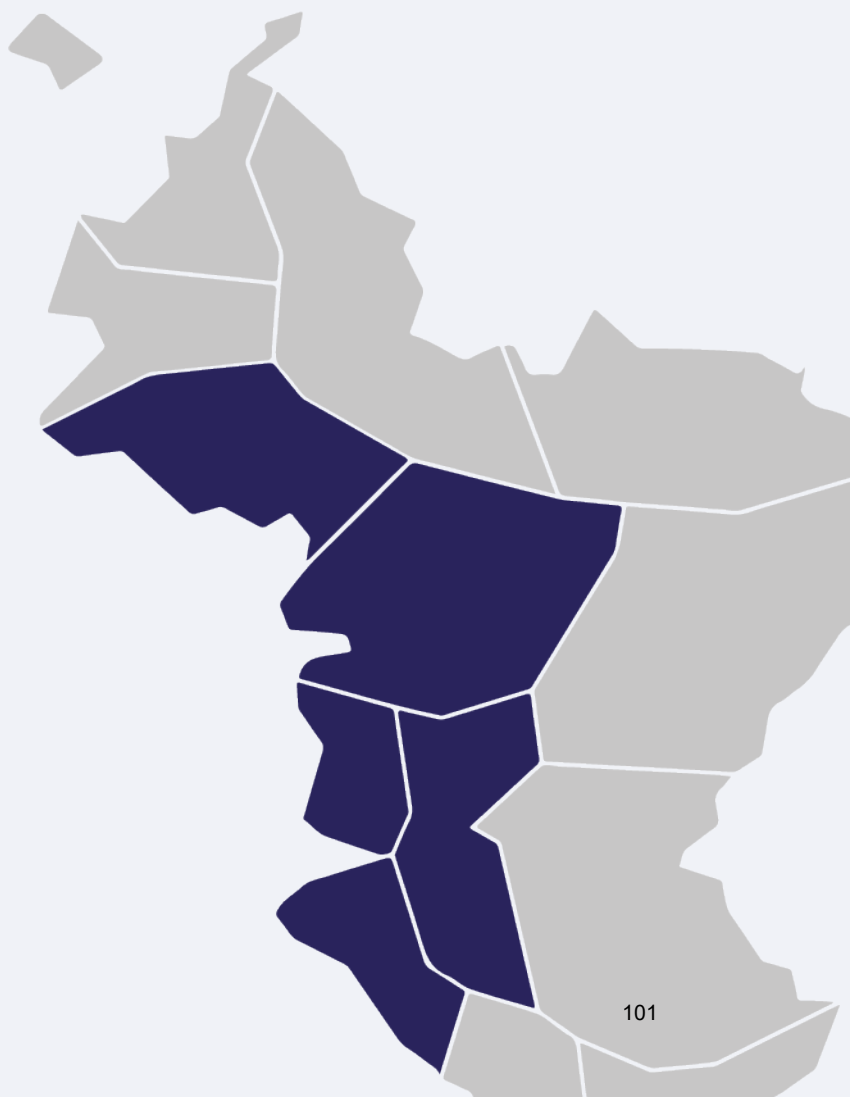
Ouangani,

Mtsangamouji,

Sada

et Tsingoni

16 MARS

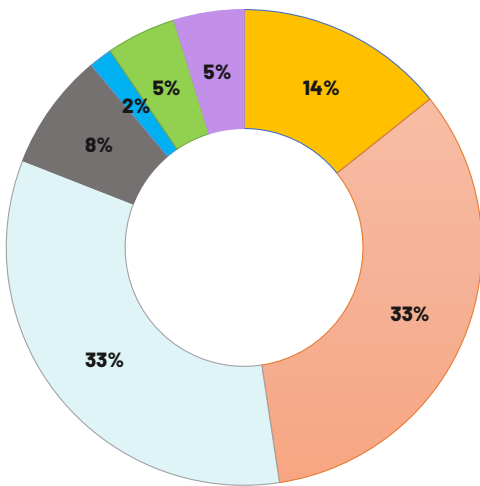




PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- Préfet de Mayotte
 - Communes
 - CD976
 - Procureur de la République
 - CDAD
 - CSSM
 - ARS
 - Pôle emploi
 - Mission locale
 - Comités d'habitants
 - Associations
- présent ● absent

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Comité technique élargi
- Associations
- Agents des collectivités
- Partenaires institutionnels (DPV, DEETS, DRAJES, SGAR)
- Elus
- Comités d'habitants
- Acteurs économiques



PROPOSITIONS FORMULÉES ET RÉSULTATS OBTENUS

*ajout du comité d'évaluation

COHESION SOCIALE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

| | | |
|----|--|---|
| 27 | | de favoriser la réussite éducative, les innovations pédagogiques, l'accompagnement socio-éducatif et extra-scolaire |
| 25 | | de soutenir les habitants en situation de handicap |
| 23 | | de favoriser le vivre-ensemble (relation intergénérationnelle) |
| 21 | | de lutter contre la pauvreté et de faciliter l'inclusion |
| 21 | | de faciliter l'accès aux soins |
| 20 | | de faciliter l'accès aux droits |
| 20 | | de garantir la tranquillité publique au quotidien |
| 19 | | de lutter contre l'illettrisme et de soutenir les actions en faveur de la parentalité |
| 17 | | de développer l'offre culturelle et sportive |
| 12 | | d'accompagner et d'orienter les jeunes vers des dispositifs adaptés |
| 12 | | de développer les services et modes de garde dès la petite enfance (crèches, centres sociaux...) |
| 10 | | de promouvoir l'offre de santé et les ressources existantes |
| 8 | | de valoriser les outils et les méthodes pédagogiques |
| 8 | | de soutenir les actions en faveur de la prévention de la santé |
| 7 | | délaborer le diagnostic de santé |

EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...





| | | |
|----|--|--|
| 23 | | de faciliter l'installation de commerces et de coopératives |
| 22 | | de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle |
| 18 | | de développer l'attractivité, le tourisme et la valorisation du patrimoine |
| 18 | | de développer l'économie sociale et solidaire |

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...




| | | |
|----|--|---|
| 28 | | de soutenir les projets de mobilités et de transports |
| 27 | | d'encourager les actions de sensibilisation à l'environnement |
| 27 | | de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne |
| 25 | | de permettre l'accès à la mobilité des publics isolés (seniors, demandeurs d'emploi, personnes en situation handicap) |
| 23 | | de développer les équipements sportifs |
| 18 | | d'accompagner l'aménagement des espaces publics |

GOUVERNANCE

- 18  Comment a été élaboré le contrat de ville ?
- 18  Quel est le niveau de participation des partenaires signataires du contrat de ville à la suite de la signature du contrat ?
- 13  Dans quelle mesure les instances se sont-elles réunies régulièrement et ont-elles permis d'arbitrer sur des problématiques rencontrées dans la mise en œuvre des actions du contrat ?
- 11  Quels moyens humains ont été mobilisés par l'intercommunalité et par les différents partenaires afin d'assurer le déploiement du contrat de ville ?

ENJEUX TRANSVERSAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 32  de mobiliser les acteurs et les ressources
- 26  de soutenir les associations et la vie associative
- 16  de soutenir et de mettre en place d'autres actions (conseil citoyen, conseil des sages, comités jeunes) en matière de participation des habitants ?





QUESTIONS RETENUES



DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- de favoriser la réussite éducative, les innovations pédagogiques, l'accompagnement socio-éducatif et extra-scolaire
- de soutenir les habitants en situation de handicap
- de faciliter l'installation des commerces et des coopératives
- de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle
- de soutenir les projets de mobilités et de transports
- d'encourager les actions de sensibilisation à l'environnement
- de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne
- de soutenir les associations et la vie associative
- de mobiliser les acteurs et les ressources

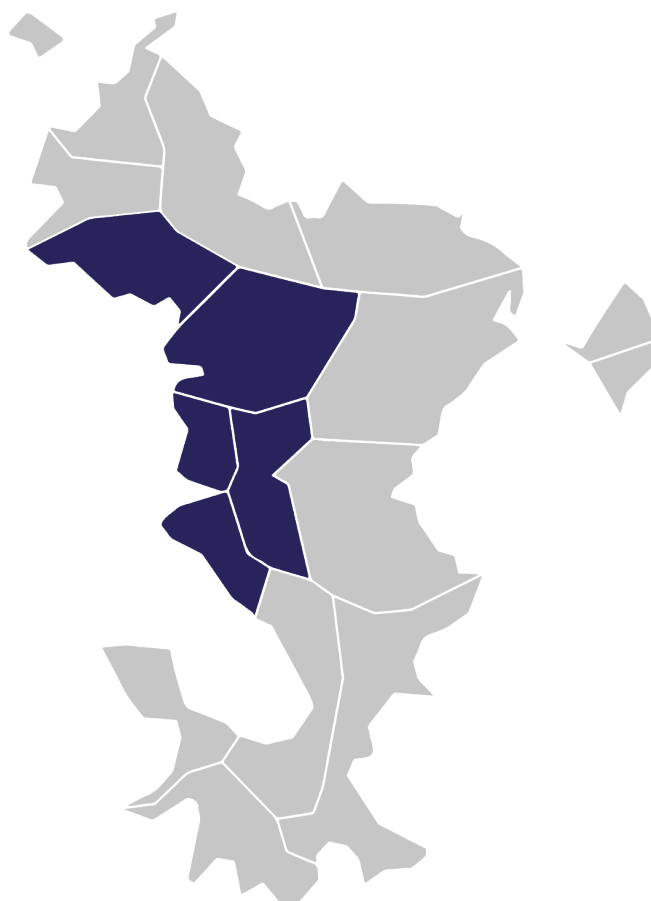


Gouvernance :

- Quel est le niveau de participation des partenaires signataires du contrat de ville à la suite de la signature du contrat ?
- Comment a été élaboré le contrat de ville ?

COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

28 AVRIL

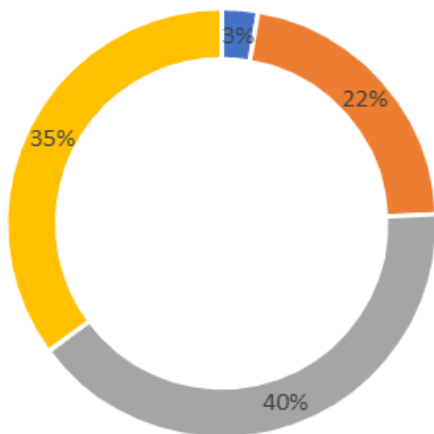




29
Participants



RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Partenaires signataires
- Agents des collectivités
- Associations et autres
- Comité technique élargi

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- Préfet de Mayotte
 - Intercommunalité
 - CD976
 - Procureur de la République
 - CDAD
 - CSSM
 - ARS
 - Pôle emploi
 - Mission locale
 - Comités d'habitants
 - Associations
- présent ● absent





QUESTIONS RETENUES 1ER CYCLE DE TRAVAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

Cohésion sociale

1. de favoriser la réussite éducative, les innovations pédagogiques, l'accompagnement socio-éducatif et extra-scolaire
2. de soutenir les habitants en situation d'handicap

Emploi, développement économique

3. de faciliter l'installation de commerces et de coopératives
4. de favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle

Cadre de vie, renouvellement urbain

5. de soutenir les projets de mobilités et de transports
6. d'encourager les actions de sensibilisation à l'environnement
7. de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne

Enjeux transversaux

8. Comment a été élaboré le contrat de ville ?
9. Quel est le niveau de participation des partenaires signataires du contrat de ville à la suite de la signature du contrat ?

Gouvernance

10. de mobiliser les acteurs et les ressources
11. de soutenir les associations et la vie associative





ANALYSE DES RÉPONSES OBTENUES

A partir des résultats, définition des :

- enjeux du territoire sur la question
- préconisations pour la prochaine contractualisation

Les enjeux :

- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations :

- A partir des changements espérés

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| | 3 | 4 |
| 1 | Les réussites et les ressources disponibles | Difficultés et faiblesses |
| 2 | Les changements espérés jusqu'à 2 ans | Les changements espérés jusqu'à 7 ans |





COHÉSION SOCIALE

1. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES, L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF ET EXTRA-SCOLAIRE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Le développement des initiatives de pédagogie innovantes contribue à favoriser la réussite éducative des enfants du territoire mais dans des conditions actuelles difficiles (en particulier pour les acteurs qui mènent des projets innovants : Horizon (école Montessori), Baniimouv (réussite éducative), Le village d'Eva (école Montessori), etc. | ● | |
| Les mesures d'accompagnement à la scolarité (soutien scolaire, sport) doivent être mieux soutenues parce qu'elles sont un levier important dans la réussite éducative des enfants. | ● | |
| La création de réfectoire dans les établissements scolaires favorise l'alimentation des écoliers et par là même leur bien être dans leur scolarité. | ● | ● |
| Les différents dispositifs existants ont besoin de plus de cohérence et de coordination <ul style="list-style-type: none"> » Moyens mis à disposition, » Implication des structures pour améliorer leur efficacité sur le territoire. » Lisibilité et accès des dispositifs » Populations touchées. | | ● |
| Les actions permettant de lutter contre le décrochage scolaire ou l'illettrisme doivent être une priorité pour les territoires | ● | |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Renforcer le soutien et l'accompagnement des initiatives favorisant la réussite éducative | ● | |
| Valoriser les actions existantes sur les territoires qui aident à la scolarité (Horizon, Village d'Eva et autres les associations, le GIP CARIF OREF, cité des métiers) | | ● |
| Accompagner les acteurs de la réussite éducative à pérenniser leurs actions : <ul style="list-style-type: none"> » Aide au recrutement (élargir le périmètre de recrutement) » Qualification des personnels » Pérennisation des emplois » Mutualisation des moyens pour des contrats moins précaires. | | ● |
| Equiper et animer les MJC (<i>Maisons des Jeunes et de la Culture</i>) pour en faire un pilier sur les différents secteurs | ● | |
| Coordonner l'action des différents acteurs concernés pour un meilleur maillage sur les territoires. | | ● |
| Initier la notion de parcours pour les publics | | ● |
| Soutenir et accompagner, les différentes initiatives informelles relatives au soutien à la scolarité et mises en œuvre par les habitants eux-mêmes | ● | |
| Créer une instance de coordination intercommunale sur l'ensemble des actions | | ● |

Long terme

| | | |
|--|---|---|
| Engager un processus de qualification des acteurs sur le secteur (Parcours qualifiant) | | ● |
| Développer une démarche de structuration de l'offre de services sur les territoires » Institutions » Associations | | ● |
| Développer les dispositifs tels que le PRE (<i>Programme de Réussite Educative</i>), les cités éducatives, les caisses des écoles, ... | ● | |
| Doter toutes les écoles d'un réfectoire scolaire ou les mutualiser en particulier avec les maternelles | ● | |



2. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LES HABITANTS EN SITUATION D'HANDICAP ?

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| Les structures et les associations présentes sur les territoires doivent être mieux repérées par les différents acteurs locaux pour faciliter l'accès aux services des populations concernées | ● | ● |
| Le développement du tissu associatif et/ou des relais dédiés à accompagner les publics cibles, est un levier à prioriser | ● | |
| La politique de l'emploi des personnes en situation de handicap doit être au cœur des préoccupations pour favoriser leur inclusion sociale | ● | |
| Le soutien à la mobilité est le principal levier à activer pour favoriser leur autonomie (accessibilité des locaux, aménagement des voiries etc.) | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Réaliser un diagnostic territorial (cartographie) permettant d'avoir une grande lisibilité de la réalité des territoires (acteurs, dispositifs, initiatives existantes) | | ● |
| Développer une coordination entre les acteurs du secteur et ceux des politiques de droit commun | | ● |
| Créer du lien entre le Service Politique de la Ville et les associations de la commune qui œuvrent dans le champ du handicap | ● | |
| Développer des actions en commun avec les différentes structures du territoire <ul style="list-style-type: none"> » Informer la population pour lever les tabous » Créer des places dédiées dans les actions pour les personnes porteuses de handicap » Développer les actions pour favoriser l'accès à l'emploi | ● | ● |
| Développer et/ou consolider les liens entre les acteurs pour renforcer la communication envers les populations <ul style="list-style-type: none"> » Des acteurs déjà ciblés tels que : MOPA, APAJ, Ligue de l'enseignement, ADSM, ALEFPA, Mayotte autisme, ALEZI, GEM Comban, ... | ● | |
| Mieux accompagner les populations dans leurs démarches, en particulier vers la MDPH (Maison départementale des personnes en situation de handicap) | ● | |
| Accompagner les initiatives et la création d'associations dédiées | ● | |
| Faciliter la reconnaissance administrative du handicap | ● | |

Long terme

| | | |
|--|---|---|
| Développer les moyens pour faciliter et améliorer le transport des personnes à mobilité réduite <ul style="list-style-type: none"> » Accessibilité des ERP (Établissement Reçevant du Public) et de la voirie pour les personnes handicapées, les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et les personnes âgées » Mise aux normes des établissements institutionnels » Mise en place d'une ligne de transport en commun à destination des PMR à l'échelle intercommunale » Accessibilité des commerces du territoire | ● | ● |
|--|---|---|



EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FACILITER L'INSTALLATION DE COMMERCES ET DE COOPÉRATIVES ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|--|---|
| La politique de développement économique doit permettre de stabiliser et de rendre plus efficace les initiatives et le développement des entreprises. Un diagnostic de la situation économique, des structures économiques existantes sur les territoires et des outils d'accompagnement dédiés permettrait d'orienter cette démarche. | | ● |
| Un état des lieux de l'offre foncière et immobilière permettrait de mesurer le potentiel disponible afin de valoriser un cadre de vie et un foncier (surface, localisation etc.) qui correspondent aux besoins et attentes des entreprises en fonction de leur activité. | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|--|---|
| Renforcer et pérenniser les projets actuels qui contribuent au développement de l'économie locale <ul style="list-style-type: none"> » Zone d'activités de Coconi » Zone d'activités de Combani » Projet « Ma couveuse de proximité » d'Oudjerebou » Permanence de l'Adie dans toutes les Maisons France Services » Bureau de la BGE » Bureau de la CRESS | | ● |
| Soutenir financièrement les commerçants | | ● |
| Développer l'accompagnement à la création de commerces et de coopératives d'activité | | ● |
| Développer et structurer une foire communale | | ● |

Long terme

| | | |
|--|--|---|
| Identifier les locaux et les terrains disponibles qui répondent aux besoins des entreprises et diffuser les opportunités auprès des porteurs de projet. | | ● |
| Travailler sur un développement économique à l'échelle intercommunale qui prend en compte les moyens de transports entre les communes et les perspectives de solutions pour désengorger certains villages des embouteillages | | ● |

4. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

ENJEUX

| | | |
|---|---|--|
| Le développement de liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle, déjà présents sur les territoires, et les acteurs locaux est un levier pour favoriser l'accès aux dispositifs d'aide à l'emploi des habitants. L'interconnaissance va permettre aux acteurs de proximité de mieux orienter les jeunes et les familles sur ces questions. | ● | |
| Des dispositifs existants sur le territoire qui nécessitent de plus de lisibilité et d'efficacité | ● | |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Développer les temps de rencontre et d'échanges entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion avec ceux qui œuvrent en proximité des habitants. | ● | |
| S'appuyer sur les dispositifs existants pour mobiliser les populations sur des solutions concrètes <ul style="list-style-type: none"> » Bureaux de la Mission Locale et de Pôle Emploi à la Maison France Services de Com-bani » Présence de l'École de la Deuxième Chance » Présence d'organismes de formation et d'apprentissage (OFAM, Hodina, Mayotte Formation) » Accompagnement des jeunes sur leur Parcoursup et leurs démarches en Métropole (Émanciper Mayotte) » Actions du CLSPD » Aides à l'emploi (dispositifs adultes relais, services civiques etc.) | ● | |
| Améliorer l'accès aux droits et la régularisation administrative | ● | |
| Favoriser la mobilité des personnes en parcours d'insertion socio-professionnelle ou professionnelle | | ● |
| Développer une politique autour de l'emploi qui soit plus lisible | | ● |
| Développer des parcours d'insertion qui s'inscrivent dans la durée | | ● |
| Développer des outils tels que les chèques emploi service | ● | |
| Promouvoir et mobiliser les aides pour soutenir les recrutements en particulier les aides à l'embauche des jeunes (y compris en alternance) | | ● |

Long terme

| | | |
|--|--|---|
| Faciliter l'accès au logement et l'aide à la mobilité pour les parcours de formation et d'insertion. | | ● |
|--|--|---|



CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

5. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LES PROJETS DE MOBILITÉS ET DE TRANSPORTS ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|--|---|
| La question de la mobilité des habitants doit être au cœur des enjeux pour garantir le développement des territoires | | ● |
| Les infrastructures sont à créer, à rénover et à adapter pour répondre aux enjeux de la mobilité (circulation piétonne etc.) | | ● |
| Les eaux pluviales deviennent un élément majeur à maîtriser sur les territoires pour favoriser la sécurité et les déplacements sur les routes | | ● |
| Le développement des mesures relatives à la sécurité dans les transports scolaires est un enjeu fort face à la violence et aux agressions | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|--|---|
| Mettre en place un plan sécurité dans les transports scolaires pour organiser un transport scolaire sûr et de qualité <ul style="list-style-type: none"> » Temps d'échanges avec les acteurs concernés (présence du groupe TransDev sur les réunions CLSPD) » Expérimentations d'actions » Augmentation des postes de médiateurs » Développement de la vidéoprotection | | ● |
| Encourager et soutenir toutes les initiatives favorisant la mobilité des personnes sur les territoires <ul style="list-style-type: none"> » Bus solidaire pour les personnes âgées » Service d'autopartage » Mobilité des jeunes (Initiative de l'association Émanciper Mayotte) | | ● |
| Optimiser la gestion des eaux pluviales | | ● |

Long terme

| | | |
|--|--|---|
| Mettre en place un plan de mobilité à l'échelle intercommunale | | ● |
| Créer une ligne de transports collectifs pour favoriser l'accès aux soins, à l'emploi, à l'insertion professionnelle etc | | ● |

6. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS D'ENCOURAGER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ?

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| La préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie doivent être au cœur des enjeux de la politique intercommunale | | ● |
| L'éducation à l'environnement est une priorité pour les habitants qui prennent conscience de la nécessité de s'inscrire dans cette démarche pour leur bien être | ● | ● |
| Le lien entre environnement et santé est une préoccupation croissante de tous | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Développer les actions de sensibilisation à l'environnement et pérenniser l'ingénierie autour de ces projets » Actions auprès des enfants et des parents mais aussi des entreprises » Actions des associations | ● | |
| Soutenir et valoriser les initiatives relatives à la protection de l'environnement et/ ou de traitement des déchets » Installation de filets dans les caniveaux » Ambassadeurs de l'environnement » Échanges de pratiques entre les acteurs » Etc. | ● | ● |
| Développer une politique de répression des atteintes à l'environnement : contrôler et sanctionner les incivilités | ● | ● |
| Porter une attention particulière aux zones sensibles et inaccessibles à fort risque de pollution | | ● |

Long terme

| | | |
|---|---|---|
| Développer la politique d'aménagement de proximité favorisant la préservation de l'environnement (places, parcs, plages, sites naturels etc.) | | ● |
| Créer un centre de ressources en environnement qui met à disposition des acteurs institutionnels et associatifs les outils nécessaires à la mise en œuvre d'un projet ou d'un événement en lien avec l'environnement et le développement durable | | ● |
| Former les élus, les cadres, les agents communaux pour leur permettre d'être plus sensibles à la problématique de la santé environnementale, d'asseoir leurs décisions sur la base d'arguments maîtrisés et construits, de faciliter leur positionnement lors de débats | ● | |

7. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE LUTTER CONTRE L'INSALUBRITÉ ET L'HABITAT INDIGNE ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| La lutte contre l'habitat indigne et dégradé qui recouvre toutes les situations de logements exposant leurs occupants ou des tiers à des risques pour leur santé ou leur sécurité est un levier pour le développement du territoire et nécessite une politique d'action sur au moins trois axes : <ul style="list-style-type: none"> » L'accès aux services de première nécessité (eau, assainissement, électricité) » La maîtrise du foncier » La construction de logement sociaux | ● | ● |
| L'optimisation de la gestion des déchets est un enjeu de santé majeur sur le territoire | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Intensifier les opérations de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) tout en proposant une solution de relogement durable aux occupants et en assurant un accompagnement adapté | ● | |
| Mettre en place un programme local de l'habitat (PLH) qui permet de répondre aux besoins en hébergement, de favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. | ● | |
| Optimiser l'organisation et la réalisation du service public de collecte des déchets <ul style="list-style-type: none"> » Intensifier le passage des agents de collecte sur les territoires » Définir les lieux les plus stratégiques et y implanter des poubelles extérieures » Elargir la fréquence de la mise en place des déchetteries mobiles | | ● |
| Développer les actions de sensibilisation auprès des habitants | ● | |

Long terme

| | | |
|---|--|---|
| Créer une déchetterie fixe intercommunale | | ● |
|---|--|---|



GOUVERNANCE

8. COMMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ LE CONTRAT DE VILLE ?

● échelle communale
 ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|-------------------------------------|--|
| L'implication et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire (habitants, élus, techniciens, acteurs locaux et institutions...) est nécessaire pour assurer l'efficacité de cette politique publique partenariale et transversale. | ● | |
| La consolidation des relations avec les différentes parties prenantes est primordiale | ● | |
| La valorisation et la reconnaissance de l'ingénierie des équipes | ● | |
| Un service politique de la ville à légitimer et à stabiliser au sein de chacune des collectivités pour assurer l'assise du contrat de ville sur les territoires | ● | |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|-------------------------------------|--|
| Développer un diagnostic territorial approfondi avec des données statistiques fiables, pour être plus pertinent entre les enjeux repérés et les objectifs à atteindre. | ● | |
| Des contrats de ville plus lisibles pour l'ensemble des acteurs <ul style="list-style-type: none"> » Des contrats de travail pérennisés et des compétences reconnues pour les CMV » Des moyens financiers pluriannuels » Un accompagnement pour la monter en compétences des agents | ● | |

Long terme

| | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Développer un projet de territoire | ● | |
|------------------------------------|-------------------------------------|--|

9. QUEL EST LE NIVEAU DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE À LA SUITE DE LA SIGNATURE DU CONTRAT ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| L'engagement des partenaires signataires dans toutes les étapes : conception, mise en œuvre, évaluation du contrat de ville est un gage de réussite pour favoriser la coopération et la transversalité | ● | ● |
| La stabilité des ressources humaines au sein des services des partenaires signataires favorise l'implication et la mobilisation de toutes les parties prenantes | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Inciter les partenaires signataires à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la prochaine contractualisation | | ● |
| Nommer un référent politique de la ville pour chacun des partenaires signataires et s'assurer de leur assiduité à toutes les instances des contrats de ville | | ● |
| Ancrer et légitimer le rôle du service politique de la ville dans le fonctionnement de la collectivité avec un rattachement direct aux DGS pour faciliter la mise en œuvre des contrats de ville | ● | |
| Permettre le plein exercice de la compétence politique de la ville par l'intercommunalité pour inscrire les contrats de ville dans un projet de territoire avec un appui à l'ingénierie (coordinateur politique de la ville) | | ● |
| Mettre en place des réunions d'animation et de coordination à l'échelle intercommunale | | ● |



ENJEUX TRANSVERSAUX

10. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE MOBILISER LES ACTEURS ET LES RESSOURCES ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|--|---|
| La politique de la ville : politique publique de proximité est un levier pour un développement local endogène | | ● |
| La mobilisation des acteurs signataires dans les instances locales est nécessaire pour aboutir à une démarche collective et coordonnée. | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|--|---|
| Renforcer le GIP pour continuer l'accompagnement, l'animation du territoire et le soutien aux CMV (Chargé de mission politique de la ville et cohésion sociale) | | ● |
| Mieux identifier les différents acteurs mobilisables sur les territoires pouvant œuvrer à la mise en œuvre du Contrat de Ville | | ● |
| Harmoniser les démarches entre les appels à projet du droit commun et les appels à projet du contrat de ville | | ● |
| Harmoniser le calendrier des versements des subventions pour mieux soutenir l'action de terrain. | | ● |
| Favoriser les financements pluriannuels des actions pour développer l'efficacité et l'efficience des projets sur les territoires | | ● |
| Pour la prochaine démarche d'évaluation, disposer d'un calendrier élargi, concerté et partagé | | ● |

11. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LA VIE ASSOCIATIVE ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Les associations sont des ressources essentielles à la mise en oeuvre de la politique de ville de par leur expertise des territoires | | ● |
| Un accompagnement renforcé de la structuration des associations est nécessaire pour plus d'efficacité sur leur territoire | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|--|
| Accompagner et soutenir les associations pour le développement de leurs actions sur le territoire | ● | |
| Créer des espaces d'échanges, d'interaction pour leur donner confiance en la politique de la ville | ● | |
| Adapter la démarche d'appels à projet pour favoriser l'action des associations <ul style="list-style-type: none"> » Harmoniser les dates pour les dépôts d'appels à projet » Appels à projet plus cohérent et moins chronophage. » Réunion de coordination des actions des associations | ● | |
| Développer le travail de proximité entre les acteurs et les habitants. | ● | |
| Améliorer la capacité des acteurs à orienter les publics vers les bons services. | ● | |

Long terme

| | | |
|---|---|--|
| Augmenter la dotation de la politique de la ville | ● | |
|---|---|--|

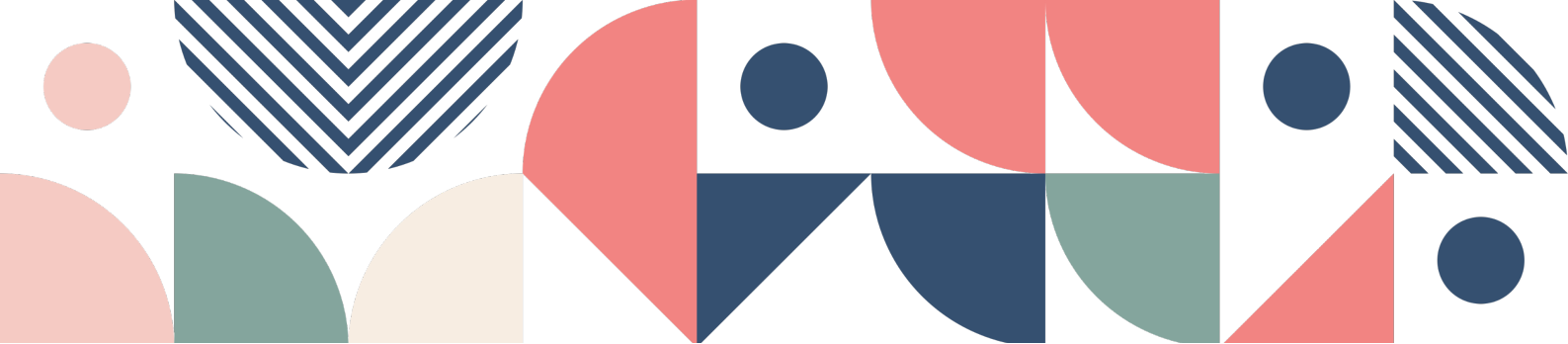


3.3

Évaluation des contrats de ville

Communauté de Communes de Petite-Terre :

| Intercommunalité | Nombre de communes | Nombre de QPV | Pop Totale (2017) | Pop QPV (2017) | Part Pop QPV / Pop totale (2017) |
|---|--------------------|---------------|-------------------|----------------|----------------------------------|
| Communauté de Communes du Petite-Terre (CCPT) | 2 | 2 | 29 273 | 7 227 | 25 % |



3.3.1

Profils des quartiers prioritaires

! Important

Les données mises à disposition (dans le cadre de l'évaluation finale des contrats) sur **la plateforme SIG Ville** pour procéder à un diagnostic fin à l'échelle du quartier et du contrat de ville sont disponibles pour pratiquement **tous les territoires sauf le Département de Mayotte** :

- données trimestrielles annuelles sur les demandeurs d'emploi,
- des fiches quartiers mises à jour une fois par an sur les thèmes suivants :
 - démographie,
 - éducation,
 - insertion professionnelle,
 - revenu,
 - tissu économique

Il en va de même pour l'atlas régional et départemental des quartiers prioritaires et la plateforme de géoréférencement en quartier prioritaire.

Par conséquent, **il est impossible pour le Département de Mayotte d'effectuer un diagnostic** fin de l'évolution du diagnostic territorial entre 2015 et 2022. Les dernières données spécifiques aux QPV datent de 2012 **alors qu'elles sont indispensables** pour garantir la pertinence des politiques publiques dont le cadre d'action de la politique de la ville (seul le nombre d'habitants en QPV à été actualisé en 2018).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE-TERRE

La Communauté de Communes de Petite-Terre (CCPT), composée des communes de Dzaoudzi-Labattoir et de Pamandzi, est située à l'est de l'archipel mahorais. Avec une superficie de 12 km² la CCPT compte 29 181 habitants.

La CCPT compte en son sein deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, qui forment ensemble le quartier de La Vigie : La Vigie-Pamandzi et La Vigie-Labattoir.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la CCPT se caractérise par une population vivant dans un habitat plus précaire que dans la moyenne des QPV (profil 2).

Caractéristiques de la population résidant en QPV

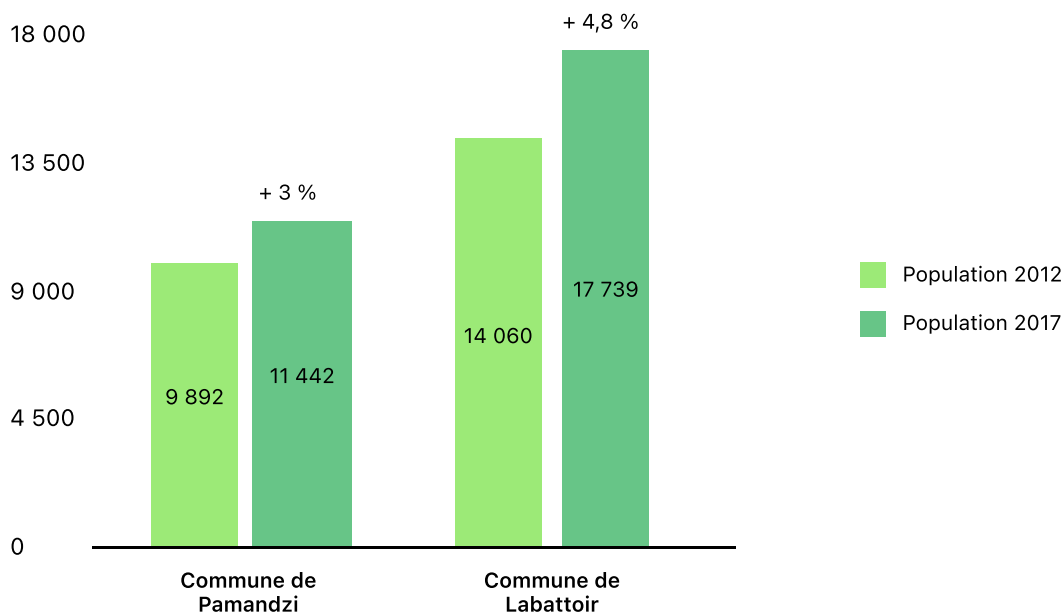
Démographie

Le quartier prioritaire de La Vigie est à cheval sur les deux communes de Petite-Terre. Les deux quartiers concentrent 5 220 habitants, soit environ 4 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 22 % des habitants de la communauté de communes de Petite-Terre.

L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant un QPV montre que le village de Labattoir est le plus peuplé : 14 060 personnes en 2012 et 17 739 personnes en 2017. Le taux de croissance de la population entre 2012 et 2017 est de 4,8 % par an en moyenne. On compte officiellement 2 970 personnes résidant dans le QPV de La Vigie côté Labattoir, soit 2 % de la population de la commune.

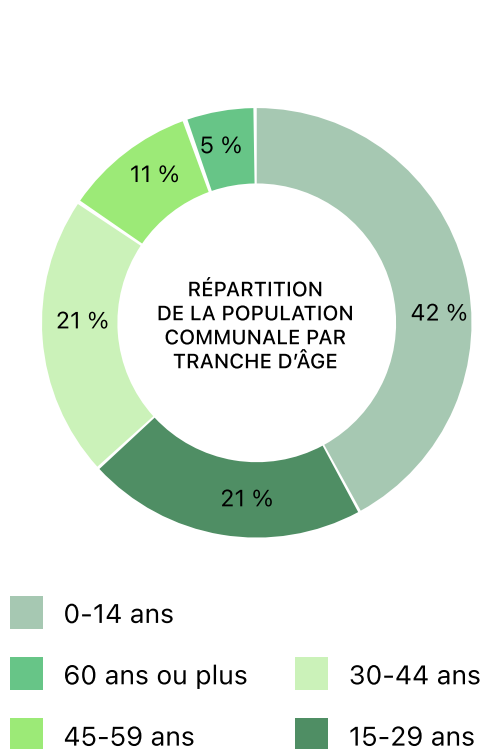
Pamandzi quant à elle rassemble 9 892 personnes en 2012 et 11 442 en 2017, soit un taux de variation annuel moyen de 3 %. La population résidant en QPV s'élève à 2 250 personnes, soit 23 % des pamandziens.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant des QPV

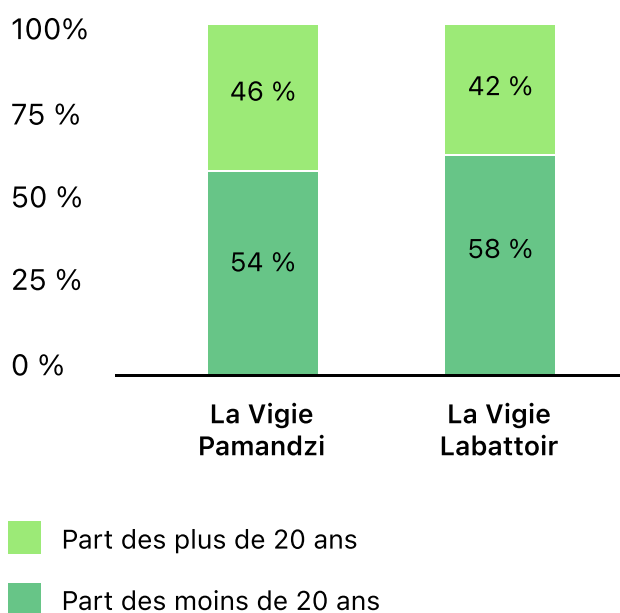


Comme dans le reste du département de Mayotte, la structure par âge de la Communauté de Communes de Petite-Terre montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (42 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (5 %).

Au sein des quartiers prioritaires formant La Vigie, la catégorie des jeunes est majoritaire. Ces derniers sont représentés à 54 % côté Pamandzi, et à 58 % côté Labattoir

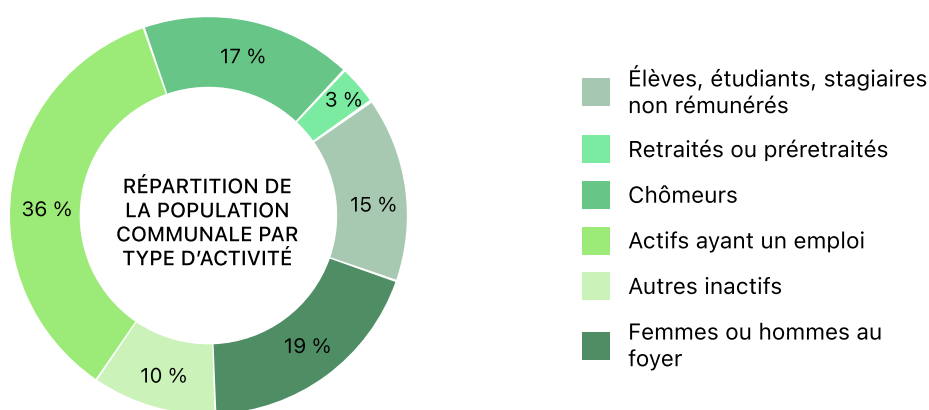


Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

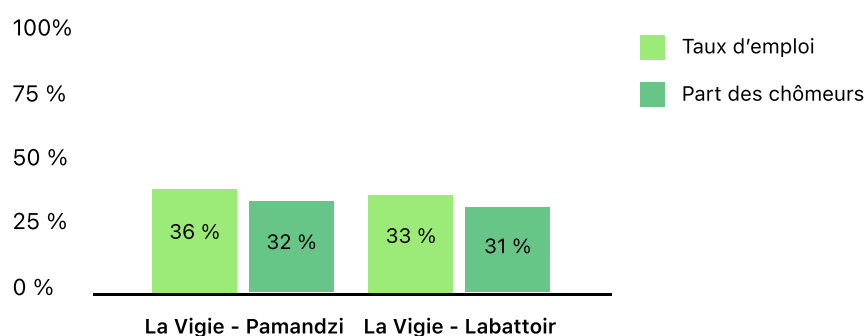
Parmi la population de 15 ans ou plus, la CCPT compte 7 274 actifs et 6 547 inactifs. L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 36 % des résidents occupent un emploi et 17 % sont au chômage. Les inactifs représentent 47 % de la population.



Les habitants des quartiers prioritaires de La Vigie sont relativement mieux insérés sur le marché du travail que dans la moyenne des QPV, avec un taux d'emploi à 36 % pour La Vigie-Pamandzi et 33 % pour La Vigie-Labattoir (contre 27 % en moyenne).

La part des personnes déclarées au chômage reste à un niveau élevé au sein des deux quartiers (32 % à La Vigie-Pamandzi et 31 % à La Vigie-Labattoir) mais inférieure à la part moyenne dans les QPV (38 %).

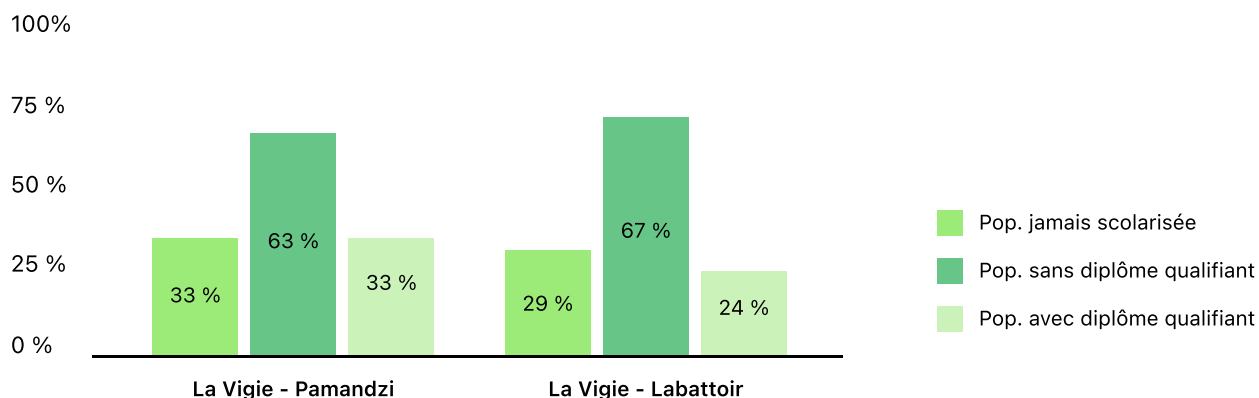
Emploi



La part des résidents de La Vigie qui n'ont jamais été scolarisés est inférieure à la moyenne des QPV du département : 33 % des 15 ans ou plus résidant à La Vigie-Pamandzi et 29 % à La Vigie-Labattoir, contre 39 % en moyenne dans l'ensemble des QPV.

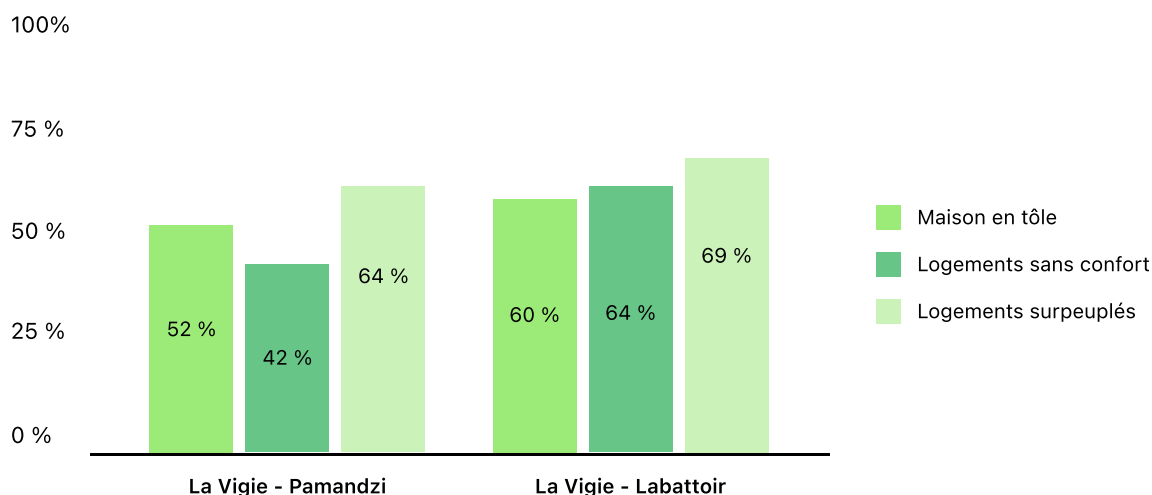
Le taux de personnes détenant un diplôme qualifiant est également plus élevé dans ces quartiers (respectivement 33 % et 24 % contre 22 % en moyenne)

Formation



Habitat et confort

Zone de bidonville, le quartier de La Vigie compte une grande majorité d'habitats précaires : un peu plus de cinq logements sur dix sont construits en tôle à La Vigie-Pamandzi et six logements sur dix à La Vigie-Labattoir. 64 % des habitations ne disposent pas du confort de base dans le quartier de La Vigie-Labattoir, et 42 % à La Vigie-Pamandzi. De plus, les logements sont en grande majorité surpeuplés.



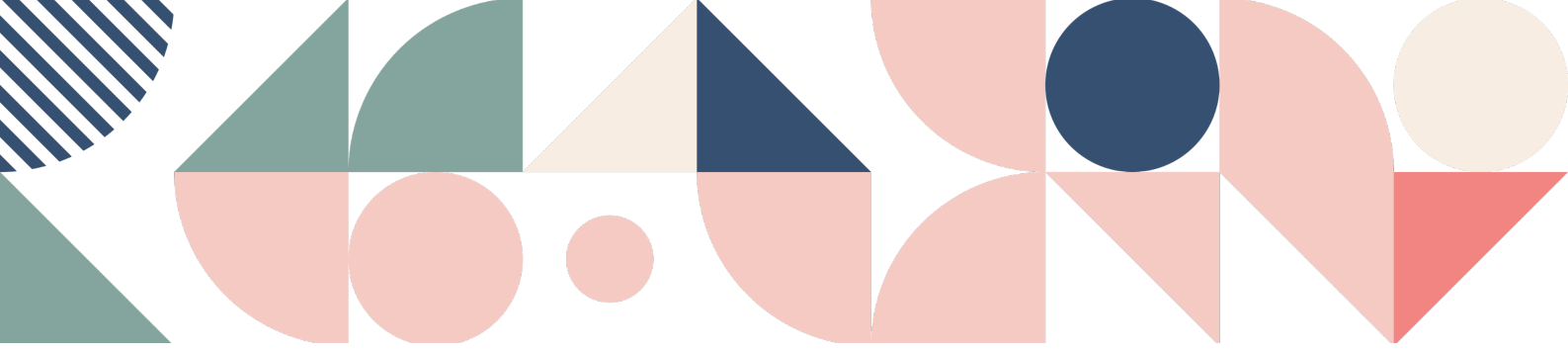
Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 4 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la Communauté de Communes de Petite-Terre, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité de vie des Petit-Terriens | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état général de santé des Petits-Terriens • Le droit commun plein et entier sur Petite-Terre | <ul style="list-style-type: none"> • Le développement économique et touristique de Petite-Terre |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain | <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'illettrisme • Lutte contre les phénomènes de violence • Développement des actions éducatives | <ul style="list-style-type: none"> • Insertion par l'activité économique |



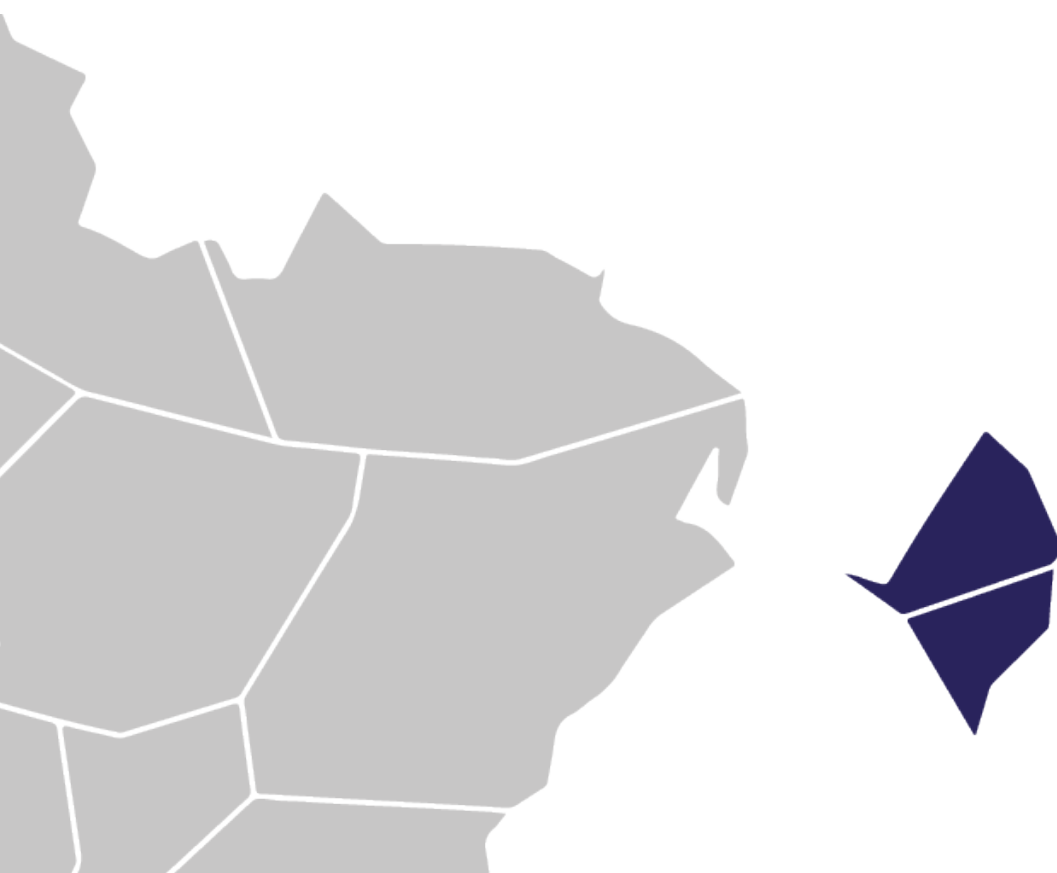
3.3.2

Restitution des comités d'évaluation



COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE-TERRE

5 AVRIL

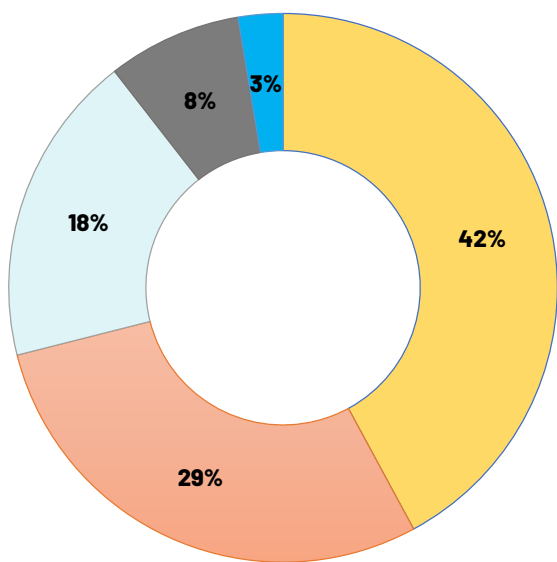




40
Participants



RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Agents des collectivités
- Associations
- Comité technique élargi
- Partenaires institutionnels (DAC, DRAJES)
- RSMA

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- | | | |
|------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM | |
| ● Intercommunalité | ● ARS | |
| ● CD976 | ● Pôle emploi | |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale | |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants | |
| | ● Associations | |
| ● présent | ● absent | ● période de réserve électorale |

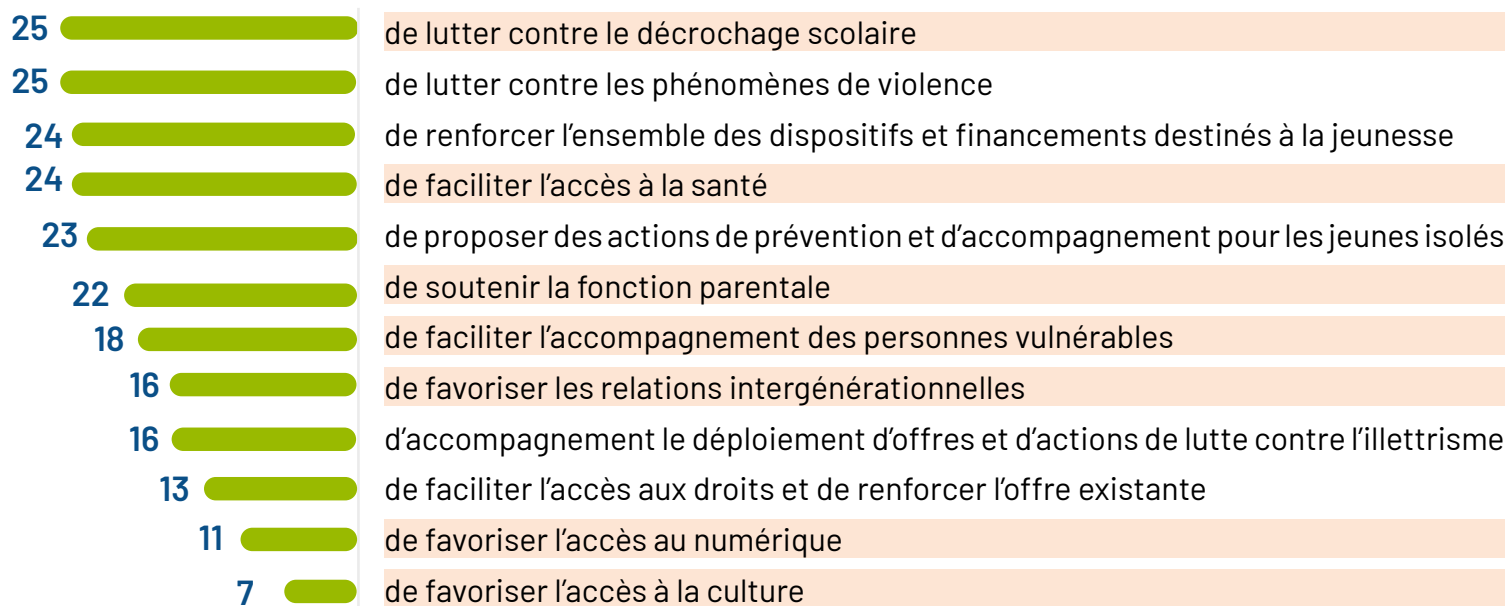


PROPOSITIONS FORMULÉES ET RÉSULTATS OBTENUS

COHESION SOCIALE

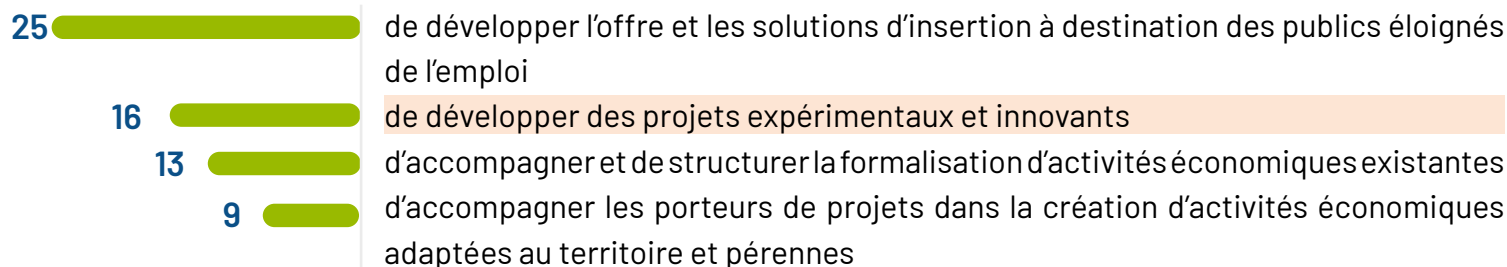
*ajout du comité d'évaluation

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



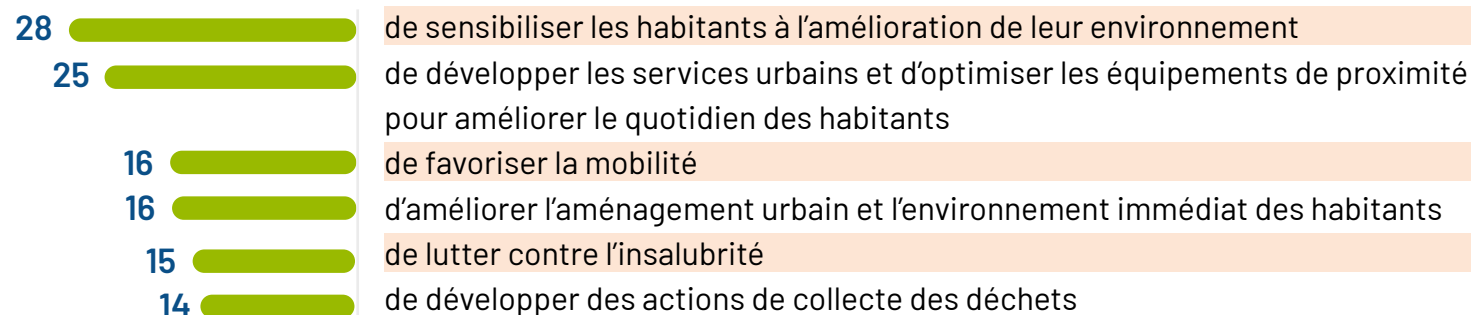
EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



GOUVERNANCE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 26 de garantir la bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats
- 16 En quoi le portage par l'intercommunalité a favorisé la mise en œuvre du contrat de ville
- 10 de soutenir les conseils citoyens ou d'autres formes de participation citoyenne
- 9 de définir la programmation du contrat de ville avec les instances de pilotage et les partenaires du contrat

ENJEUX TRANSVERSAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 25 de favoriser la participation et la mobilisation des jeunes
- 22 de coordonner le travail partenarial pour favoriser des dynamiques collectives
- 21 la mise en œuvre de projets adaptés au territoire
- 17 de mobiliser les financements complémentaires et de simplifier la mise en œuvre des projets (gestion, suivi, bilan)
- 14 de mobiliser les acteurs du droit commun





QUESTIONS RETENUES

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- de lutter contre le décrochage scolaire
- de lutter contre les phénomènes de violence
- de renforcer l'ensemble des dispositifs et financements destinés à la jeunesse
- de faciliter l'accès à la santé
- de développer l'offre et les solutions d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi
- de développer des projets expérimentaux et innovants
- de sensibiliser les habitants à l'amélioration de leur environnement
- de développer les services urbains et d'optimiser les équipements de proximité pour améliorer le quotidien des habitants
- de favoriser la participation et la mobilisation des jeunes
- de coordonner le travail partenarial pour favoriser des dynamiques collectives

Gouvernance

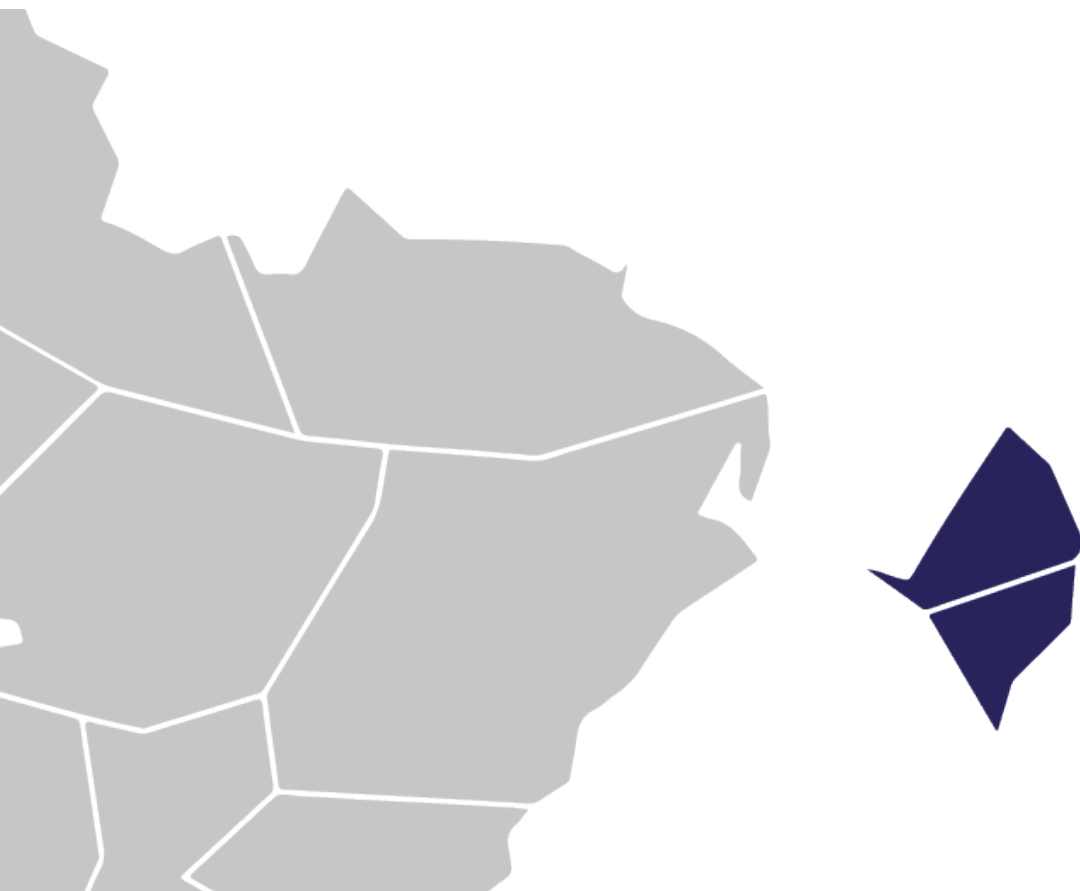
- Dans quelle mesure le contrat de ville a permis de garantir la bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats
- En quoi le portage par l'intercommunalité a favorisé la mise en œuvre du contrat de ville





COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE-TERRE

5 MAI



DÉROULÉ DE LA MATINÉE

1. Accueil des participants
2. Mot d'ouverture et rappel de la démarche
3. Atelier forum ouvert
4. Restitution et cloture

DÉROULÉ DE L'ATELIER

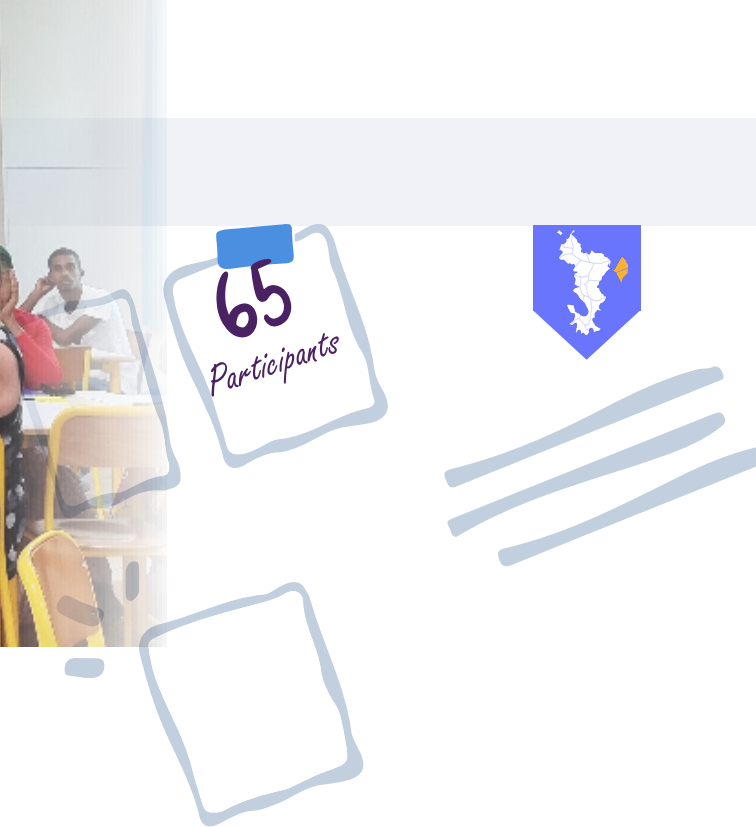
1. Sondage interactif : les participants sont interrogés sur leur aisance à répondre à chacune des questions évaluatives retenues lors du 1er cycle des travaux.

2. Forum ouvert – temps de production écrite :

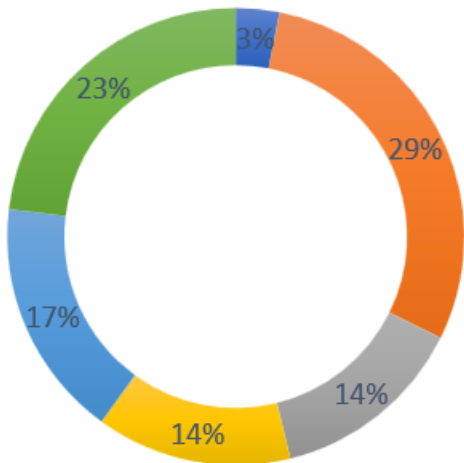
- Les participants choisissent la question à traiter.
- Les groupes constitués accompagnés d'un animateur (chargé.e.s de mission politique de la ville et/ou leurs équipes, déléguées du Préfet, DEETS, équipe du GIP, Cabinet Scop Accolades) sont invités à formuler les réussites – forces, les difficultés – faiblesses, les changements espérés à moyen, long terme sur la question évaluative choisie.
- Les participants choisissent une nouvelle question afin de compléter les éléments renseignés par celles et ceux qui les ont précédés.
- Le processus est effectué à 3 reprises

3. Temps de restitution par chacun des animateurs





RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Partenaires signataires
- Agents des collectivités
- Associations
- Comité technique élargi
- Comités d'habitants
- Autres

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- Préfet de Mayotte
 - Intercommunalité
 - CD976
 - Procureur de la République
 - CDAD
 - CSSM
 - ARS
 - Pôle emploi
 - Mission locale
 - Comités d'habitants
 - Associations
- présent ● absent





QUESTIONS RETENUES 1ER CYCLE DE TRAVAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

Cohésion sociale

1. de renforcer l'ensemble des dispositifs et financements destinés à la jeunesse
2. de lutter contre les phénomènes de violence
3. de lutter contre le décrochage scolaire
4. de faciliter l'accès à la santé

Emploi, développement économique

5. de développer l'offre et les solutions d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi
6. de développer des projets expérimentaux et innovants

Cadre de vie, renouvellement urbain

7. de développer les services urbains et d'optimiser les équipements de proximité pour améliorer le quotidien des habitants
8. de sensibiliser les habitants à l'amélioration de leur environnement

Enjeux transversaux

9. de favoriser la participation et la mobilisation des jeunes
10. de coordonner le travail partenarial pour favoriser des dynamiques collectives

Gouvernance

11. En quoi le portage par l'intercommunalité a favorisé la mise en œuvre du contrat de ville
12. Dans quelle mesure le contrat de ville a permis de garantir la bonne diffusion de l'information sur le fonctionnement et les résultats





ANALYSE DES RÉPONSES OBTENUES

A partir des résultats, définition des :

- enjeux du territoire sur la question
- préconisations pour la prochaine contractualisation

Les enjeux :

- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations :

- A partir des changements espérés

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| | 3 | 4 |
| 1 | Les réussites et les ressources disponibles | Difficultés et faiblesses |
| 2 | Les changements espérés jusqu'à 2 ans | Les changements espérés jusqu'à 7 ans |





COHÉSION SOCIALE

1. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE RENFORCER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS DESTINÉS À LA JEUNESSE ?

ENJEUX

- Le développement des actions, des structures s'effectue avec des moyens trop insuffisants au regard de la croissance de la population jeune
- L'action en direction de la jeunesse nécessite des équipes formées et adaptées pour faire face à la diversité culturelle, ethnique, de langue. Des acteurs doivent coordonner leurs actions pour les rendre plus efficaces afin que les communes s'engagent dans une politique jeunesse intercommunale
- La mobilisation des familles au côté des acteurs est essentielle à toute politique éducative sur le territoire

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Mettre en place une cité éducative dotée de ressources dédiées
- Engager un travail sur le territoire avec les acteurs pour mobiliser les familles sur la place des jeunes sur le territoire
- Engager avec les jeunes un travail les sensibilisant sur la place des anciens
- Aligner les minimas sociaux et les prestations de manière identique à la métropole
- Multiplier par deux le nombre de places au sein de l'école du civisme (40 places)
- Améliorer la coordination des acteurs du territoire pour une meilleure efficacité de leurs actions
- Repositionner l'engagement du droit commun, multiplier l'effort à la hauteur des enjeux du territoire
- Stabiliser les partenariats et les dispositifs dans la durée tout en limitant les turn-over incessants et contre-productifs

Long terme

- Créer une école pour tous et selon des conditions correctes
- Créer les conditions d'une restauration scolaire pour tous
- Développer une politique d'emploi en direction des jeunes, permettant une meilleure structuration du tissu économique et social local, limitant le recours aux emplois aidés
- Créer sur la Vigie un pôle jeunesse : un équipement regroupant les acteurs travaillant et accueillant les jeunes

2. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE LUTTER CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE ?

ENJEUX

- La question de la violence doit être traitée dans une démarche qui prenne en compte l'ensemble des enjeux comme la santé, la précarité, l'éducation, l'emploi, la famille...
- La prévention et la lutte contre la violence sexuelle envers les femmes et/ou intrafamiliale est à mieux considérer au sein de l'action des acteurs du territoire. La prévention de la violence nécessite que l'action des acteurs concernés soit visible sur le territoire (présence) et mieux relayée auprès des instances de police et de justice
- L'action des différents acteurs mobilisés sur la prévention gagnerait à être mieux coordonnée

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Développer les actions terrains pour lutter contre la violence en encourageant la rencontre entre les jeunes
- Créer un service d'aide et d'accompagnement aux victimes
- Développer les petits espaces de proximité et l'éclairage public
- Installer la vidéoprotection
- Favoriser le développement de l'offre associative
- Renforcer l'action coercitive et répressive efficace et adaptée au contexte : plus de moyens humains et financiers
- Ouvrir un service de SAMU social
- Instaurer une véritable équipe de prévention spécialisée et de coordination avec les acteurs du territoire
- Renforcer l'action (prévention et traitement) de la violence intraconjugale
- Accompagner les parents pour leur permettre de mieux se repositionner en tant que parents
- Faciliter les échanges interdépartementaux Réunion/Métropole pour les étudiants non-français => perspective d'avenir
- Créer et/ou mettre aux normes les équipements et les infrastructures de proximité (city stade, équipements street workout...)
- Lutter contre la prolifération des habitats de fortune et l'occupation anarchique de l'espace
- Intensifier le contrôle aux frontières et la lutte contre l'immigration clandestine
- Aligner les minimas sociaux et les prestations de manière identique à la métropole
- Accélérer et améliorer l'aménagement public du territoire
- Garantir une présence suffisante, permanente et effective, de jour comme de nuit, des forces de sécurité de l'Etat sur l'ensemble des quartiers de Petite-Terre et en accueil public
- Maintenir le dispositif de médiation de la CCPT (*Communauté de Communes de Petite-Terre*)
- Mobiliser d'autres Moyens de Forces Intermédiaires que le gaz lacrymogène contre les jets de pierres
- Généraliser l'utilisation des dispositifs de rappel à l'ordre de transaction par les maires
- Instaurer des campagnes de communication départementales sur la prévention de la délinquance (ce que risquent les jeunes ou les parents, ce que peut/doit faire la PM, la Gendarmerie, la Justice ...)
- Mettre en œuvre des opérations « loi ELAN » de lutte contre les habitats illégaux, coordonnées et simultanées, assorties de contrôles importants effectués sur la totalité du territoire de Petite-Terre
- Lutter contre la prolifération des chiens dangereux
- Améliorer les modes et délais de traitement des dossiers de la Direction de l'Immigration de l'Intégration et de la Citoyenneté de la Préfecture de Mayotte

- Evaluer les effets réels de la mise en œuvre du Quartier de Reconquête Républicaine
- Mobiliser les moyens du FIPDR (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation*) en adéquation avec les besoins du territoire

Long terme

- Favoriser la mobilité des jeunes pour favoriser la réussite de leur projet
- Développer l'offre des études Sup : BTS, licence, CAP et mettre en lien avec des opportunités nationales et internationales
- Développer l'aide sociale d'urgence : parc immobilier d'urgence
- Créer un centre éducatif fermé



3. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

ENJEUX

- Les actions engagées sont pertinentes mais sous-dimensionnées face à la démographie (enfance jeunesse) qui croit très rapidement.
- Le nombre très important d'enfants issus de l'immigration nécessite d'adapter les démarches et les outils éducatifs
- La réalité des conditions de vie est un facteur limitant pour la scolarisation et le suivi éducatif des enfants et adolescents
- Les actions favorisant l'écoute et le renforcement des capacités d'agir des parents est un levier pour l'éducation des enfants
- L'accès au numérique est un levier pour l'inclusion
- La coordination entre les acteurs favorise l'efficacité des actions sur le territoire
- L'accès à la scolarisation des moins de 6 ans favorise une meilleure scolarité et limite l'échec scolaire

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Développer l'offre d'acteurs scolaires permanents et de formation
- Développer l'accueil des moins de 6 ans
 - » Ouverture de maternelles...
 - » Ouverture de lieux d'éveil
- Diversifier cette offre en fonction des différents publics ciblés
 - » Plus de dispositifs de soutien scolaire
 - » Lutte contre l'illettrisme des parents
 - » Aide à la parentalité sur le soutien scolaire
 - » Construction de parcours dans le cadre de la cité scolaire
- Augmenter les effectifs de professionnels permanents qualifiés sur ce secteur
 - » Formation des agents du terrain
- Adapter le programme scolaire pour être au plus proche des capacités des enfants
- Diminuer les conditions administratives pour permettre la facilité d'accès à la scolarisation (quelques situations)
- Développer l'offre de service des bus scolaires
- Encourager les modes d'apprentissages alternatifs

Long terme

- Favoriser la mobilité des jeunes et une meilleure orientation permettant de leur offrir de meilleures perspectives
- Construire de nouveaux établissements scolaires, primaire/maternelle
 - » Intégrer la construction scolaire dans les quartiers La Vigie (primaire/maternelle)

4. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FACILITER L'ACCÈS À LA SANTÉ ?

ENJEUX

- La santé n'est pas systématiquement identifiée comme étant un besoin prioritaire sauf lorsqu'il s'agit de recourir aux soins curatifs. Le volet préventif quant à lui relève souvent d'un certain « luxe » que la précarité du quotidien des usagers et du système de santé éloigne
- L'accès à une meilleure alimentation favorise une meilleure santé
- Les capacités d'agir et de mobilisation développées lors de la période de COVID sont à prolonger
- La démarche de santé communautaire est une approche plus globale et mieux adaptée au contexte et pratique du territoire
- La non-attractivité du territoire est un facteur limitant pour l'installation des professionnels de santé, et aussi pour garantir qu'ils s'impliquent dans la durée
- Le développement d'une politique de soins sur le territoire favoriserait l'implantation de services et la coordination entre les acteurs de la santé (soin et prévention)
- Le développement de relais avec les habitants favorise la prévention
- La situation administrative de nombreux habitants limite leur accès aux soins

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Favoriser les initiatives déjà existantes et leur donner les moyens de développer leur action
 - » Soutien conséquent lors de la crise Covid
 - » Mise en œuvre du dispositif TAPAJ (*Travaux Alternatifs Payés À la Journée*)
 - » Formations thématiques régulières des équipes
 - » Programme d'animation village d'Eva
 - » Prévention santé sur le terrain et vaccination
 - » Actions de santé communautaire
 - » Groupes de paroles parents au sein du PRE (*Programme de Réussite Éducative*)
 - » Mise à disposition de kit hygiène auprès des bénéficiaires du PRE et de fournitures de première nécessité
 - » Relais communautaires qui permet un bon maillage avec les habitants
 - » Action de dépistage (diabète, malnutrition, VIH)
 - » Mise en place de bornes fontaines
 - » Acteurs associatifs proposant des actions de prévention (diabète, sexualité, nutrition...)
- Développer les actions favorisant la concertation entre les acteurs
 - » Coordination inter-associative + CCPT (*Communauté de Communes de Petite-Terre*) sur le Dagoni
 - » Coordination avec la préfecture/PAF (*Police Aux Frontières*) (contrôle sur les lieux d'actions, sur le trajet)
 - » Recherche de convergence tarifaire sur les soins/ reste à charge important
 - » Création d'un contrat local de santé pour faciliter la coordination des acteurs et de leurs missions
 - » Renforcement des missions des PMI (*Protection Maternelle Infantile*) / Bilan de santé/ prévention

- Développer l'offre de service santé sur le territoire
 - » Développement de l'offre en généralistes et de libéraux
 - » Médecine de garde/à domicile
 - » Développement de compétences mobilisables en PMI
 - » Médecine scolaire efficiente
 - » Programme santé mentale
 - » Création d'une maison de santé pluridisciplinaire
 - » Développement des unités mobiles de soins
 - » Remise du portage TAPAJ par OPELIA/ OPEDAM
- Développer les services de première nécessité
 - » Accès à l'eau (démultiplication des bornes fontaines et remise en état et extension de l'usine de désalinisation)
 - » Équilibre alimentaire : (cantine scolaire ; création d'une épicerie solidaire)
 - » Instauration d'un véritable contrôle et d'un encadrement strict sur la formation des prix
 - » Collecte effective et efficace des ordures ménagères
- Élargir le périmètre du QPV (*Quartier prioritaire Politique de la Ville*) aux quartiers en RHI (*Résorption de l'Habitat Insalubre*)

Long terme

- Aligner le Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code de la Santé
- Favoriser l'alimentation pour tous notamment dans les écoles
- Désenclaver le quartier
- Développer une offre de soins de proximité / maison de santé pluriprofessionnelle
- Former plus de personnels de santé
- Implanter un réseau d'assainissement global et performant



EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE DÉVELOPPER L'OFFRE ET LES SOLUTIONS D'INSERTION À DESTINATION DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI ?

ENJEUX

- Des structures, des actions se développent sur le territoire, mais elles sont sous-dimensionnées par rapport à la démographie du territoire
- Des publics sont en forte demande mais restent inéligibles aux propositions de formation et d'emplois offertes sur le territoire
- La nécessité de plus de réactivité entre l'identification de la demande et la réponse à apporter est un facteur déterminant dans l'accès à l'emploi ou à la formation. Des communes qui gagneraient à mieux harmoniser leur action pour être plus efficaces sur cette thématique

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Soutenir et pérenniser les actions déjà engagées sur le territoire
 - » Soutien à une dynamique d'emplois réservés (emplois aidés, clauses d'insertion sociale)
 - » Accompagnements individualisés
 - » Installation de la Mission Locale et d'organismes de formation en Petite-Terre
 - » Forums de métiers
 - » Présence de la Maison France Services et de ses partenaires
 - » Mobilisation du dispositif Volontaire en Service Civique
 - » Aides financières populations + structures
 - » Mobilisation de la mission locale (forum de l'emploi)
 - » Ouverture du service civique
 - » Plateforme de l'illettrisme et l'analphabétisme
- Créer les services nécessaires à une réelle politique de l'emploi
 - » Création d'une agence Pôle Emploi de plein exercice
 - » Installation d'organismes de formation en Petite-Terre
 - » Création d'une cité de l'emploi
- Améliorer les formes d'accompagnement par des outils adaptés aux populations
 - » Renforcer l'information sur l'insertion auprès de la population
 - » Trouver une solution pour accompagner les jeunes en situation irrégulière dans la découverte des métiers
 - » Accès au numérique, au wifi territorial
 - » Faciliter la mobilité et le déplacement durable

Long terme

- Favoriser la mobilité nationale et internationale pour l'ensemble de la jeunesse en manque de perspectives à Mayotte
- Développer les infrastructures et les zones d'activités à fort potentiel sur Petite-Terre
- Restaurer et soutenir des formations telles que la restauration et le tourisme

6. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE DÉVELOPPER LES PROJETS EXPÉRIMENTAUX ET INNOVANTS ?

ENJEUX

- Les initiatives mises en œuvre semblent fragiles si les acteurs concernés ne s'inscrivent pas dans un projet pluriannuel.
- Le développement de l'innovation se construit par un maillage entre le soutien de petites initiatives et un lieu de concertation, de portage, de facilitation partagée sur le territoire.
- Les actions engagées sont pertinentes mais sous-dimensionnées face à la démographie qui croît très rapidement.

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Stabiliser, renforcer et pérenniser les initiatives mises en œuvre
 - » Création de l'espace de travail partagé du DAGONI la Vigie
 - » Mise en relation d'opérateurs générant diverses initiatives (projets collectifs d'associations)
 - » Mise en œuvre de l'école du civisme Tama Ya Messo
 - » TAPAJ découlant sur la création d'un CSAPA (*Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie*), d'un CAARUD (*Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues*)
 - » CISPD (*Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*) = approche intercommunale
- Développer des moyens plus issus du droit commun pour mieux ancrer une dynamique d'innovation sur ce territoire
- Soutenir durablement les projets et les initiatives sans avoir besoin de recourir à des dispositifs ponctuels et des emplois aidés (postes précaires)

Long terme

- Développer les projets favorisant l'innovation et les nouvelles initiatives
- FAB LAB (*laboratoire de fabrication : lieu ouvert au public où sont mis à disposition toutes sortes d'outils et de machines*)
 - » Mise en œuvre d'un budget participatif
- Créer un syndicat d'initiative



CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

7. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE DÉVELOPPER LES SERVICES URBAINS ET D'OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS ?

ENJEUX

- La maîtrise du foncier est un levier pour améliorer l'installation des services nécessaires à la population.
- Le manque de « réussites » visibles pour la population ne permet pas une bonne visibilité de l'action communale
- La politique de la ville ne peut se substituer sur cette thématique à la politique de droit commun.
- Les services de première nécessité (la collecte des ordures, accès à l'eau et à l'électricité, ...) doivent être assurés comme il se doit
- Les occupations des sols et les constructions non réglementaires nuisent à une bonne gestion de l'espace public
- La volonté, le courage et l'engagement politique sont essentiels pour pouvoir aménager le territoire

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Développer en priorité les services de première nécessité
 - » Amélioration de la voirie et des chemins piétons
 - » Création d'espaces publics de proximité (aménagement de farés, d'aires de jeux et de city-stades)
 - » Amélioration de l'accès aux services publics
 - » Plus de fontaines d'eau
 - » Plus d'éclairage public
 - » Création de latrines publiques
- Développer les outils favorisant la mise en œuvre de ces enjeux
 - » GUP (*Gestion Urbaine de Proximité*)
 - » Mobilisation intégrale du droit commun
 - » Mobilisation de la loi ELAN visant à lutter contre l'habitat indigne et les occupations illégales
 - » Application de la loi 3DS (*Différenciation, Décentralisation, Déconcentration*)
 - » Création de la maison du projet
 - » Collecte efficace des ordures ménagères

Long terme

- Créer les aménagements urbains attendus (infrastructures, réseaux, équipements, logements, services...)
- Créer et développer des équipements favorisant le bien-être et le bien vivre ensemble
 - » Équipements sportifs
 - » Équipements de santé
 - » Voiries
 - » Aménagements et logements
 - » Assainissement

8. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SENSIBILISER LES HABITANTS À L'AMÉLIORATION DE LEUR ENVIRONNEMENT ?

ENJEUX

- La mobilisation de la population sur les questions environnementales ne peut se faire sans que les services de première nécessité, assurés par la collectivité, ne soient rendus
- Des initiatives de sensibilisation sont menées sur le territoire, sans un leadership fort permettant de conduire une démarche concertée
- La situation d'insécurité vécue par les populations est un frein pour mobiliser les habitants sur des initiatives (nettoyage de plages, ...)

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Continuer de développer les actions de sensibilisation et d'action en faveur de la protection de l'environnement
 - » Nettoyage des espaces publics et plages,
 - » Mobilisation des associations Oulanga Na Nyamba, ORO, Nayma, conseil citoyen et comité des jeunes
 - » Mise en œuvre d'une déchetterie mobile
 - » Actions de prévention pour la protection à l'environnement portées par les associations locales/proximité
 - » Actions d'éducation environnementale : jusqu'à 1000 enfants/jeunes par année à la Vigie
 - » Relais communautaires de « santé sud »
- Sortir juridiquement du SIDEVAM et organiser une collecte alternative (collecte par voie asine et/ou par cables)
- Maintenir des partenariats pour pérenniser les actions de sensibilisation et de protection de l'environnement
- Prioriser l'éducation environnementale en périscolaire/extrascolaire
- Impliquer les parents dans les actions de sensibilisation
- Organiser des journées de nettoyage à l'échelle de l'intercommunalité : tous les trois mois
- Appliquer systématiquement des mesures coercitives dissuasives à l'endroit des pollueurs

Long terme

- Viabiliser le QPV (*Quartier prioritaire Politique de la Ville*)
- Porter au sein du QPV et des communes la question de l'environnement comme une priorité
- Permettre l'accès au quartier de la Vigie pour la collecte des déchets en créant un réseau viaire
- Sensibiliser la population aux questions d'environnement pour contribuer à changer les comportements



ENJEUX TRANSVERSAUX

9. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA PARTICIPATION ET LA MOBILISATION DES JEUNES ?

ENJEUX

- Les tensions entre les différents groupes de jeunes nuisent à une mobilisation positive de la jeunesse
- Les initiatives mises en œuvre par les différents acteurs pour accompagner les jeunes peuvent être en décalage avec les besoins urgents de la population comme l'accès aux services de première nécessité
- La coopération entre les différents acteurs de la jeunesse doit permettre d'améliorer les actions mises en œuvres et de les adapter aux réalités repérées
- Des partenariats sont à construire avec les familles
- Quand les actions engagées sont pertinentes, elles sont sous-dimensionnées face à la démographie du territoire qui croit très rapidement (Mayotte manque d'adultes !)

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Développer des actions favorisant la participation des jeunes et leur pouvoir d'agir
 - » Créer un budget participatif pour favoriser les initiatives des jeunes
 - » Augmenter durablement les effectifs qualifiés en prévention spécialisée et éducateurs de rues
 - » Ouvrir un point écoute Jeunes
 - » Comité de jeunes
 - » Groupes Ado du PRE (*Programme de Réussite Éducative*)
 - » École du civisme
- Favoriser les initiatives permettant d'améliorer les conditions de vie des jeunes
 - Favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et à l'éducation des jeunes de la Vigie
 - Mobiliser les associations dans la formation, la santé, le sport pour les jeunes (accompagnement)
 - Renforcer et soutenir les dispositifs existants (CISPD - *Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* - et Médiation, Mission Locale, CRIJ - *Centre Régional Information Jeunesse*, CLAS - *Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité*, ...)
- Faciliter les relations entre les jeunes des quartiers
 - » Proposer des actions collectives
 - » Mobilisation au travers d'associations
- Mobiliser les familles et les acteurs du territoire pour coconstruire ensemble des réponses adaptées aux besoins des jeunes.
- Faciliter et encourager la mobilité des jeunes y compris à l'extérieur de Mayotte.

Long terme

- Construire les infrastructures (routes, bâtiment, logement, écoles, espaces sportifs) nécessaires
- Construire une Maison des jeunes
- Développer l'accès au numérique et au wifi

10. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE COORDONNER LE TRAVAIL PARTENARIAL POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DE DYNAMIQUES COLLECTIVES ?

ENJEUX

- Différentes structures et professionnels sont mobilisés sur le territoire sur leur champ de compétence. Des collaborations existent mais des difficultés de coopération entre les acteurs rendent difficile la cohérence de l'intervention auprès des publics ciblés
- Le turnover des professionnels sur les territoires nuit gravement aux liens entre les acteurs et à la continuité des actions
- Le pilotage entre les deux communes, l'intercommunalité et le QPV (*Quartier prioritaire Politique de la Ville*) ne permet pas de définir une feuille de route cohérente sur l'ensemble des interventions

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Construire avec les différentes instances (communes, interco, QPV,) une organisation du pilotage favorisant la concertation et le développement d'un projet commun.
- Créer un ou des lieux facilitant la concertation entre les acteurs
 - » Mieux communiquer sur les différentes actions et identifier clairement le rôle de chacun
 - » Proposer un calendrier de rencontres régulières de travail partenarial
 - » Inviter systématiquement les partenaires à l'ensemble des événements pour favoriser une dynamique de travail partenarial
 - » Mieux préparer l'intégration des nouvelles recrues afin de faciliter la continuité des projets (livret d'intégration, dossier de passation)
 - » Assurer une meilleure coordination des acteurs d'éducation de la jeunesse
 - » Utiliser les pratiques des réseaux sociaux (réunions d'animation, de coordination)
 - » Identifier les partenaires potentiels
 - » Identifier les référents chez tous les partenaires
 - » Créer un annuaire interactif
 - » Impliquer les habitants dans les réunions
- Professionnaliser les acteurs
- Consolider l'existant
- Rénover le DAGONI
- Lutter efficacement contre la précarité latente, ennemie de l'implication durable

Long terme

- Créer des espaces dédiés permettant aux acteurs et aux habitants de développer l'initiative, la participation et la co-construction
- Mettre en place une véritable méthodologie pour impliquer le public concerné par les actions



GOUVERNANCE

11. EN QUOI LE PORTAGE PAR L'INTERCOMMUNALITÉ A FAVORISÉ LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ?

ENJEUX

- Le portage par l'intercommunalité du contrat de ville est plus visible par les acteurs à travers des actions identifiées, et peu à travers un portage d'un projet de territoire. Le pilotage de la démarche ne peut être porté seulement par des techniciens
- Les communes et les partenaires signataires du contrat de ville montrent des difficultés à se mobiliser collectivement autour du contrat de ville
- Certains partenaires du droit commun sont réfractaires au travail partenarial et transversal, leur fonctionnement en silos est contreproductif en démarche projet

PRÉCONISATIONS

Court terme

- Développer une démarche qui favorise le portage politique
 - » Implication plus forte de tous les acteurs.
 - » Réunions de groupe d'institutions présentes sur le territoire
 - » Fin des turnovers permanents
- Renforcer les démarches actuelles de coopération et de concertation existantes à travers les actions

Long terme

- Soustraire les communes au profit d'une ville nouvelle (encourager par la loi NOTRe)
 - » Permettre une bonne fusion entre les deux communes
- Construire et faire vivre une maison des associations
- Animer convenablement les quelques équipements existants avec l'intervention de professionnels engagés, motivés et formés

12. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE GARANTIR LA BONNE DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES RÉSULTATS A DESTINATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ?

ENJEUX

- La mobilisation des acteurs, le développement de réseaux, et l'existence de liens informels constituent des canaux privilégiés de communication sur le territoire
- Le manque de données statistiques fiables et d'éléments d'évaluation précis ne permet pas de communiquer à la population les résultats réels réalisés dans le cadre du contrat de ville
- La population du territoire serait plus réceptive à la politique de la ville si des résultats concrets les concernant étaient présentés

PRÉCONISATIONS

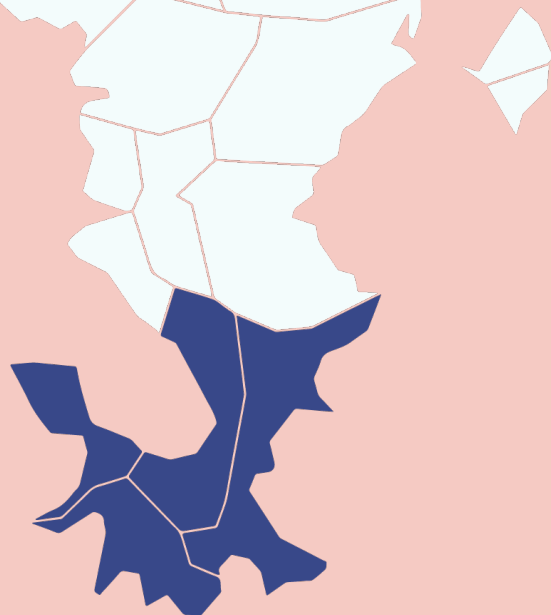
Court terme

- Réaliser un diagnostic global, sincère, exhaustif et régulier de la situation du territoire grâce à un véritable engagement de l'INSEE
- Créer des outils de communication diversifiés
 - » Création et alimentation d'un site internet
 - » Organisation de réunions d'information
 - » Forums de discussion
 - » Création d'espaces d'affichage
 - » Borne wifi gratuit
 - » Continuer la diffusion d'infos sur BFM (*Borne Fontaine Monétique*) et développer à d'autres acteurs
- Augmenter le nombre de médiateurs
- Former des intervenants
- Développer une communication autour de résultats qui concernent les habitants
- Prioriser les emplois aux habitants
- Encourager et développer une mixité sociale
- Améliorer les accès routiers

Long terme

- Construire une communication autour de résultats palpables pour les citoyens
- Faire en sorte que l'engagement permanent des élus ne se résume pas uniquement aux périodes de campagnes électorales

3.4

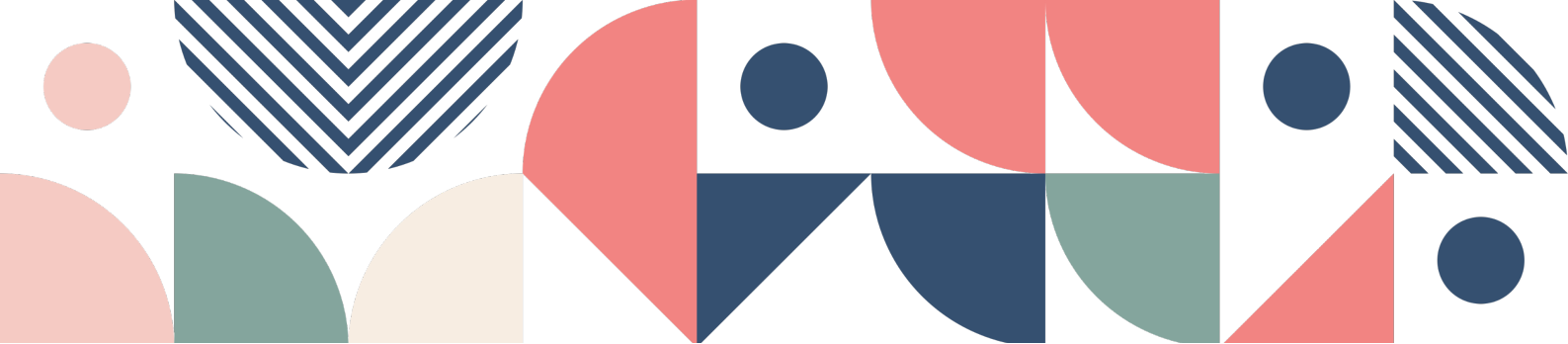


Évaluation des contrats de ville

Communauté de Communes du sud :

- Bandrélé
- Chirongui
- Bouéni
- Kani-Kéli

| Intercommunalité | Nombre de communes | Nombre de QPV | Pop Totale (2017) | Pop QPV (2017) | Part Pop QPV / Pop totale (2017) |
|---------------------------------------|--------------------|---------------|-------------------|----------------|----------------------------------|
| Communauté de Communes du Sud (CCSud) | 4 | 8 | 30 898 | 18 090 | 58 % |



3.4.1

Profils des quartiers prioritaires

! Important

Les données mises à disposition (dans le cadre de l'évaluation finale des contrats) sur **la plateforme SIG Ville** pour procéder à un diagnostic fin à l'échelle du quartier et du contrat de ville sont disponibles pour pratiquement **tous les territoires sauf le Département de Mayotte** :

- données trimestrielles annuelles sur les demandeurs d'emploi,
- des fiches quartiers mises à jour une fois par an sur les thèmes suivants :
 - démographie,
 - éducation,
 - insertion professionnelle,
 - revenu,
 - tissu économique

Il en va de même pour l'atlas régional et départemental des quartiers prioritaires et la plateforme de géoréférencement en quartier prioritaire.

Par conséquent, **il est impossible pour le Département de Mayotte d'effectuer un diagnostic** fin de l'évolution du diagnostic territorial entre 2015 et 2022. Les dernières données spécifiques aux QPV datent de 2012 **alors qu'elles sont indispensables** pour garantir la pertinence des politiques publiques dont le cadre d'action de la politique de la ville (seul le nombre d'habitants en QPV a été actualisé en 2018).

COMMUNE DE BANDRÉLÉ

La commune de Bandrélé se situe au sud-est de Grande-Terre. Elle est composée de 6 villages : Hamouro, Nyambadao, le village de Bandrélé, Bambo-Est, M'Tsamoudou et Dapani. Avec une superficie de 37 km², elle est peuplée en 2017 de 10 282 habitants, en augmentation de 30,4 % par rapport à 2012.

L'unité urbaine de Bandrélé englobe trois Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : le village de Bandrélé, M'Tsamoudou et Nyambadao.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Bandrélé se caractérise ainsi :

- ▶ M'Tsamoudou et Bandrélé : Un habitat plus précaire (profil 2);
- ▶ Nyambadao : Une population à l'écart du marché du travail (profil 3).

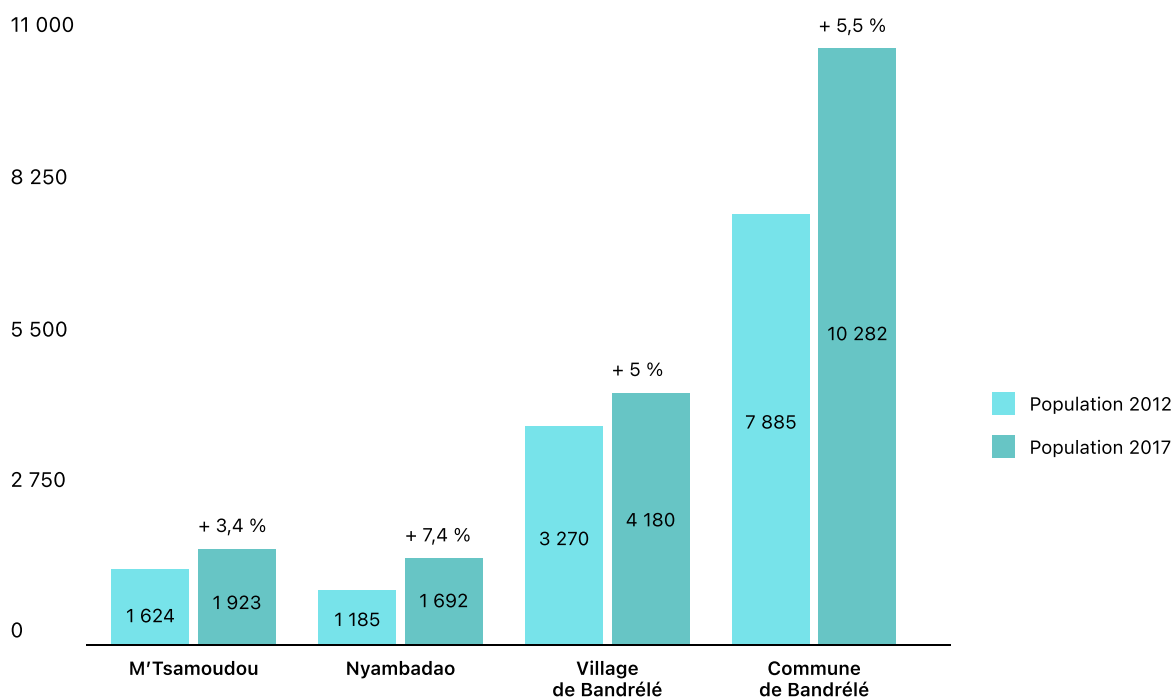
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Les trois quartiers qui forment la géographie prioritaire de Bandrélé regroupent 6 009 habitants (1 616 à M'Tsamoudou, 1 160 à Nyambadao et 3 233 dans le village de Bandrélé), soit 4 % de la population des QPV de Mayotte en 2012. Dans l'ensemble communal, 76 % des habitants résident en QPV.

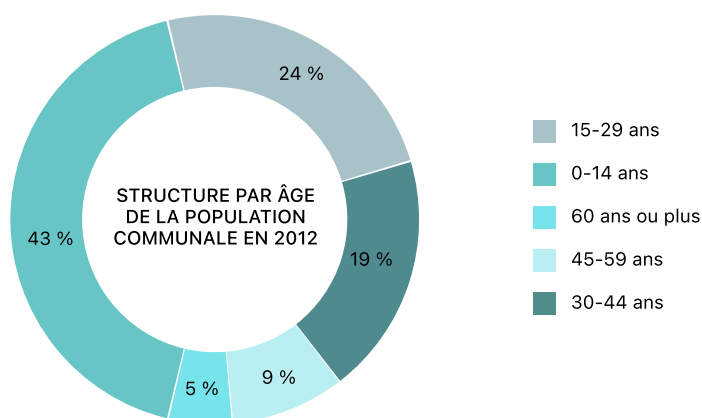
L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant des QPV montre que le village de Bandrélé est le plus peuplé, 3 270 personnes en 2012 et 4 180 personnes en 2017. Le taux de croissance de la population entre 2012 et 2017 varie de 3,4 % à M'Tsamoudou à plus de 7 % à Nyambadao.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

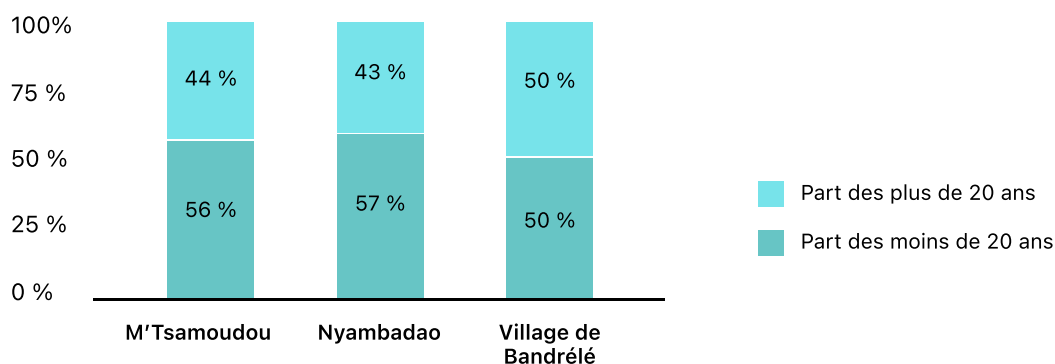


La structure par âge dans la commune de Bandré indique une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (43 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (5 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une majorité de jeunes de moins de 20 ans. Ces derniers sont représentés à 56 % à M'Tsamoudou, 57 % à Nyambadao et 50 % dans le village de Bandré



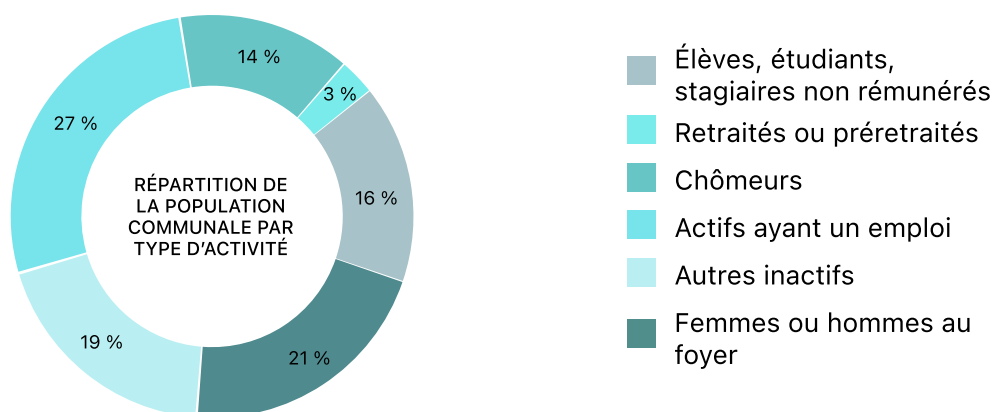
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

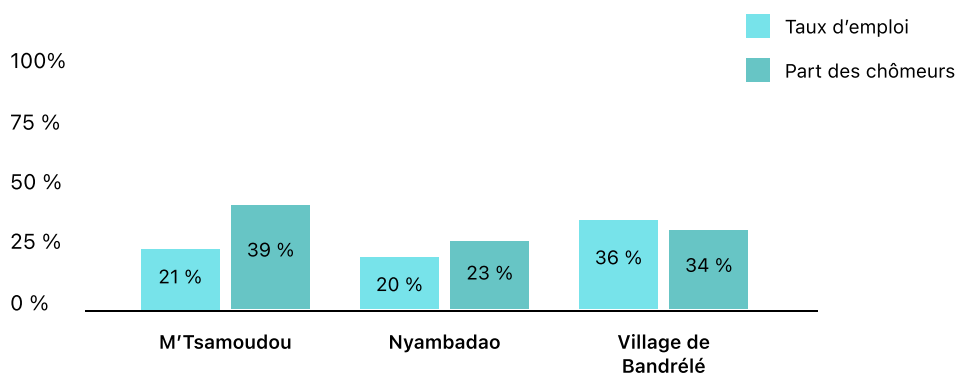
Parmi les personnes de 15 ans ou plus, la commune de Bandré compte 1 836 actifs et 2 643 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 27 % des résidents occupent un emploi et 14 % sont au chômage. Les inactifs représentent 59 % de la population.



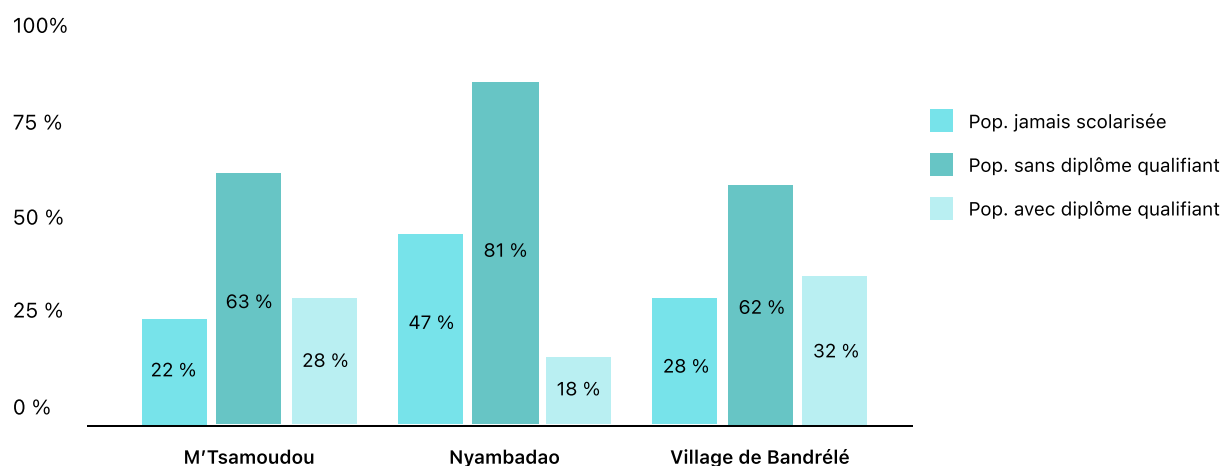
Au sein de la géographie prioritaire, on note une disparité dans les caractéristiques d'emploi des habitants en fonction du quartier de résidence. En effet, les habitants du quartier prioritaire du village de Bandré rencontrent moins de difficultés sur le marché du travail que dans les autres quartiers, puisque plus d'un tiers des personnes en âge de travailler occupent un emploi. Les habitants vivant dans les deux autres quartiers prioritaires ont plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail : le taux d'emploi est de 21 % à M'Tsamoudou et de 20 % à Nyambadao.

Emploi



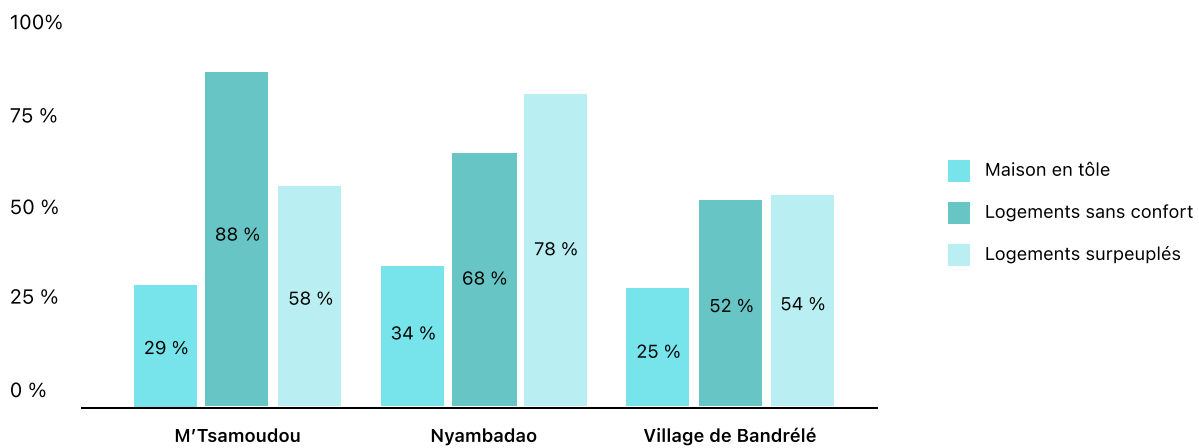
Ce faible taux d'emploi dans le QPV de Nyambadao peut en partie s'expliquer par le fort taux de résidents de ce quartier n'ayant jamais été scolarisés : 47 %. À M'Tsamoudou cependant, seuls 22 % des habitants n'ont jamais été scolarisés, un taux moindre que dans le village de Bandré (28 %).

Formation



Habitat et confort

Les conditions de logement sont précaires dans les QPV de la commune de Bandré : 34 % des maisons sont construites en tôle dans le quartier prioritaire de Nyambadao, 29 % dans le quartier de M'Tsamoudou, et 25 % dans le village de Bandré. 88 % des habitations ne disposent pas du confort de base dans le quartier de M'Tsamoudou contre 68 % à Nyambadao. De plus, les logements sont en grande majorité surpeuplés.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 4 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Bandré, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement urbain et cadre de vie | <ul style="list-style-type: none"> Éducation - Jeunesse - Sports - Vie associative - Culture - Santé - Justice Prévention de la délinquance | <ul style="list-style-type: none"> Développement économique, emploi, insertion |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Soutenir les initiatives citoyennes en faveur de la protection de l'environnement et de nature à protéger la biodiversité (protection des ravines, plans d'eau, des espaces végétalisés, etc.)• Encourager le développement de la culture et créer des événements artistiques sur les espaces urbains rassemblant artistes et habitants (fresques, peintures, sculptures, théâtre, etc.) | <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre et accentuer le travail de partenariat avec le droit commun, les acteurs associatifs et les instances participatives citoyennes• Prioriser la logique de projet de cohésion sociale sur la logique de taille et des contours des quartiers prioritaires | <ul style="list-style-type: none">• Rendre plus visibles les actions liées au développement économique et à l'insertion |

COMMUNE DE CHIRONGUI

La commune de Chirongui, située au sud de Grande-Terre, d'une superficie d'environ 29 km², rassemble 6 villages : Chirongui, Tsimkoura, Mramadoudou, Malamani, Poroani et Miréréni. La commune compte 8 920 personnes en 2017.

La commune de Chirongui compte deux Quartiers prioritaires de la Politique de Ville : le village de Chirongui et Poroani-Miréréni.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, les deux QPV composant la géographie prioritaire de la commune de Chirongui sont classés parmi les quartiers ayant une population à l'écart du marché du travail (profil 3).

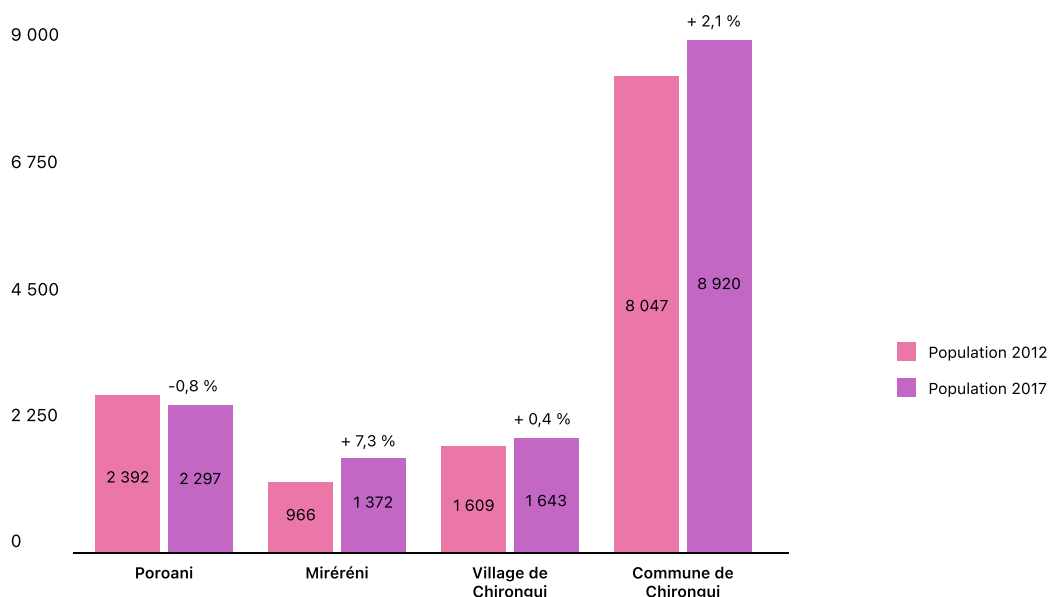
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Les deux quartiers qui forment la géographie prioritaire de Chirongui concentrent 4 945 habitants, soit 3 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 61 % des habitants de la commune de Chirongui.

Avec un taux de variation annuel moyen de plus de 7 %, la population de l'unité urbaine de Miréréni croît plus vite que celle du village de Chirongui (0,4 %). Celle de Poroani a, elle, tendance à diminuer (-0,8 % par an).

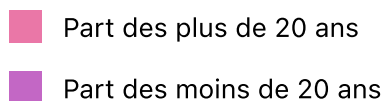
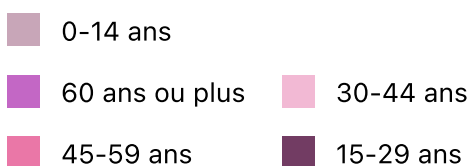
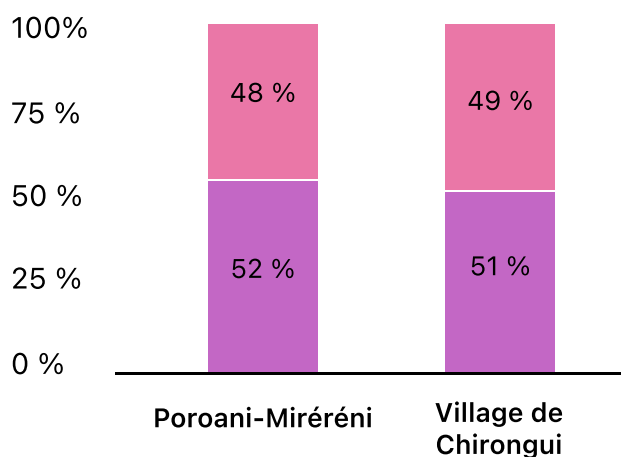
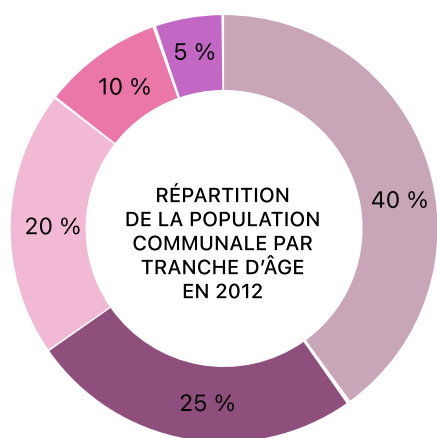
Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV



La structure par âge de la ville de Chirongui reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (40 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (5 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une population majoritairement jeune. Ces derniers sont représentés à 52 % dans le quartier prioritaire de Poroani-Miréréni et présents à 51 % dans quartier prioritaire du Village de Chirongui.

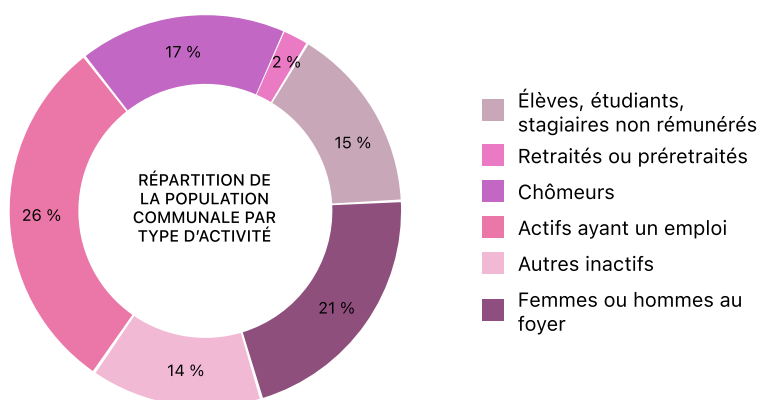
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

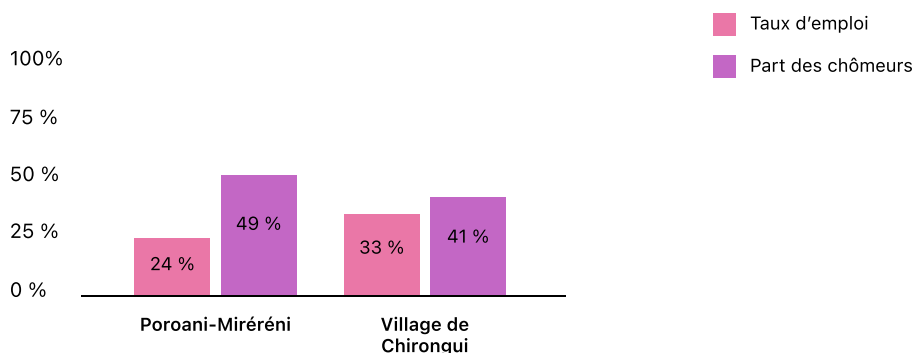
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Chirongui compte 2 330 actifs et 2 490 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 26 % des habitants occupent un emploi et 22 % sont au chômage. Les inactifs représentent 52 % de la population.



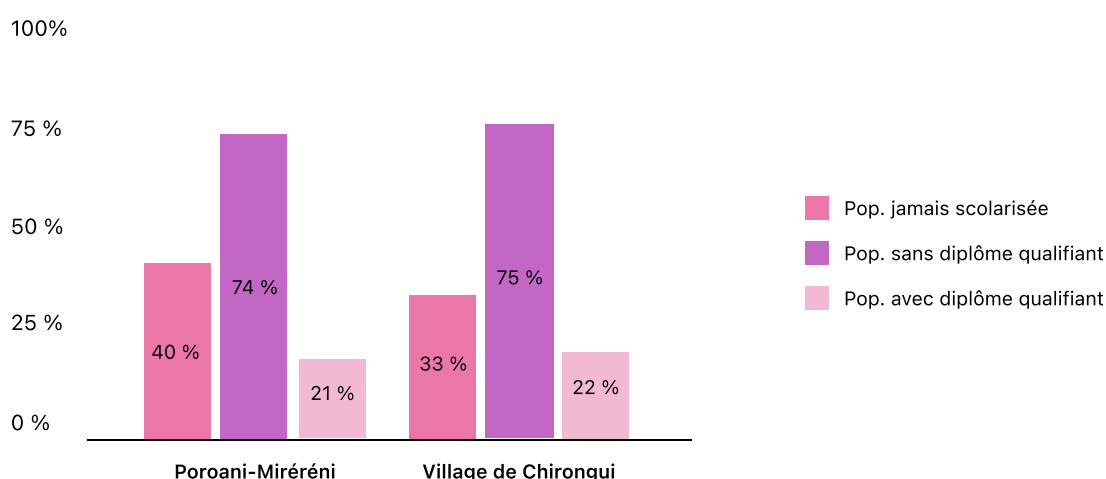
Au sein de la géographie prioritaire, on note une disparité dans les caractéristiques d'emploi des habitants en fonction de leur quartier de résidence. Les conditions d'insertion sur le marché du travail sont moins favorables dans le quartier prioritaire de Poroani-Miréréni : le taux d'emploi y est inférieur à la moyenne (24 % contre 27 %) et près d'un habitant en âge de travailler sur deux est au chômage. La situation est relativement plus favorable pour les habitants du village de Chirongui, avec un taux d'emploi de 33 %, soit 5 points de plus que dans la moyenne des QPV. Toutefois, la part des personnes déclarées au chômage reste à un niveau élevé (41 %).

Emploi



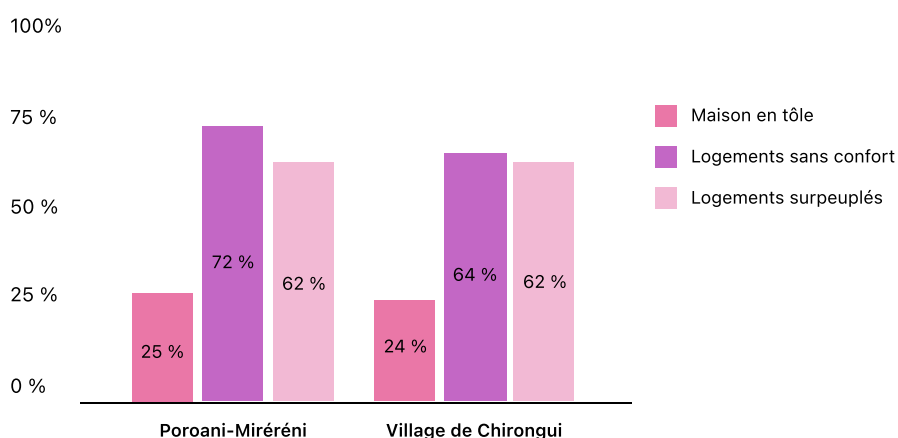
Cette disparité entre les habitants des différents QPV de la commune subsiste lorsque l'on analyse leur niveau de qualification : 40 % des 15 ans ou plus résidant dans l'ensemble Poroani-Miréréni n'ont jamais été scolarisés, contre 33 % dans le village de Chirongui. La part de la population ne détenant aucun diplôme qualifiant y est élevée et similaire : respectivement 74 % et 75 %.

Formation



Habitat et confort

Bien que, selon la classification de l'Insee, ils soient catégorisés dans le profil 3 (population à l'écart du marché du travail), les quartiers prioritaires de la commune de Chirongui sont marqués par un cadre de vie précaire : la part de logements construits en tôle est de 25 % à Poroani-Miréréni et 24 % dans le village de Chirongui. 72 % des habitations ne bénéficient pas du confort de base à Poroani-Miréréni (64 % dans le village de Chirongui). Au sein des deux quartiers, 62 % des logements sont surpeuplés.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 12 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Chirongui, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Favoriser des conditions de vie saines et dignes• Aménager et sécuriser la ville• Préserver et valoriser le patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none">• Mieux connaître les problématiques de santé pour mieux les prévenir• Améliorer le niveau scolaire des élèves• Développer les modes de garde pour la petite enfance• Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs• Renforcer l'animation sociale et culturelle en direction des adolescents et des jeunes adultes | <ul style="list-style-type: none">• Développement économique - Emploi• Favoriser le développement du tourisme• Favoriser le développement de la filière agricole et artisanale• Améliorer l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Favoriser des conditions de vie saines et dignes• Aménager et sécuriser la ville• Préserver et valoriser le patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none">• Mieux connaître les problématiques de santé pour mieux prévenir• Favoriser l'accès au droit, à la justice et à la sécurité• Améliorer le niveau scolaire des élèves• Développer les modes de garde pour la petite enfance• Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs• Améliorer l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi | <ul style="list-style-type: none">• Consolider l'activité économique existante• Favoriser le développement du tourisme• Favoriser le développement de la filière agricole et artisanale |

COMMUNE DE BOUÉNI

La commune de Bouéni, située à la pointe sud-ouest de Grande-Terre, d'une superficie de 14 km², rassemble 7 villages : Moinatrindri, Hagnoundrou, Bambo-Ouest, Mzouazia, Mbouanatsa, Majiméouni et le village de Bouéni. L'ensemble de ces villages abrite 6189 habitants en 2017.

La commune compte en son sein un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : le village de Bouéni.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Bouéni fait partie des quartiers les moins défavorisés (profil 1).

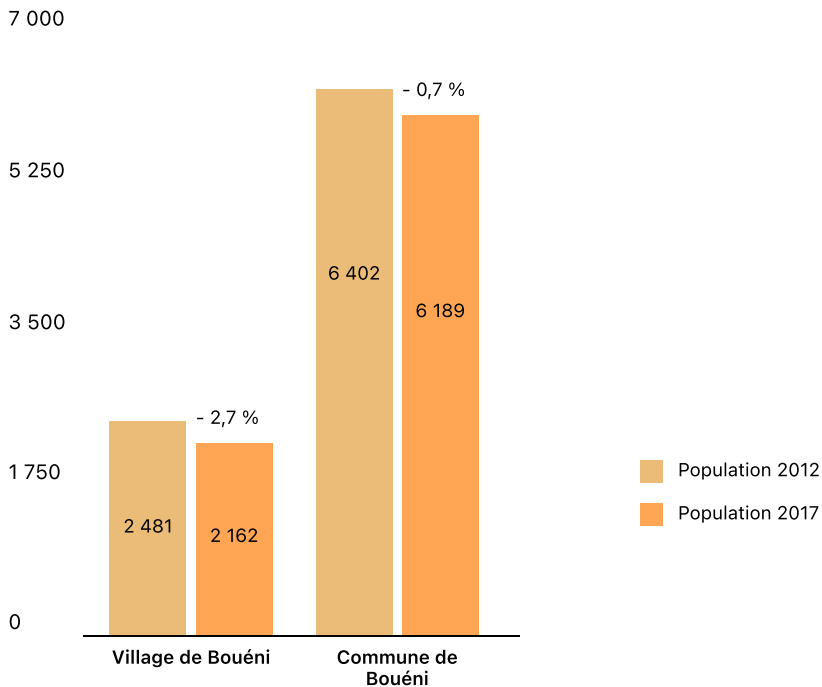
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

La géographie prioritaire de la commune de Bouéni concentre 2 475 habitants, soit environ 2 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 38,7 % des habitants de la commune de Bouéni.

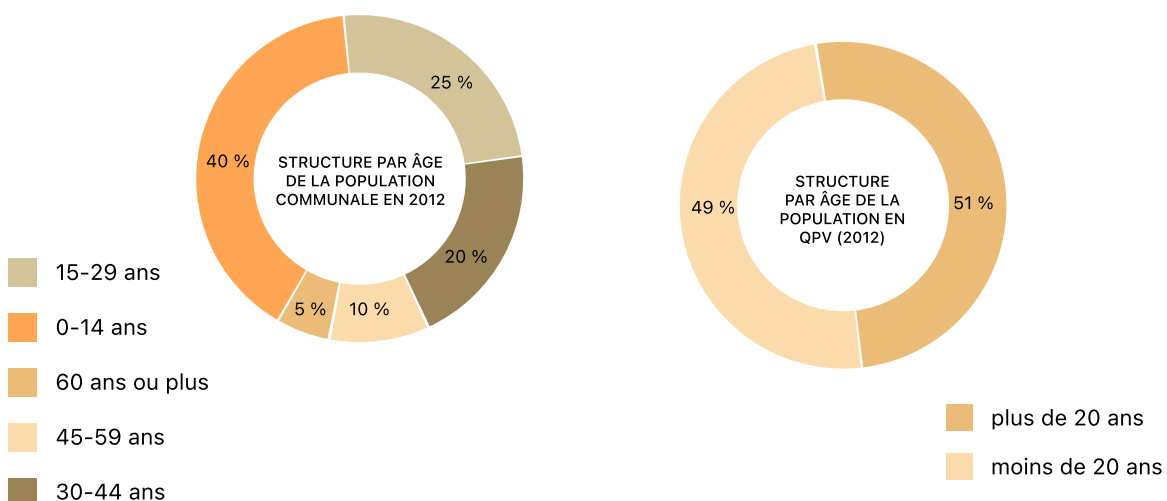
L'analyse de la population dans l'unité urbaine englobant le QPV montre que le village de Bouéni est peuplé de 2 481 personnes en 2012 (2 162 personnes en 2017). La démographie du village est décroissante; son taux de variation annuel moyen (-2,7 %) est inférieur à la moyenne communale (-0,7 %).

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV



La structure par âge de la commune de Bouéni reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (40 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (5 %).

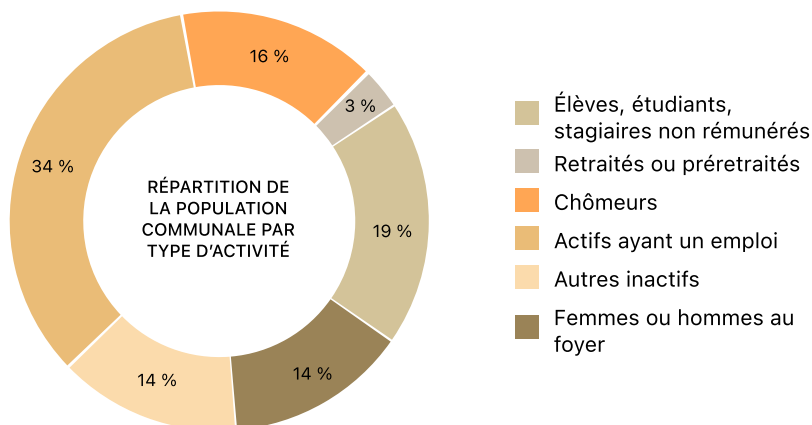
Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une présence marquée des jeunes. Ces derniers représentent près de la moitié de la population (49 %).



Emploi et formation

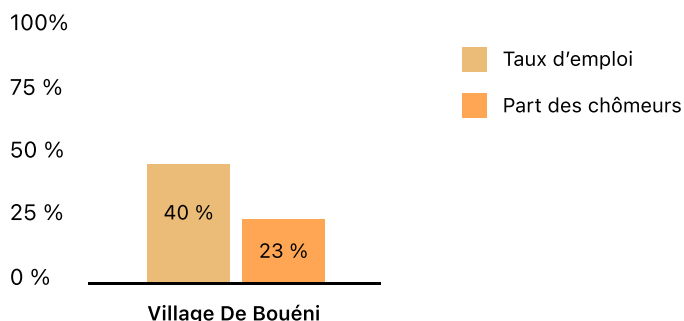
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Bouéni compte 1 932 actifs et 1 954 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 34 % des résidents occupent un emploi et 16 % sont au chômage. Les inactifs représentent 50 % de la population.



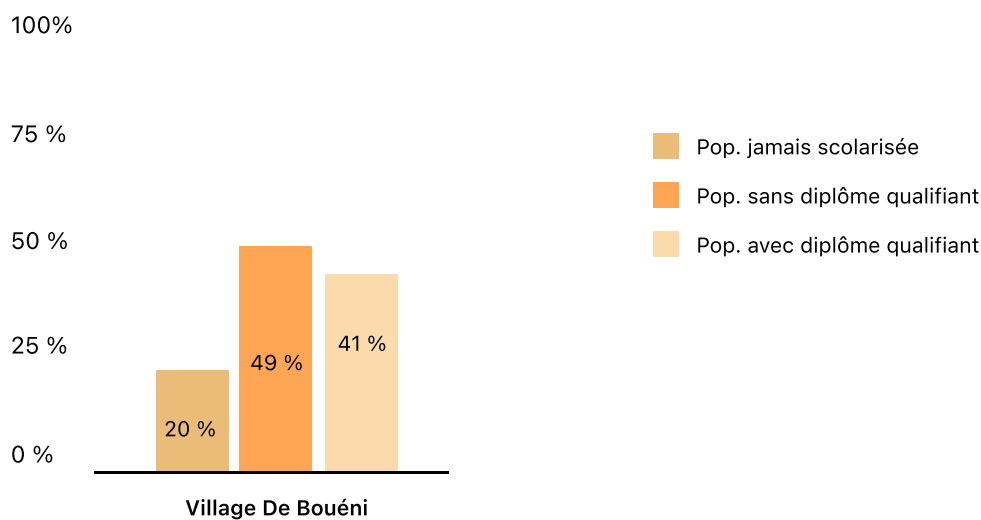
Les conditions d'insertion sur le marché du travail y sont plus favorables que dans la moyenne des QPV mahorais, avec un taux d'emploi qui s'élève à 40 % dans le quartier prioritaire du village de Bouéni, contre 27 % en moyenne. Le village de Bouéni compte également moins de personnes au chômage : 23 % des plus de 15 ans contre 38 % dans l'ensemble des QPV.

Emploi



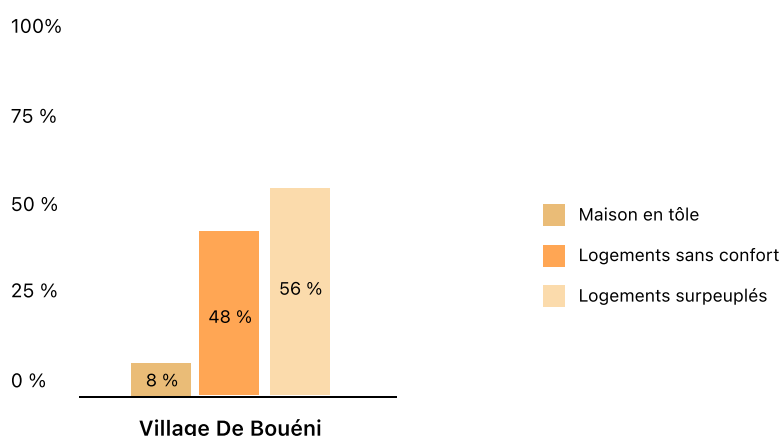
Lorsque l'on analyse le niveau de qualification de la population résidant dans la géographie prioritaire du village de Bouéni, on note que 41 % détient un diplôme contre 22 % en moyenne dans les QPV. De même, la grande majorité de la population a été scolarisée (80 %, contre 61 % en moyenne).

Formation



Habitat et confort

À Bouéni, les habitants de la géographie prioritaire vivent dans des conditions moins défavorables que dans la moyenne des QPV : seulement 8 % des maisons y sont construites en tôle contre 35 % en moyenne. Toutefois, on recense 48 % de logements ne bénéficiant pas du confort de base (accès à l'eau, à l'électricité, sanitaires intégrés au logement, etc.) et 56 % sont surpeuplés au regard de leur capacité d'accueil.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 5 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Bouéni, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La mobilité et l'ouverture de la commune • La gestion des équipements et des espaces publics • L'assainissement | <ul style="list-style-type: none"> • Une jeunesse active et épanouie - L'animation des équipements existants • L'accès aux droits • La maîtrise des savoirs de base | <ul style="list-style-type: none"> • L'économie locale - soutien au potentiel touristique et agricole • L'emploi associatif |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure maîtrise de l'occupation de l'espace public et de l'habitat | <ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse active et épanouie • Réussite scolaire par l'accompagnement éducatif • Accès aux droits et aux soins • Sécurité des biens et des personnes • Connaissance du territoire et renforcement des acteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au potentiel touristique et agricole • Insertion professionnelle des jeunes • Mobilité et ouverture de la commune. |

COMMUNE DE KANI-KÉLI

La commune de Kani-Kéli, située au sud de Grande-Terre, rassemble 6 villages : Kani-Bé, Choungui, Mronabéja, Passi-Kéli, Mbouini et le village de Kani-Kéli. D'une superficie de 20 km², elle regroupe 5 507 habitants en 2017.

La commune compte en son sein deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : le village de Kani-Kéli et Choungui.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Kani-Kéli se caractérise ainsi :

- ▶ Village de Kani-Kéli : Un quartier moins défavorisé que la moyenne de la géographie prioritaire (profil 1);
- ▶ Choungui: Un habitat plus précaire (profil 2);

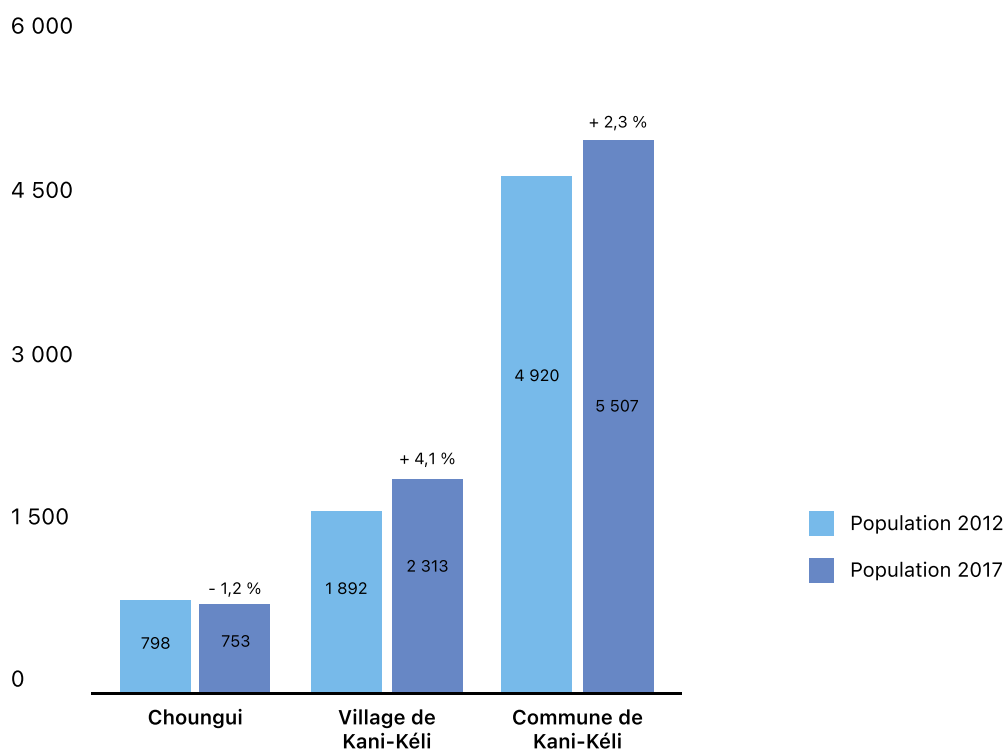
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

La géographie prioritaire de la commune de Kani-Kéli concentre 2 666 habitants, soit environ 2 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 54 % des habitants de la commune de Kani-Kéli.

L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant des QPV montre que le village de Kani-Kéli est le plus peuplé, avec 1 892 personnes en 2012 (2 313 personnes en 2017). La population croît annuellement de plus de 4 % dans le village de Kani-Kéli, tandis qu'elle décroît de plus de 1 % par an à Choungui.

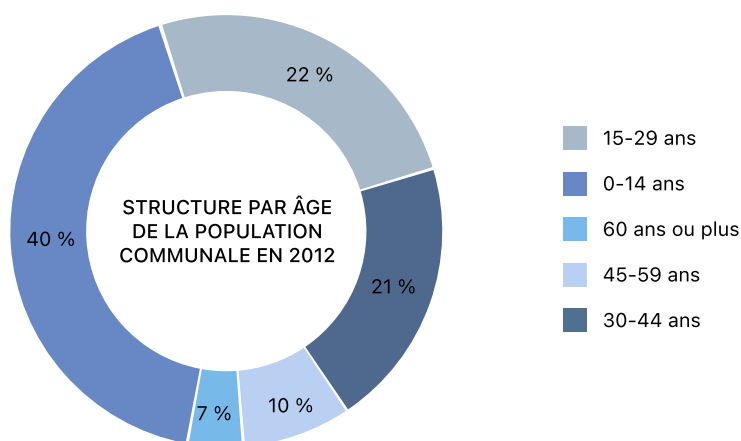
Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV



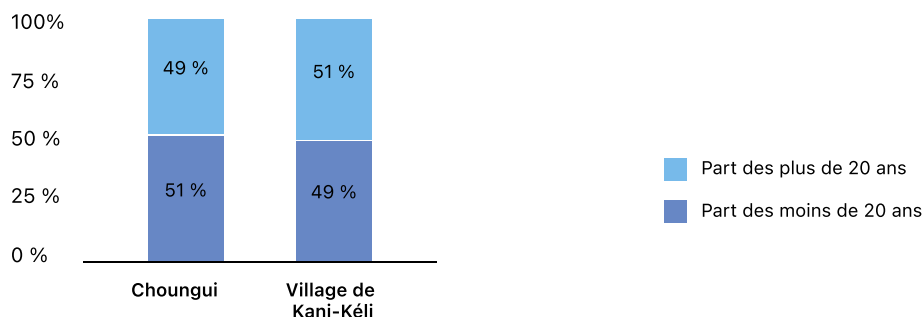
La structure par âge de la commune de Kani-Kéli reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (40 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (7 %).

Au sein du quartier prioritaire de Choungui également, les jeunes sont majoritaires.

Toutefois, ils sont légèrement minoritaires par rapport au reste de la pyramide des âges au sein du village de Kani-Kéli.



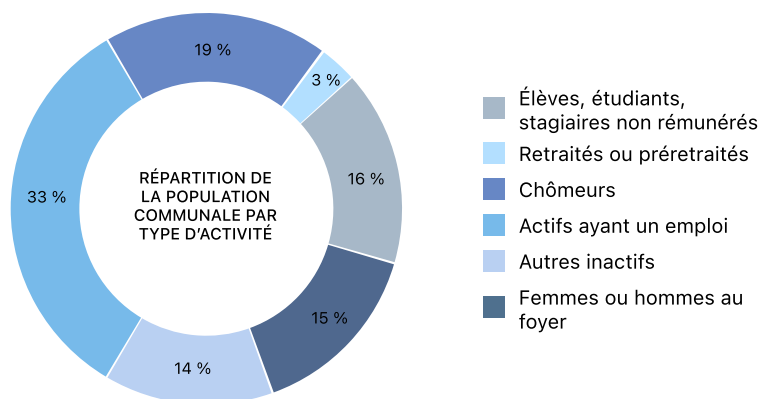
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

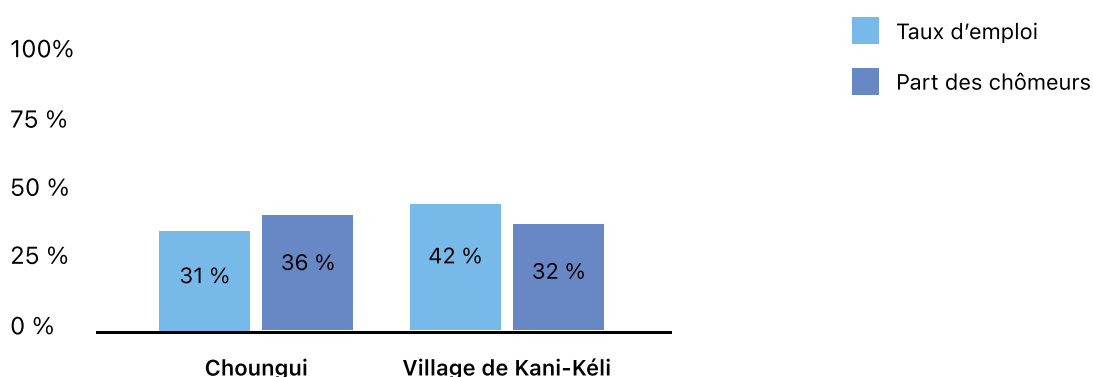
Parmi la population de 15 ans ou plus, la commune de Kani-Kéli compte 1 104 actifs et 950 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 33 % des résidents occupent un emploi et 19 % sont au chômage. Les inactifs représentent 48 % de la population.



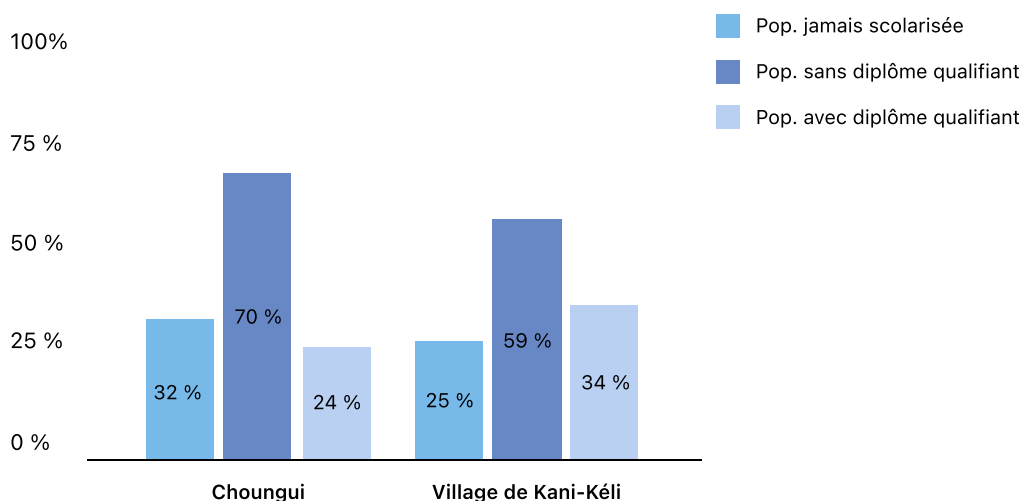
Au sein de la géographie prioritaire, on note que les habitants sont relativement mieux insérés sur le marché du travail que dans la moyenne des QPV, avec un taux d'emploi à 31 % à Choungui et 42 % dans le village de Kani-Kéli, et une part de chômeurs moindre que la moyenne (respectivement 36 % et 32 % contre 38 % en moyenne).

Emploi



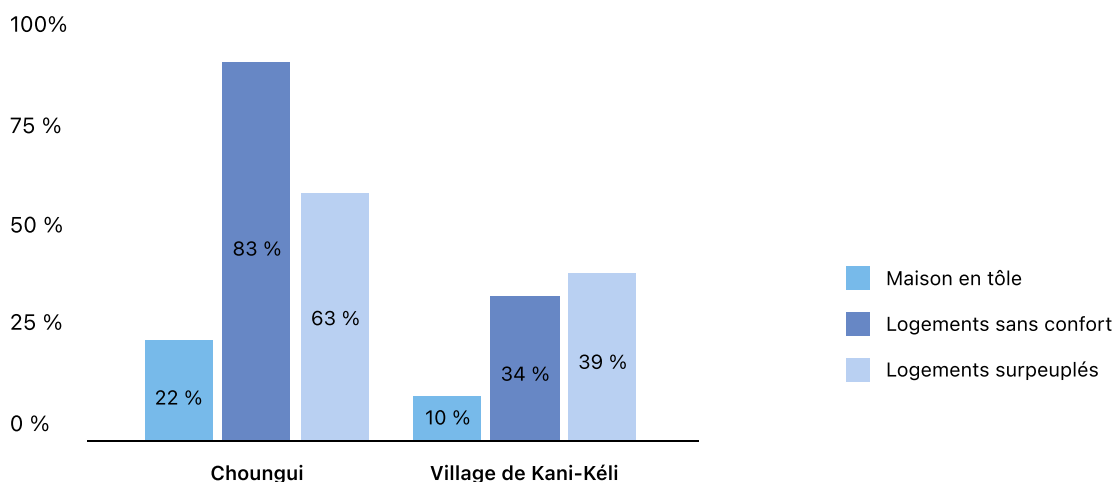
Le niveau de formation et de qualification est plus élevé dans ces deux QPV que dans la moyenne de la géographie prioritaire, avec une part de résidents de 15 ans ou plus n'ayant jamais été scolarisés de 25 % dans le village de Kani-Kéli et 32 % à Choungui, contre 39 % en moyenne. De même, si la grande majorité de la population ne détient pas de diplôme qualifiant, les deux quartiers comptent davantage de personnes diplômées que la moyenne des QPV (22 %).

Formation



Habitat et confort

Si les conditions de logement des résidents de Kani-Kéli sont largement plus favorables que dans la moyenne des QPV, les habitants du village de Choungui vivent dans des conditions défavorables : 22 % des maisons y sont construites en tôle et 83 % des logements ne disposent pas du confort de base (accès à l'eau, à l'électricité, sanitaires intégrés au logement, etc.). Près de deux foyers sur trois sont surpeuplés.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 8 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Kani-Kéli, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux services • Reconnecter et désenclaver les villages de la commune, avec une priorité pour Choungui • Renforcer la complémentarité entre le rural et l'urbain | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des structures visant à lutter contre la montée de la délinquance • Améliorer la coordination et la communication autour des interventions sur la commune et hors de la commune • Améliorer le niveau scolaire | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les publics en difficultés dans leur parcours d'insertion et d'intégration • Faire de Kani-Kéli un pôle d'attractivité touristique et culturelle à travers l'amélioration du cadre de vie |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Reconnecter et désenclaver les villages de la commune avec une priorité pour Choungui • Renforcer la complémentarité entre le rural et l'urbain • Faire de Kani-Kéli un pôle d'attractivité touristique et culturelle à travers l'amélioration du cadre de vie | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître pour mieux agir • Favoriser l'accès aux services • Améliorer le niveau scolaire | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de service et la dynamique d'insertion emploi |

Transversaux (ingenierie)

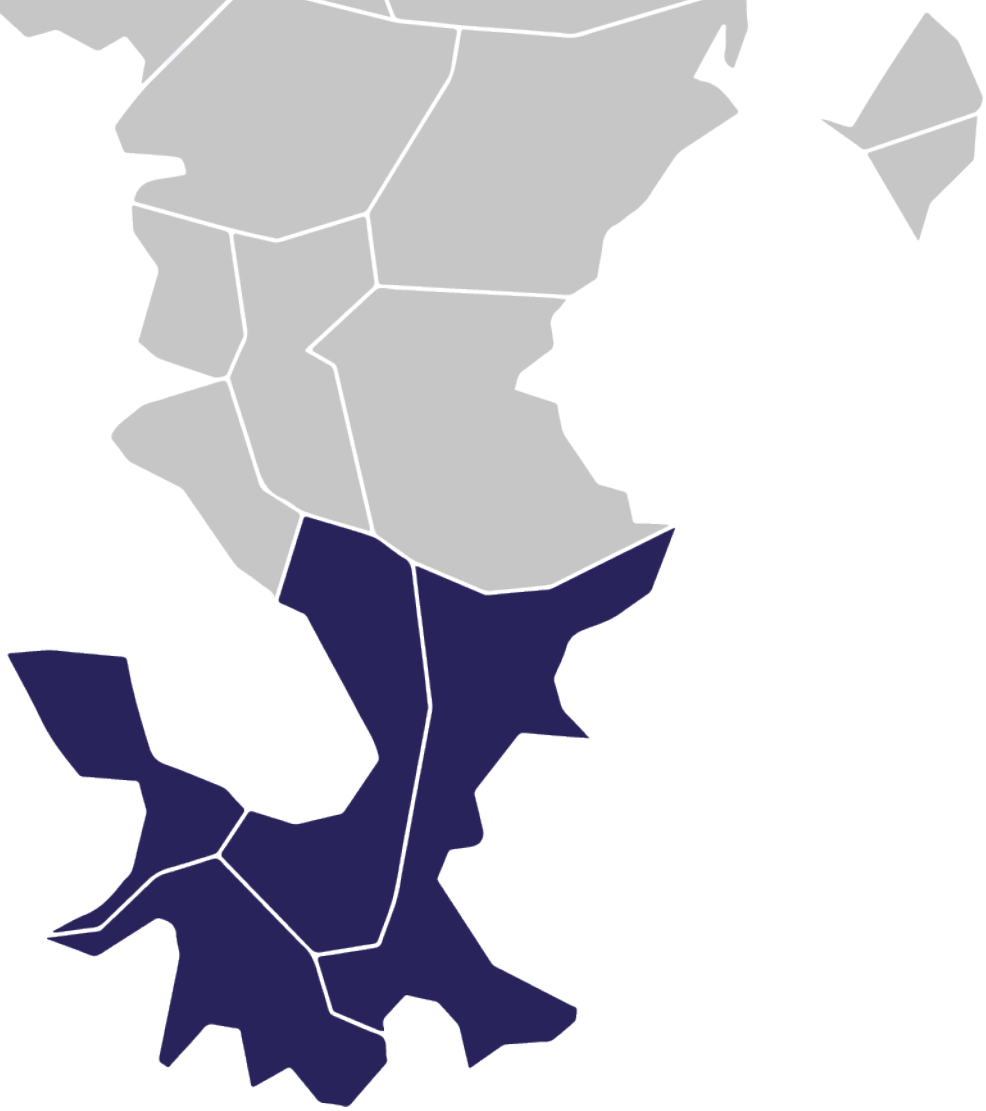
- Faire la mise à jour des données socio-démographiques du diagnostic afin d'appréhender au mieux les nouveaux enjeux du territoire.
- Construire des outils permettant d'approfondir le diagnostic du territoire
- Consolider le savoir-faire de l'équipe projet en interne et associer de nouveaux partenaires dans le dispositif
- Former son équipe d'ingénierie et les bénévoles des associations de la commune
- Mobiliser d'autres partenaires financiers, techniques et ingénierie, notamment les signataires du contrat de ville, pour renforcer une connaissance fine et complète du territoire et ainsi proposer des actions qui reflètent et répondent au mieux aux besoins.



3.4.2

Restitution des comités d'évaluation





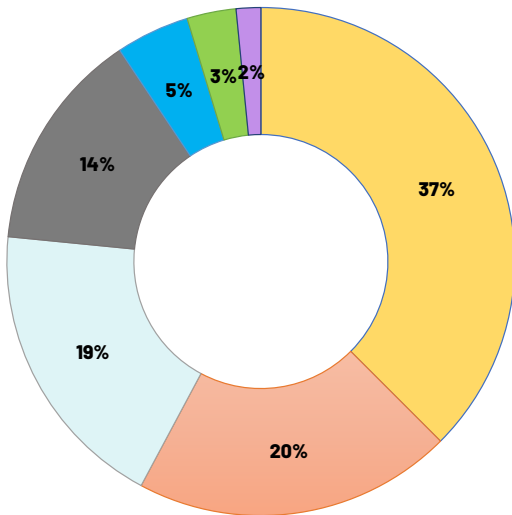
COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD

Contrat de ville des communes de :
Bandrélé,
Boueni,
Chirongui,
Kani-Kéli

29 MARS



RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Comités d'habitants (comités jeunes et conseils citoyens)
- Comité technique élargi
- Agents des collectivités
- Associations
- Partenaires institutionnels (DEETS, DEAL)
- Elus
- Gendarmerie



PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- | | | |
|---|--|--|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM | ● période de réserve électorale |
| ● Communes | ● ARS | |
| ● CD976 | ● Pôle emploi | |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale | |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants | |
| | ● Associations | |
| ● présent | ● absent | |



PROPOSITIONS FORMULÉES ET RÉSULTATS OBTENUS

*ajout du comité d'évaluation

COHESION SOCIALE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

| | |
|----|---|
| 32 | d'accompagner la jeunesse, l'éducation et de soutenir la parentalité |
| 29 | de garantir la tranquillité publique |
| 24 | de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs |
| 22 | de développer la participation citoyenne (association, comité, collectif..) |
| 20 | de réduire l'isolement des personnes les plus vulnérables |
| 19 | de favoriser le vivre-ensemble |
| 15 | de favoriser l'accès aux services, au droit, à la santé et à la justice |

EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

| | |
|----|---|
| 33 | de favoriser l'accès au numérique |
| 27 | de favoriser l'insertion professionnelle |
| 20 | de développer une offre de formation et des partenariats adaptés (forum, speed dating, permanence...) au profil des demandeurs d'emploi des quartiers |
| 18 | d'accompagner la création et l'installation d'entreprises |
| 13 | de développer l'attractivité et le tourisme |

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

| | |
|----|---|
| 42 | de nettoyer l'espace public, de collecter les déchets et gérer les eaux usées et soutenir les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement |
| 39 | de faire de l'espace public un lieu de vie et de partage/d'aménager et d'embellir les espaces publics et les fronts de mer |
| 31 | de créer des infrastructures de proximité en fonction du public visé (écoles, crèches, MFS) |
| 21 | de réduire l'insalubrité de l'habitat par une intervention plus adaptée aux besoins |
| 20 | de développer les transports et les services de mobilité entre les villages |
| 18 | d'améliorer l'environnement immédiat des habitants |
| 16 | de préserver le patrimoine naturel et culturel |

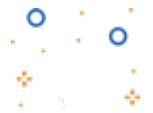
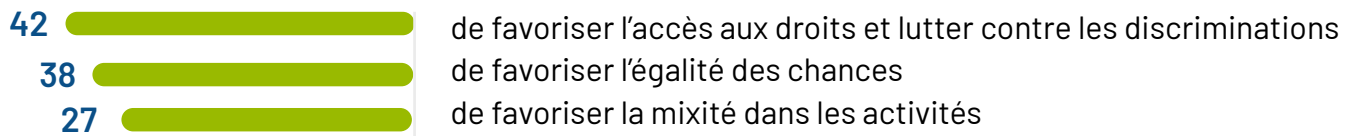


LES COMITÉS JEUNES DANS LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

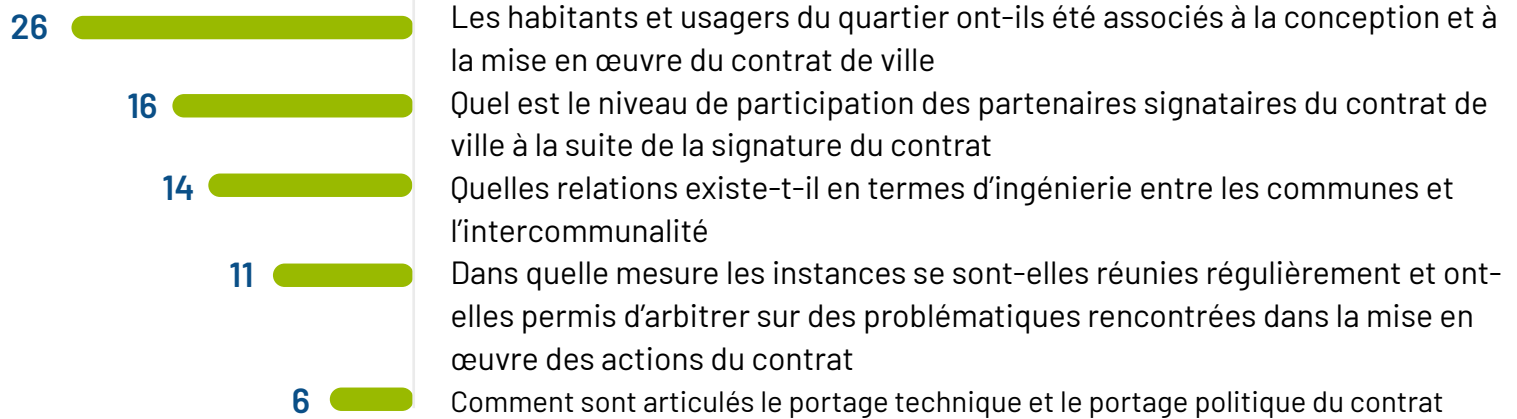
23 participants des comités jeunes de Bandré et Bouéni ont pris part à la démarche d'évaluation des contrats de ville de leurs communes. Ils se sont prononcés en majorité sur les thématiques de l'accès au numérique (13 votes), de la tranquillité publique (15 votes) et du développement de la participation citoyenne (15 votes).

ENJEUX TRANSVERSAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...



GOUVERNANCE





QUESTIONS RETENUES

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- d'accompagner la jeunesse, l'éducation et de soutenir la parentalité
- de garantir la tranquillité publique
- de favoriser l'accès au numérique
- de favoriser l'insertion professionnelle
- de nettoyer l'espace public, de collecter les déchets et gérer les eaux usées et soutenir les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement
- de faire de l'espace public un lieu de vie et de partage/ d'aménager et d'embellir les espaces publics et les fronts de mer
- de favoriser l'accès aux droits et lutter contre les discriminations
- de favoriser l'égalité des chances

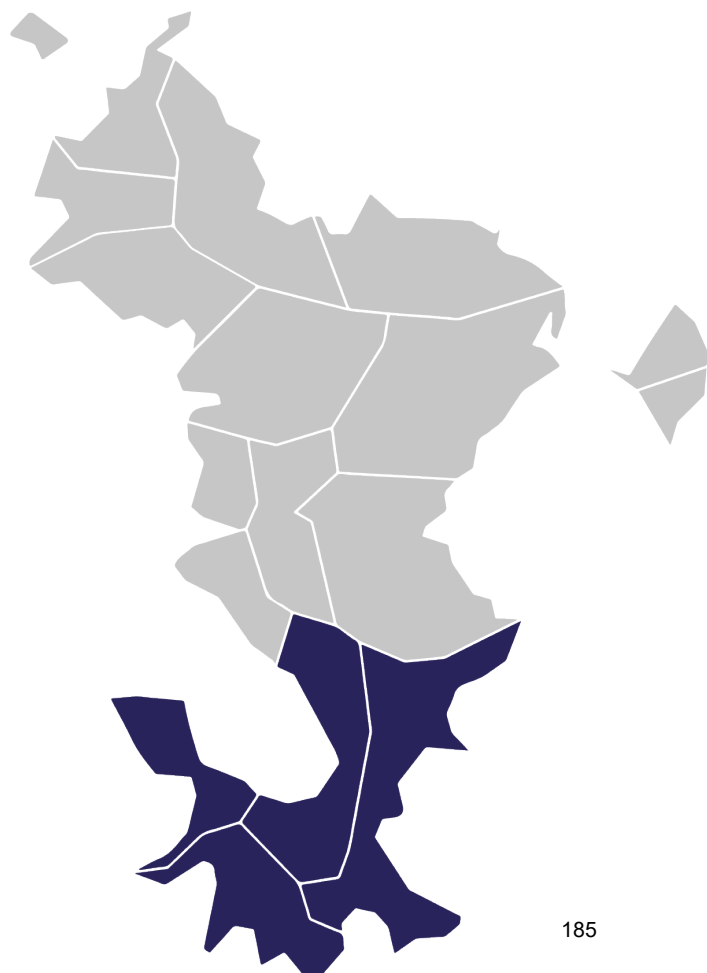
Gouvernance

- Les habitants et usagers du quartier ont-ils été associés à la conception et à la mise en œuvre du contrat de ville
- Quel est le niveau de participation des partenaires signataires du contrat de ville à la suite de la signature du contrat



COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD

9 MAI



DÉROULÉ DE LA MATINÉE

1. Accueil des participants
2. Mot d'ouverture et rappel de la démarche
3. Atelier forum ouvert
4. Restitution et cloture

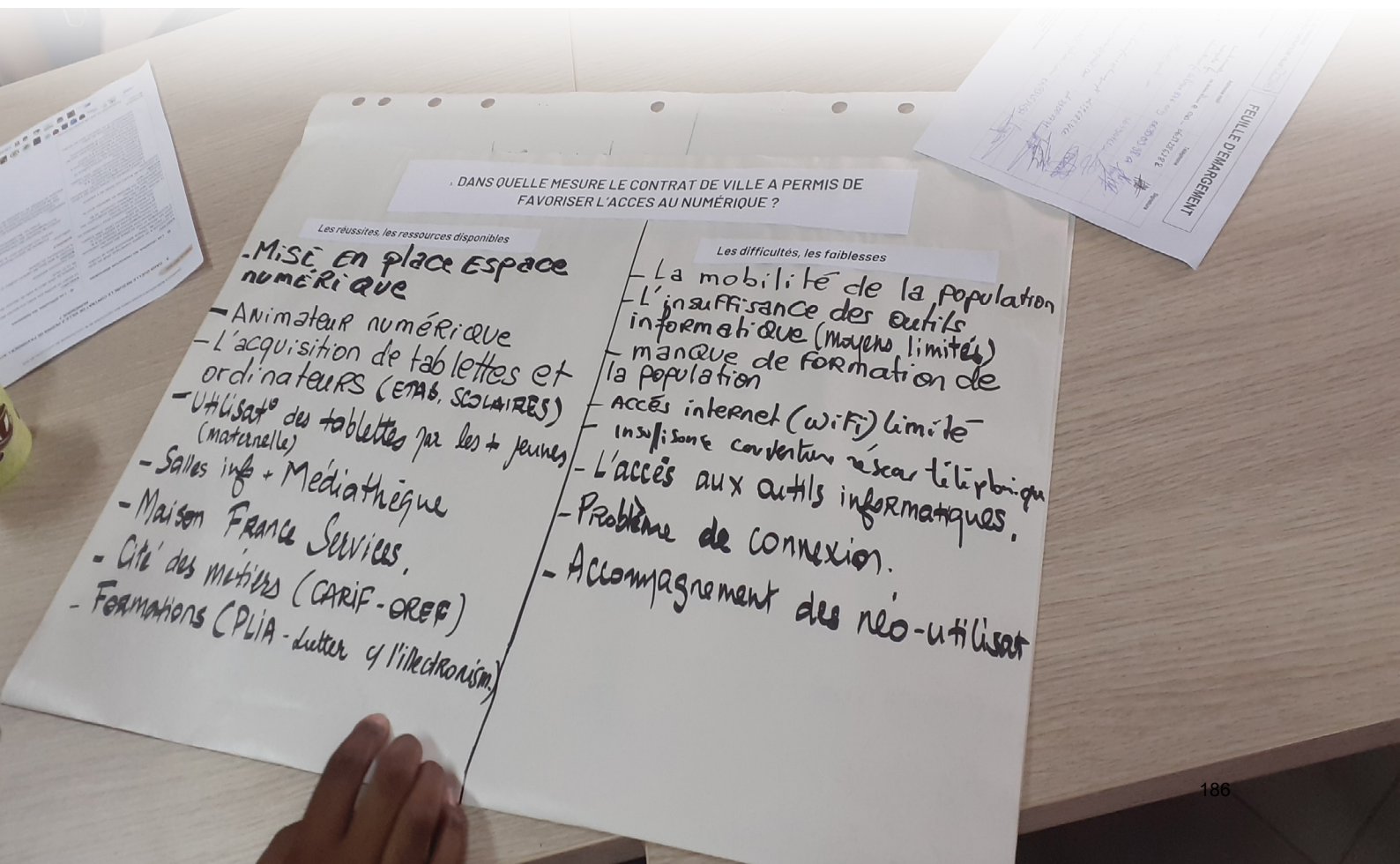
DÉROULÉ DE L'ATELIER

1. Sondage interactif : les participants sont interrogés sur leur aisance à répondre à chacune des questions évaluatives retenues lors du 1er cycle des travaux.

2. Forum ouvert – temps de production écrite :

- Les participants choisissent la question à traiter.
- Les groupes constitués accompagnés d'un animateur (chargé. e s de mission politique de la ville et/ou leurs équipes, déléguées du Préfet, DEETS, équipe du GIP, Cabinet Scop Accolades) sont invités à formuler les réussites – forces, les difficultés – faiblesses, les changements espérés à moyen, long terme sur la question évaluative choisie.
- Les participants choisissent une nouvelle question afin de compléter les éléments renseignés par celles et ceux qui les ont précédés.
- Le processus est effectué à 3 reprises

3. Temps de restitution par chacun des animateurs

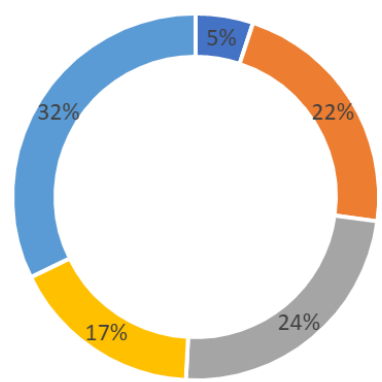




58
Participants



RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



■ Partenaires signataires ■ Agents des collectivités ■ Associations et autres
■ Comité technique élargi ■ Comités d'habitants

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM |
| ● Intercommunalité | ● ARS |
| ● CD976 | ● Pôle emploi |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants |
| | ● Associations |
- présent ● absent





QUESTIONS RETENUES 1ER CYCLE DE TRAVAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

Cohésion sociale

1. d'accompagner la jeunesse, l'éducation et de soutenir la parentalité
2. de garantir la tranquillité publique

Emploi, développement économique

3. de favoriser l'accès au numérique
4. de favoriser l'insertion professionnelle

Cadre de vie, renouvellement urbain

5. de nettoyer l'espace public, de collecter les déchets, gérer les eaux usées et soutenir les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement
6. de faire de l'espace public un lieu de vie et de partage / d'aménager et d'embellir les espaces publics et les fronts de mer

Gouvernance

7. Les habitants et usagers du quartier ont-ils été associés à la conception et à la mise en œuvre du contrat de ville ?
8. Quel est le niveau de participation des partenaires signataires du contrat de ville à la suite de la signature du contrat ?

Enjeux transversaux

9. de favoriser l'accès aux droits et de lutter contre les discriminations
10. de favoriser l'égalité des chances





ANALYSE DES RÉPONSES OBTENUES

A partir des résultats, définition des :

- enjeux du territoire sur la question
- préconisations pour la prochaine contractualisation

Les enjeux :

- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations :

- A partir des changements espérés

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| | 3 | 4 |
| 1 | Les réussites et les ressources disponibles | Difficultés et faiblesses |
| 2 | Les changements espérés jusqu'à 2 ans | Les changements espérés jusqu'à 7 ans |





COHÉSION SOCIALE

1. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS D'ACCOMPAGNER LA JEUNESSE, L'ÉDUCATION, ET DE SOUTENIR LA PARENTALITÉ ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

Sur les 3 champs d'intervention (jeunesse, éducation, parentalité)

| | | |
|--|---|---|
| L'accompagnement de la vie associative et son conventionnement avec les collectivités sont des leviers pour le développement des actions jeunesse, éducatives et de soutien à la parentalité | ● | |
| Les infrastructures, telles que les centres sociaux et les MJC (<i>Maisons des jeunes et de la Culture</i>), sont porteuses d'une démarche globale prenant en compte l'individu tout au long de son parcours | | ● |

Axe jeunesse

| | | |
|--|---|---|
| La mise en œuvre d'actions dédiées à la jeunesse de façon pérenne permet d'assurer une réponse stable à leurs besoins permanents. Les intégrer dans un plan d'actions pluriannuel relatif à une politique jeunesse globale est un enjeu fort sur le territoire | ● | ● |
| La diversité des infrastructures permet à la jeunesse d'avoir des espaces pour échanger et être acteur de la vie de la cité mais leur fonctionnement actuel nécessiterait davantage de moyens pour mieux l'accueillir. | ● | |

Axe éducation

| | | |
|--|---|--|
| Le partenariat étroit entre les établissements scolaires et les collectivités a permis la généralisation des PEDT (<i>Projet Educatif Territorial</i>) | ● | |
| Le partenariat étroit entre les établissements scolaires et les structures associatives de l'éducation favorisent les projets éducatifs et contribuent à la réussite éducative | ● | |

Axe parentalité

| | | |
|--|---|---|
| La consolidation du réseau d'acteurs sur le territoire est essentielle pour le développement et la mise en cohérence des actions relatives au soutien à la parentalité (MJC, Centre social, CLSPD - <i>Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</i> , CCAS - <i>Conseil Communal d'Action Sociale</i> , associations, conseil cadial etc.) | | ● |
| La démarche spécifique d'accompagnement individualisé du jeune et de sa famille permet de repositionner chacun dans la cellule familiale pour mieux se comprendre et vivre ensemble | ● | |

PRÉCONISATIONS

Court terme

Sur les 3 champs d'intervention (jeunesse, éducation, parentalité)

| | | |
|---|---|---|
| Engager l'ensemble des partenaires y compris les partenaires financiers et signataires dans un processus de construction, de réalisation et d'évaluation du prochain contrat de ville | | ● |
| Initier une politique jeunesse déclinée par un plan d'actions pluriannuel pour initier des actions structurantes, pérennes et ajustées à l'évolution des attentes et des besoins | ● | ● |
| Créer et/ou renforcer la communication des actions sur ces 3 thématiques en direction des habitants et des associations | ● | ● |

| | | |
|---|---|---|
| Développer les équipements (exemple : médiathèque, ludothèque, pôle intergénérationnel, plateforme de lutte contre l'illettrisme) en y incluant les moyens humains nécessaires pour élargir (hors les murs) et diversifier l'offre de services à la jeunesse et au soutien à la parentalité | ● | ● |
| Mutualiser les projets de services internes aux communes pour favoriser la transversalité et une organisation structurée et structurante | ● | |
| Développer un plan de formation pour les agents de proximité en poste | ● | ● |

Axe jeunesse

| | | |
|--|---|---|
| Renforcer l'accompagnement des projets des jeunes et leur encadrement (exemple : 16-25 ans, micro entreprise, montages associatifs, ...) | ● | ● |
| Réorganiser le fonctionnement des équipements existants pour optimiser leur utilisation et leur disponibilité en fonction des attentes des usagers (jeunes etc.) | ● | |

Axe éducation

| | | |
|---|---|---|
| Proposer une offre éducative péri et extra-scolaire tout au long de l'année | ● | ● |
|---|---|---|

Axe parentalité

| | | |
|--|---|---|
| Renforcer et structurer le réseau d'acteurs de soutien à la parentalité et les ateliers mis en place | ● | ● |
|--|---|---|

Long terme

Axe jeunesse

| | | |
|---|---|---|
| Diversifier l'offre des activités de loisirs dédiée à la jeunesse pour répondre aux besoins de chaque tranche d'âge | ● | ● |
|---|---|---|

Axe éducation

| | | |
|--|---|---|
| Développer le dispositif de soutien scolaire à l'ensemble des établissements scolaires (de la primaire au lycée), tout niveau confondu | ● | |
| Aménager des espaces en ACM (<i>Accueil Collectif de Mineurs</i>) pour qu'ils puissent bénéficier d'un environnement privilégié | | ● |

Axe parentalité

| | | |
|--|--|---|
| Mettre en place un REAAP (<i>Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents</i>) | | ● |
|--|--|---|

2. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) en place sur le territoire déploie des moyens d'actions de proximité et agit en étroite collaboration avec les forces de l'ordre, les associations de prévention, le conseil cadial, les établissements scolaires, ... | ● | |
| La mobilisation de la population et des acteurs associatifs, à travers différents modes de concertation, permet la mise en place d'initiatives relatives à la sécurité et à la tranquillité publique. Cependant, elles doivent être concertées et structurées autour d'un projet commun validé par les institutions à savoir une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance | ● | ● |
| La police municipale assure des patrouilles dans les différents villages des communes et sur les plages | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Installer l'éclairage public et la vidéo protection dans les zones sensibles | | ● |
| Renforcer les équipes CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance) en soutenant les moyens humains nécessaires (ingénierie, médiateurs) pour favoriser le dialogue avec les habitants permettant la tranquillité publique | ● | ● |
| Replacer et légitimer le coordinateur CLSPD dans ses missions de coordination du réseau sécurité et prévention de la délinquance | ● | |
| Déployer de nouveaux dispositifs de mobilisation des citoyens tels que le dispositif voisin vigillant, les brigades nocturnes, comités villageois, ... | ● | |
| Créer des réunions trimestrielles des 4 CLSPD et étudier la pertinence de la mise en place d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour favoriser la coopération face aux risques de délinquance | | ● |
| Responsabiliser les parents sur les actes d'incivilités de leurs enfants | ● | |
| Déployer les animations de quartiers dans tous les villages et tout au long de l'année pour favoriser la cohésion sociale | ● | ● |
| Développer, dès la petite enfance, une politique d'éducation à la citoyenneté | ● | ● |

Long terme

| | | |
|--|---|--|
| Définir un budget pluriannuel spécifique aux CLSPD hors demande de subventions | ● | |
|--|---|--|



EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Le développement d'équipements numériques est assuré sur plusieurs sites mais leur accessibilité à tous n'est pas encore atteinte pour cause de difficultés de mobilité | ● | |
| Les équipements numériques permettent de couvrir des activités nombreuses et diversifiées : emploi, formation, administratif, ... | ● | ● |
| Les moyens humains (manque de personnel), techniques (performance du réseau) et matériels sont actuellement trop limités pour que les services offerts soient efficaces pour la population | ● | ● |
| La mise en place de Maisons France Service fixes et mobiles permettrait d'assurer un service en proximité | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Poursuivre le déploiement des connexions wifi et la mise à disposition de tablettes dans les écoles | ● | |
| Lutter contre l'illectronisme | | ● |
| Accompagner la montée en compétences des agents au multimédia, aux technologies de l'information et de la communication et à l'animation des espaces numériques | | ● |
| Embaucher le personnel nécessaire pour animer les nouveaux espaces numériques déployés | ● | ● |
| Améliorer l'aménagement des espaces numériques existants afin qu'ils soient exclusivement dédiés à l'utilisation du numérique | ● | ● |
| Poursuivre l'installation du réseau haut débit et déployer un service de wifi territorial dans les services au public et les espaces publics (places publiques etc.) | | ● |
| Installer et diffuser des outils et dispositifs ludiques permettant à tous d'avoir accès à la culture en ligne : Micro Folie, livre numérique | ● | ● |
| Communiquer auprès des habitants sur toutes les fonctionnalités du parc numérique existant et les accompagner dans leur utilisation | ● | |
| Faciliter la mobilité des habitants pour qu'ils puissent se rendre sur les différents espaces de la vie quotidienne | ● | ● |
| Sensibiliser au numérique dès le plus jeune âge (après 3-4 ans) | ● | |
| Créer des espaces numériques prioritairement dans les quartiers prioritaires et parallèlement, créer un dispositif de transport collectif pour l'accessibilité à tous | | ● |

Long terme

| | | |
|--|-----|---|
| Réajuster l'offre de services des espaces numériques en fonction des nouveaux besoins de la population et de l'évolution des nouvelles technologies numériques | 193 | ● |
|--|-----|---|

4. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| De nombreuses initiatives (chantiers éducatifs et/ou d'insertion, clauses sociales de marchés publics, ...) sont développées par les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion avec efficacité mais elles nécessitent d'être renforcées et mises en cohérence par de la coordination au niveau communal/intercommunal | ● | ● |
| Une meilleure identification des acteurs de l'emploi et de la formation est nécessaire (en particulier sur le droit commun) pour favoriser la lisibilité des missions et des compétences de chacun | ● | ● |
| La coordination des acteurs est essentielle pour un meilleur impact des actions sur le public cible | ● | |
| Le développement d'actions sur site ou à distance permet de pallier au manque de mobilité des jeunes, facteur limitant à l'accès à l'emploi et à la formation | ● | |
| Le soutien des services des communes dans l'accompagnement des adultes sur des formations dispensées, (exemple : chambre des métiers et de l'artisanat) est à consolider | ● | |
| Le déploiement sur tous les territoires de forum des métiers, de job dating etc. permettrait aux jeunes de découvrir une palette de métiers et de rencontrer en direct des professionnels | ● | ● |
| Un réseau des acteurs de l'insertion professionnelle favoriserait les réponses aux attentes et besoins de tous (jeunes et adultes) | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Développer les forums des métiers en mettant l'accent sur les spécificités locales (les métiers de la mer, du tourisme et de l'agriculture) | ● | ● |
| Créer une instance de coordination des acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire où il serait question de : <ul style="list-style-type: none"> » Rendre transparent les dispositifs existants » Lister les partenariats et chercher les financements permettant de mettre en place les dispositifs » Identifier les partenaires selon les thématiques » Coordonner l'offre et la demande et les planifier à court, moyen et long terme » Créer un lieu unique dédié à l'insertion professionnelle » Mettre en place un parcours professionnel vers l'emploi (succession de dispositifs vers l'emploi) » Accompagner davantage les femmes dans l'insertion professionnelle » Accompagner à la mobilité (à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur...) » Sensibiliser les jeunes aux métiers dès le plus jeune âge » Organiser des stages, sorties pédagogiques, interventions de professionnels | ● | ● |
| Mettre en place des mesures incitatives pour que les jeunes s'orientent dans des filières d'excellence à forte demande (médecins, infirmiers, sages-femmes) | ● | |
| Valoriser les savoir-faire artisanaux locaux et promouvoir les métiers qui recrutent dans ce secteur | ● | ● |

Long terme

| | | |
|--|---|---|
| Pérenniser les dispositifs liés à l'insertion | ● | ● |
| Créer des maisons de l'insertion dans chaque commune | ● | |



CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

5. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE NETTOYER L'ESPACE URBAIN, DE COLLECTER LES DÉCHETS, GÉRER LES EAUX USÉES ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| Les initiatives citoyennes et associatives mises en œuvre sur le territoire de la CCSUD (Communauté de Communes du Sud) sont des leviers de mobilisation et de sensibilisation des citoyens sur la question environnementale | ● | |
| Les subventions communales, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) etc. ont permis d'accompagner les actions citoyennes et associatives ayant pour objet de nettoyer les villages et les plages | ● | |
| La CCSUD (Communauté de Communes du Sud) à travers les ambassadeurs de l'environnement met en place des actions de sensibilisation sur les plages et soutien les associations avec la mise à disposition de matériels | | ● |
| Un partenariat avec la SIDEVAM (Syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte) a été créé pour les collectes à la demande | | ● |
| Les initiatives de la population et des acteurs locaux autour des questions environnementales sont complémentaires aux missions de la SIDEVAM et des services techniques | ● | ● |
| La prise en compte réelle des missions et compétences spécifiques des collectivités et de la SIDEVAM (ramassage des poubelles, traitement des eaux usées, déchets sur la voie publique etc.) est nécessaire pour garantir la sécurité sanitaire des habitants | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Renforcer les collectes d'encombrants à la demande | | ● |
| Prévoir un budget communal annuel complété par des demandes de subventions auprès des partenaires (département, CCSUD, ...) | ● | ● |
| Développer le dispositif GUP (<i>Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</i>) à l'ensemble des territoires et le rendre visible | | ● |
| Créer un service de fourrières pour les automobiles et pour les animaux errants | | ● |
| Organiser et respecter les dates de collecte des déchets et favoriser la communication auprès de la population | ● | ● |
| Déployer des contenants sur les lieux de passage des collectes | | ● |
| Coordonner les actions citoyennes et associatives dans le temps afin d'éviter les périodes de forte mobilisation et les périodes creuses et garantir ainsi leur mise en œuvre dans la continuité | ● | |
| Développer les formations liées à la thématique environnementale avec les partenaires à destination des associations afin qu'elles soient ensuite le relai des bonnes pratiques auprès des habitants | ● | ● |
| Développer la police intercommunale de l'environnement | ● | ● |

Long terme

| | | |
|---|-----|---|
| Créer une déchèterie à destination de la population | 195 | ● |
| Créer un réseau d'assainissement | | ● |

6. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAIRE DE L'ESPACE PUBLIC UN LIEU DE VIE ET DE PARTAGE/D'AMÉNAGER ET D'EMBELLIR LES ESPACES PUBLICS ET LES FRONTS DE MER ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| Les plages du sud constituent un réel potentiel de valorisation et de développement économique du territoire qu'il convient de mieux exploiter, entretenir et surveiller | | ● |
| Les initiatives de nettoyage, de fleurissement, d'aménagement de l'espace public se multiplient mais manquent de soutien des autorités et de la population de façon pérenne | ● | |
| L'aménagement de l'espace public, son utilisation, son respect passe par une meilleure appropriation des us et coutumes locales en matière d'utilisation et d'appropriation de l'espace commun | ● | |
| La non-maitrise du foncier est un frein au développement du territoire | ● | ● |
| La création d'installations et les divers aménagements ont permis d'améliorer les lieux de vie et de partage entre les habitants (aires de jeux, places publiques, plages etc.) | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Identifier et aménager des espaces de vie dans les quartiers avec les habitants pour favoriser leur appropriation et par là même le mieux vivre ensemble | ● | |
| Créer les conditions optimales de la mise en place d'une politique de tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> » En valorisant les sites touristiques » En aménageant les plages et leur accès » En entretenant les équipements et les espaces verts » En développant les activités nautiques (accès à tous) » En améliorant les espaces publics avec plus d'espaces verts, aménagés et entretenus | | ● |
| Dédier du foncier pour introduire ou réintroduire de la végétation afin de faire de l'ombre et de lutter contre la pollution | ● | ● |
| Déployer les actions de la GUP (<i>Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</i>) sur tous les territoires | | ● |
| Eclairer les voies, les espaces publics et les sécuriser | | ● |

Long terme

| | | |
|---|---|---|
| Travailler sur des projets pluriannuels et conventionner avec les associations leur permettant de maintenir en état les équipements et lieux de vie sur lesquels ils se sont investis | ● | |
| Aménager les lieux à haut potentiel touristique encore non exploités | ● | ● |



GOVERNANCE

7. LES HABITANTS ET USAGERS DU QUARTIER ONT-ILS ÉTÉ ASSOCIÉS À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|---|--|
| Le délai de conception des contrats de ville actuels n'a pas permis d'associer les habitants et les partenaires ce qui a eu pour conséquence un manque d'appropriation de cette politique publique de proximité | ● | |
| La mise en œuvre du contrat de ville a été impactée par la conception isolée des chargés de mission ville, ce qui a engendré une difficile mobilisation de l'ensemble des partenaires et surtout, un manque de compréhension des enjeux de la politique de la ville | ● | |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Construire avec les habitants une véritable démarche de participation : » En programmant les rencontres pour laisser du temps sur les démarches participatives » En confortant les échanges | ● | |
| Impliquer les différents partenaires dans les démarches participatives afin qu'ils puissent être identifiés par les habitants et qu'ils puissent avoir les mêmes connaissances sur les enjeux du territoire | ● | ● |
| Associer les habitants lors de l'élaboration du contrat de ville afin qu'ils aient connaissance des enjeux et de leur pouvoir d'agir (dans les différentes étapes) | ● | |
| Changer l'intitulé « politique de la ville » pour éviter toute confusion avec la politique municipale des Maires | | ● |

Long terme

| | | |
|--|---|---|
| Associer et maintenir une démarche de concertation avec l'ensemble des partenaires dont les habitants et ce, tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville : » En associant les habitants dans la conception et la rédaction de la prochaine contractualisation » En adaptant les actions pour les mobiliser » En organisant des réunions d'information régulières | ● | ● |
| Communiquer auprès de la population pour rendre plus visible les résultats des actions mises en œuvre | ● | ● |
| Construire une démarche qui permette aux acteurs et aux habitants d'évaluer chaque année les avancées sur les territoires au regard des enjeux préalablement définis de manière concertée | ● | ● |
| Construire une démarche de participation facilitant les initiatives et permettant leur mise en œuvre par les habitants eux-mêmes | ● | ● |
| Donner plus de responsabilités aux différentes instances de participation (conseil citoyen, comité jeunes etc.) | ● | ● |
| Maintenir une communication tout au long du contrat de ville | ● | ● |

8. QUEL EST LE NIVEAU DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE À LA SUITE DE LA SIGNATURE DU CONTRAT ?

ENJEUX

| | | |
|---|---|--|
| Le manque d'engagement des partenaires signataires notamment dans la conception des contrats de ville n'a pas favorisé leur mise en œuvre de manière efficiente | ● | |
| Le manque de stabilité des ressources humaines au sein des différentes collectivités et institutions n'a pas permis de développer des liens durables avec les différents acteurs et partenaires des contrats de ville et par là même, leur implication et leur mobilisation dans leur mise en œuvre | ● | |
| Le manque d'information et de concertation dans la conception des contrats de ville actuels n'a pas permis d'instaurer une transversalité entre les différents services de chacune des communes impliquant un isolement des chargés de mission politique de la ville | ● | |
| Malgré la coordination par la préfecture des acteurs du droit commun au sein de la politique de la ville, une faible mobilisation des acteurs du contrat de ville est à souligner | ● | |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Associer les partenaires signataires à l'élaboration des prochains contrats de ville pour favoriser leur appropriation et identifier les plus-values de cette coopération (résultat, économie, ...) <ul style="list-style-type: none"> » En assurant une meilleure implication des partenaires (lors des instances) » En désignant une personne référente dans chaque institution dès la signature du contrat de ville » En identifiant un coordonnateur au niveau intercommunal | | ● |
| Transmettre les rapports annuels sur la mise en œuvre des contrats de ville aux partenaires signataires | ● | |
| Favoriser la mise en place de conventions pluriannuelles entre les collectivités et les partenaires financiers signataires pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle sur du moyen terme (3 ans) | ● | ● |
| Renouveler la démarche participative mise en place pour l'évaluation des contrats de ville, dans le cadre de l'élaboration des prochains contrats de ville | | ● |

Long terme

| | | |
|---|---|---|
| Mettre en place des critères permettant d'évaluer l'implication et la mobilisation de l'ensemble des partenaires des contrats de ville | ● | ● |
| Associer les signataires tout au long du contrat de ville <ul style="list-style-type: none"> » Avoir une meilleure visibilité sur les actions financées/soutenues par le droit commun (signataires) » Améliorer la communication entre les différents signataires pour maintenir l'implication des partenaires | ● | ● |



ENJEUX TRANSVERSAUX

9. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET DE LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| La création sur les communes d'équipements tels qu'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), un centre social et un service jeunesse, sport et cohésion sociale facilitent l'accès aux droits et à la lutte contre les discriminations | ● | |
| Le développement d'actions sur l'ensemble du territoire, des villages, pour l'ensemble de la population, en mixant les actions du droit commun et celles de la politique de la ville, contribue à la réduction des inégalités | ● | |
| Les moyens, leviers d'actions existants sont déjà sous-dimensionnés face à une population grandissante de manière non maîtrisable et face à la lourdeur administrative | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Développer les actions mises en œuvre au sein des équipements de proximité existants <ul style="list-style-type: none"> » Beaucoup plus de moyens financiers » Allègement des procédures administratives » Développement des formations sur la prise en charge » Plus de visibilité sur les dispositifs | ● | ● |
| Accompagner les acteurs pour le montage des dossiers de demande de subventions | ● | ● |
| Proposer une offre de transport collectif pour favoriser l'accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> » Neutralité des services dans la prise en charge des usagers | | ● |

Long terme

| | | |
|---|---|---|
| Développer des services pour lutter contre les discriminations en particulier sur l'accès aux droits et la santé <ul style="list-style-type: none"> » Développer le droit commun » Développer les points d'accès aux droits et au numérique » Développer des dispositifs spécifiques aux étrangers » Plus de contrôles pour lutter contre les fraudes (emplois de complaisance et aides en tout genre) » Faciliter la mobilité | ● | ● |
| Favoriser une pluri-annualité des financements avec tous les partenaires signataires du contrat de ville | ● | ● |

10. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ?

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| La qualité de l'enseignement dans les établissements scolaires sur le territoire, et leur accessibilité à tous, influent sur l'égalité des chances | ● | |
| Les personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme rencontrent des difficultés d'accès à leurs droits | | ● |
| Une évaluation réelle des actions mises en place permettrait de dresser un bilan sur leur efficacité auprès des publics ciblés | ● | |

PRÉCONISATIONS

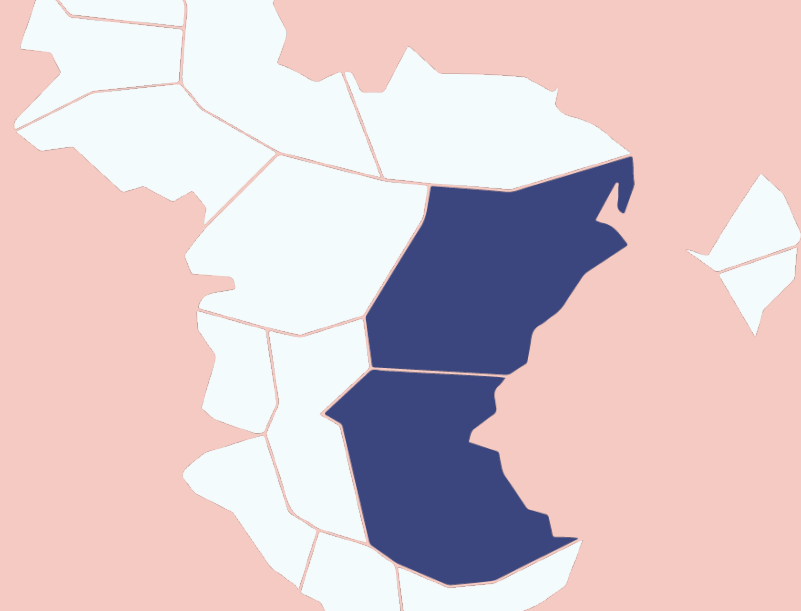
Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Développer les dispositifs visant à favoriser l'égalité des chances tels que les PRE (<i>Programmes de Réussite Educative</i>), les cités éducatives | ● | |
| Encourager les initiatives associatives telles que l'accompagnement des jeunes primo-partants, le forum de la mobilité etc. | ● | ● |
| Aménager les locaux pour favoriser l'accès aux services des personnes porteuses de handicap | ● | ● |
| Construire un processus d'évaluation permettant de mesurer les réussites sur le territoire chaque année | ● | ● |
| Mieux communiquer sur les différents dispositifs | ● | ● |

Long terme

| | | |
|---|--|---|
| Réduire le taux de personnes en situation d'illettrisme sur le territoire | | ● |
| Favoriser la mobilité des habitants | | ● |

3.5



Évaluation des contrats de ville

Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou :

| Intercommunalité | Nombre de communes | Nombre de QPV | Pop Totale (2017) | Pop QPV (2017) | Part Pop QPV / Pop totale (2017) |
|---|--------------------|---------------|-------------------|----------------|----------------------------------|
| Communauté d'Agglomérations de Dembéli-Mamoudzou (CADEMA) | 2 | 6 | 87 285 | 53 718 | 61 % |



3.5.1

Profils des quartiers prioritaires

! Important

Les données mises à disposition (dans le cadre de l'évaluation finale des contrats) sur **la plateforme SIG Ville** pour procéder à un diagnostic fin à l'échelle du quartier et du contrat de ville sont disponibles pour pratiquement **tous les territoires sauf le Département de Mayotte** :

- données trimestrielles annuelles sur les demandeurs d'emploi,
- des fiches quartiers mises à jour une fois par an sur les thèmes suivants :
 - démographie,
 - éducation,
 - insertion professionnelle,
 - revenu,
 - tissu économique

Il en va de même pour l'atlas régional et départemental des quartiers prioritaires et la plateforme de géoréférencement en quartier prioritaire.

Par conséquent, **il est impossible pour le Département de Mayotte d'effectuer un diagnostic** fin de l'évolution du diagnostic territorial entre 2015 et 2022. Les dernières données spécifiques aux QPV datent de 2012 **alors qu'elles sont indispensables** pour garantir la pertinence des politiques publiques dont le cadre d'action de la politique de la ville (seul le nombre d'habitants en QPV a été actualisé en 2018).

COMMUNE DE DEMBÉNI

La commune de Dembéni est composée de 5 villages : Hajangoua, Iloni, Tsararano, Ongoujou et le village de Dembéni. Elle regroupe 15 848 habitants en 2017, soit 6 % de la population de l'île.

La commune compte en son sein quatre Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Iloni, Tsararano, Ongoujou et le village de Dembéni.

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune de Dembéni se caractérise ainsi :

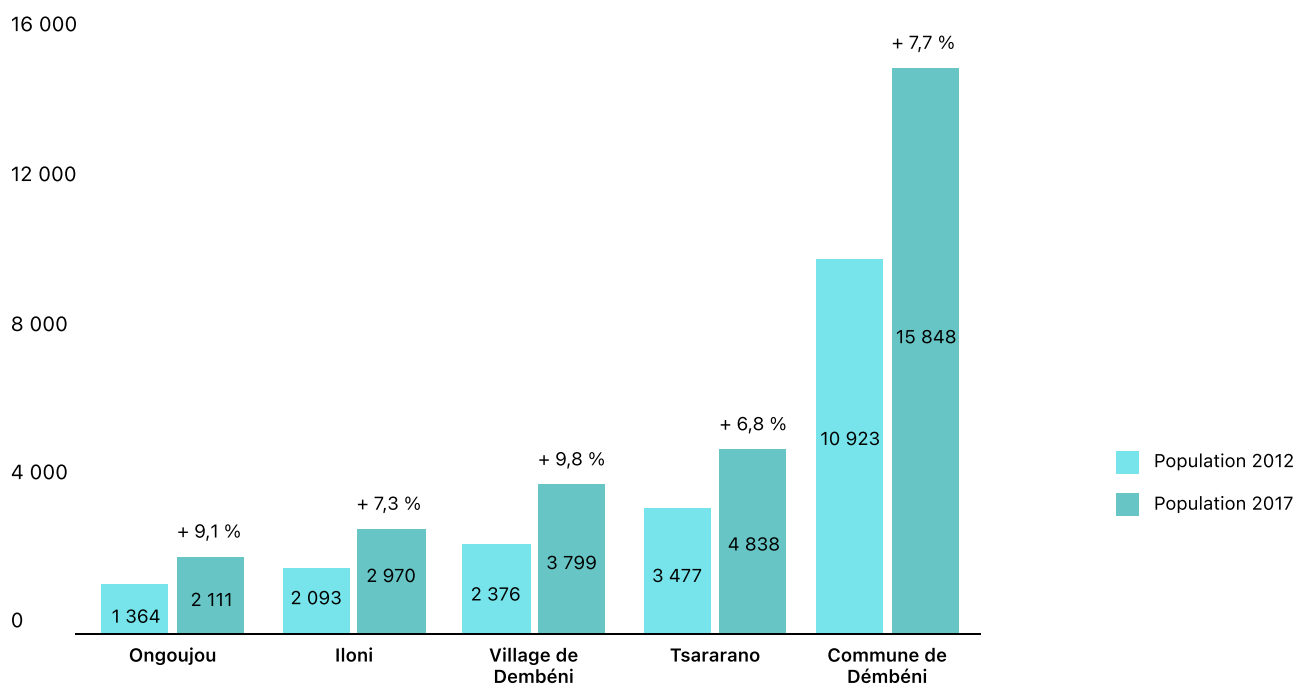
- ▶ Tsararano et le village de Dembéni : Une population à l'écart du marché du travail (profil 3);
- ▶ Ongoujou : Un quartier qui cumule toutes les difficultés (profil 4);
- ▶ Iloni : Un habitat plus précaire (profil 2);

Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

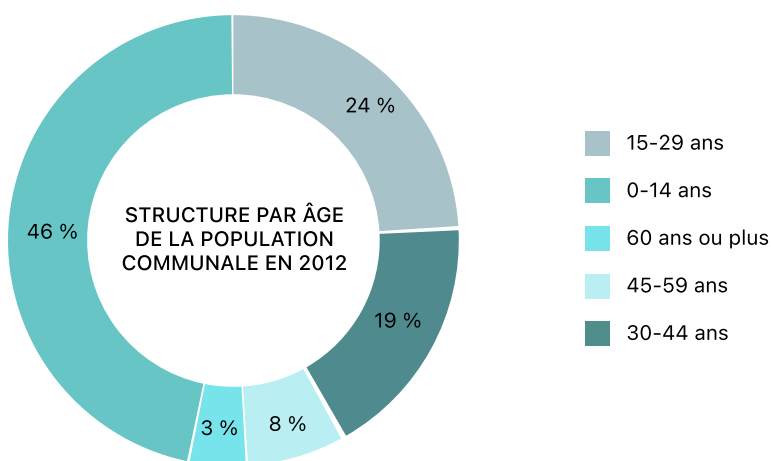
8 716 personnes vivent dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville à Dembéni. Les quatre quartiers prioritaires que compte Dembéni comptabilisent 80 % de la population communale. On note une très forte expansion démographique au sein des unités urbaines englobant les quatre QPV.

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

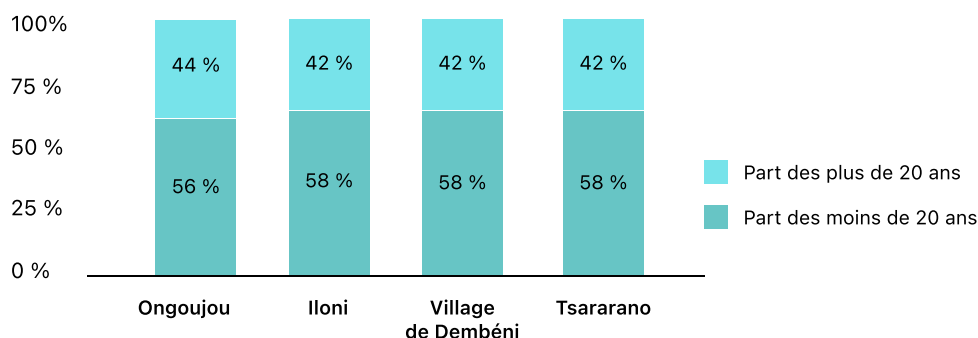


La structure par âge de la commune de Dombéni reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (46 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (3 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève que la population est largement composée de jeunes de moins de 20 ans.



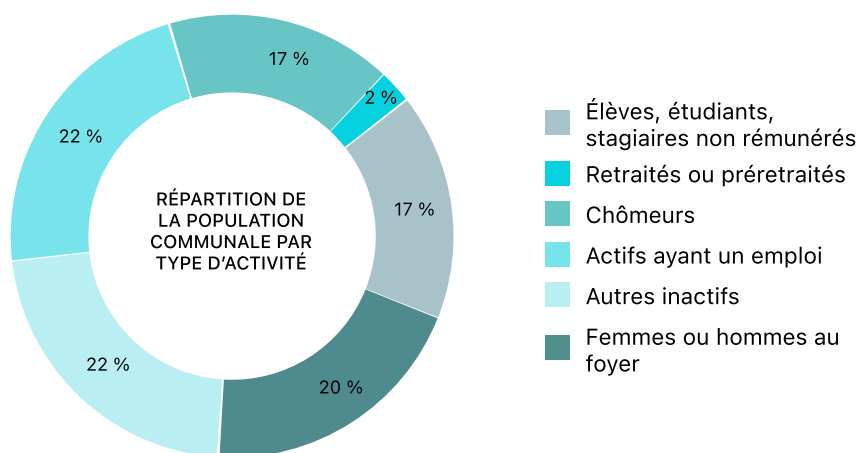
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

Parmi la population en âge de travailler, la commune de Dombéni compte 2 301 actifs et 3 611 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 22 % des habitants occupent un emploi et 17 % sont au chômage. Les inactifs représentent 61 % de la population.



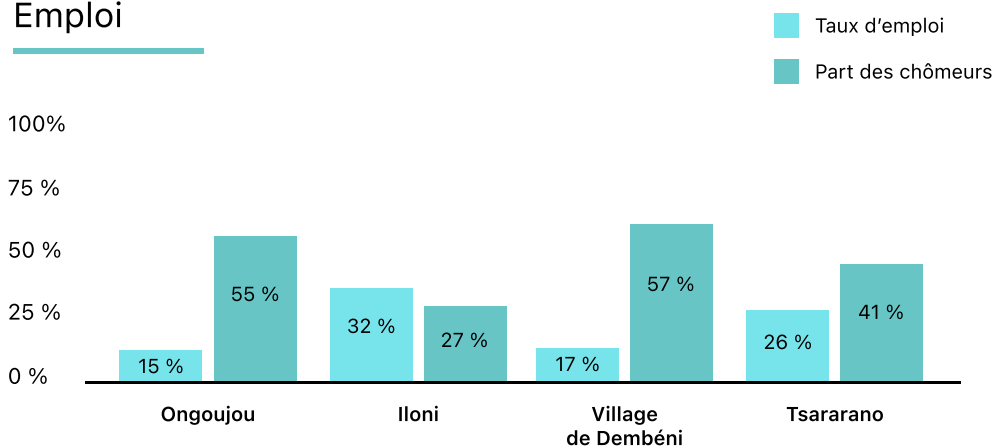
Au sein de la géographie prioritaire, on note une disparité entre les habitants en fonction de leur quartier de résidence.

La situation de l'emploi à Ongoujou est largement défavorable : le taux d'emploi est très bas (15 % soit 12 points de moins que la moyenne dans les QPV) et la part des actifs au chômage atteint 55 %, soit 17 points de plus que la moyenne.

Dans le village de Dombéni, les habitants éprouvent également des difficultés à s'insérer sur le marché du travail : seuls 17 % des actifs occupent un emploi. De plus, Dombéni détient le record de part de chômeurs de la géographie prioritaire de Mayotte (57 %). Dans le quartier

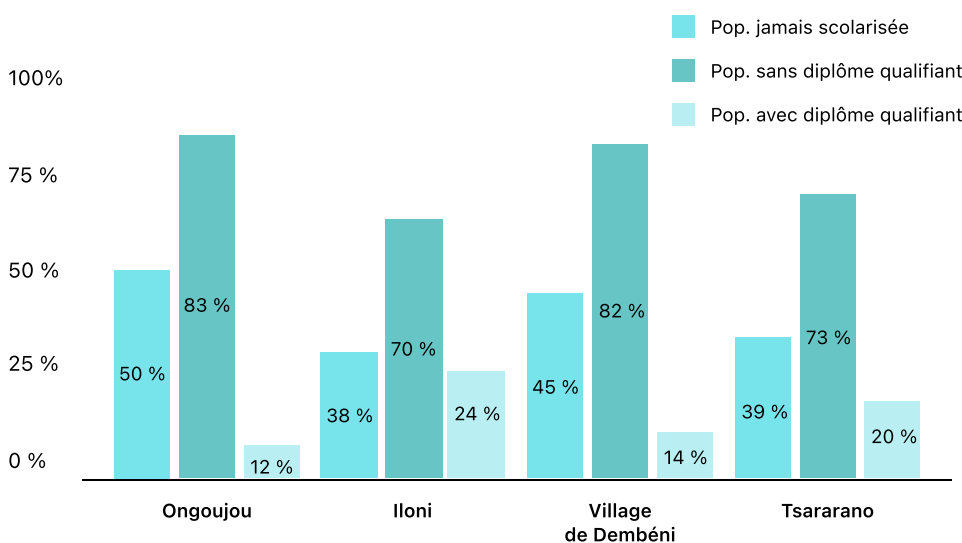
de Tsararano, le taux d'emploi s'approche de la moyenne des QPV (26 %), mais la part des résidents en âge de travailler étant au chômage reste élevée (41 %). Les conditions d'insertion sur le marché du travail sont relativement plus favorables à Iloni, avec un taux d'emploi de 32 % et une part des personnes déclarées au chômage de 27 %.

Emploi



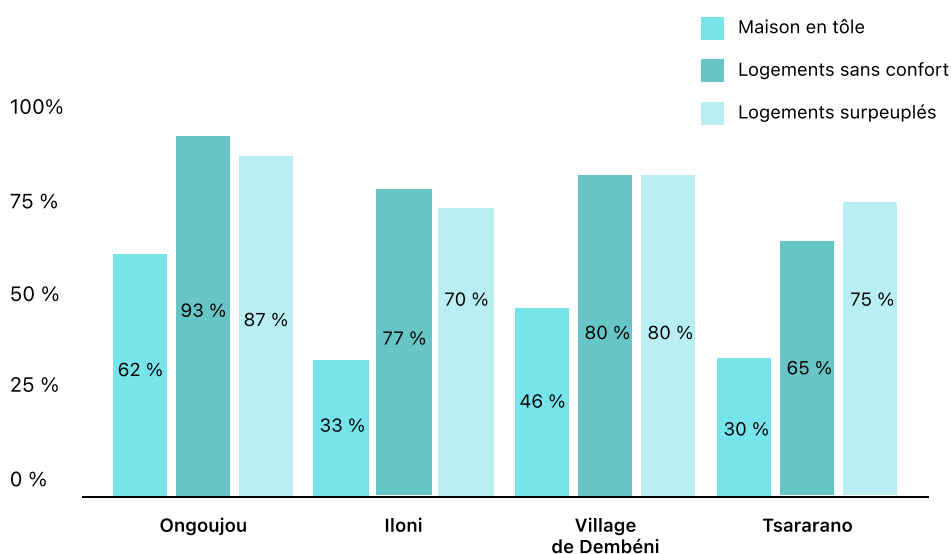
Ces disparités d'insertion sur le marché du travail en fonction du quartier de résidence peuvent s'expliquer par les différences de niveau de formation et de qualification de la population : la part des habitants n'ayant jamais été scolarisés est plus élevée dans les quartiers d'Ongoujou et Dombéni, devant Tsararano et Iloni. De même, on observe une plus forte concentration d'habitants détenant au moins un diplôme qualifiant à Iloni, devant Tsararano, puis Dombéni et enfin Ongoujou.

Formation



Habitat et confort

Dans les 4 quartiers prioritaires de la commune de Dombéni, les logements sont précaires : 93 % des habitations ne bénéficient pas du confort de base à Ongoujou, 80 % dans le village de Dombéni, 77 % à Iloni et 65 % à Tsararano. Les logements sont largement surpeuplés. Le village de Dombéni et Ongoujou sont particulièrement touchés par cette situation de mal-logement : la part de maisons en tôle y est largement supérieure à la moyenne des QPV (respectivement 46 % et 62 %, contre 32 % en moyenne).



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 4 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Dombéni, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement urbain et cadre de vie | <ul style="list-style-type: none"> Éducation - Jeunesse - Sports - Vie associative - Culture - Santé - Justice Prévention de la délinquance | <ul style="list-style-type: none"> Développement économique, emploi et insertion |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets de transformation urbaine • Poursuivre et renforcer la sensibilisation des habitants au respect de la propreté urbaine et de l'environnement • Structurer et mettre en place une démarche de GUP (Gestion Urbaine de Proximité) • Accompagner les habitants et usagers concernés par les projets d'aménagements • Favoriser l'expression citoyenne tout au long du projet d'aménagement • Accompagner la mémoire des projets | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme de réussite éducative (P R E) sur la commune • Accompagner et coordonner les actions socio-éducatives, culturelles et sportives en faveur des habitants des quartiers prioritaires • Mettre en œuvre et conforter sur l'ensemble des quartiers prioritaires un projet de redynamisation et de fonctionnement continu et pérenne des MPT (Maisons Pour Tous) • Mettre en place un nouveau dispositif de médiation sociale de proximité coordonner avec les autres acteurs de la prévention de la délinquance • Poursuivre et renforcer les actions réalisées dans le cadre de la prévention spécialisée (accompagnement collectif et individuel, chantiers éducatifs) • Poursuivre la mise en œuvre du CLSPD (tranquillité publique, lutte contre la délinquance, prévention des conduites addictives...). | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et développer sur l'ensemble des quartiers prioritaires des dispositifs et services de proximité dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle • Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers les dispositifs, services et les offres de formation et d'insertion • Accompagner la structuration des activités économiques informelles vers une formalisation |

COMMUNE DE MAMOUDZOU

La commune de Mamoudzou, chef-lieu du 101ème département français, est composée de huit villages : Kawéni, M'Tsapéré, Cavani, Passamainty, Tsoundzou 1, Tsoundzou 2, Vahibé et le village de Mamoudzou . Avec une superficie de 41km², elle est la plus peuplée du département avec 71 437 habitants en 2017, soit près de 28 % de la population de l'île. Selon le recensement de la population 2017, Mamoudzou concentre près d'un tiers de la croissance démographique entre 2012 et 2017 : sur 8 800 résidents supplémentaires que comptabilise Mayotte chaque année, 32 % résident dans la commune de Mamoudzou.

La capitale administrative et économique mahoraise compte en son sein deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : le village de Kawéni et l'ensemble M'Tsapéré, Cavani et M'Gombani (composé de deux villages et d'un quartier).

Selon la classification des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville définie par l'Insee, la géographie prioritaire de la commune Mamoudzou se caractérise ainsi :

- ▶ Le village de Kawéni : Un quartier qui cumule toutes les difficultés (profil 4);
- ▶ M'Tsapéré, Cavani et M'Gombani : Un habitat plus précaire (profil 2).

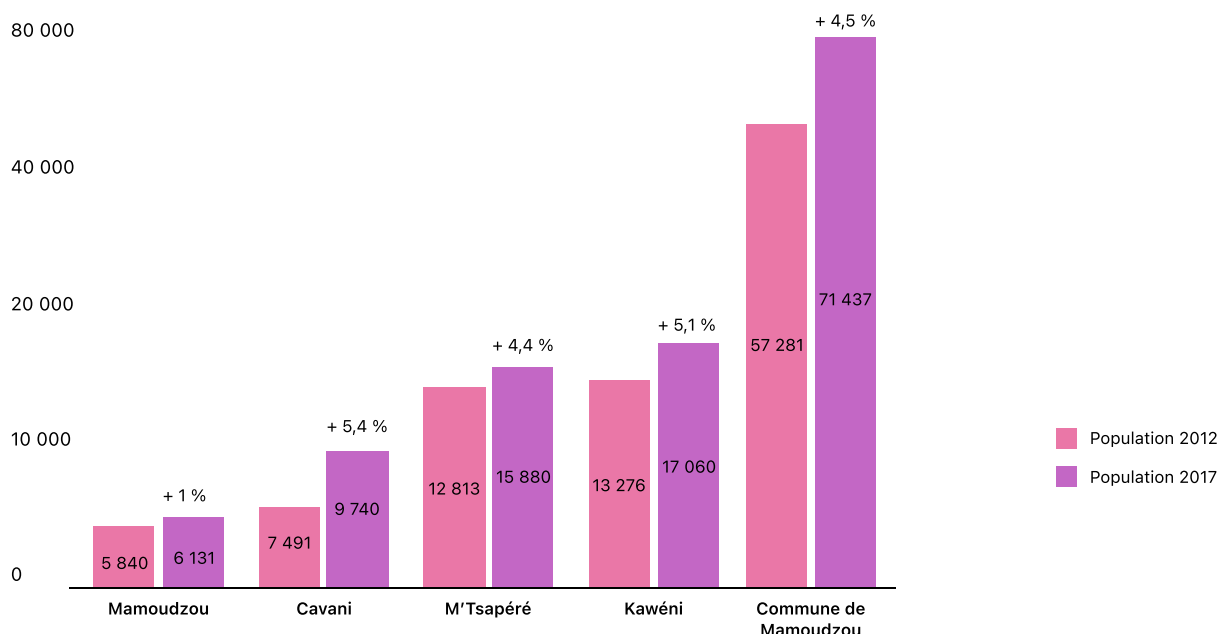
Caractéristiques de la population résidant en QPV

Démographie

Les deux quartiers qui forment la géographie prioritaire de Mamoudzou concentrent 34 791 habitants, soit 24 % de la population des QPV de Mayotte en 2012 et 62 % des habitants de la commune de Mamoudzou.

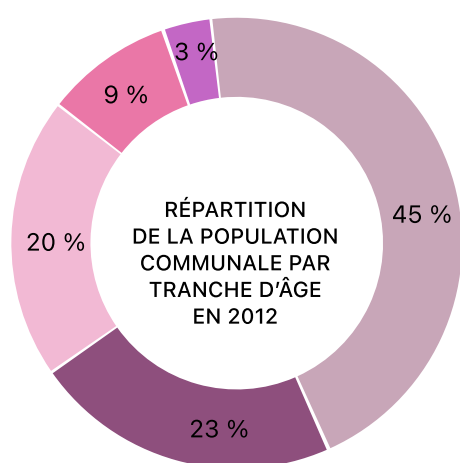
L'analyse de la population dans les unités urbaines englobant un QPV montre que les villages de Kawéni et M'Tsapéré sont les plus peuplés, respectivement 13 276 et 12 813 personnes en 2012 (17 060 et 15 880 personnes en 2017). Le taux de croissance de la population entre 2012 et 2017 varie de 1 % dans le village de Mamoudzou, intégrant le quartier de M'Gombani, à plus de 4 % dans les autres villages prioritaires (Kawéni, M'Tsapéré et Cavani).

Évolution de la population et taux de variation annuel moyen entre 2012 et 2017 dans les unités urbaines englobant un QPV

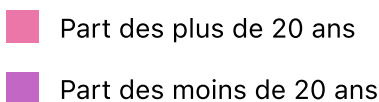
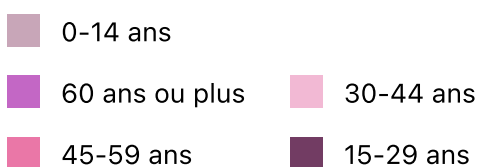
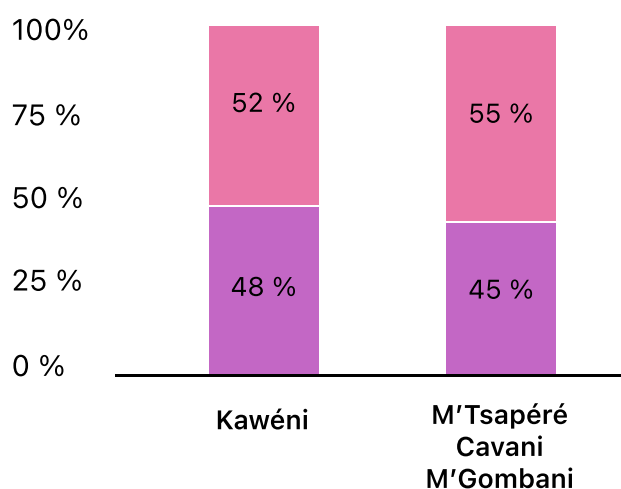


La structure par âge de la ville de Mamoudzou reste fidèle à la tendance observée dans l'ensemble du territoire de Mayotte. Elle montre une surreprésentation des enfants âgés de moins de 15 ans (45 %) et une sous-représentation des personnes âgées de plus de 60 ans (3 %).

Au sein de la géographie prioritaire, on relève également une présence marquée des jeunes. Ces derniers sont représentés à 48 % dans le quartier prioritaire de Kawéni et présents à 45 % dans le quartier prioritaire de M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani.



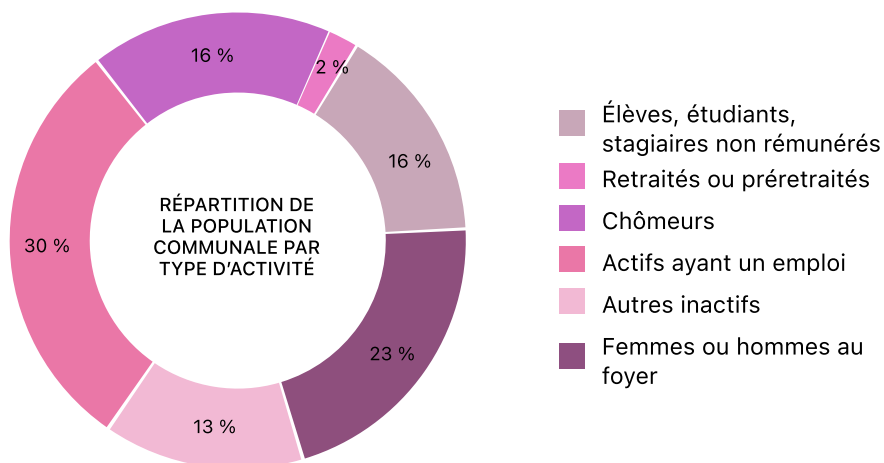
Structure par âge de la population en QPV (2012)



Emploi et formation

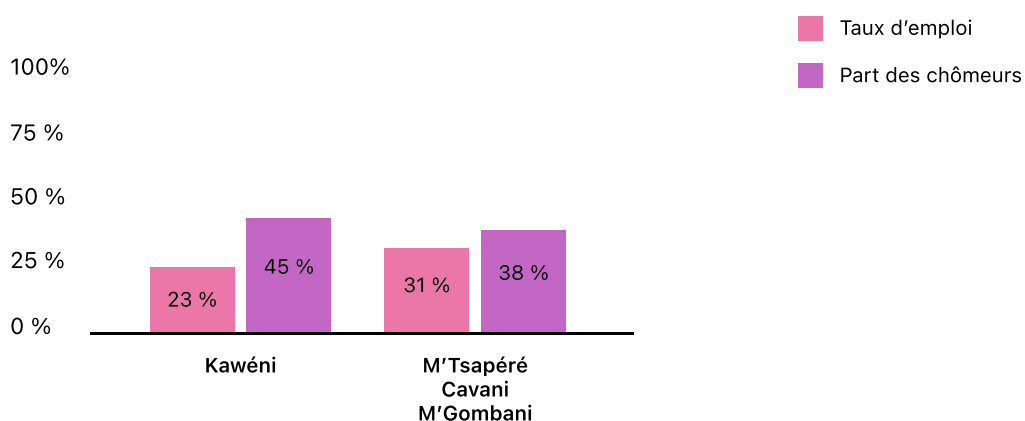
Parmi la population de 15 ans ou plus, la ville de Mamoudzou compte 14 450 actifs et 17 023 inactifs.

L'analyse de la population communale par type d'activité révèle que 30 % des actifs occupent un emploi et 16 % sont au chômage. Les inactifs représentent 54 % de la population.



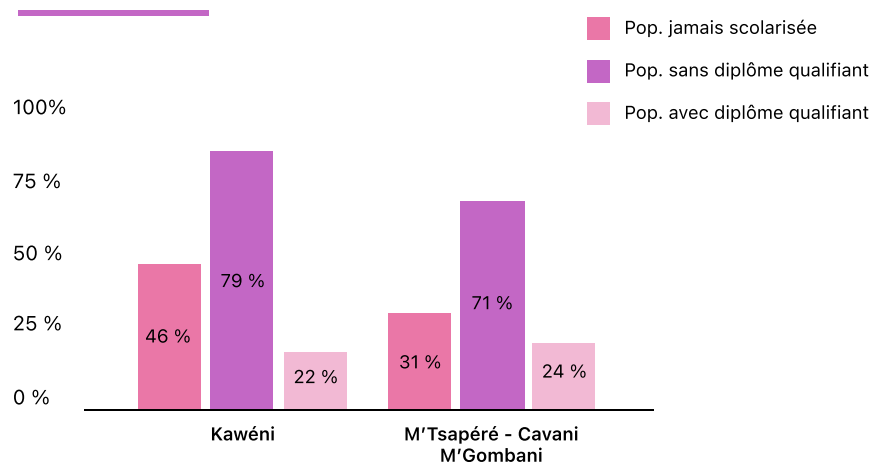
Au sein de la géographie prioritaire, on note une disparité dans les caractéristiques d'emploi des habitants en fonction de leur quartier de résidence. En effet, les habitants du quartier prioritaire de M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani sont mieux insérés sur le marché du travail, avec un taux d'emploi à 31 %, que ceux résidant à Kawéni (23 %). De même, la part des personnes déclarées au chômage est plus élevée à Kawéni (44 %). Toutefois, la part des chômeurs reste élevée dans l'ensemble M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani (38 %, soit l'équivalent de la moyenne des QPV).

Emploi



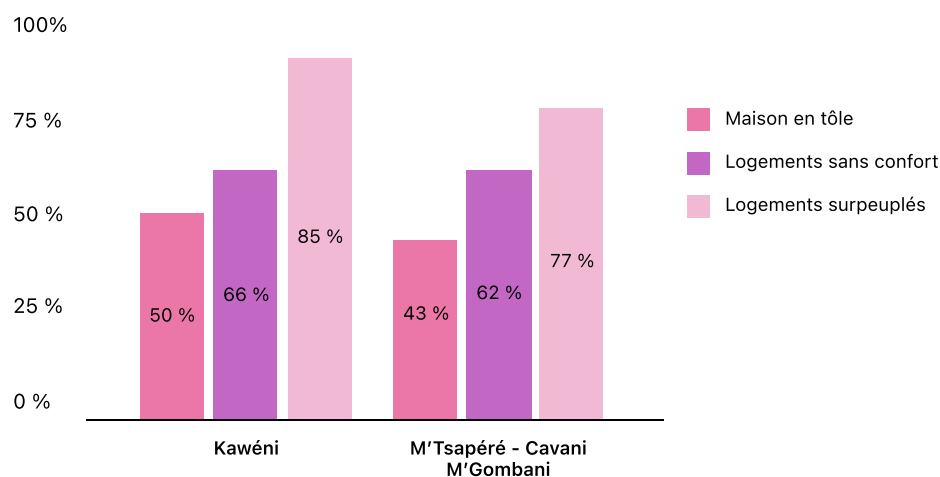
Cette disparité entre les habitants des différents QPV subsiste lorsque l'on analyse leur niveau de qualification : 46 % des 15 ans ou plus résidant à Kawéni n'ont jamais été scolarisés contre 31 % résidant dans l'ensemble M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani. De même, la grande majorité de la population n'a pas de diplôme qualifiant, mais la part de résidents sans diplôme est plus importante à Kawéni (79 %) que dans la moyenne des QPV (73 %) et que dans l'ensemble M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani (71 %).

Formation



Habitat et confort

Au sein de la géographie prioritaire de la commune de Mamoudzou, on note que les habitants vivent dans des situations de précarité plus marquées que dans la moyenne des QPV : la moitié des maisons y est construite en tôle à Kawéni et 43 % dans le quartier prioritaire M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani, contre 35 % en moyenne. On recense 66 % de logements ne bénéficiant pas du confort de base (accès à l'eau, à l'électricité, sanitaires intégrés au logement, etc.) à Kawéni et 62 % dans le quartier prioritaire M'Tsapéré - Cavani - M'Gombani. De plus, ces habitations sont largement surpeuplées au regard de leur capacité d'accueil.



Les orientations pour la période 2015 - 2020 du contrat de ville

Dans le cadre de la mise en place des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 6 enjeux stratégiques ont été identifiés dans la commune de Mamoudzou, selon les trois piliers suivants :

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la gestion et l'entretien des espaces et des équipements publics• Lutter contre l'insalubrité et l'exclusion urbaine | <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le vivre-ensemble à travers le renforcement de la maîtrise des langues• Lutter contre les ruptures dans les parcours scolaires et éducatifs des moins de 16 ans• Renforcer l'animation sociale et culturelle en direction des adolescents et des jeunes adultes | <ul style="list-style-type: none">• Lier le marché économique avec les potentialités de la population, notamment les 16-25 ans |

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020 - 2022

| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs locaux et porteurs de projet dans la création et la formalisation de leurs activités en renforçant leurs dimensions économiques • Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers des dispositifs d'insertion et les offres de formation, • Mettre en lumière le caractère innovant des actions liées proposées notamment les aspects liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion • Développer l'outil des chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des QPV, • Diminuer la pollution du lagon en renforçant les initiatives citoyennes en faveur de la propreté, le nettoyage, l'embellissement des ravines et cours d'eau en milieu urbain. • Renforcer la mise en place de la démarche de GUP (Gestion Urbaine de proximité) et l'étendre à l'ensemble des quartiers prioritaires. • Poursuivre et renforcer la sensibilisation des habitants au respect de la propreté urbaine et à l'environnement. • Poursuivre et renforcer la sensibilisation des habitants à la prévention des risques naturels. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions en faveur de la parentalité pour éveiller davantage le rôle des parents dans le processus d'éducation et de transmission des valeurs avec les acteurs de l'éducation (Ligue de l'Enseignement, les Céméa associations locales). • Instruire une programmation relative à la cité éducative de Kaweni avec équipe projets • Réduire le nombre d'élèves décrocheurs et favoriser leur retour en milieu scolaire avec les acteurs locaux et le Rectorat. • Renforcer l'animation culturelle en direction des adolescents et des jeunes adultes. • Renforcer la découverte et la pratique des activités ludiques, physiques et sportives. • Soutenir les actions en faveur de la santé (Prévention des addictions, IST, obésité) • Favoriser l'autonomie des parents par le renforcement de la maîtrise des langues, la lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement à la parentalité avec l'organisation CARIF – OREF. | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et développer sur l'ensemble des quartiers prioritaires des dispositifs et services de proximité dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle. • Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers les dispositifs, services et offres de formations et d'insertion. • Accompagner la structuration des activités économiques informelles vers une formalisation. • Poursuivre et renforcer le travail des services sur l'accès aux droits. • Mobiliser les acteurs de la formation et de l'insertion et leur faciliter la mise à disposition de lieux d'accueil. • Mettre en œuvre des solutions d'insertion par l'activité économique en faveur des habitants des quartiers prioritaires. • Mobiliser les entreprises locales ; notamment sur Kaweni ; pour le recrutement et l'emploi des jeunes. • Mettre en place des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux de la commune. |

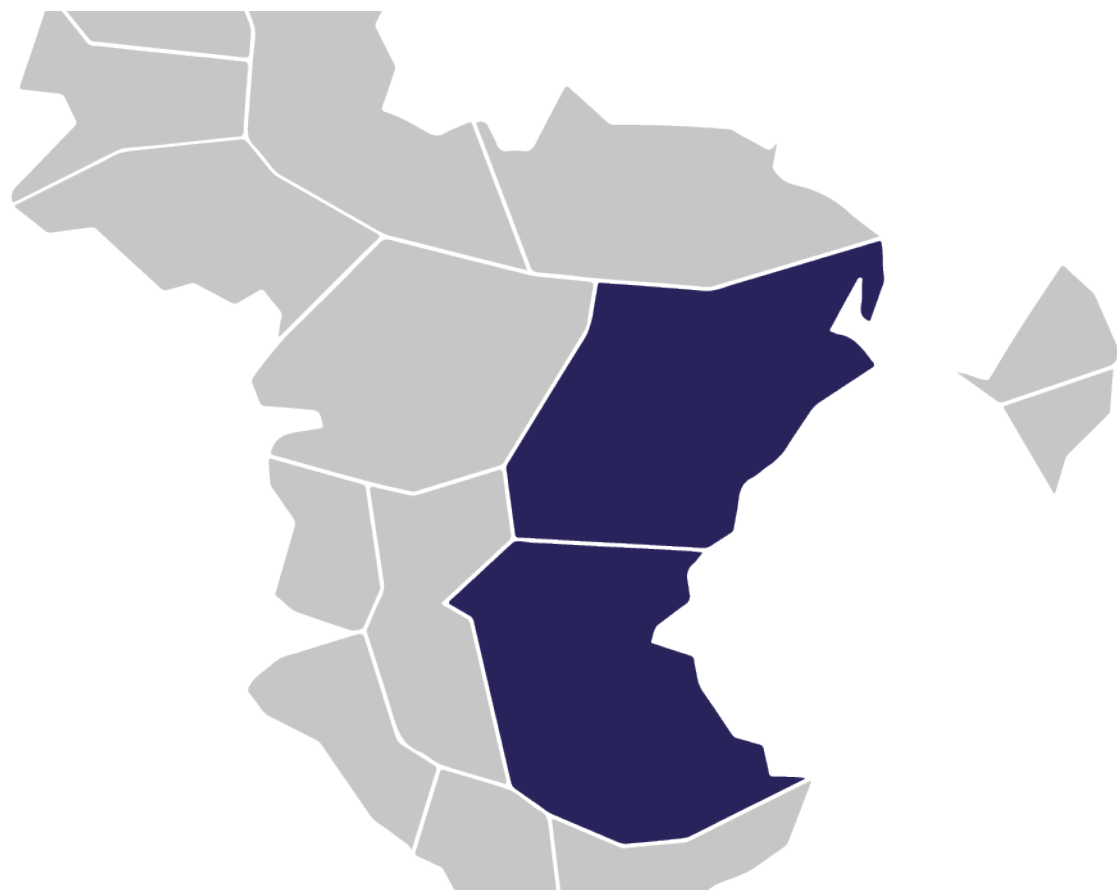
| Cadre de vie et habitat | Cohésion sociale | Développement économique et emploi |
|--|---|------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Engager une démarche partenariale avec la CADEMA et la Police Municipale pour renforcer la prévention et la lutte contre l’habitat spontané • Évaluer et renouveler la convention de GUP de M’Gombani. • Élaborer une convention pour les autres quartiers prioritaires et particulièrement Kaweni avec la définition d’un plan d’action structuré et coordonné avec le NPNRU. • Mobiliser, les moyens humains, techniques et financiers existant aux bénéfiques de la GUP. • Agir en concertation avec la CADEMA, la DEAL, l’ARS, la police pour la prévention et la lutte contre les risques liée la prolifération de l’habitat spontané (éboulis, cyclones, transmissions de maladies). • Relancer le CLSPD (le coordinateur est déjà recruté). • Renforcer l’articulation du CLSPD avec la politique de la ville et le renouvellement urbain. • Mettre en place une coordination du CLSPD et de l’ensemble des actions de prévention communale avec les commissions et actions définies dans le cadre de la ZSP. • Élaborer un nouveau cadre renforcé du dispositif de médiation de proximité dans les quartiers et autour des établissements scolaires du second degré coordonné avec les autres acteurs de la prévention | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l’installation d’un nouveau contrat local de santé • Accompagner et encourager une démarche de définition de projet éducatif et pédagogique pour chaque maison de quartier de la géographie prioritaire • Renforcer le partenariat entre la Commune, les Associations, IEN et les familles • Soutenir et développer les dispositifs à destination des jeunes dans les quartiers prioritaires (PRE, parcours d’excellence, les cordées de la réussite, service civique) • Faciliter l'apprentissage et l'insertion professionnelle | |



3.5.2

Restitution des comités d'évaluation



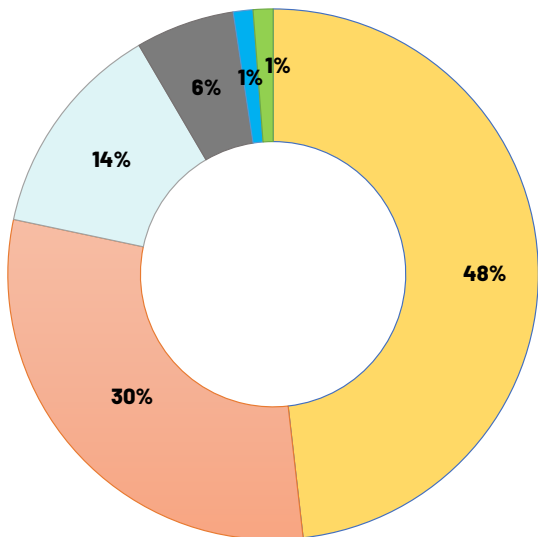


COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DEMBENI-MAMOUDZOU

30 MARS



RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Associations
- Agents des collectivités
- Comité technique élargi
- Comités d'habitants (comités jeunes et conseils citoyens)
- Partenaires institutionnels (DEETS)
- Elus



PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES








- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM |
| ● Communes | ● ARS |
| ● CD976 | ● Pôle emploi |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants |
| | ● Associations |
| ● présent | ● absent |
| | ● période de réserve électorale |



PROPOSITIONS FORMULÉES ET RÉSULTATS OBTENUS





COHESION SOCIALE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 39  de favoriser l'intégration et la réussite éducative (sport, culture, lutte contre le décrochage scolaire)
- 34  de prévenir la délinquance et de lutter contre les phénomènes de violence
- 29  de soutenir les actions en faveur de la santé préventive et de remobiliser le contrat local de santé
- 25  de lutter contre les exclusions
- 17  de lutter contre la fracture numérique
- 15  de développer les activités sportives et culturelles
- 14  une coordination intercommunale du contrat de sécurité et de prévention de la délinquance





EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 56  une coordination des structures d'accompagnement à l'emploi (pôle emploi, mission locale...etc)
- 48  de structurer les activités économiques informelles (douka, brochetis...)
- 47  de favoriser l'insertion professionnelle des habitants
- 32  d'accompagner l'installation et la création d'entreprises (jeunes et femmes)





CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 42  de favoriser la mobilité
- 40  de lutter contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine
- 35  de développer des démarches de gestion urbaine de proximité
- 20  d'accompagner les projets de transformation urbaine (NPNRU, Action cœur de ville, RHI, GEMAPI)





GOVERNANCE

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 36  d'impliquer et de remobiliser l'ensemble des acteurs (partenaires signataires, services de l'état, habitants) impliqués dans la mise en œuvre du contrat (participation aux réunions, moyens financiers)
- 31  de soutenir la participation des habitants
- 26  d'adapter des équipes projets en fonction de la population des habitants en QPV
- 20  de mutualiser les moyens financiers (appels à projets commun)

ENJEUX TRANSVERSAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

- 41  de développer l'accès aux droits
- 35  de soutenir les personnes en situation d'handicap
- 32  de lutter contre les discriminations
- 26  de sensibiliser et soutenir les initiatives citoyennes liées à l'environnement





QUESTIONS RETENUES

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

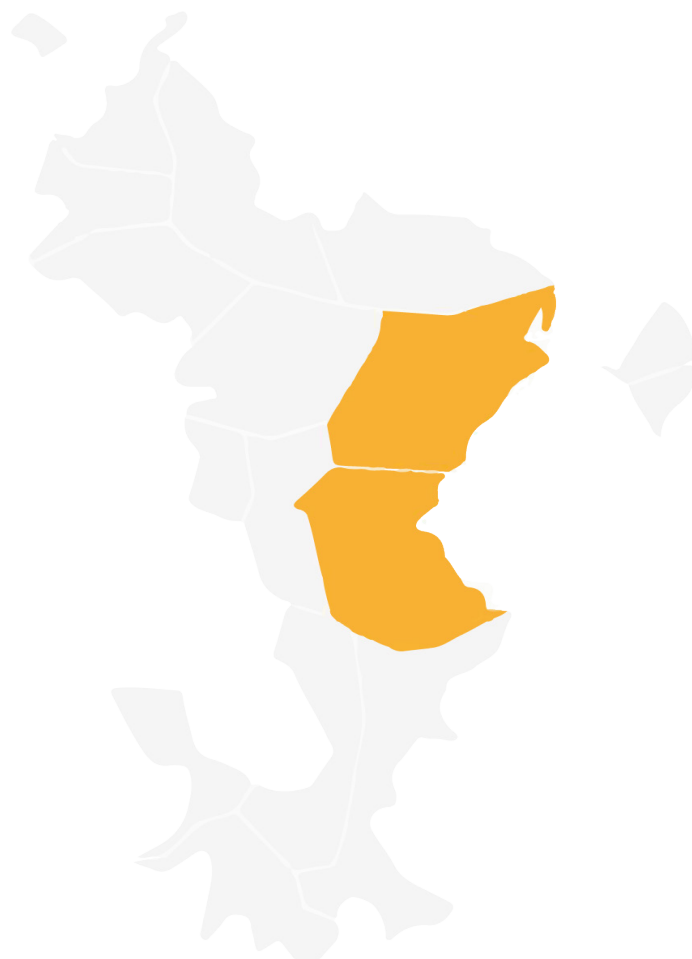
- de favoriser l'intégration et la réussite éducative (sport, culture, lutte contre le décrochage scolaire)
- de prévenir la délinquance et de lutter contre les phénomènes de violence
- une coordination des structures d'accompagnement à l'emploi (pôle emploi, mission locale...etc)
- de structurer les activités économiques informelles
- de favoriser la mobilité
- de lutter contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine
- de développer l'accès aux droits
- de soutenir les personnes en situation d'handicap

Gouvernance

- d'impliquer et de remobiliser l'ensemble des acteurs (partenaires signataires, services de l'état, habitants) impliqués dans la mise en œuvre du contrat (participation aux réunions, moyens financiers)
- de soutenir la participation des habitants

COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DEMBÉNI-MAMOUDZOU

30 MARS



DÉROULÉ DE LA MATINÉE

1. Accueil des participants
2. Mot d'ouverture et rappel de la démarche
3. Atelier forum ouvert
4. Restitution et cloture

DÉROULÉ DE L'ATELIER

1. Sondage interactif : les participants sont interrogés sur leur aisance à répondre à chacune des questions évaluatives retenues lors du 1er cycle des travaux.

2. Forum ouvert – temps de production écrite :

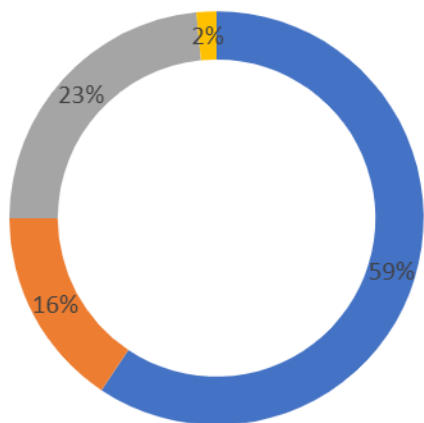
- Les participants choisissent la question à traiter.
- Les groupes constitués accompagnés d'un animateur (chargé.e.s de mission politique de la ville et/ou leurs équipes, délégués du Préfet, DEETS, équipe du GIP, Cabinet Scop Accolades) sont invités à formuler les réussites – forces, les difficultés – faiblesses, les changements espérés à moyen, long terme sur la question évaluative choisie.
- Les participants choisissent une nouvelle question afin de compléter les éléments renseignés par celles et ceux qui les ont précédés.
- Le processus est effectué à 3 reprises

3. Temps de restitution par chacun des animateurs





RÉPARTITION DES PARTICIPANTS



- Associations et autres
- Agents des collectivités
- Comités d'habitants
- Elus

PARTICIPATION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- | | |
|---|--|
| ● Préfet de Mayotte | ● CSSM |
| ● Intercommunalité | ● ARS |
| ● CD976 | ● Pôle emploi |
| ● Procureur de la République | ● Mission locale |
| ● CDAD | ● Comités d'habitants |
| | ● Associations |
| ● présent | ● absent |





QUESTIONS RETENUES 1ER CYCLE DE TRAVAUX

DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS...

Cohésion sociale

1. de favoriser la réussite éducative, les innovations pédagogiques, l'accompagnement socio-éducatif, et extra scolaire
2. de prévenir la délinquance et prévenir les phénomènes de violence

Emploi, développement économique

3. une coordination des structures d'accompagnement à l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale...etc)
4. de structurer les activités économiques informelles

Cadre de vie, renouvellement urbain

5. de favoriser la mobilité
6. de lutter contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine

Gouvernance

7. de remobiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du contrat
8. de soutenir la participation des habitants

Enjeux Transversaux

9. de développer l'accès au droit
10. de soutenir les personnes en situation de handicap





ANALYSE DES RÉPONSES OBTENUES

A partir des résultats, définition des :

- enjeux du territoire sur la question
- préconisations pour la prochaine contractualisation

Les enjeux :

- Analyse croisée des 4 cases

Les préconisations :

- A partir des changements espérés

| | | |
|---|---|---------------------------------------|
| | 3 | 4 |
| 1 | Les réussites et les ressources disponibles | Difficultés et faiblesses |
| 2 | Les changements espérés jusqu'à 2 ans | Les changements espérés jusqu'à 7 ans |





COHÉSION SOCIALE

1. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES, L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF ET EXTRA-SCOLAIRE ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| Une mobilisation des acteurs éducatifs, sportifs et culturels qui se heurte à un manque d'infrastructures adaptées. Celles existantes pâtissent d'un défaut d'entretien technique ce qui freine le développement des animations et actions de proximité | ● | ● |
| Des classes surchargées avec des effectifs grandissant combinés à un « turn over » des enseignants important ne favorisent pas l'apprentissage et la continuité des projets éducatifs malgré la mise en place de nombreux dispositifs pour favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents | ● | ● |
| L'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication continue des parents et familles qui restent leurs premiers référents. La reconnaissance de la capacité d'agir des familles ainsi que la prise en compte de leurs attentes et difficultés sont des facteurs importants de la réussite | ● | ● |
| Un projet de territoire : document cadre pluriannuel concerté visant à identifier des orientations stratégiques, et en les priorisant, permettrait de donner plus de sens en faveur du développement du territoire sur ces champs d'intervention : coordination des acteurs etc. | ● | |
| Le manque de professionnels formés, engagés dans la durée et encadrés vient renforcer le besoin de coordination des acteurs locaux | | ● |
| La participation directe et active des habitants est un enjeu fort pour la création et la réalisation de projets ou d'actions visant à améliorer la vie du quartier | ● | ● |
| La volonté forte des institutions d'encadrer les initiatives est perçue par les acteurs comme une ingérence dans la mise en œuvre des actions | ● | |
| L'éducation artistique et culturelle et l'accès au numérique sont à développer et à généraliser comme étant d'autres leviers de la réussite éducative | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| <p>Implication des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la fonction parentale pour renforcer la part des parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment, dans le suivi de leur scolarité <ul style="list-style-type: none"> » Renforcement des actions liées à la parentalité et notamment, les formations pour lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme » Meilleure coordination entre les acteurs et notamment, le corps enseignant, les services de la collectivité et la police municipale » Mise en place de cafés parents dans tous les villages (sensibiliser sur les usages de faux ; les branchements sauvages ; les zones d'hébergement d'aléa etc.) » Création d'une cellule de veille dédiée au renforcement de l'accompagnement parental à travers la multiplication des dispositifs sociaux (CLS - Contrat Local de Santé, CCAS - Centre Communal d'Action Sociale, CSSM - Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte) | ● | ● |
|--|---|---|

| | | |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| <p>Vers une vraie culture de la réussite éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> » Développer les actions liées à l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs (espaces d'études pour accompagner et aider les enfants après les cours) » Encourager la réussite éducative en récompensant les lauréats » Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme des jeunes » Soutenir les projets qui offrent aux jeunes les moyens de devenir des citoyens acteurs et responsables qui sauront prendre en charge les grands enjeux de citoyenneté et de vivre ensemble | <p>● ● ●</p> | <p>● ● ●</p> |
| <p>Amélioration de l'accès à la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> » Développer les solutions de mobilité pour les habitants et plus particulièrement pour les jeunes | | <p>●</p> |
| <p>Coordination, accompagnement des acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> » Coordonner les actions socio-éducatives, culturelles et sportives à travers un projet de territoire pour garantir l'articulation entre politiques locales et politique de la ville, pour avoir une vision d'ensemble des sujets traités et des territoires d'intervention, et surtout pour monter des projets en partenariat avec d'autres acteurs » Accompagner les acteurs locaux vers l'accès aux dispositifs de droit commun existants pour favoriser la pérennisation des projets » Créer une fédération des associations culturelles, sportives et éducatives locales dans l'objectif d'œuvrer dans un but associatif commun. » Sensibiliser les acteurs à l'évaluation comme outil au service de l'efficacité des actions » Favoriser l'appropriation des politiques de maîtrise de la natalité » Améliorer le repérage des jeunes de seize ans et plus ayant décroché de la formation initiale et organiser l'échange d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes | <p>● ● ● ● ●</p> | <p>● ● ● ●</p> |
| <p>Participation des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> » Mettre en place des fédérations citoyennes ou comités citoyens (dans tous les villages) pour faciliter la mobilisation et la concertation citoyenne dans différents domaines : culturels, sportifs, environnementaux, socio-éducatifs | | <p>●</p> |
| <p>Formation des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> » Multiplier les plans de formation pour les éducateurs, intervenants sociaux, médiateurs scolaires et éducatifs etc. » Former davantage les bénévoles associatifs pour sécuriser l'environnement, notamment juridique, dans lequel évoluent l'association et ses bénévoles chargés de l'animer et de la diriger | <p>●</p> | <p>● ●</p> |
| <p>Accès aux nouvelles technologies</p> <ul style="list-style-type: none"> » Faciliter l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication » Soutenir le développement numérique avec des équipes pédagogiques et éducatives dédiées, et favoriser l'inclusion numérique avec le jeu | <p>●</p> | <p>●</p> |
| <p>Aménagements des équipements de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> » Initier une démarche de redynamisation des MPT (Maisons Pour Tous) avec la consolidation d'équipes pédagogiques et éducatives pour un fonctionnement pérenne » Favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives (APS) : facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale » Aménagements des stades existants : <ul style="list-style-type: none"> • stade de Baobab, • stade de Kawéni • terrain de football d'Iloni et Tsararano • Finalisation de la construction du stade de Tsoundzou • Réaménagement de la plage pour offrir des activités nautiques de meilleure qualité | <p>● ● ●</p> | <p>● ● ●</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>Développement des initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> » Renforcer le soutien aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes pour tous » Programme de développement sportif permettant aux équipes sportives des communes de rivaliser avec leurs homologues de l'Océan Indien » Labellisation de la CADEMA en tant que collectivité sportive » Développement du football féminin à partir de U15 » Généralisation des activités de sport santé et loisirs » Adaptation des prix pour l'accès à la culture des jeunes » Dispositifs dédiés à l'excellence sportive | | ● |
|--|--|---|

Long terme

| | | |
|--|---|---|
| <p>Construire de nouveaux équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> » Etablissements scolaires de la maternelle au lycée au regard des effectifs grandissants » Équipements sportifs répondant aux normes olympiques par village et par discipline » Stades aux normes olympiques » Salles de spectacle et/ salles ou parcs d'exposition/ palais des congrès » Plus de bibliothèques et/ou plus de médiathèques » Plus de salles de cinéma => loisirs, cultures » Maisons du numérique | | ● |
| <p>Créer un projet ambitieux pour la réussite éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> » Préfiguration d'autres PRE (Programmes de Réussite Éducative) en vue d'une labellisation en 2024. » Renforcement des actions sur l'éducation artistique, culturelle et sportive » Création d'un studio et d'un label de musique » Accompagnement à la poursuite des études supérieures pour augmenter le nombre de diplômés de niveau I et II » Diversification des débouchés pour les détenteurs de certifications, brevets, formation qualifiante et ou de préqualification ou diplôme | ● | |
| <p>Coordonner les acteurs, dynamiser les services</p> <ul style="list-style-type: none"> » Redynamisation des services en lien avec les thématiques éducation et culture » Création d'un office intercommunal du sport et de la jeunesse » Développement du sponsoring pour les associations sportives » Multiplication des sources de financement pour pérenniser les projets | | ● |
| <p>Développer l'accès au numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> » Accès gratuit au numérique » Plus d'espaces numériques connectés | | ● |
| <p>Valoriser la culture et le patrimoine mahorais</p> <ul style="list-style-type: none"> » Salons culturels » Programme de valorisation du patrimoine, du folklore et des danses traditionnelles | | ● |
| <p>Favoriser le désenclavement des quartiers en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> » Projets d'infrastructures utiles et performants » Offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, covoiturage, modes doux etc.) » Voies de contournements | | ● |

2. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE ET DE LUTTER CONTRE LES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE ?

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| <p>Le manque d'implication et de mobilisation des partenaires du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ne favorise pas le travail partenarial (peu de coopération) qui permet de gagner en efficacité, malgré la mise en place de nombreuses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Renforcement de la vidéoprotection » Réunions mensuelles de sécurité des CLSPD avec possibilité de les transformer en CISP, suivi hebdomadaire des actions de terrain » Mise en place d'actions en lien avec les associations des Villages (parents-relais) » Accompagnement du dispositif éducateur de rue » Mobilisation des réseaux d'associations communautaires (Comores/Madagascar) » Actions de soutien à la parentalité organisées dans les quartiers » Partenariat et signature de conventions entre la CADEMA (Communauté d'Agglomération Dembeni-Mamoudzou) et le commissariat de Mamoudzou (Centres de Loisirs Jeunes) » Actions de médiation par la CADEMA et ses partenaires : médiateurs Ville, ASVP, groupes de médiation citoyenne, initiatives citoyennes (Gilets jaunes), dispositif voisins vigilants » Programme d'intervention dans les collèges pour la sensibilisation et la lutte contre les violences ; contre le harcèlement scolaire (Médiateurs de proximité ; transporteurs scolaires) » Dispositifs de sécurisation des abords des établissements scolaires » Soutien aux actions des associations relevant de la prévention des incivilités » Mise en place de convention pour les TIG (Travaux d'intérêt Général) avec les services du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) » Poursuite des actions conclues dans le cadre des assises de la sécurité et de la citoyenneté | ● | ● |
| <p>Des forces de polices et de gendarmerie présentes mais en trop faible effectif au regard des problématiques et de l'enjeu sur les territoires</p> | | ● |
| <p>L'existence de zones de non droit ne favorise pas l'efficacité de la lutte contre la délinquance</p> | | ● |
| <p>A Mamoudzou, le niveau de coopération des services est très important d'où la nécessité d'instaurer une vraie coopération intercommunale sur cette question</p> | | ● |
| <p>Des équipes de prévention peu « formées et encadrées » et qui sont elles-mêmes en situation de précarité</p> | | ● |
| <p>Une coordination des acteurs engagés sur cette thématique est essentielle pour favoriser l'efficacité des interventions à travers une approche décloisonnée. Coordination qui peut vite atteindre ses limites si elle ne s'inscrit pas dans une démarche pluriannuelle</p> | ● | ● |
| <p>Le renforcement du soutien aux initiatives associatives est nécessaire pour le développement des réponses à apporter dans les territoires et par là même l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne</p> | ● | ● |
| <p>La mobilisation des habitants n'est pas encore inscrite comme une priorité sur ce champ alors qu'elle constitue un levier pour la prévention en direction de la jeunesse</p> | ● | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|---|---|
| Repositionner les CLSPD et/ou CISPД comme instance clé de pilotage général de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance | ● | ● |
| Mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance basée sur un diagnostic territorial partagé avec un programme d'actions pluriannuel | ● | ● |
| Créer un CISPД (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) pour une approche intercommunale de la sécurité et de la prévention de la délinquance | | ● |
| Recruter un coordonnateur CLSPD ou CISPД expérimenté pour garantir un fonctionnement pérenne de l'instance de pilotage : organisation, animation, suivi, évaluation | ● | ● |
| Mutualiser les moyens et renforcer les échanges et le partage d'informations avec l'ensemble des partenaires (services municipaux, police nationale, Justice, Éducation nationale, acteurs locaux etc.) | | ● |
| Amplifier la coordination entre la police nationale et la police municipale | ● | ● |
| Renforcer le système de vidéoprotection | | ● |
| Mettre en place une équipe d'intervention rapide rattachée à la police municipale | ● | ● |
| Coordonner le partenariat local incluant les initiatives citoyennes pour gagner en efficacité | | ● |
| Développer les actions de lutte contre la délinquance <ul style="list-style-type: none"> » Structures d'accueil de la petite enfance » Chantiers éducatifs » Chantiers d'insertion (ACI) » Ateliers intergénérationnels, inter villageois » Equipements sportifs et culturels avec des amplitudes horaires plus adaptées » Activités dans les MJC/MPT » Mieux accompagner les associations pour qu'elles puissent répondre au mieux aux projets en direction des jeunes » Cellule d'écoute intra familiale » Sensibilisation pour une identité communale et intercommunale et non villageoise » Dispositif « voisins vigilants » » Maisons de service public de proximité | ● | |
| Renforcer les équipes de médiation | ● | ● |
| Soutenir davantage la prévention spécialisée | ● | ● |
| Impliquer la population et la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique <ul style="list-style-type: none"> » Développer les initiatives citoyennes » Associer et consulter davantage la population | | ● |

Long terme

| | | |
|---|---|---|
| Garantir une plus grande fermeté de l'institution judiciaire | ● | ● |
| Renforcer la présence des forces de l'ordre <ul style="list-style-type: none"> » Former et augmenter les effectifs de la police municipale » Mettre en place des antennes de police municipale dans chaque quartier | | ● |
| Professionaliser et développer les compétences des acteurs <ul style="list-style-type: none"> » Mise en place d'un centre de formation ou formation à l'échelle territoriale pour la formation des travailleurs sociaux : Médiateurs, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, intervenants familiaux, aidants familiaux » Former des correspondants dans les quartiers pour servir de référents sécurité » Mise en place de dispositifs ponctuels de formation à destination des agents dédiés à la prévention de la délinquance | | ● |
| Lutter contre la pauvreté et l'échec scolaire sources de problématiques urbaines | | ● |
| Augmenter les financements pour mieux soutenir les projets | | ● |
| Construire des équipements pour pallier au phénomène de rotation scolaire | | ● |
| Aménager des espaces de loisirs et sportifs avec un encadrement spécifique | | ● |





EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS UNE COORDINATION DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI (PÔLE EMPLOI, MISSION LOCALE...ETC) ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|--|---|
| Les opérateurs de l'emploi sont implantés loin des quartiers prioritaires, ce qui ne favorise pas un suivi adapté aux besoins du public repéré | | ● |
| Une meilleure connaissance des besoins des entreprises auprès des habitants des QPV, et la mobilisation des moyens pour préparer ces derniers aux attentes des employeurs potentiels favoriserait la politique de l'emploi vers ces quartiers | | ● |
| Les moyens existants doivent être réorientés afin qu'ils bénéficient davantage et de manière plus efficace au public prioritaire avec l'implication des entreprises pour l'emploi (l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin) | | ● |
| Le dispositif des emplois francs est à renforcer car il s'agit d'une incitation forte pour les entreprises à recruter les habitants des quartiers prioritaires qui trouveront ainsi la voie de l'insertion professionnelle dans de vrais emplois | | ● |
| Les autres dispositifs sont à développer en particulier à travers le plan d'investissement compétences qui a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi | | ● |
| Une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, en appui du pilier « Emploi et développement économique » des contrats de ville avec le collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs permettrait de garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population | | ● |
| Le développement de structures de l'économie sociale et solidaire est un levier important pour créer de l'emploi dans plusieurs secteurs : circuits courts, économie circulaire, alimentation etc. | | ● |
| Les problèmes de mobilité sont variés et constitue un frein majeur à l'insertion | | ● |
| Les clauses sociales d'insertion au travers des dispositions du Code des Marchés Publics et des projets de rénovation urbaine sont un levier pour l'accès à un emploi durable | | ● |
| L'auto-entrepreneuriat ou la création d'entreprise se présente comme un des moyens de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi | | ● |

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| <p>Développer et/ou renforcer les initiatives existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> » Plateforme dédiée à l'emploi » Programme de mise en synergie de compétences et secteurs d'activités » Ateliers chantiers d'insertion » Structuration des activités vivrières et de la micro-économie » Foires agricoles et artisanales » Jardins-maraîchers solidaires » Gestion de friches urbaines » Sensibilisation à l'auto-entreprenariat » Parcs agricoles » Journées découverte des métiers et forums pour l'emploi avec la Mission Locale » Mobilisation des contrats aidés au bénéfice des associations des quartiers et des publics les plus éloignés de l'emploi » Ateliers de développement personnel | | ● |
| Décentraliser les permanences d'accompagnement à l'emploi vers les quartiers (pôle emploi, mission locale...) | ● | |
| Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant davantage des dispositifs spécifiques à l'instar des emplois francs ou encore des crédits des contrats de ville | | ● |
| Financer des actions visant à développer les compétences des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et des jeunes sans qualification permettant de répondre aux besoins de recrutement des entreprises, notamment pour des métiers en tension | | ● |
| Outils les acteurs pour mieux répondre aux besoins en compétences et mieux orienter les politiques de formation | | ● |
| Mettre l'accent dans le cadre de la formation sur l'acquisition des postures professionnelles et des compétences relationnelles attendues par les recruteurs | | ● |
| Offrir aux demandeurs d'emploi une interface et des services numériques qui répondent à leurs besoins (développement des maisons France service, Bus itinérant/ Solidaire équipé de moyens permettant la recherche d'emploi) | | ● |
| Coordonner l'action des différents acteurs de l'insertion et de l'emploi pour rendre cohérent et optimiser le parcours d'insertion des personnes en difficulté | | ● |
| Identifier des structures et/ou des personnes ressources pour informer et repérer des bénéficiaires potentiels des différents dispositifs, contribuer à lever les freins à l'emploi, renforcer l'accompagnement social, etc. | ● | |
| <p>Soutenir l'auto-entreprenariat ou la création d'entreprise pour favoriser l'employabilité des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> » Création d'entreprises locales spécialisées dans le commerce des produits maraîchers et agricoles, dans les services : espaces vert, garage mécanique (moto/auto) et réparation de matériel électroménager/informatique, dans la production et la vente d'objets d'art | ● | ● |
| Mettre en place les clauses d'insertion dans les projets de rénovation urbaine | ● | ● |

Long terme

| | | |
|--|--|---|
| Généraliser les clauses d'insertion sociale dans tous les marchés publics | | ● |
| Accompagner les associations de quartier sur le champ de l'aide au retour à l'emploi des personnes rencontrant de multiples difficultés vers le cadre légal de l'insertion par l'activité économique (SIAE - Structure de l'Insertion par l'Activité Economique) | | ● |
| Développer l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) dans les territoires | | ● |
| Mettre en place des solutions de mobilité adaptées aux personnes en difficulté (transports en commun) | | ● |



4. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE STRUCTURER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INFORMELLES ?

| | | |
|--|--|---|
| L'économie informelle est révélatrice de la situation de précarité sur le territoire et bien que non réglementaire, elle contribue au développement des compétences et à la subsistance d'une partie non négligeable de la population | | ● |
| La lutte contre l'économie informelle représente un enjeu majeur, et son efficacité exige une approche globale autour de plusieurs leviers : la prévention, la promotion de la formalisation, le contrôle et la sanction | | ● |
| Les produits vendus et les services rendus nécessitent une plus grande attention des pouvoirs publics pour des raisons d'hygiène et de sécurité | | ● |
| Les entreprises informelles sont majoritairement constituées de micro-entreprises de petites tailles de sorte que l'accompagnement à la formalisation pourrait en être facilité | | ● |
| La promotion de la formalisation de l'économie informelle et ses effets bénéfiques à la fois pour la société et pour les travailleurs eux-mêmes sont des leviers pour dépasser les obstacles à l'encadrement des activités, et notamment le manque de coopération des commerçants pour avoir une activité qui fonctionne en toute légalité | | ● |
| La formalisation n'est pas toujours une demande explicite, il conviendrait d'élargir les actions de sensibilisation en allant au-devant des travailleurs informels | | ● |
| L'aménagement d'espaces dédiés, et/ou une offre immobilière adaptée encouragerait la démarche de formalisation de l'économie informelle à travers la pérennité des activités | | ● |
| Les aides à la création d'entreprises et au soutien à l'entrepreneuriat peuvent être un vecteur d'animation économique dans les quartiers prioritaires (organisations d'évènements pour s'inscrire dans une dynamique de vente encadrée) | | ● |

Court terme

| | | |
|---|-----|---|
| <p>Développer le partenariat entre les pouvoirs publics</p> <ul style="list-style-type: none"> » organisations professionnelles, en particulier dans les secteurs d'activité les plus concernés par le travail informel, afin de renforcer les actions de sensibilisation et de pédagogie ciblées et adaptées aux populations visées » associations représentatives, pour encourager celles-ci à faire de la lutte contre l'économie informelle un enjeu sociétal | | ● |
| Promouvoir la transition vers l'économie formelle par des actions d'animation et de sensibilisation à la création d'entreprise, et à l'entrepreneuriat | | ● |
| Renforcer l'offre d'accompagnement avec un suivi individualisé adapté, grâce à la mise en réseau des structures en charge de cet accompagnement | | ● |
| Simplifier les formalités administratives d'enregistrement | | ● |
| Développer l'information et la formation des entrepreneurs concernant les outils d'ingénierie financière | | ● |
| <p>Améliorer l'accès au financement pour amorcer les projets de création et apporter des fonds propres aux créateurs des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> » outils de microcrédits » prêts d'honneurs » microcrédits personnels pour l'emploi | | ● |
| <p>Valoriser les réussites</p> <ul style="list-style-type: none"> » Labellisation du « jus de palme d'Ongojou » | | ● |
| Mobiliser des agents de terrain pour aller au-devant des travailleurs informels et les sensibiliser sur l'hygiène, la mise en danger des personnes aux abords des routes et l'intérêt de la formalisation de leurs activités | 236 | ● |

| | | |
|---|--|---|
| Renforcer les contrôles et faciliter la mise en œuvre des sanctions | | ● |
|---|--|---|

Long terme

| | | |
|--|--|---|
| Construire des grands marchés couverts adaptés aux besoins des commerçants et de la population | | ● |
| Embellir les marchés existants pour les rendre plus attractifs | | ● |
| Instaurer des rendez-vous ponctuels pour dynamiser le secteur économique et valoriser les acteurs de proximité | | ● |





CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN

5. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE FAVORISER LA MOBILITÉ ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|--|---|---|
| <p>Le manque de solutions pour se déplacer est vécu pour beaucoup et dans de nombreux territoires comme un sentiment d'injustice et une forme d'assignation à résidence. Une plus grande dépendance des habitants à l'offre publique de transport doit être prise en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> » Quartiers encore inaccessibles » Zones dangereuses pour les piétons | | ● |
| <p>Les initiatives locales identifiées illustrent la variété des solutions aujourd'hui offertes aux habitants des quartiers au regard de l'absence de transports</p> <ul style="list-style-type: none"> » Accès aux droits et à l'emploi par la mise en œuvre de solutions d'aide à la mobilité » Accompagnement des jeunes des quartiers à des échanges culturels et ou sportifs ainsi que toute autre action valorisant la citoyenneté » Déplacements de jeunes répondant à des programmes de jeunesse à l'extérieur du département notamment, le conseil municipal des jeunes » Véhicule du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) aménagé pour les personnes porteuses de handicap et pour les personnes âgées en difficultés » Contribution communale aux associations devant participer à des manifestations fédérales | ● | |
| <p>Les projets en cours appellent une approche globale et partenariale de la question des déplacements à plusieurs échelles : villages/communes/intercommunalité/bassin de mobilité, et au croisement des politiques de cohésion sociale et urbaine, d'accès à l'emploi</p> | | ● |
| <p>L'un des points clefs en matière de mobilité est l'accès à l'emploi et à la formation. L'obtention du permis de conduire est une condition essentielle d'insertion professionnelle pour un grand nombre de jeunes</p> | | ● |
| <p>Si la voiture reste encore un marqueur social fort, un prérequis indispensable pour se déplacer, des actions pour proposer une alternative à l'auto-solisme et pour accompagner le changement de culture et de comportement sont attendues</p> | | ● |

PRÉCONISATIONS

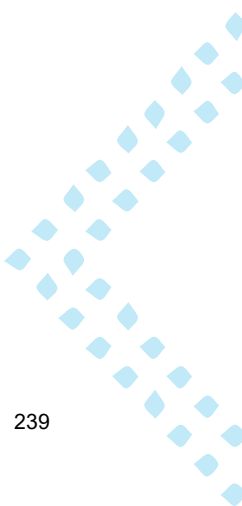
Court terme

| | | |
|--|--|---|
| <p>Créer les infrastructures dans une logique de cohérence et de stratégie globale en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> » Projet Caribus » Navettes de bus entre les quartiers prioritaires, pour l'accès aux plages » Modes doux (pistes cyclables) | | ● |
| <p>Améliorer l'accessibilité des réseaux de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> » Trottoirs et chaussées notamment pour les habitants à mobilité réduite | | ● |
| <p>Soutenir l'accès des jeunes, de 18 à 25 ans, au permis de conduire avec des aides financières et un accompagnement personnalisé sous condition de ressources</p> | | ● |
| <p>Favoriser l'accès au permis de conduire aux jeunes en situation d'illettrisme</p> | | ● |

| | | |
|---|--|---|
| Intégrer la préparation des jeunes au permis de conduire dans les formations qualifiantes (en formation initiale et en stage) pour lesquelles le permis de conduite est obligatoire pour accéder à l'emploi | | ● |
|---|--|---|

Long terme

| | | |
|---|--|---|
| Déployer de nouvelles solutions de mobilité à savoir des services à la mobilité, et non pas seulement les transports collectifs <ul style="list-style-type: none">» Service d'autopartage» Auto-école sociale... | | ● |
|---|--|---|



6. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE LUTTER CONTRE L'INSALUBRITÉ, L'HABITAT INDIGNE ET L'EXCLUSION URBAINE ?

ENJEUX

| | | |
|--|--|---|
| La persistance et l'intensification de poches d'habitat informel non desservies par les réseaux, voire de bidonvilles insalubres, demeurent le problème prioritaire à résoudre malgré la réalisation d'opérations publiques de résorption. Il convient de mettre en place de façon urgente un grand plan de lutte pour éradiquer l'habitat indigne | | ● |
| La qualité de l'habitat constitue un déterminant important de la santé des occupants. Vivre dans un logement ne garantissant pas les critères minimums d'habitabilité peut en effet comporter de nombreux risques pour la santé et la sécurité des occupants. | | ● |
| La forte concentration de populations précaires dans les quartiers politique de la ville rend d'autant plus importante les opérations de renouvellement urbain (NPNRU - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, Action Cœur de ville) | | ● |
| La mise en œuvre des opérations ville propre et de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité, qui permet d'entretenir une qualité et un cadre de vie optimal dans les quartiers bénéficiant de projets de rénovation urbaine) nécessitent un portage politique fort pour tisser des partenariats dans un projet de gestion commun pour les quartiers et les rendre visibles auprès de la population | | ● |
| L'optimisation du système de collecte des déchets est un enjeu fort compte tenu du volume de production des déchets dans les communes et des difficultés d'accès à certaines zones | | ● |
| La réduction des déchets passe par le renforcement des actions de sensibilisation | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|-----|---|
| <p>Lutte contre l'habitat indigne et informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> » Disposer d'un plan local de lutte contre l'habitat indigne pour renforcer les actions de résorption de l'habitat indigne et informel » Mener de pair les opérations de destruction de l'habitat indigne et le relogement des habitants » Mobiliser le foncier » Développer des modes d'habiter plus conformes aux modes de vie locaux. Le mode de vie se prête mal aux grands immeubles collectifs » Renforcer la revitalisation des zones urbaines » Renforcer la coordination des acteurs » Intensifier les opérations de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des cheminements piétons • Aménagement des accès aux ravines et gestion des cours d'eau • Généralisation des raccordements aux réseaux (eau, électricité et assainissement) • Amélioration de l'accessibilité (routes) pour permettre la collecte des déchets • Embellissement des quartiers • Valorisation des fronts de mers et des plages | 240 | <ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ● ● |
|--|-----|---|

| | | |
|---|--|---|
| <p>Insalubrité</p> <ul style="list-style-type: none"> » Adapter les modes et les fréquences de collectes » Communiquer sur les gestes de prévention et de tri des déchets auprès des usagers » Développer les filières de recyclage et de valorisation des déchets » Créer une fourrière pour animaux errants (insalubrité sur la voie publique) » Renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement » Opérations de nettoyage et ramassage des déchets » Valorisation des déchets » Soutien financier des initiatives associatives » Chantiers d'Insertion pour nettoyer et embellir les ravines » Renforcer les actions de sensibilisation à l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • Opérations de nettoyage et ramassage des déchets • Valorisation des déchets • Soutien financier des initiatives associatives • Chantiers d'Insertion pour nettoyer et embellir les ravines » Renforcer l'unité de la police de l'eau et de l'environnement (UPEE) qui agit au quotidien pour la préservation de l'environnement de manière générale et plus particulièrement, pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. | | <ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● |
| <p>Contrôle et sanctions</p> <ul style="list-style-type: none"> » Sanctionner les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique | | <ul style="list-style-type: none"> ● |

Long terme

| | | |
|---|--|--|
| <p>Lutte contre l'habitat indigne et informel</p> <ul style="list-style-type: none"> » Renforcer l'offre de logement en adéquation avec la taille des familles » Favoriser l'accès social à la propriété » Adapter le parc social au besoin de la population » Consolider les titres fonciers | | <ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ● |
| <p>Insalubrité</p> <ul style="list-style-type: none"> » Créer une brigade nature et environnement à l'échelle intercommunale | | <ul style="list-style-type: none"> ● |



GOVERNANCE

7. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS D'IMPLIQUER ET DE REMOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS (PARTENAIRES SIGNATAIRES, SERVICES DE L'ETAT, HABITANTS) IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|--|---|
| La réussite des contrats de ville tient à la mobilisation de l'ensemble des acteurs des politiques publiques, du droit commun pour permettre une intervention en transversalité sur les quartiers prioritaires | | ● |
| La stabilité des équipes au sein des différentes institutions, ainsi que l'animation et la coordination sur la durée sont essentielles à la mobilisation et l'implication des partenaires dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville | | ● |
| L'intégration de l'importance de la politique de la ville dans les services communaux et intercommunaux est un facteur facilitant la mise en œuvre des contrats de ville et la mobilisation de tous | | ● |
| La légitimité des équipes politique de la ville est à renforcer pour assurer la coordination, les coopérations, le dialogue institutionnel, le lien entre les différents échelons et rendre efficaces les partenariats | | ● |
| Des processus de communication, de travail en transparence entre les acteurs, la juste mesure entre institutionnalisation des partenariats et la souplesse de travail sont des éléments à prendre en compte pour faciliter le travail partenarial et la réussite des actions | | ● |
| Au regard de l'intensité des problèmes rencontrés et de la hauteur des enjeux, les solutions pour les habitants des quartiers prioritaires ne peuvent être uniquement à l'échelle du quartier ou à celle de la commune, mais particulièrement, à celle de l'intercommunalité (développement économique, mobilités, habitat) | | ● |
| Un portage politique affirmé des élus et autres décideurs est un élément facilitateur de l'action du contrat de ville (au-delà de la programmation des actions politique de la ville) | | ● |
| Le travail de proximité, avec les citoyens et les habitants, est un effet levier pour favoriser la mobilisation et pour répondre aux interrogations persistantes entre confiance et défiance vis-à-vis des pouvoirs publics, bien que des actions soient d'ores et déjà mises en place : <ul style="list-style-type: none"> » Réunions d'information collectives » Consultation préalable sur les projets dans le cadre de la préprogrammation des actions (Appel à projets contrats de ville) » Participation des conseils citoyens au comité de pilotage | | ● |

PRÉCONISATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les conseils citoyens (participation des habitants) | | ● |
| Clarifier voire simplifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat de ville | | ● |
| Acculturer les partenaires et/ou élus locaux aux enjeux relatifs à la Politique de la ville | | ● |
| Mobiliser les partenaires signataires dans la durée <ul style="list-style-type: none"> » Interlocuteur dédié à la politique de la ville pour chacun des partenaires » Présence assidue à toutes les instances du contrat de ville » Suivi de la mobilisation du droit commun | | ● |
| Développer l'animation du contrat de ville en faveur du partenariat et du décloisonnement | ● | |
| Ancrer et légitimer le rôle du service politique de la ville dans le fonctionnement de la collectivité avec un rattachement direct aux DGS (Directeur Général des services) pour favoriser le développement de l'animation dans une dynamique partenariale et transversale | | ● |
| Communiquer sur le travail effectué par les partenaires | | ● |
| Favoriser l'ancrage des quartiers aux projets d'agglomération | | ● |
| Renforcer l'ingénierie en charge de la politique de la ville (équipes projet par thématique) sur les quartiers | | ● |



8. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LA PARTICIPATION DES HABITANTS ?

ENJEUX

| | | |
|---|--|---|
| Le cadre des conseils citoyens (très réglementé) n'est pas le levier le plus adapté au territoire au service de la participation directe des acteurs des quartiers prioritaires | | ● |
| La défiance des citoyens pèse fortement avec des doutes sur l'efficacité de la participation et l'instrumentalisation du politique | | ● |
| Les projets doivent avoir pour fondement une volonté politique forte de reconnaître à chaque citoyen un pouvoir d'action pour redonner la certitude de leur utilité sociale aux habitants | | ● |
| La communication sur les objectifs de la concertation, son déroulé et ses résultats participent directement à créer cette relation de confiance | | ● |
| La capacité des instances à mettre en œuvre des projets à court terme avec des résultats visibles est un levier d'action pour faciliter la mobilisation citoyenne | | ● |
| Un bon dispositif participatif permet d'améliorer les décisions publiques et, les participants peuvent aussi devenir de meilleurs citoyens, se former et découvrir des enjeux qui leur étaient inconnus jusqu'alors | | ● |
| L'existence d'un conseil municipal des jeunes sans interférence du politique, et dans une réelle coopération, est un défi à relever | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|--|--|---|
| Favoriser d'autres démarches participatives que le conseil citoyen dans les quartiers prioritaires : plus régulières, plus souples, plus spontanées telles que les comités des jeunes | | ● |
| Impliquer les élus dans les démarches citoyennes pour construire la confiance mutuelle, et renforcer la mobilisation | | ● |
| Proposer aux citoyens des projets concrets et immédiats autant que des projets structurants et à long terme, en étant clair sur les objectifs et les avantages que les habitants y trouveront dans leur vie quotidienne | | ● |
| Promouvoir la laïcité et la démocratie | | ● |
| Offrir les bonnes conditions pour permettre aux habitants de s'investir dans la vie de la cité et pérenniser ainsi la participation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> » Identifier, encourager, soutenir les initiatives et accompagner les personnes désirent s'impliquer dans la vie locale » Structurer et financer les dispositifs citoyens existants » Appuyer et former les habitants organisés ou non » S'adapter aux emplois du temps : horaires, lieu, durée des réunions ou des projets... tous ces éléments peuvent faciliter la participation » Faciliter la compréhension de l'action publique » Redonner toute leur place aux citoyens dans la mise en œuvre des politiques, avec une participation des habitants en tant que partie prenante | | ● |

| | | |
|--|--|---|
| Renforcer les relais associatifs (avec la création d'une maison des associations) ou individuels tels que les foundis, et notables des quartiers | | ● |
| Contenir le prosélytisme religieux qui demeure insidieux dans la participation et la mobilisation | | ● |
| Développer les tiers lieux citoyens dans les quartiers <ul style="list-style-type: none"> » Aménagements d'espaces publics, supports à diverses activités et qui accueillent une vie sociale » Organisation d'évènements pour favoriser les échanges entre les villages » Organisation de forum associatifs et citoyens | | ● |



9. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX DROITS ?

| | | |
|--|--|---|
| Le non-recours aux droits – notamment aux droits sociaux – est un phénomène d'ampleur | | ● |
| Les habitants n'ont pas toujours une pleine connaissance de leurs droits et des procédures pour les faire respecter, d'autant que la langue constitue souvent une barrière supplémentaire à l'accès aux droits | | ● |
| De nombreuses difficultés pratiques persistent comme l'absence de compte bancaire, l'absence d'adresse postale | | ● |
| L'accès à l'information est un enjeu d'accès aux droits et à la citoyenneté | | ● |
| Face à des situations difficiles, de précarité notamment, il est souvent complexe d'identifier les droits et la façon de les activer | | ● |
| La fracture numérique vient aggraver les difficultés d'accès aux droits | | ● |
| Les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), en première ligne pour l'accès aux droits, gagneraient à travailler plus dans la proximité avec un renforcement des moyens humains et matériels | | ● |
| L'animation d'un partenariat avec les acteurs locaux concernés, ou la création d'un réseau entre les dispositifs d'accès aux droits existants permettrait une meilleure visibilité des actions menées et des besoins spécifiques non couverts dans certains domaines | | ● |
| La fracture numérique cause de réels dégâts. Les publics les plus fragiles se retrouvent face à une difficulté supplémentaire qui est l'usage « courant et quasi obligatoire » des outils numériques | | ● |
| Des acteurs mobilisés sur des actions d'accès aux droits inhérentes à la vie quotidienne face à une population en recherche de régularisation de leur situation administrative, telles que : <ul style="list-style-type: none"> » L'intervention de personnels de l'enfance, assistantes sociales, médecins, planning familial, avocats, infirmiers et autres professionnels de manières bénévoles auprès des associations mettant en œuvre des actions dites « écoles des parents » pour sensibiliser les familles aux droits » L'organisation de stages parentaux » L'apprentissage des langues (locales, régionales et internationales) » Le déploiement d'une synergie avec la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) » L'accompagnement des jeunes non-inscrits à l'école par des associations spécialisées » Les programmes de sensibilisation et d'accès à la citoyenneté » La mise en place du CLS (Contrat Local de Santé) à travers le CCAS » L'école Frederick d'Achery pour les jeunes en proie à la marginalisation » La mise en place de la maison familiale rurale de l'Est | | ● |
| La clarification des financements sur l'accès aux droits et la diversification des ressources ne sont pas accessibles aux associations | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|---|---|
| Renforcer l'action des CCAS (Centres Communaux d'action sociale) | ● | |
| Promouvoir les services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse à ses difficultés sociales | | ● |
| Faciliter les mécanismes d'accès aux droits et aux services | | ● |
| Lancer une campagne de communication autour de l'accès aux droits pour tous | | ● |
| Développer la formation initiale et continue relative à la lutte contre le non-recours aux droits | | ● |
| Renforcer les coopérations entre les différents acteurs de l'accès aux droits dans le cadre du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès aux Droits), ou bien d'une instance ad hoc pour garantir l'exercice des droits des personnes | | ● |
| Promouvoir une organisation interne aux institutions, qui favorise la coordination et facilite le travail en réseau | | ● |
| Contribuer à l'accompagnement des personnes dans des démarches administratives à partir de l'outil informatique afin de favoriser l'autonomie des personnes les plus fragilisées et leur accès aux droits | | ● |
| Donner une meilleure visibilité des dispositifs de financements des actions | | ● |
| Développer les actions de proximité de l'accès aux droits avec la population dans le besoin <ul style="list-style-type: none"> » Création de centres sociaux » Installation des services publics à Dombéni (délocalisation) » Soutien à l'accès au numérique » Accès à la mobilité » Meilleure connaissance des problématiques liées aux discriminations » Ecoles de la deuxième chance » Permanences décentralisées du CDAD (Conseil Départemental de l'Accès aux Droits) » Conseils de familles | | ● |

Long terme

| | | |
|--|--|---|
| Lutter contre l'extrême pauvreté pour l'inclusion sociale avec l'accès aux droits sociaux <ul style="list-style-type: none"> » Mise en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté pour garantir à chacun la perception de son juste droit » Développement de programmes d'aides aux publics en difficulté | | ● |
| Développer l'habitat digne et durable pour tous qui permet aux plus défavorisés d'accéder à un toit – droit au logement <ul style="list-style-type: none"> » Mise en place d'un parc immobilier pour l'accueil des familles et pour l'hébergement d'urgence » Suppression de l'habitat insalubre dans les quartiers par la mobilisation des outils réglementaires » Maîtrise de l'immigration et de l'occupation des sols | | ● |
| Déployer le haut débit dans tous les villages pour favoriser l'accès et/ou le maintien des droits via les outils numériques | | ● |
| Faciliter l'accès aux droits de chacun par l'utilisation des nouveaux outils de communication | | ● |



ENJEUX TRANSVERSAUX

10. DANS QUELLE MESURE LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS DE SOUTENIR LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP ?

● échelle communale ● échelle intercommunale

ENJEUX

| | | |
|---|---|---|
| Au-delà de l'accessibilité des locaux, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder et être accueillies, en toute autonomie et sans discrimination, par les services publics | | ● |
| Lorsque les acteurs économiques et sociaux à l'emploi, sont bien informés les personnes porteuses de handicap y accèdent plus facilement | | ● |
| Le nombre important de personnes en situation irrégulière et porteuses de handicap renforce l'isolement, et pose une fois de plus la question de la réponse à leur apporter | | ● |
| La sensibilisation au handicap contribue à mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap (associations, ressources humaines) | | ● |
| La nécessité de regrouper les acteurs et de clarifier leurs compétences dans le but de mettre en œuvre une politique publique globalisée qui réponde à l'ensemble des besoins et des attentes des personnes handicapées | ● | |
| Les familles sont souvent obligées de déplacer leurs enfants en métropole faute de places suffisantes dans les établissements médico-sociaux. L'offre se développe mais souffre toujours d'un retard | | ● |
| Veille au respect des normes liées à la mobilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap en partenariat avec les CCAS | | ● |
| Orientation et information collective sur le handicap avec les CCAS et la MDPH | | ● |

PRÉCONISATIONS

Court terme

| | | |
|---|--|---|
| Rendre accessibles tous les aménagements de la ville (bâtiments publics, voirie, logements) | | ● |
| Investir dans des programmes et services spécifiques pour les personnes handicapées | | ● |
| Adopter une stratégie départementale et un plan d'action sur le handicap | | ● |
| Sensibiliser le grand public et lui faire mieux comprendre le handicap | | ● |
| Favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées par des actions qui permettent de dépasser les barrières sociales et d'assurer une égalité des chances (culture, sport, tourisme, loisirs, maintien à domicile, etc.) | | ● |
| Développer les structures d'accueil dédiées <ul style="list-style-type: none"> » Tenue de permanences par des associations qui traitent la question du handicap » Centres de rééducation » Installation d'une antenne de la MDPH à Dembény | | ● |

| | | |
|--|--|---|
| Développer une politique de respect de la loi | | ● |
| » Veille active au respect des lois et normes sur le handicap dans le cadre des projets/opérations liées aux transformations urbaines : habitat/rénovation urbaine/urbanisme | | |
| » Accompagner les mises aux normes et l'information | | |
| » Clauses sociales « handicap » dans les marchés publics | | |

Long terme

| | | |
|---|--|---|
| Développer les initiatives favorisant l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap | | ● |
| Renforcer les compétences des CCAS pour la gestion du handicap (accès aux droits, mobilité, accueil, suivi social) | | ● |
| Appliquer le droit sur le handicap dans le domaine de l'urbanisme | | ● |
| Construire une maison intercommunale de la santé et du handicap | | ● |
| Créer une plateforme d'accompagnement pour les aidants | | ● |



Les partenaires signataires





Signatures

**Le Préfet de Mayotte,
Délégué du gouvernement**

SUQUET Thierry

Le Maire de la commune d'Acoua

HANAFI Marib

**Le Maire de la commune de
Bandraboua**

FAHARDINE Ahamada

**Le Maire de la commune de
Bandré**

MOUSSA BEN Ali Moussa

Le Maire de la commune de Bouéni

ABDOURAHAMANE Mouslim

Le Maire de la commune de Chiconi

MADI OUSSENI Mohamadi

**Le Maire de la commune de
Chirongui**

DAOUDA Bihaki

**Le Maire de la commune de
Dembéni**

SAIDI Moudjibou

**Le Maire de la commune de Kani-
Kéli**

RACHADI Abdou

**Le Maire de la commune de
Koungou**

BAMCOLO Assani Saindou

**Le Maire de la commune de
Mamoudzou**

AMBDILWAHEDOU Soumaila

**Le Maire de la commune de
M'Tsamboro**

BEN SAID Laithidine

**Le Maire de la commune de
M'Tsangamouji**

IBRAHIMA Said Maanrifa

**Le Maire de la commune de
Ouangani**

AMBDI Youssouf

Le Maire de la commune de Sada

ABDALLAH Houssamoudine



Signatures

**Le Maire de la commune de
Tsingoni**

MOHAMED Bacar

**Le Président de la Communauté de
Communes de Petite -Terre**

OMAR OILI Saïd

**Le Président du Conseil
Départemental**

OUSSENI Ben Issa

Le Procureur de la République

LE BRIS Yann

La Présidente du Tribunal judiciaire

VANNIER Catherine

**Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé**

BRAHIC Olivier

**La Directrice Générale de la Caisse
de Sécurité Sociale de Mayotte**

ALIHAMIDI-CHANFI Yamane

**Le Directeur régional de Pôle
emploi**

SAINT-ETIENNE Christian

La Directrice de la Mission locale

DJOUMOI Nadia

**Le Président de l'Association des
Maires de Mayotte**

MADI SOUF Madi

**Le Président du CA du Centre de
ressources - GIP Maore Ouvoimoja**

MANROUFOU Elyassir
